

PME 2006

Rapport OSEO
sur l'évolution des PME



**Le Rapport PME 2006
est édité par
le GIE OSEO services**

27-31, avenue du Général Leclerc,
94700 Maisons-Alfort
Tél. : 01 41 79 80 00

observatoiredespmef@oseo.fr

Directeur de la publication :
Didier Havette

« En application de la loi
du 11 mars 1957 (art. 41)
et du code de la propriété
intellectuelle du 1^{er} juillet 1992,
toute reproduction partielle ou totale
à usage collectif de la présente
publication est strictement interdite
sans autorisation expresse de l'éditeur.
Il est rappelé à cet égard que l'usage
abusif et collectif de la photocopie
met en danger l'équilibre
commercial des circuits du livre. »

SOMMAIRE

5	PRÉFACE
7	INTRODUCTION
11	Première partie LES GRANDES ÉVOLUTIONS
13	La démographie des PME
47	Le comportement économique des PME
56	La santé financière des PME
63	Deuxième partie THÉMATIQUES
65	Les PME et l'emploi
74	Les PME et l'innovation
109	Les PME et l'exportation
112	Les PME et les marchés publics
121	Troisième partie ACTUALITÉ
123	Femmes dirigeantes
137	Quatrième partie L'ACTION PUBLIQUE
139	L'action publique en France
157	L'action publique à l'étranger
165	L'OBSERVATOIRE DES PME

PME 2006

P RÉFACE

Jean-Pierre Denis

Président directeur général d'OSEO

Christian Marbach

Président d'OSEO services

PME 2006

Préface

Comme le précédent ouvrage, ce second rapport OSEO sur l'évolution des PME fournit à ses lecteurs un produit de qualité sur les PME françaises : une vaste description de cette population, essentielle pour l'économie française, que sont les petites et moyennes entreprises.

Des entreprises qui ont plutôt bien traversé l'année 2005. Dans un contexte économique en demi-teinte, l'élan démographique s'est poursuivi : il y a désormais plus de 2,6 millions de PME en France (hors entreprises agricoles et associations) – soit une progression de 14 % en cinq ans –, et leur situation financière est restée saine, même si quelques nuances existent selon les secteurs.

Des PME qui emploient : 55 % des personnes occupées (salariées et non salariées) sont dans des entreprises indépendantes de moins de 250 personnes. Des entreprises qui innoveront : une PME de plus de dix salariés sur deux développe des produits nouveaux ou met en œuvre des processus ou des organisations innovantes. Des PME qui exportent certes insuffisamment encore : 85 500 sont présentes sur les marchés étrangers. Un mouvement que le groupe OSEO, qui accompagne les PME à toutes les étapes de leur existence, de leur création à leur transmission, s'emploie à dynamiser.

Ce « portrait des PME en 2005 », que le présent rapport détaille finement, n'a

pu être réalisé qu'en s'appuyant sur un ensemble de partenaires auxquels nous devons nos remerciements. À l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) et à la Banque de France, qui ont poursuivi leur collaboration avec notre équipe de rédacteurs, se sont ajoutés cette année l'APCE (Agence pour la création d'entreprises), l'AFD (Agence française de développement) et la Direction générale des douanes. Grâce à eux, les rubriques relatives à la vie des PME et à leur photographie, comme à la photographie de leur action globale, sont devenues plus nombreuses, et le sommaire de ce rapport fournira donc au lecteur des données sur l'évolution démographique, les créations d'entreprises, le comportement économique, la santé financière, l'emploi, l'innovation, les marchés publics, les délais de paiement. Il propose également des informations sur l'action publique pendant la période, notamment l'actualité des textes concernant les PME.

Certaines de ces rubriques existaient déjà pour la précédente livraison de ce rapport ; d'autres apparaissent. Ainsi la promesse, faite l'an dernier, de mettre le lecteur régulier de ces documents en état de disposer de séries chronologiques cohérentes commence-t-elle à être tenue, et va-t-elle se prolonger. Nous réaffirmons donc notre double ambition : présenter, d'une part, un ensemble d'images fixes prises à

une date précise (aussi récente que le permet la rigueur respectable et respectée des normes statistiques) ; insérer, d'autre part, toutes ces images dans une série toujours plus fournie, de manière à proposer un film au-delà d'un ensemble de photographies et susciter des réflexions sur l'évolution des actions, leur mouvement dans les modifications des conjonctures économiques, les conséquences ou l'impact des politiques publiques.

Souvent, les éditeurs de films par le biais des DVD proposent aux lecteurs des suppléments et des annexes auxquels ils ont tout naturellement donné le terme de bonus. Le bonus du rapport 2006, ce n'est pas simplement la possibilité de commencer à lire un film (2005, 2006 et le reste viendra), c'est aussi l'accent mis sur des aspects spécifiques et, par exemple, sur une partie de la population des chefs d'entreprises : les femmes chefs d'entreprises.

Déjà, certains des numéros de la collection « Regards sur les PME » de l'Observatoire des PME avaient pu évoquer quelques caractéristiques spécifiques des femmes créatrices d'entreprises et dirigeantes. Ici, grâce au retraitement des données d'enquêtes récentes, deux articles dus à l'APCE et OSEO replacent au premier plan ces actrices auxquelles on n'a pas toujours l'habitude de penser quand on lit le sigle PME.

Mais un autre bonus devrait intéresser les lecteurs attirés par les comparaisons internationales et désireux de faire leur « bench marking », en VO dans le texte, avant de porter des jugements ou de prendre des déci-

sions. Il s'agit d'un article complet et concis sur le SBA, le Small Business Act. « Lisez » ce documentaire, il vous apprendra la réalité et l'efficacité d'une décision globale d'encouragement des PME vécue et mise en œuvre dans les pays nord-américains de la libre entreprise et de l'initiative individuelle ; il vous montrera que la cohérence entre ces qualités d'ambition et d'innovation portée par les entrepreneurs (et les « entrepreneuses ») et la volonté politique publique est tout à fait possible ; il vous montrera aussi que l'acceptation globale d'un système administratif peut aller de pair avec l'affirmation de solidarités affichées et ciblées au bénéfice de certaines sous-populations ; il vous montrera enfin qu'une administration, une agence ou une entreprise sont d'autant plus efficaces que leur action est inscrite sur les territoires et définie dans certaines de leurs modalités avec leurs acteurs et leurs responsables.

Le rapport OSEO 2006 est plus complet et plus vite paru qu'en 2005 ; nous espérons que le « PME 2007 » poursuivra dans cette voie, offrant toujours davantage de données annuelles et de possibilités d'analyser les séries chronologiques comme leur raison d'être. Il s'efforcera en particulier de donner plus d'éléments sur les données régionales et l'impact des politiques d'accompagnement économique décidées à ce niveau : le Groupe OSEO, comme la Caisse des dépôts et consignations, ont développé dans les régions françaises assez de partenariats, de présence et d'actions pour aborder cette nouvelle phase avec détermination.

INTRODUCTION

Henry Savajol
OSEO

Ce deuxième rapport sur l'évolution des PME, plus encore que le premier, est le résultat d'un travail d'équipe. Il a rassemblé autour d'OSEO des organismes qui, tous, dans leur domaine, contribuent à la meilleure connaissance de ce monde, très diversifié, des petites et moyennes entreprises.

À l'INSEE, à la Banque de France, à OSEO, au ministère de la Recherche, se sont en effet joints l'APCE, l'AFD et la Direction générale des douanes, pour présenter et analyser le rôle, le poids dans l'économie et le comportement des 2 600 000 PME françaises en 2005.

Ce document est constitué de quatre grandes parties :

- dans « les grandes évolutions », sont analysés la démographie des PME, leur comportement économique et leur santé financière ;
- la partie « thématiques » rassemble les données disponibles dans les domaines de l'emploi, de l'innovation, de l'exportation, des marchés publics et des marchés privés ;
- après la transmission d'entreprise l'année dernière, le « sujet d'actualité » est, cette année, consacré aux femmes dirigeantes de PME ;
- enfin, la dernière partie présente un bilan de « l'action publique en faveur des PME », avec l'ambition, dès l'année prochaine, de pouvoir y intégrer les interventions des régions françaises en la matière. Cette partie comporte également un regard sur l'étranger, consacré à une présentation détaillée du *Small Business Act*.

Il est bien évidemment difficile de faire une synthèse de toutes les contributions qui figurent dans le rapport. On peut néanmoins tenter d'en faire ressortir **les principaux faits marquants** :

Une hausse importante du nombre de PME...

On dénombre désormais en France, au premier janvier 2005, 2 613 000 entreprises de moins de 250 salariés dans le domaine de l'industrie, des commerces et des services¹. Il y en avait 2 284 000 au premier janvier 2000, soit une progression de 14 % en cinq ans.

Le secteur des services (services aux entreprises, services aux particuliers, éducation, santé et action sociale) compte désormais 46 % du nombre total de PME, l'industrie ne représentant plus que 9 % de l'ensemble.

Liée au haut niveau des créations d'entreprises...

Les créations d'entreprise se sont maintenues en 2005 au haut niveau atteint l'année précédente, soit une augmentation de plus de 26 % par rapport au niveau atteint en 2002. Mais le nombre de créations d'entreprises « employeuses » est resté stable. La progression n'a concerné que des entreprises sans salariés.

PME 2006

Introduction

FAITS MARQUANTS

1. Environ 3,2 millions de PME si l'on inclut le secteur agricole.

Trois secteurs sont en plein essor: l'immobilier (agences), la construction et les services aux entreprises, alors que le secteur des transports est en repli.

On constate par ailleurs des disparités régionales fortes en termes de densité d'entreprises et de taux de créations selon des clivages nord/sud, espace rural/espace urbain, zones touristiques ou pas.

Et à un taux de défaillance stable

Il est frappant de constater que, malgré la dynamique de la création (*a priori* porteuse de défaillance), on ne constate pas, à ce stade, de hausse du taux de défaillance qui reste stable depuis cinq ans autour de 2 % du nombre d'entreprises.

Un niveau d'activité moyen en 2005...

Dans un contexte économique en demi-teinte en 2005, les PME ont connu une croissance modérée de leur activité (progression moyenne du chiffre d'affaires de 4,3 %). Les intentions d'embauche sont ainsi restées assez faibles et le niveau des investissements stable. Toutefois, le deuxième semestre 2005, nettement meilleur que le premier, laissait entrevoir de bonnes perspectives de croissance pour 2006, confirmées par les enquêtes et les premiers résultats publiés récemment.

Mais une situation financière globalement saine...

Après quelques tensions de trésorerie en début d'année, la situation s'est améliorée au cours du second semestre grâce au redressement des affaires et la rentabilité est restée stable, au même niveau depuis 2003. Dans l'industrie notamment, du fait du

renforcement des équilibres financiers et des faibles niveaux des taux d'intérêt, les contraintes financières ne sont plus un obstacle à la croissance.

Avec toutefois des disparités sectorielles marquées

Si l'activité, l'emploi et la situation financière ont évolué de façon assez satisfaisante dans les services aux entreprises, dans la construction et, de façon moins nette dans le commerce de gros, la situation a été plus mitigée dans l'industrie et dans les transports, deux secteurs pénalisés par la poursuite du renchérissement des matières premières et du prix du gazole. Ce sont les petites et moyennes entreprises du commerce de détail et de l'hôtellerie-restauration qui ont enregistré les moins bons résultats.

Les emplois sont situés majoritairement dans les PME

Les entreprises indépendantes de moins de 250 salariés regroupent 55 % des personnes occupées (salariés et non salariés), 10 % sont situées dans des filiales de grandes entreprises et 35 % dans ces grandes entreprises elles-mêmes. Les entreprises de moins de vingt personnes emploient 37 % des personnes occupées.

Ce sont les petites structures qui créent les emplois

Bien que le domaine soit complexe et les chiffres sujets à débat (sources statistiques différentes, définitions diverses de la PME, de l'emploi...), il ressort de la plupart des travaux menés que,

sur longue période, ce sont les petites structures qui créent des emplois : jusqu'en 1997 dans les établissements de moins de cinquante salariés, depuis 2001 dans les établissements de moins de 200 salariés. Ceci est à rapprocher de la diminution de l'emploi industriel et de la montée de l'emploi tertiaire localisé dans de plus petites structures.

En moyenne, une entreprise de dix à 250 salariés sur deux innove

Mais taille et innovation sont corrélées : seules quatre petites entreprises (dix à quarante-neuf salariés) sur dix innovent (au sens large : produit, procédés, organisation ou marketing), alors que six entreprises moyennes (cinquante à 249 salariés) sur dix le font (à noter que les PME innovantes appartiennent plus souvent à un groupe que les autres et qu'elles sont plus ouvertes à l'international). Le principal frein à l'innovation reste les moyens financiers insuffisants (40 % des cas), mais le manque de compétences internes suit de près (30 % des cas).

Une légère progression de la part des PME dans les exportations

85 500 entreprises de moins de 250 salariés ont exporté, en 2005, pour un montant de 144 milliards d'euros. Leur part dans le total des exportations françaises a légèrement augmenté de 40,1 % à 41,2 %, mais leurs cibles restent toujours autant concentrées : une PME exportatrice sur deux ne travaille qu'avec un seul pays. Seules 6 % sont très diversifiées géographiquement avec vingt pays partenaires et plus.

Des travaux et réflexions pour accroître la part des PME dans les marchés publics

Ces travaux se sont traduits en 2006 par l'adoption d'un nouveau Code des marchés publics comportant plusieurs mesures destinées à favoriser l'accès des PME à la commande publique, et par des démarches auprès de la Commission européenne pour négocier la possibilité de déroger à l'accord international sur les marchés publics qui interdit les dispositifs préférentiels dans l'attribution de marchés publics aux PME. De ce point de vue, la lecture du *Small Business Act*, qui régit aux États-Unis la politique fédérale en faveur des PME, fournit de nombreux éléments de réflexion.

Un rapport de force peu favorable dans la négociation commerciale pour les petites entreprises

Ce sont effectivement les entreprises de vingt à 500 salariés qui ont les délais de règlement de leurs clients les plus longs (environ soixante-quatre jours de chiffre d'affaires). Ces délais n'étant pas compensés par les délais obtenus auprès des fournisseurs, le poids du crédit interentreprises qu'elles doivent porter s'élève à vingt-deux jours de chiffre d'affaires, contre dix-sept jours pour les grandes entreprises et douze jours pour les TPE.

Une place des femmes à la tête de PME qui évolue peu

Les femmes dirigent environ 30 % des PME, proportion qui n'évolue que peu, dans la mesure où leur part dans la

PME 2006

Introduction

FAITS MARQUANTS

création se situe également aux alentours de 30 %.

La part des dirigeantes diminue régulièrement lorsque la taille de l'entreprise augmente, pour aboutir à l'observation qu'une seule femme est dirigeante d'une entreprise du CAC 40 !

Importante différence avec les hommes, elles déclarent beaucoup plus fréquemment que les hommes gérer l'entreprise avec leur conjoint (37 % des cas, contre 19 % pour les hommes).

*
* * *

La force des PME, c'est leur taille

Elle leur permet de réagir beaucoup plus vite que les grandes entreprises aux modifications de leur environnement. De ce point de vue, grâce à leur situation économique et financière satisfaisante fin 2005, elles étaient en situation de saisir toute opportunité de développement.

La faiblesse des PME, c'est leur taille

Dans de nombreux domaines, et notamment dans les négociations commerciales (au sens large: avec leurs clients, privés ou publics, nationaux ou à l'exportation, avec leurs fournisseurs, leurs banquiers), elle les pénalise et leur crée des contraintes supplémentaires que l'action des pouvoirs publics doit atténuer.



PREMIÈRE PARTIE

Les grandes évolutions

La démographie des PME

Le comportement économique
des PME

La santé financière des PME

LA DÉMOGRAPHIE DES PME

ÉVOLUTION EN 2005

Roselyne Kerjossé
INSEE

Près de 2 620 000 PME au 1er janvier 2005

Au 1^{er} janvier 2005, on dénombre près de 2 620 000 entreprises dans l'industrie, la construction, le commerce et les services (tableau 1). Près de 30 % des entreprises proposent des services aux particuliers, une entreprise sur quatre est un commerce et une sur six se consacre à des services pour les entreprises (informatique, conseil, publicité, architecture et ingénierie, contrôles techniques).

Trente-cinq pour cent des entreprises emploient d'un à neuf salariés et 58 % n'en ont aucun. Ainsi, deux entreprises sur trois spécialisées dans les services aux entreprises et dans ceux aux particuliers reposent sur la seule activité du chef d'entreprise ; c'est le cas également de plus d'un commerce sur deux (54 %).

Les créations d'entreprises se maintiennent à un haut niveau en 2005

Les créations d'entreprises dans l'industrie, le commerce et les services se stabilisent après deux années de très forte hausse. Elles sont passées de 270 000 en 2002 à 320 000 en 2004 (graphique 1). En 2005, 317 000 entreprises ont été créées, dont 225 000 créations pures. En fait, sur la période 2003-2005, seules les créations pures ont bénéficié de ce dynamisme : augmentation de 26,3 % en 2005 par rapport à 2002.

Deux créations sur cinq sont des SARL

Cinquante-quatre pour cent des créations d'entreprises sont des entreprises individuelles et 46 % des sociétés. Parmi les seules créations pures, les

PME 2006

Grandes évolutions

DÉMOGRAPHIE

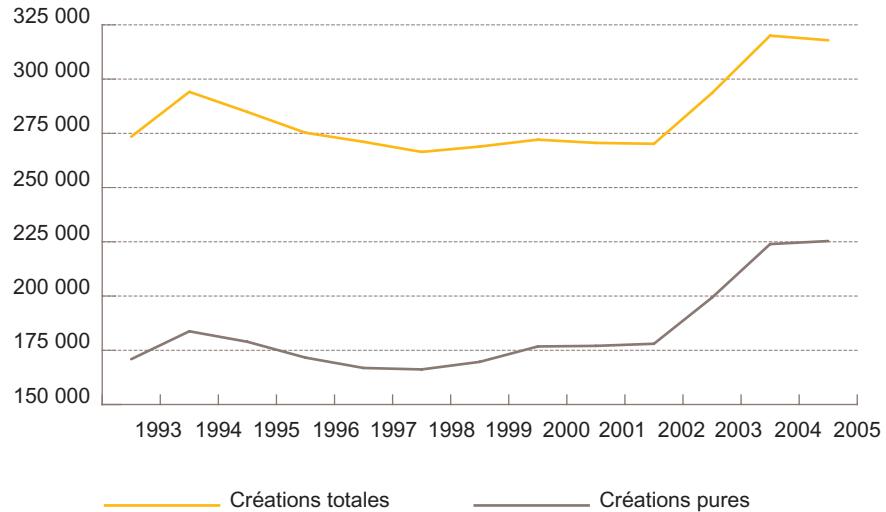
TABLEAU 1

RÉPARTITION DES ENTREPRISES PAR NOMBRE DE SALARIÉS ET ACTIVITÉ AU 01-01-2005 (EN MILLIERS)

Secteur d'activité	0	1 à 9	10 à 49	50 à 99	100 à 249	250 et +	Total
IAA	20,52	36,98	6,13	0,66	0,48	0,32	65,09
Industrie (hors IAA)	82,77	65,62	26,79	3,97	2,75	1,71	183,60
Construction	178,71	149,46	23,46	1,40	0,64	0,26	353,93
Commerce	347,61	252,76	37,73	3,67	1,81	0,83	644,40
Transports	52,74	24,92	8,98	1,20	0,73	0,37	88,94
Activités immobilières	58,26	22,50	2,31	0,09	0,04	0,02	83,22
Services aux entreprises	295,25	121,97	23,37	2,43	1,39	1,04	445,44
Services aux particuliers	226,73	165,15	17,25	1,03	0,37	0,23	410,76
Éducation, santé, action sociale	267,52	68,81	5,01	0,62	0,39	0,14	342,50
Total	1 530,11	908,18	151,01	15,05	8,60	4,91	2 617,87

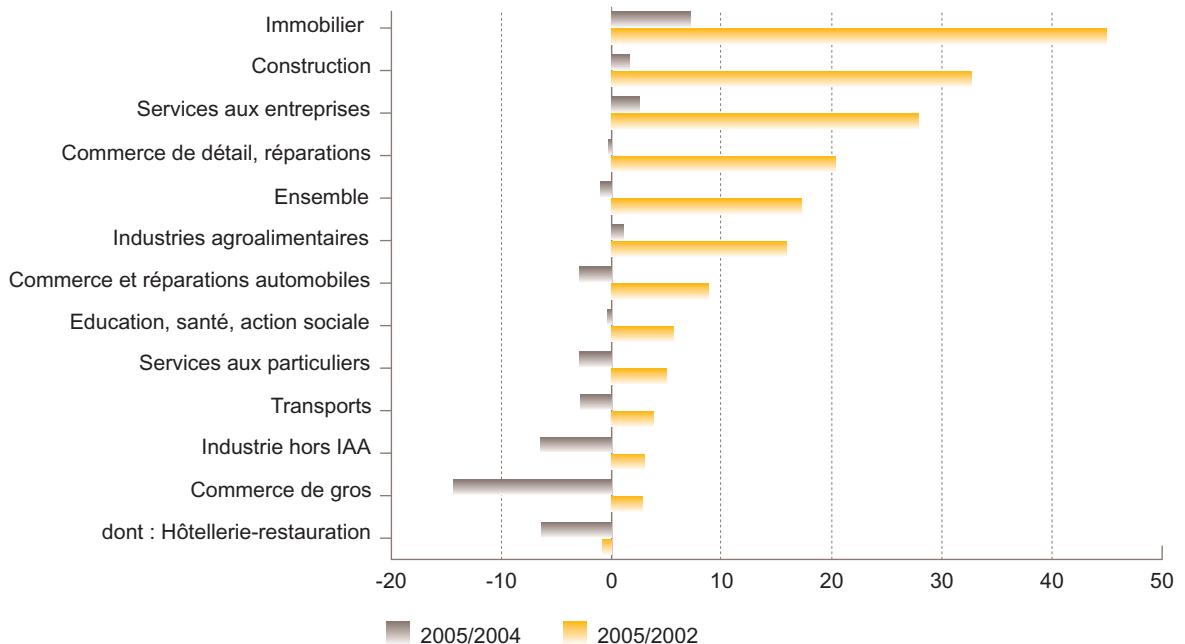
Source : INSEE, Répertoire SIRENE.

GRAPHIQUE 1
NOMBRE ANNUEL DE CRÉATIONS D'ENTREPRISES



Source : INSEE, Répertoire SIRENE.

GRAPHIQUE 2
ÉVOLUTION DES CRÉATIONS D'ENTREPRISES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



Source : INSEE, Répertoire SIRENE.

proportions sont pratiquement inversées : 47 % de ces créations sont des entreprises individuelles et 53 % des sociétés.

Aujourd'hui, parmi l'ensemble des créations d'entreprises, deux créations sur cinq sont des SARL. En 2005, seules les créations de Sociétés d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL) et de SARL unipersonnelles (ou EURL) ont augmenté. Ces formes particulières de SARL permettent aux entrepreneurs sans associés de créer une société.

En 2002, 55 % des créateurs dans la construction se déclaraient artisans et 40 % en SARL ; en 2005, 50 % démarrent comme artisans et 45 % en SARL. De même, dans le secteur des transports, 23 % des créateurs étaient commerçants en 2002 et 40 % en SARL ; ils sont respectivement 17 % et 49 % en 2005. Ainsi, ces créateurs sont plus nombreux aujourd'hui à se déclarer sous forme de société. Cette évolution est à mettre en regard de la loi pour l'initiative économique de 2003 qui a, notamment, levé l'obligation d'un apport financier minimum. En effet, avant cette loi, un apport financier minimum de 7 500 euros était nécessaire pour créer une société. Le manque de capitaux initiaux obligeait donc les créateurs de petites structures à se déclarer en entreprise individuelle.

L'immobilier et la construction en plein essor...

Trois secteurs se démarquent dans la création d'entreprises : l'immobilier (+ 45 % en trois ans), la construction (+ 33 %) et les services aux entreprises (+ 28 %) (graphique 2). Les créations ne cessent d'augmenter depuis plus de dix ans dans ces secteurs, alors qu'elle s'est nettement ralentie pour d'autres.

La construction et l'immobilier ont bénéficié d'une conjoncture favorable depuis 1999 : augmentation de la

demande de logements; baisse de la TVA sur les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur les locaux d'habitation ; dispositions des lois Périssol, Besson et de Robien permettant aux acquéreurs d'un bien immobilier neuf et destiné à la location de bénéficier de réduction d'impôts. Ceci intervient au moment où les conditions bancaires se sont assouplies : allongement des durées de crédit et taux d'intérêt historiquement bas. Ce contexte encourage donc les investisseurs à construire et à accroître ainsi l'activité de location dans l'immobilier ; 7 800 agences immobilières se sont créées en 2005 contre 4 500 en 1998.

... Les transports sont en repli

À l'inverse, dans les transports, le nombre de créations pures en 2005 est le plus bas depuis 2000. Ce secteur subit la hausse des prix du pétrole depuis cinq ans et une forte concurrence étrangère. Alors que l'ensemble des créations d'entreprises nouvelles ont progressé de 27 % par rapport à 2000, cette hausse se limite à 3 % dans les transports (graphique 3). À la forte baisse actuelle du nombre de créations pures, s'ajoute une augmentation des cessations et des défaillances d'entreprises, ce qui a pour conséquence de réduire le parc d'entreprises de ce secteur : la baisse est de 3,2 % entre 2000 et 2005 dans les transports alors que le nombre d'entreprises de l'industrie, du commerce et des services a augmenté de 10,3 % sur la même période.

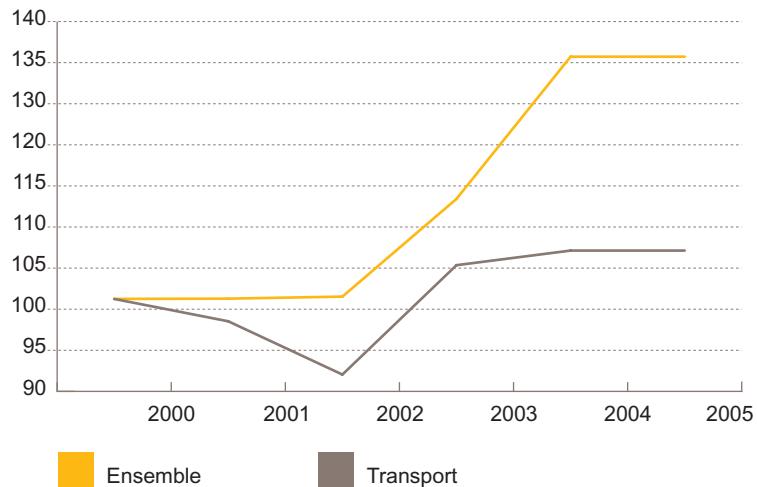
86,5 % des entreprises créées n'ont pas de salariés

Entre 2002 et 2005, la hausse des créations d'entreprises n'a concerné que les entreprises sans salariés (+ 33 % en trois ans), tandis que le nombre de créations d'entreprises

PME 2006

Grandes évolutions

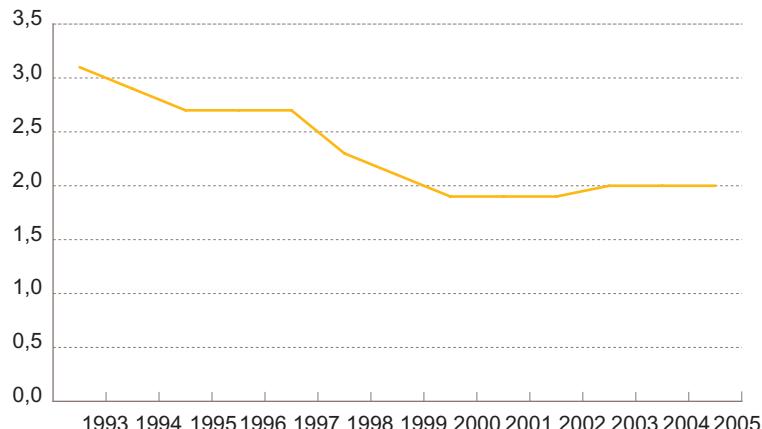
DÉMOGRAPHIE

GRAPHIQUE 3ÉVOLUTION DES CRÉATIONS DANS LES TRANSPORTS
ET DANS L'ENSEMBLE DE L'ÉCONOMIE

Source : INSEE, SIRENE.

GRAPHIQUE 4

TAUX ANNUEL DE DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES



Sources : BODACC et INSEE – Répertoire SIRENE.

employeuses est resté stable. Au total, en 2005, 86,5 % des créations pures ne génèrent qu'un seul emploi, celui de l'entrepreneur.

La création d'entreprise est ainsi un moyen de générer son propre emploi. D'ailleurs, depuis 2002, le nombre de créations d'entreprises ayant bénéficié de l'Aide aux chômeurs créateurs et repreneurs d'entreprises (ACCRE) a plus que doublé : on en dénombre 32 500 en 2002 et 67 200 en 2005.

Un taux de défaillance stable

Avec 41 800 en 2005, le nombre de défaillances d'entreprises² augmente de nouveau en 2005 : 41 800 défaillances, soit 2,3 % de plus qu'en 2004. Si le nombre annuel de défaillances aug-

2. La défaillance correspond à l'ouverture d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire (sans redressement préalable) par un jugement du tribunal de commerce ou du tribunal de grande instance à l'encontre d'une entreprise suite à une cessation de paiements.

TABLEAU 2
DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Activité	Nombre de défaillances en 2005	Taux de défaillance en 2005 en % (*)
IAA	930	1,4
Industrie hors IAA	3 803	2,1
<i>dont biens de consommation</i>	1 596	2,2
<i>dont biens d'équipement</i>	881	2,1
<i>dont biens intermédiaires</i>	1 260	2,0
Construction	9 984	2,8
Commerce	11 282	1,8
<i>dont commerce et réparation</i>	1 550	2,0
<i>dont commerce de gros</i>	3 660	2,5
<i>dont commerce de détail</i>	6 072	1,5
Transports	1 819	2,1
Immobilier	1 245	1,0
Services aux entreprises	5 957	1,9
Services aux particuliers	6 773	1,9
<i>dont hôtels cafés restaurants</i>	4 834	2,3
Total	41 793	2,0

(*) Taux de défaillance en 2005: rapport entre le nombre de défaillances observées en 2005 et le stock d'entreprises au premier janvier 2005 par secteur d'activité.

Sources : BODACC et INSEE – Répertoire SIRENE.

mente depuis 2002, en revanche, les taux de défaillances d'entreprises se stabilisent autour de 2% ces cinq dernières années (graphique 4).

Les secteurs les plus affectés par la défaillance sont ceux de la construction et du commerce de gros (tableau 2), pour lesquels le taux de défaillance (respectivement 2,8% et 2,5%) est nettement supérieur à la moyenne observée (2%).

Le nombre de reprises baisse

En 2005, environ 40 800 entreprises ont été reprises. Il est à noter que les reprises d'entreprises recensées actuellement par l'INSEE ne prennent pas en compte les reprises liées à une nouvelle répartition du capital de l'entreprise suite à des rachats de parts sociales. La baisse de - 3,3% constatée par rapport à 2004 se ressent plus fortement dans les secteurs industriels

(- 7,2%) et dans le secteur de l'hôtellerie restauration (- 5,2%).

Pourtant, choisir de reprendre une entreprise assure un taux de pérennité plus fort que créer une entreprise entièrement nouvelle : parmi les entreprises créées ou reprises en 1998, six reprises sur dix sont toujours en activité cinq ans après, contre cinq sur dix pour les créations pures³.

Toutefois, que le couple entrepreneur/entreprise n'existe plus au bout de cinq ans ne doit pas être considéré systématiquement comme un arrêt de l'activité économique : certaines entreprises ferment leur porte, mais d'autres font l'objet d'une reprise. Quant aux entrepreneurs, certains arrêtent du fait d'une mise en règlement judiciaire

PME 2006

Grandes évolutions

DÉMOGRAPHIE

3. Résultats issus des trois vagues de l'enquête SINE 1998 (Système d'informations des nouvelles entreprises) : système permanent d'observation d'une génération de nouvelles entreprises tous les quatre ans. Les entreprises créées en 1998 ont été enquêtées en 1998, 2001 et 2003.

TABLEAU 3

LES CHANCES DE PÉRENNITÉ
DES ENTREPRISES CRÉÉES EN 1998

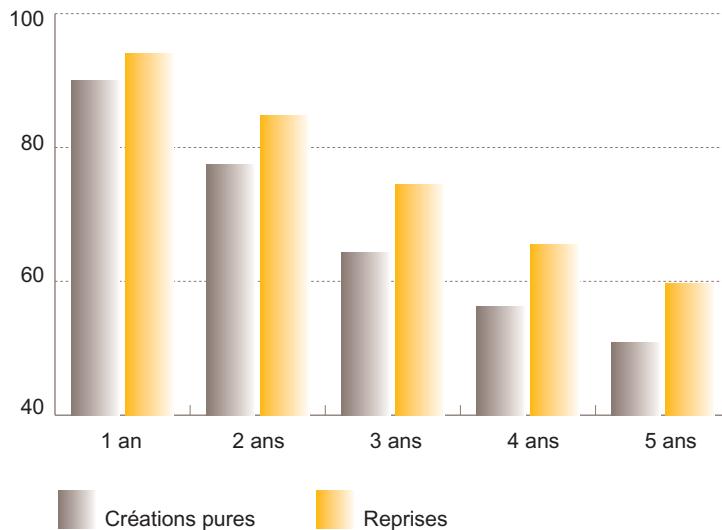
Variable	Chance de pérennité	Variable	Chance de pérennité
Sexe		<i>de 25 000 à 50 000</i>	<i>Réf.</i>
<i>Homme</i>	<i>Réf.</i>	- de 10 000	0,9
<i>Femme</i>	0,9	de 50 000 à 100 000	1,1
Implantation en Île-de-France		de 100 000 à 250 000	1,4
<i>Non</i>	<i>Réf.</i>	de 250 000 à 500 000	1,5
<i>Oui</i>	0,8	+ de 500 000	1,9
Age du créateur		Catégorie juridique	
<i>30 - 40 ans</i>	<i>Réf.</i>	<i>Personne Morale</i>	<i>Réf.</i>
- de 30 ans	0,7	personne Physique	0,7
40 - 50 ans	1,1	Présence de salariés	
+ de 50 ans	1,1	<i>Oui</i>	<i>Réf.</i>
Activité préalable		<i>Non</i>	1,2
<i>En activité</i>	<i>Réf.</i>	Activité de sous-traitance	
chômeur < 1an	0,8	<i>Oui</i>	<i>Réf.</i>
chômeur > 1 an	0,7	<i>Non</i>	1,1
sans activité	0,9	Reprise totale ou partielle des activités de l'ancien employeur	
Aide		<i>Oui</i>	<i>Réf.</i>
<i>Oui</i>	<i>Réf.</i>	<i>Non</i>	0,8
<i>Non</i>	0,6	Entourage entrepreneurial	
Activité de l'entreprise		<i>Non</i>	<i>Réf.</i>
<i>Construction</i>	<i>Réf.</i>	<i>Oui</i>	0,9
Industries agroalimentaires	0,7	Formation reçue	
Industrie hors IAA	0,8	<i>Oui</i>	<i>Réf.</i>
Immobilier	ns	<i>Non</i>	0,8
Services aux entreprises	0,8	Contrat de franchise	
Commerce	0,7	<i>Oui</i>	<i>Réf.</i>
Transport	0,8	<i>Non</i>	1,2
Restauration traditionnelle	0,6		
Restauration rapide	0,5		
Moyens investis à la création			

« ns » : non significatif au seuil choisi de 5% par rapport à la situation de référence.

L'analyse des chances de pérennité à cinq d'une entreprise est réalisée à l'aide d'un modèle de régression logistique. Les effets de chaque facteur sont présentés en écart par rapport à une situation de référence notée « Réf ». Plus le coefficient est élevé (et supérieur à 1), plus la probabilité est forte que l'entreprise atteigne son cinquième anniversaire; plus il est faible (et inférieur à 1), plus la probabilité est faible que l'entreprise atteigne son cinquième anniversaire. Les variables concernant la prise de conseil, l'étude de marché, l'étude financière, le diplôme, les compétences acquises antérieurement, la mise en place du projet, la qualification antérieure et l'existence de créations d'entreprises antérieures ont été introduites dans le modèle mais les résultats ne sont pas présentés.

Lecture: les femmes réussissent moins bien que les hommes : toutes choses égales par ailleurs, la probabilité qu'une entreprise créée par une femme soit encore en activité cinq ans après est 0,9 fois celle des hommes. À l'inverse, les hommes ont 1,1 (= 1/0,9) fois plus de chances de réussir que les femmes.

Source : INSEE, 3 vagues de l'enquête SINE 1998 (1998, 2001 et 2003).

GRAPHIQUE 5
TAUX DE PÉRENNITÉ DES ENTREPRISES


Source : INSEE, 3 vagues de l'enquête SINE 1998 (1998, 2001 et 2003).

ou pour anticiper l'échec économique, d'autres pour des raisons plus personnelles : prendre leur retraite, souhait de redevenir salarié, relancer une nouvelle entreprise...

Les facteurs favorables à la pérennité des nouvelles entreprises

L'analyse des résultats des différentes vagues de l'enquête SINE permet de dégager quelques éléments intéressants : les entreprises toujours actives cinq ans après leur création présentent des facteurs communs, soit par les caractéristiques de leurs créateurs, soit par la qualité du projet et les moyens mis en œuvre au moment de la création⁴.

L'expérience prime sur le diplôme

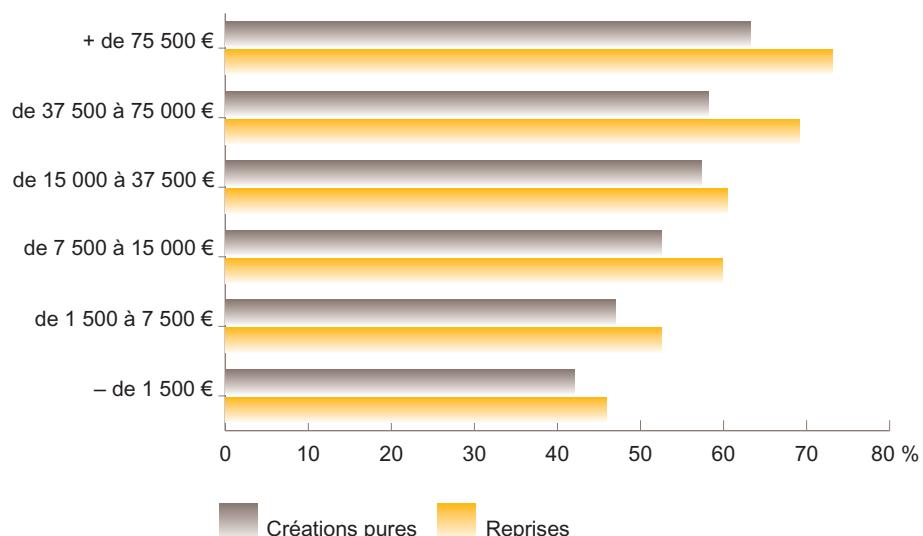
Globalement, l'expérience et les acquis du créateur sont des facteurs favorables à la pérennité de l'entreprise. Par exemple, plus le temps séparant la dernière activité professionnelle et la création est court, meilleures sont les chances de l'entreprise (tableau 3). Parmi les personnes qui étaient au chômage (38 % de créateurs d'entreprises), ceux ayant connu une période de chômage inférieure à un an semblent mieux armés pour assurer la continuité de leur entreprise que ceux restés au chômage plus d'un an.

L'expérience professionnelle dans le même domaine est également un atout : trois entrepreneurs sur quatre ont acquis des compétences dans une activité proche de celle de l'entreprise qu'ils créent. Parmi les qualifications professionnelles, celle d'agent de maîtrise, sans doute du fait de la pratique du métier et l'expérience de management qu'elle implique, est la plus positive pour les créateurs de nouvelles entreprises. Dans le cas des entreprises reprises, la qualification

4. Les différents facteurs influant sur la durée de vie des entreprises entre un et cinq ans rendent difficile la mesure de l'effet propre de chacun d'entre eux. Une approche à l'aide d'un modèle de régression logistique permettant de raisonner «toutes choses égales par ailleurs» a donc été mise en œuvre pour compléter et contrôler les résultats des taux de pérennité.

PME 2006
Grandes évolutions
DÉMOGRAPHIE

GRAPHIQUE 6
PÉRENNITÉ À CINQ ANS SELON LES MOYENS INVESTIS AU DÉMARRAGE DE L'ENTREPRISE



Source : INSEE, trois vagues de l'enquête SINE 1998 (1998, 2001 et 2003).

professionnelle du repreneur la plus porteuse est celle d'ouvrier.

Par ailleurs, un entrepreneur sur quatre avait déjà créé au moins une fois une entreprise auparavant.

Au final, le manque d'expérience semble plus discriminant que le manque de diplôme. Le diplôme de l'entrepreneur a un impact positif la première année, mais n'est plus un facteur déterminant par la suite. On observe que la pérennité à cinq ans des entreprises créées par des jeunes diplômés est même plus faible que celle de la totalité des créateurs.

Toutes choses égales par ailleurs, l'âge est également un facteur discriminant. Les plus âgés ont plus de chances d'assurer la poursuite d'activité de leur entreprise que leurs cadets. La différence est forte dès trente ans : les nouveaux entrepreneurs de plus de trente ans réussissent 1,5 fois mieux que ceux de moins de trente ans.

Les femmes représentent 26 % des créateurs de nouvelles entreprises alors qu'elles constituent 46 % de la population active. De plus, elles sont

moins nombreuses que les hommes à accompagner leur entreprise jusqu'à la cinquième année : le taux de pérennité à cinq ans des entreprises créées par des femmes est de 46,6 % contre 52,5 % pour les entreprises créées par des hommes. Ce constat étant toutes choses égales par ailleurs, il faut donc sans doute rechercher l'origine de cette différence dans des éléments extérieurs à l'entreprise tels que la compatibilité entre vie familiale et vie professionnelle... Toutefois, il y a un secteur dans lequel les femmes réussissent bien et même mieux que les hommes : celui des services aux particuliers. D'ailleurs, elles sont à la tête de la moitié des entreprises créées dans ce secteur.

Les chances de pérennité augmentent avec le capital initial

D'autres facteurs de pérennité de l'entreprise sont liés à la qualité du projet et aux moyens mis en œuvre au moment de la création.

Ainsi, plus le créateur investit initialement, plus l'entreprise résiste, et ce

dans tous les secteurs d'activité, que ce soit pour une reprise ou une création *ex nihilo* (graphique 6). Pourtant, 40 % des entrepreneurs créent leur entreprise avec moins de 7 500 euros et seulement 45 % d'entre eux parviennent à passer le cap des cinq ans. Pour ceux qui investissent plus de 7 500 euros, le taux de pérennité augmente fortement (55 %).

Parmi les autres facteurs favorables au démarrage de l'entreprise, la première année ou les deux premières années, on note celui d'être dans un environnement propice :

- avoir un entourage entrepreneurial (70 % des créateurs qui réussissent connaissent un créateur ou un entrepreneur d'entreprise) ;
- suivre une formation préalable à la création ou consulter un ou plusieurs conseillers ;
- bénéficier d'aides publiques à la création (un quart des créateurs bénéficie d'une telle aide : ACCRE, prêt à taux 0, subvention...) : près de 60 % des nouvelles entreprises aidées atteignent leur cinquième année contre 49 % de celles qui ne le sont pas.

D'autres facteurs jouent sur la durée et sont plus liés au développement de l'entreprise : l'absence de problème de trésorerie améliore un peu la pérennité entre la troisième et la cinquième année ; la réalisation régulière d'investissements.

Ces derniers points sont peut-être à relier au fait d'externaliser sa comptabilité, comme le font trois entrepreneurs sur quatre. Avoir un conseiller (expert-comptable ou centre de gestion par exemple) pour sa comptabilité ou pour savoir où on en est, si c'est le bon moment pour faire un investissement, pour embaucher... fait aussi partie des facteurs favorables à la pérennité des entreprises.

L'entreprise qui a fait ses preuves crée de l'emploi

Huit entrepreneurs sur dix sont seuls dans leur entreprise à sa création. Quelques mois plus tard, les entreprises pérennes emploient, en moyenne, 2,1 personnes (1,1 non salarié et un salarié). Cinq ans plus tard, elles occupent 3,5 personnes (un non salarié et 2,5 salariés).

Le bilan en termes de créations d'emplois des entreprises créées en 1998 est positif, et ce malgré la disparition de près de la moitié des entreprises : huit emplois sur dix générés lors de la création des entreprises en 1998 subsistent encore en 2003.

Le nombre d'emplois des entreprises reprises est initialement supérieur à celui des nouvelles entreprises, mais l'accroissement est moins important : il passe de 3,3 à quatre en cinq ans.

Au moment de l'enquête, en 2003, 14 % des entrepreneurs envisageaient de recruter à court terme. Si la majorité des entreprises n'envisageaient pas d'embaucher dans l'année suivante, elles ne pensaient pas non plus licencier.

Bibliographie

« Défaillances d'entreprises : jugements rendus en décembre 2005 et bilan de l'année 2005 », *Informations rapides* n° 165, 24 mai 2006.

« En 2005, les créations d'entreprises se maintiennent à un haut niveau », Virginie Fabre, *INSEE Première*, n° 1063, janvier 2006.

« Nouvelles entreprises, cinq ans après : l'expérience du créateur prime sur le diplôme », Virginie Fabre et Roselyne Kerjose, *INSEE Première*, n° 1064, janvier 2006.

« Une nouvelle vision de la pérennité des jeunes entreprises », *Entreprises en bref*, n° 14, janvier 2005, DCASPL.

PME 2006

Grandes évolutions

DÉMOGRAPHIE

C RÉATION D'ENTREPRISES ET TERRITOIRES EN 2005

André Letowski
APCE

PME 2006

Grandes évolutions

DÉMOGRAPHIE

Cinquante-cinq pour cent de la population française est localisée dans trois régions : l'Île-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes. Quarante-sept pour cent des créations (créations pures, réactivations et reprises) le sont aussi, alors que onze régions (Alsace, Auvergne, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Corse, Franche-Comté, Limousin, Lorraine, Basse-Normandie, Haute-Normandie et Poitou-Charentes) ne regroupent que 19 % des créations.

Faut-il s'arrêter à ce seul constat ? La création se répartit-elle de façon uniforme sur les territoires ? *Quid* de l'impact du rural ou de l'urbain ? Des espaces industriels du Nord et de l'Est face aux espaces portés par le tourisme ?

Peut-on augmenter de façon notable le nombre de créations d'entreprises pour atteindre les scores enviables d'autres espaces ? Autrement formulé, les marchés locaux et leurs spécificités, l'histoire économique des territoires auraient-ils une forte influence sur la création d'entreprises ?

Trois logiques territoriales au regard de la création apparaîtront au cours de cet article :

- la logique nord/sud où le Nord et l'Est s'inscrivent dans une histoire industrielle et urbaine, souvent différente des régions du sud plus marquées par une faible industrialisation et plus récemment le tourisme ;
- la logique urbain/rural ;
- la logique nouveaux marchés dus au tourisme.

Ces trois logiques sont de plus en interaction dans un même territoire.

Le choix de l'espace géographique est un élément essentiel pour observer les différences

La région nous a semblé trop réductrice, notamment quand les départements y sont nombreux et les écarts entre ces départements conséquents. Le nivellement par la moyenne régionale n'est pas satisfaisant. La zone d'emploi pouvait être une autre approche que nous avons jugée trop complexe pour être lue aisément.

Nous avons choisi **le niveau départemental**, non seulement parce qu'il paraît être un bon compromis entre région et zone d'emploi, mais aussi parce que cet espace est aisément appréhensible et utilisable quant aux résultats d'étude.

Nous aborderons par ailleurs **l'ensemble du champ de la création d'entreprise**, non seulement les créations pures mais aussi les reprises (même si leur connaissance demeure insatisfaisante) et les réactivations (même si beaucoup d'analystes ne les prennent pas en compte), tirant principalement nos informations du fichier SIRENE de l'INSEE.

Les chiffres créations d'entreprises existantes sont ceux de 2005. Ceux de la population seront habituellement ceux de 2002 (derniers chiffres connus) en tenant compte de la population permanente moyenne (recalculée par l'INSEE pour approcher l'impact du tourisme), plus justes que ceux du recensement INSEE désormais mis à jour annuellement.

La logique nord/sud

La France peut être divisée en trois grands espaces au regard d'un certain nombre d'indicateurs descriptifs de l'importance de la création et des entreprises sur les territoires : le Nord et l'Est, le Centre et l'Ouest et enfin le Sud-ouest et le Sud-est. Cette observation sert de référent essentiel pour comprendre la place et l'impact de la création d'entreprises sur les territoires.

Une première observation d'importance : les entreprises existantes sont inégalement réparties sur le territoire français mais selon l'axe nord/sud

La densité en entreprises pour 10 000 habitants est bien plus conséquente au sud qu'au nord, entre 400 et 600 entreprises pour 10 000 habitants dans le sud contre moins de 300 dans le nord et l'est de la France. Et pourtant, le nombre de salariés du secteur privé y est proportionnellement plus conséquent.

La carte ci-après différencie quatre types d'espaces du nord au sud de la France, avec une progression continue de la densité d'entreprises du nord vers le sud.

Le Nord et l'Est (onze départements) : moins de 300 entreprises pour 10 000 habitants

Une exception de taille : la région Île-de-France, dont les densités sont du même ordre que celles du Sud : Paris explose (1 227 entreprises pour 10 000 habitants) puis la grande couronne (332 à 398). Cette forte spécificité de l'Île-de-France implique que toute observation territoriale à caractère national conduira à traiter, d'une part, de l'Île-de-France, d'autre part, de la France métropolitaine hors Île-de-France, en isolant aussi les DOM et les TOM quand l'observation vise la France entière.

En ce qui concerne les autres départements du Nord et de l'Est, le lecteur notera le faible décalage entre les espaces très urbains ou très industriels et les espaces ruraux, du moins au regard des deux autres grands espaces.

Le Centre : densité entre 300 et 349 entreprises pour 10 000 habitants

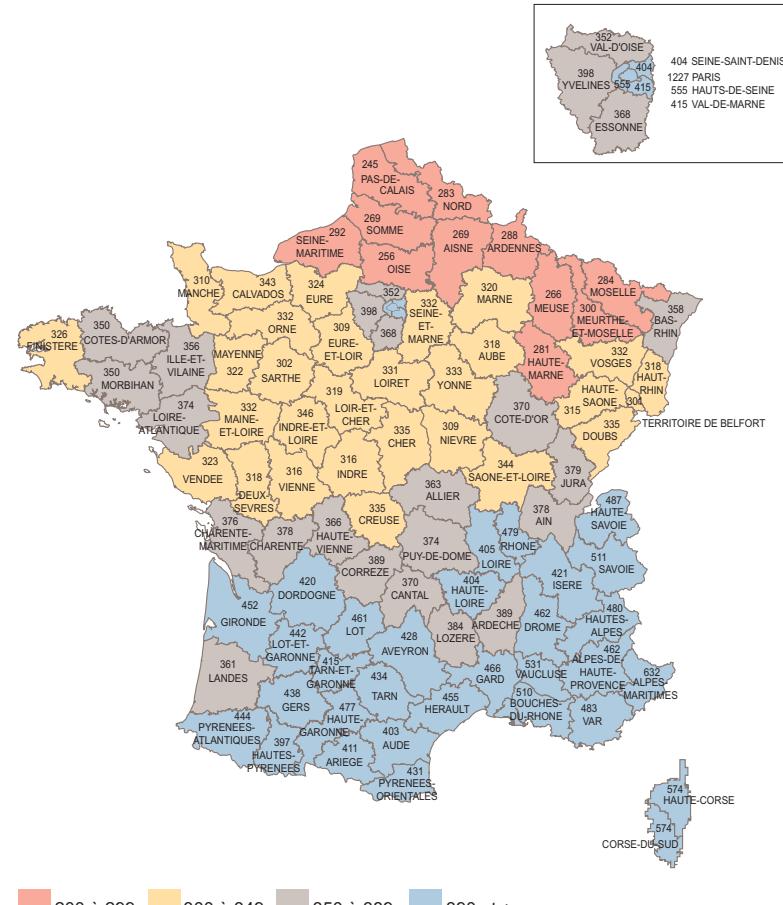
On y trouve les régions Bretagne, Centre, Franche-Comté et Pays de la Loire. Certains départements urbains et/ou touristiques y connaissent une densité un peu plus élevée. C'est notamment le cas de trois départements bretons.

Le Sud : 350 entreprises et plus allant jusqu'à 632 pour les Alpes-Maritimes

Un premier lot de départements appartenant à l'Auvergne, au Limousin et à Poitou-Charentes a une densité comprise entre 350 et 400, alors que les

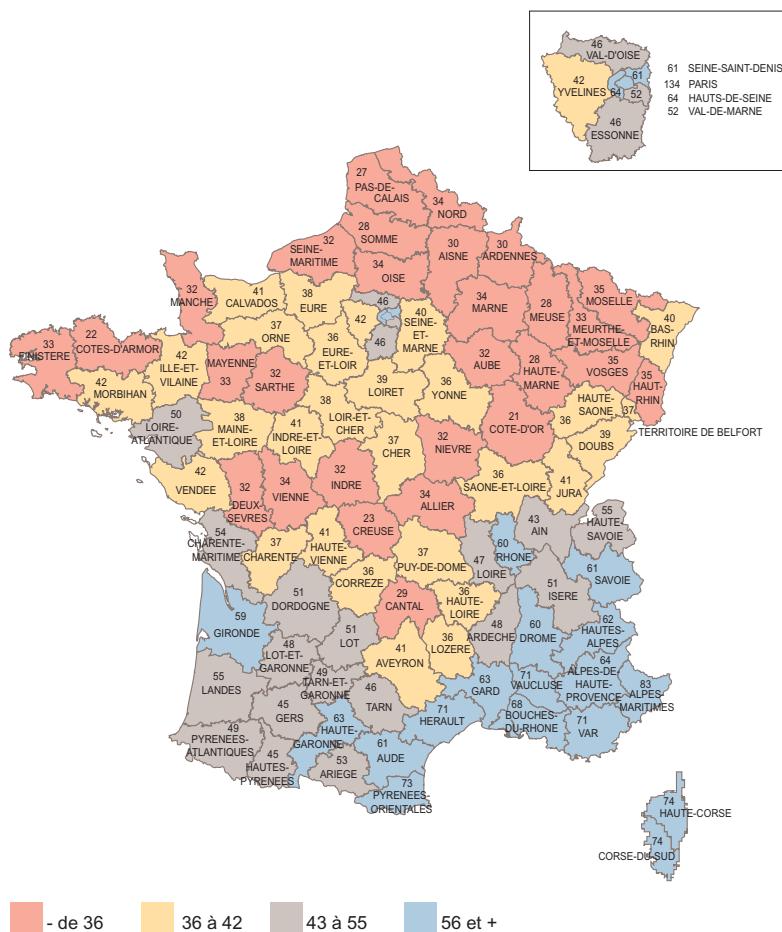
CARTE 1

DENSITÉ EN ENTREPRISES POUR 10000 HABITANTS EN 2005



PME 2006**Grandes évolutions****DÉMOGRAPHIE****CARTE 2**

DENSITÉ DES CRÉATIONS D'ENTREPRISES POUR 10000 HABITANTS EN 2005



départements du Sud-ouest (Aquitaine, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées) et ceux de Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes dépassant la densité de 500 entreprises.

Noter le poids très élevé des départements les plus touristiques de la côte méditerranéenne et des montagnes alpines.

Deuxième constat: la densité en créations d'entreprises rejoint globalement les constats que nous venons de faire

Trois grands espaces divisent la France.

Le Nord et l'Est avec l'exception de l'Île-de-France : une densité d'au plus trente-cinq créations d'entreprises pour 10 000 habitants

La densité en créations d'entreprises (incluant réactivations et reprises) est même plus uniforme que celle en entreprises existantes.

L'Île-de-France fait à nouveau exception : avec 134 créations pour 10 000 habitants à Paris, suivie de la petite couronne (cinquante-deux à soixante-quatre) puis de la grande couronne (quarante à quarante-six).

Le Centre : entre trente-six et quarante-deux créations d'entreprises pour 10 000 habitants

Avec l'exception du Finistère, de la Manche, de la Mayenne et de la Sarthe plus proches des départements du nord et de l'est, l'ouest du pays connaît des densités un peu plus élevées (de trente-deux à cinquante-quatre) que le Centre et le Centre-est (trente-deux à quarante et un).

Le Sud : plus de quarante-trois créations d'entreprises pour 10 000 habitants

Le Sud-ouest s'inscrit dans des densités plus faibles que le Sud-est (entre quarante-cinq et soixante). Ce dernier, comme précédemment, connaît les plus fortes densités sur le littoral méditerranéen et les montagnes alpines. Il faut noter l'enclave Auvergne aux densités identiques à celles du centre.

La logique rural/urbain

Le propos le plus souvent tenu sur la création d'entreprises en territoires ruraux est à la fois celui de la nécessité de la création pour maintenir la population sur le territoire et celui de la difficulté à renouveler le tissu des entreprises.

C'est oublier pourtant la diversité des territoires ruraux, communes rurales

à proximité immédiate de communes urbaines (habituellement agglomérées à ces communes urbaines), pôles ruraux (gros bourgs structurant le territoire rural) et les communes proches et par ailleurs rural « profond ». Ces réalités sont aussi souvent corrigées par les effets du tourisme (résidences secondaires, vacances en camping, locations de maisons et appartements), conduisant à des situations économiques souvent même plus favorables que certaines unités urbaines.

Méthodologie et choix d'observation

Le choix a été fait ici d'observer les espaces à dominante rurale tels que l'INSEE les définit: « Ensemble des communes n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine, regroupant l'ensemble des espaces urbains qu'ils soient pôles urbains d'au moins 5 000 emplois, couronne périurbaine ou communes multipolaires (conjuguant communes rurales et urbaines comme lieu de résidence mais dont la population travaille au moins à 40% dans une aire urbaine). »

Le choix a enfin été fait de s'attacher à l'espace départemental et à son caractère rural en identifiant le poids des communes rurales dans l'ensemble des communes du département:

– **Vingt-neuf départements** ont au plus 35 % de communes rurales (ou plus de 65 % à dominante urbaine). Ils sont à **caractère très urbain**. On y trouve essentiellement l'Île-de-France, les régions du nord et de l'est de la France et les départements hébergeant des métropoles importantes. Ils représentent 30 % des départements.

– **Dix départements sont à caractère plutôt urbain** en ce sens que 50 à 65 % des communes sont situées dans des espaces à dominante urbaine (12 % des départements).

– **Vingt-trois départements sont à caractère plutôt ruraux**, 51 à 66 % des communes sont localisées dans

des espaces à dominante rurale (24 % des départements).

– **Trente-quatre départements sont très ruraux**, 67 % au moins des communes étant situées dans des espaces à dominante rurale (35 % des départements).

Quelle est la situation des départements à dominante rurale et urbaine au sein de leur région d'appartenance ?

Cette approche permet de différencier avec plus de justesse la ruralité des régions, au-delà de la simple moyenne : **quatre régions sont classées très urbaines**, ayant de 0,6 à 24,5 % de communes rurales (Île-de-France, Alsace, Nord-Pas de Calais et Haute-Normandie), alors que **sept régions sont très rurales**, ayant entre 66 et 74 % de communes à dominante rurale (Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Auvergne, Poitou-Charentes, Midi-Pyrénées, Corse et Limousin).

Un tableau plus détaillé précise la situation de chaque région et la décomposition des départements dans les quatre sous-groupes définis ci-dessus.

À titre d'exemple, les trente-quatre départements les plus ruraux sont au nombre de vingt à être définis comme touristiques (une population moyenne résidente d'au moins 10 % supérieure à la population reconnue sans double compte). Les treize départements les plus ruraux sont aussi ceux qui sont les plus touristiques.

Nous ferons le choix dans la suite de ce travail de n'observer que les départements les plus urbains et les plus ruraux (peu différencie ceux définis comme touristiques).

Régions du Nord et de l'Est : des espaces urbains nombreux

La situation en Île-de-France

Cette situation est à observer en tant

PME 2006

Grandes évolutions

Démographie

TABLEAU 1

L'IMPORTANCE DES CRÉATIONS D'ENTREPRISES 2005
(TOUTE NATURE) SELON LES RÉGIONS ET L'APPARTENANCE
OU NON AU MILIEU RURAL

Type de région	% de communes à dominante rurale	Très urbaines (0 à 35% de communes rurales)	% des créations	Plutôt urbaines (36 à 49% de communes rurales)	% des créations	Plutôt rurales (50 à 65% de communes rurales)	% des créations	Très rurales (plus des deux tiers des communes rurales)	% des créations
Régions très urbaines									
Île-de-France	0 à 35%	8 départements	100	-	-	-	-	-	-
Alsace	16,2	2 départements	100	-	-	-	-	-	-
Nord/Pas-de-Calais	22,5	2 départements	100	-	-	-	-	-	-
Haute-Normandie	24,5	2 départements	100	-	-	-	-	-	-
Sous-total		14 départements							
Régions plutôt urbaines									
Picardie	36 à 49%	Oise	45	Aisne	28	Somme	27	Drome	9
Rhône-Alpes	40,2	Ain, Isère, Rhône, Haute-Savoie	67	Loire	10	Ardeche, Savoie	14	Meuse, Vosges	25
Lorraine	41,6	Meurthe-et-Mose Ile, Moselle	75	-	-	-	-	-	-
Franche-Comté	42,1	Territoire de Belfort	12	Doubs, Hte-Saône	63	Jura	25	-	-
Centre	46,4	Eure-et-Loir, Loiret	41	-	-	Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Cher	51	Indre	8
Sous-total		10 départements	4 départements	7 départements	4 départements	7 départements	4 départements	4 départements	4 départements
Régions plutôt rurales									
Provence-Alpes-Côte d'Azur	50 à 65%	Bouches-du-Rhône, Alpes-Maritimes	61	Var, Vaucluse	32	Côtes-d'Armor, Morbihan, Finistère	70	Htes-Alpes, Alpes-de-Hte-Provence	7
Bretagne	51,2	Ille-et-Vilaine	30	-	-	-	-	-	-
Basse-Normandie	53,6	Calvados	51	Mane	45	Ardennes	20	Orne, Manche	49
Champagne-Ardenne	57,2	Loire-Atlantique	42	-	-	Maine-et-Loire, Sarthe	31	Aube, Hte-Marne	35
Pays de la Loire	59	-	-	-	-	Côte-d'Or, Saône-et-Loire, Yonne	87	Mayenne, Vendée	35
Bourgogne	60,7	5 départements	3 départements	3 départements	3 départements	9 départements	9 départements	9 départements	9 départements
Régions très rurales									
Aquitaine	65,7	-	-	Gironde	47	Pyrénées-Atlantiques	19	Lot-et-Garonne, Landes, Dordogne	34
Languedoc-Roussillon	66	-	-	-	-	Hérault, Gard, Aude	78	Pyrénées-Orientales, Lozère	22
Auvergne	68,1	-	-	Puy-de-Dôme	49	-	-	Allier, Cantal, Hte-Loire	51
Poitou-Charentes	68,3	-	-	-	-	Vienne	18	Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres	82
Midi-Pyrénées	70	-	-	Hte-Garonne	47	-	-	Ariège, Aveyron, Gers, Lot, Htes-Pyrénées, Tarn, Tarn-et-Garonne	53
Corse	73	-	-	-	-	Corse-du-Sud	52	Hte-Corse	48
Limousin	73,9	-	-	-	-	Hte-Vienne	52	Corrèze, Creuse	48
Sous-total		3 départements	7 départements	3 départements	7 départements	21 départements	21 départements	21 départements	21 départements

que telle parce que atypique au regard des régions du Nord et du Centre. Noter que Paris, haut lieu du tourisme, ne compense pas, par cette fréquentation touristique, l'érosion de ses habitants (une population permanente moyenne de 1,224 million contre une population recensée de 1,237 million).

Un noyau dur, Paris, à la densité très importante (134 créations pour 10 000 habitants), la petite couronne (densité entre cinquante-deux et soixante-quatre) puis la grande couronne (densité de 40 à 46).

La situation dans les six autres régions

Quel que soit le type d'espace (urbain, rural), les densités sont proches (entre vingt-sept et quarante créations pour 10 000 habitants). De plus, aucun département n'est qualifié de touristique. Celui qui serait le plus proche de cette définition serait le département des Vosges.

Neuf départements sont très urbains, deux plutôt urbains et seulement cinq très ou plutôt ruraux.

Les départements de l'Ouest, du Centre et du Centre-est (densité entre vingt-neuf et cinquante-quatre) : un espace largement rural

Une densité proche du groupe précédent (hors l'Île-de-France) avec tendance à une situation plus favorable, notamment sur le littoral (de quarante et un à cinquante et un sauf la Manche et le Finistère), dont les départements sont touristiques.

Ce sont les espaces les plus urbains qui, à l'intérieur des terres, connaissent les densités les meilleures (Indre-et-Loire, Maine-et-Loire, Loiret, Côte-d'Or, Doubs, Haute-Vienne). L'impact du tourisme ne paraît pas contribuer à une meilleure densité (Cantal, Creuse, Corrèze, Nièvre). Celle-ci serait sans doute plus basse encore si le tourisme était inexistant dans les départements très ruraux.

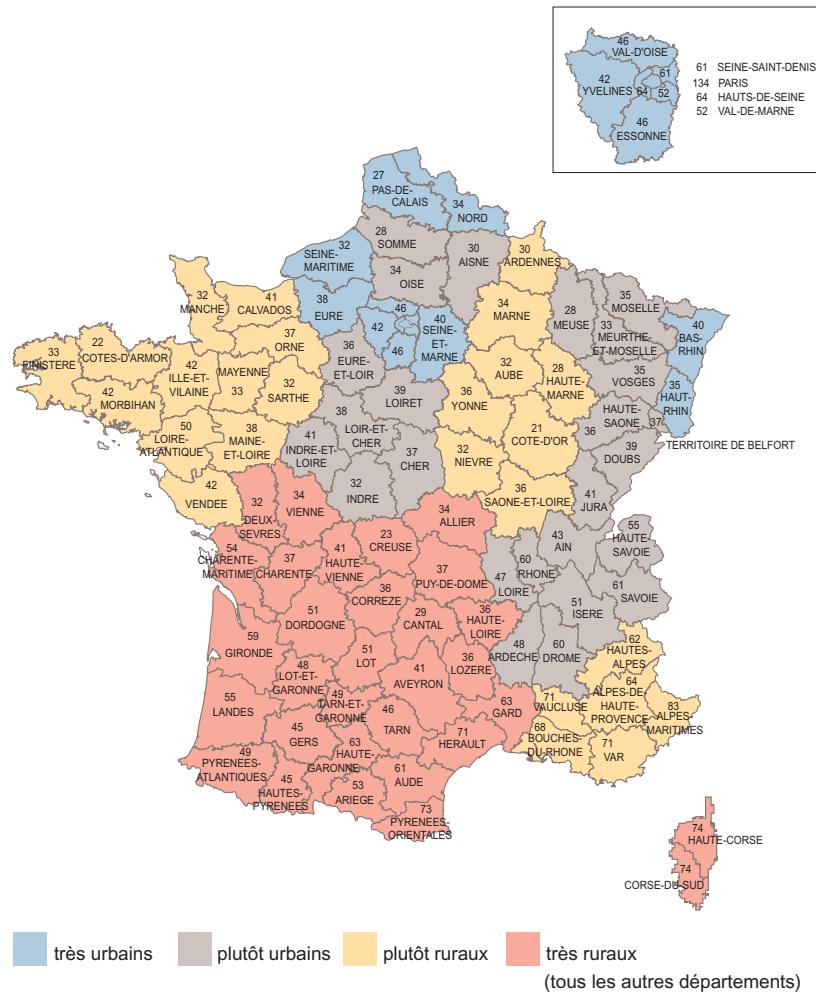
Le rural est particulièrement dominant dans cet espace puisque quinze départements sont très ruraux, quatorze plutôt ruraux et seulement cinq très urbains.

Le Sud et Rhône-Alpes : un espace grandement touristique (vingt départements) et rural (seize départements très ruraux et six plutôt ruraux sur trente-trois départements)

Deux espaces toutefois assez différents en terme de densité : un espace très urbain avec Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur (six départements très urbains, trois plutôt urbains sur quatorze départements) et un espace beaucoup plus rural avec les trois autres régions (Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon).

CARTE 3

ESPACES URBAINS / ESPACES RURAUX
DENSITÉ DES CRÉATIONS 2005 POUR 10000 HABITANTS EN 2005



PME 2006

Grandes évolutions

DÉMOGRAPHIE

Deux points communs : les densités les plus fortes sont localisées sur le littoral. La densité y est aussi toujours plus élevée au sein de leur région qu'elle ne l'est en zone de montagne touristique. Les densités des départements urbains ou très urbains au sein de leur région respective sont toujours plus élevées que celles des départements ruraux y compris touristiques.

Un poids plus conséquent des réactivations et des reprises dans le rural et plus encore dans les activités touristiques

En milieu rural, qui plus est dans des départements touristiques, les réactivations (voire les reprises) sont plus fréquentes qu'en milieu urbain où les créations pures, notamment en Île-de-France, sont nettement plus présentes. La future mise aux normes européennes dans le domaine statistique de la création pourrait toutefois modifier cette analyse dans la mesure où les réactivations vont disparaître des données publiées, les activités saisonnières devant être considérées comme une continuité de l'entreprise s'il y a cessation puis création à nouveau dans les dix-huit mois.

Le poids des créations pures est nettement plus conséquent en milieu urbain : 84 % dans Paris, 80 % dans les autres départements d'Île-de-France, 70 à 71 % dans les autres départements urbains (touristiques ou

non) et 59 à 66 % dans les départements ruraux (59 % seulement pour les départements touristiques ruraux).

À l'opposé, le poids des réactivations et des reprises est plus conséquent dans les départements ruraux. Nous développerons plus avant les réactivations dans les paragraphes à venir consacrés au tourisme.

Qu'en est-il des reprises ?

Le poids des reprises au sein des créations 2005 varie beaucoup selon l'espace géographique observé.

* Il est faible en Île-de-France, sur le littoral aquitain et sur le littoral méditerranéen (moins de 12 % des créations totales). Ce sont aussi des départements où la densité de création totale est élevée, laissant une place plus conséquente aux créations nouvelles (créations pures et réactivations). C'est le fait de vingt départements.

* Il est élevé en Bretagne/Pays de la Loire (18 à 25 %) et dans les départements les plus au centre de la France qui sont aussi des départements très ruraux (18 à 27 %). C'est le fait de trente-deux départements.

La carte 4 doit être corrigée par la densité en reprise pour 100 000 habitants. En effet, les départements aux fortes densités de créations ont plutôt un poids de reprises peu élevé, mais celui-ci est rehaussé si on observe la densité en reprises pour 100 000 habitants.

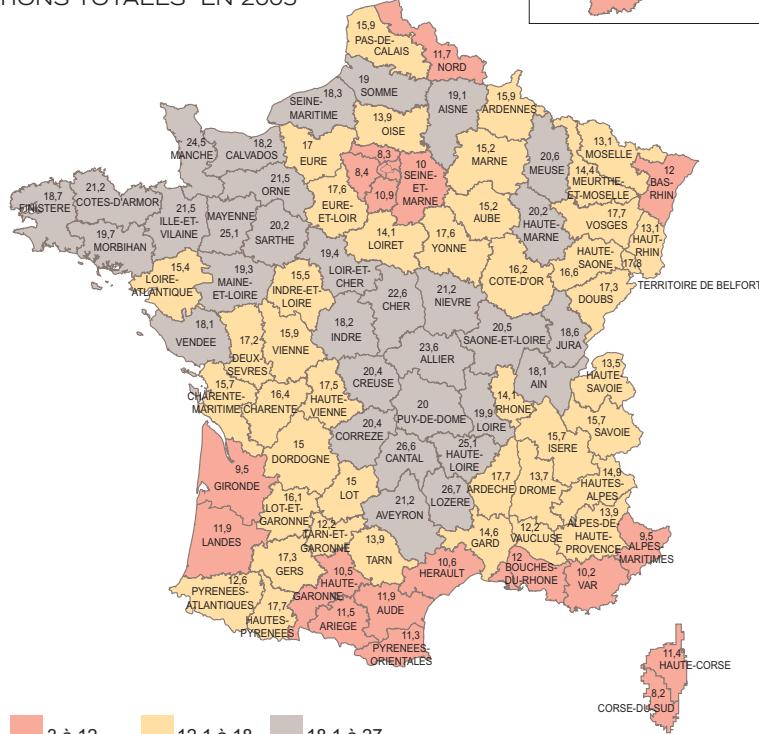
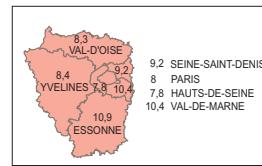
TABLEAU 2

NATURE DES CRÉATIONS
SELON LES DIFFÉRENTS ESPACES GÉOGRAPHIQUES

Créations en 2005	Créations pures		Réactivations		Reprises		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Départements très urbains								
– Île-de-France hors Paris	34 818	80	4 747	11	3 998	9	43 563	100
– Paris	24 130	84	2 175	8	2 298	8	28 603	100
– Autres départements non touristiques	55 366	71	11 078	14	11 247	15	77 691	100
– Départements touristiques	11 616	70	3 066	18	1 996	12	16 678	100
Départements très ruraux								
– De type touristique	16 678	59	7 023	25	4 634	16	28 335	100
– De type non touristique	10 948	66	2 876	17	2 866	17	16 690	100

CARTE 4

POURCENTAGE DE REPRISES DANS
LES CRÉATIONS TOTALES EN 2005



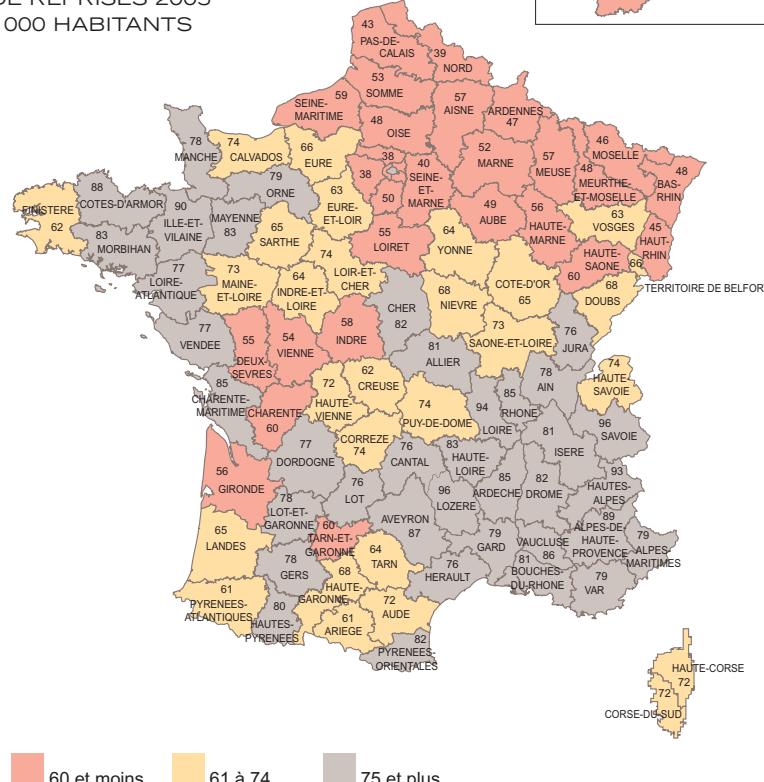
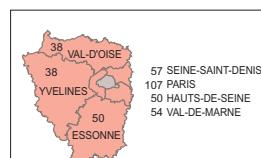
PME 2006

Grandes évolutions

DÉMOGRAPHIE

CARTE 5

NOMBRE DE REPRISES 2005
POUR 100 000 HABITANTS



C'est ainsi que Paris, faisant état d'un faible pourcentage de reprises parmi les créations (8 %), connaît une forte densité en reprises pour 100 000 habitants (107, la plus forte de France). Par contre, les autres départements d'Île-de-France font état à la fois d'une faible proportion de reprises parmi les créations et d'une faible densité de reprises pour 100 000 habitants.

Certains départements s'avèrent très repreneurs dans la mesure où ils conjuguent à la fois une forte proportion de reprises parmi les créations et une forte densité en reprises. Ce sont des départements plutôt ruraux :

- Auvergne : Allier, Cantal, Puy-de-Dôme et Haute-Loire ;
- Bourgogne : Nièvre et Saône-et-Loire ;
- Bretagne : Côtes-d'Armor, Ille-et-Vilaine, Morbihan et Finistère ;
- Centre : Cher et Loir-et-Cher ;
- Franche-Comté : Saône-et-Loire et Jura ;
- Languedoc-Roussillon : Lozère ;
- Limousin : Creuse et Corrèze ;
- Midi-Pyrénées : Aveyron ;
- Basse-Normandie : Manche, Orne et Calvados ;
- Pays de la Loire : Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire et Vendée ;
- Rhône-Alpes : Loire.

Par contre, les départements du Nord et de l'Est, aux poids de reprises élevés, sont à relativiser de par de faibles densités (en reprise comme en création d'ailleurs).

La structure des activités est assez proche, que l'on soit en espace urbain ou rural et au sein de ces espaces, dans un département touristique ou non

Par contre, cette situation diffère nettement avec l'Île-de-France et encore plus pour Paris.

En revanche, les densités par activité du parc d'entreprises ou de créations diffèrent nettement plus

- Paris fait état d'une densité toujours supérieure tant en nombre d'entreprises existantes qu'en créations (de toute nature) en 2005, tout particulièrement dans les services aux entreprises, mais aussi dans le commerce de détail et les services aux particuliers.
- Les départements très urbains ont des densités plus favorables que les départements très ruraux. Cela est particulièrement vrai dans le secteur des services aux entreprises comme aux particuliers.
- Les départements touristiques urbains et ruraux ont des densités du parc d'entreprises toujours supérieures aux départements peu touristiques. Le décalage est nettement plus conséquent en milieu urbain (où seulement trois départements sont

TABLEAU 3

CRÉATIONS DE TOUTE NATURE PAR GRAND SECTEUR D'ACTIVITÉ ET SELON LES DIFFÉRENTS TYPES D'ESPACES GÉOGRAPHIQUES

Toute nature de création	Construction	Commerce de détail	HCR	Services aux particuliers	Services aux entreprises
Urbains					
Île-de-France hors Paris	6 840 (16 %)	7 506 (17 %)	2 855 (6,6 %)	5 533 (13 %)	11 740 (42,9 %)
Paris	2 791 (10)	3 349 (12)	2 108 (7,4)	3 345 (12)	11 174 (52,2)
Autre type non touristique	12 183 (16)	15 805 (20)	7 675 (10)	13 596 (17)	14 619 (19)
Autre type touristique	2 838 (17)	3 112 (19)	1 740 (10)	2 862 (17)	2 887 (17)
Ruraux					
Type touristique	4 807 (17)	6 047 (21)	4 018 (14)	3 353 (12)	4 832 (17)
Type non touristique	3 106 (19)	3 822 (23)	1 782 (11)	2 555 (15)	2 266 (14)

concernés – prudence au regard de ce petit nombre). En milieu rural, le fait d'être département touristique est toujours plus favorable mais les écarts y sont nettement plus modérés. Les HCR sont le secteur qui connaît les écarts les plus grands entre départements touristiques et non touristiques en milieu urbain comme en milieu rural.

Les taux de renouvellement proches en 2005 quels que soient les espaces géographiques sauf Paris

Le taux de renouvellement a pour objet de repérer si la création contribue au renouvellement du tissu d'entreprises (*ratio*: nombre de créations totales par rapport au parc d'entreprises).

Ce taux diffère selon les activités. En effet, certaines activités sont plus volatiles du fait du peu de barrière à l'entrée

PME 2006

Grandes évolutions

DÉMOGRAPHIE

TABLEAU 4

DENSITÉ POUR 10 000 HABITANTS DES ENTREPRISES EXISTANTES ET DES CRÉATIONS (TOUTE NATURE) EN 2005

Départements	Toutes activités du parc d'entreprises des créations	Construction du parc d'entreprises des créations	Commerce de détail du parc d'entreprises des créations	HCR du parc d'entreprises des créations	Services aux particuliers du parc d'entreprises des créations	Services aux entreprises du parc d'entreprises des créations
Très urbains						
– Paris	1 227	134	74	13	142	16
– Île-de-France hors Paris	483	61	58	10	70	10,5
– Départements touristiques	513	64	70	11	84	12
– Départements peu touristiques	352	42	45	7	62	8,5
Très ruraux						
– Départements touristiques	395	47	69	8	76	10
– Départements peu touristiques	364	39	61	7,5	70,5	9

TABLEAU 5

NOMBRE DE CRÉATIONS TOTALES PAR RAPPORT AU PARC D'ENTREPRISE

Départements	Toutes activités	Construction	Commerce de détail	HCR	Services aux particuliers	Services aux entreprises
Départements très urbains						
– Paris	10,9	17,7	11	11,4	7,8	11,2
– Île-de-France hors Paris	12,6	16,4	15	13,9	8,6	12,9
– Départements peu touristiques	12,4	15,4	14,1	13,7	9,6	12,9
– Départements très touristiques	12,1	14,9	13,9	14,6	9,5	13,2
Départements très ruraux						
– Départements touristiques	11,8	11,4	13,1	15,3	6,9	17,9
– Départements peu touristiques	10,8	12	12,7	14,1	7,6	12,3

pour créer une entreprise (exemple de la construction ou plus finement de la vente sur les marchés, de la restauration rapide, etc.). D'autres, plus difficiles d'accès, conjuguant moyens financiers conséquents, maîtrise d'un métier, voire réglementation rigoureuse de l'accès, connaissent des taux plus modérés (exemple de la santé, incluse dans les services aux particuliers, des commerces de bouche, etc.).

La création d'entreprises (de toute nature) a globalement renouvelé le parc d'entreprises en 2005 de 12 %. Ce taux est proche en 2005 quels que soient les espaces géographiques : il est plus faible (un peu moins de 11 %) pour les départements ruraux non touristiques et Paris, alors qu'il est le plus élevé pour les autres départements d'Île-de-France.

Deux spécificités encore liées à la ruralité ou à l'urbanité des territoires

La création en société selon les territoires

Cinquante-trois pour cent des créations pures en 2005 sont faites sous forme de société (SARL et EURL principalement) en France métropolitaine.

Plus le département est urbain (comportant au moins une ou des villes importantes), plus la création se fait en société : Paris détient le record avec les trois quarts des entreprises créées dans son ressort. Les autres départements d'Île-de-France suivent :

- Paris 76 %
- Seine-Saint-Denis 72 %
- Hauts-de-Seine 67 %
- Val-de-Marne 63 %
- Val-d'Oise 63 %
- Essonne 61 %
- Yvelines 60 %
- Seine-et-Marne 57

Puis ce sont les autres espaces urbains les plus importants :

- Rhône 57 %

- Bas-Rhin 55 %
- Nord 55 %
- Haut-Rhin 54 %
- Bouches-du-Rhône 54 %
- Alpes-Maritimes 53 %
- Loire-Atlantique 52 %
- Ille-et-Vilaine 52 %
- Gironde 51 %
- Haute-Garonne 51 %
- Moselle 51 %

À l'opposé, les départements les plus ruraux sont aussi ceux où l'on crée le moins sous forme de société :

- Hautes-Pyrénées 28 %
- Hautes-Alpes 31 %
- Ariège 32 %
- Creuse 32 %
- Lot 34 %
- Cantal 36 %
- Orne 36 %
- Nièvre 36 %
- Dordogne 36 %
- Charente 37 %
- Corrèze 38 %
- Manche 38 %
- Aveyron 39 %
- Deux-Sèvres 39 %
- Haute-Loire 39 %
- Allier 39 %
- Lozère 39 %
- Indre 39 %
- Haute-Saône 39 %
- Tarn-et-Garonne 39 %

L'importance des services aux entreprises est nettement plus marquée dans les départements urbains

Tout d'abord, la proportion de services aux entreprises dans les créations pures en 2005 : si elle est en moyenne de 20 % en France métropolitaine hors Île-de-France, cette proportion varie de 12 % dans les départements où les activités sont les moins nombreuses à 44 % dans les Hauts-de-Seine et 42,5 % à Paris. Dix autres départements ont au moins le quart de leurs créations pures dans les services aux entreprises.

Hors les départements d'Île-de-France, on y trouve :

- Rhône 31 %
- Bas-Rhin 27 %
- Ille-et-Vilaine 27 %
- Loire-Atlantique 25 %
- Haute-Garonne 25 %

Soit au total un tiers des départements essentiellement en milieu urbain.

À l'opposé, trente départements ont au plus 16 % de leurs créations pures dans les services aux entreprises. Ils appartiennent quasiment tous à des départements ruraux, les départements ruraux touristiques étant les moins pourvus en services aux entreprises.

L'impact du tourisme sur la création d'entreprise

Les départements du sud de la France sont ceux où la densité en création d'entreprises ramenée à la population est la plus élevée. Ce sont aussi très habituellement des espaces très touristiques. Le tourisme serait-il un des moteurs importants de la création ?

Nous avons comparé la densité du parc d'entreprises et celle des créations en 2005, d'une part, pour les départements les plus touristiques, d'autre part, pour les départements les moins bénéficiaires du tourisme.

Comment identifier les départements très touristiques

Pour repérer ces départements, nous nous sommes appuyés sur les travaux conduits par l'INSEE pour évaluer la population moyenne (l'équivalent habitant permanent EUP) comparée à la population résidentielle (au regard du recensement de la population sans double compte). Constat est fait qu'une vingtaine de départements dépasse de 10 à 30 % (50 % pour les Alpes-de-Haute-Provence) la population résidente. À l'opposé, vingt-quatre départements connaissent une population moyenne légèrement inférieure à celle connue par le recensement. Ces derniers appartiennent pour partie à l'Île-de-France.

PME 2006

Grandes évolutions

DÉMOGRAPHIE

TABLEAU 6

DÉPARTEMENTS « TRÈS TOURISTIQUES »

Régions	Départements concernés	Population présente moyenne en 2003	Population résidente INSEE en 2002	Ratio population moyenne/ population résidente
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Var	2 645	2 264	117
Languedoc-Roussillon	Aude, Hérault, Lozère, Pyrénées-Orientales	2 007	1 753	114
Rhône-Alpes	Ardèche, Savoie, Haute-Savoie	1 590	1 345	118
Bretagne	Morbihan	755	666	113
Poitou-Charentes	Charente-Maritime	679	577	118
Pays de la Loire	Vendée	667	567	118
Midi-Pyrénées	Ariège, Lot, Hautes-Pyrénées	603	528	114
Aquitaine	Landes	398	341	117
Corse	Haute-Corse, Corse du Sud	326	266	123
Auvergne	Cantal	171	148	116
Total		9 841	8 455	116
France entière		60 658	59 635	101,7

Les résultats sont très explicites et montrent **deux «économies» différentes: l'une plus tournée vers les particuliers** (commerce de détail, hôtels-cafés-restaurants, construction, services aux particuliers), **l'autre plus axée vers les entreprises** et notamment les services aux entreprises en ce qui concerne l'Île-de-France.

Quels sont les départements observés ?

Les espaces les plus touristiques appartiennent à dix régions, mais sont surtout localisés en Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse et Languedoc-Roussillon et en Savoie et Haute-Savoie qui couvrent les deux tiers des populations concernées. Ces départements très touristiques correspondent à 16 % des départements français.

Ceux présentant un déficit de population sont des départements où sont localisées des métropoles importantes où le tourisme ne compense pas les sorties des résidents hors de leur département (vacances, week-end). L'Île-de-France sera toujours traitée à part compte tenu de ces spécificités.

Quels sont ces départements ?

Ces départements regroupent 21 % des départements français auxquels il faut ajouter ceux de l'Île-de-France (12 %).

Un panorama de l'ensemble des départements

Si vingt départements ont une population présente moyenne inférieure à la population résidente INSEE, la majorité (trente et un départements) a une situation équilibrée (entre indice 99 et 102). Par contre, trente-trois départements ont un ratio au moins égal à 100 (et vingt-quatre au moins égal à 110).

Globalement, le tourisme profite au littoral (du Calvados aux Pyrénées-Atlantiques et sur le rivage méditerranéen dont la Corse), aux zones de montagne (Savoie, Haute-Savoie, Hautes-Alpes et Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Pyrénées et Jura) et à l'intérieur des terres à partir de l'Auvergne et du Limousin.

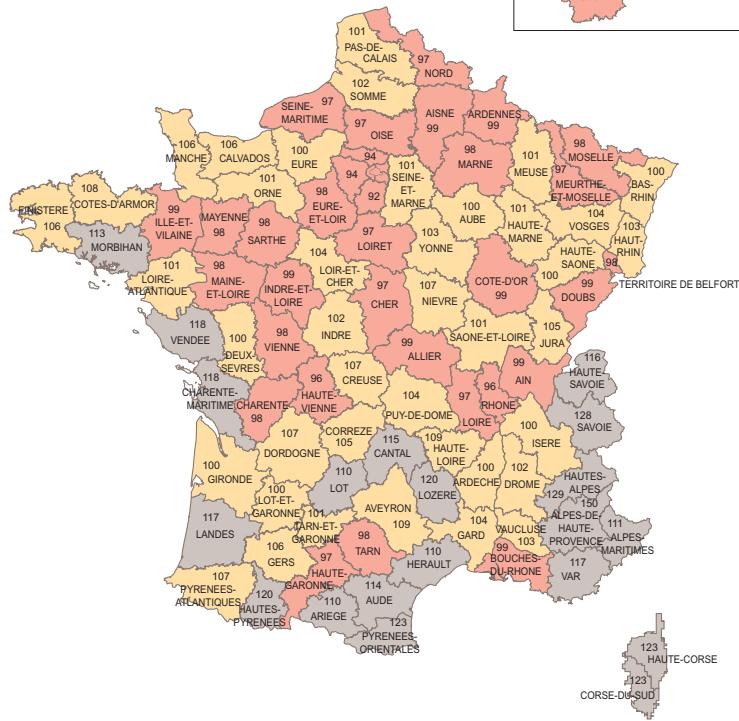
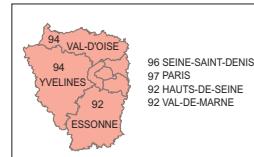
Nous allons maintenant caler notre observation sur les deux groupes de départements les plus extrêmes que nous avons décrits ci-dessus.

TABLEAU 7
DÉPARTEMENTS «MOINS TOURISTIQUES»

Régions	Départements concernés	Population présente moyenne en 2003	Population résidente INSEE en 2002	Ratio population moyenne/population résidente
Île-de-France	Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val-d'Oise	7 257	7 751	93,6
Nord-Pas-de-Calais	Nord	2 494	2 562	97,3
Rhône-Alpes	Loire, Rhône	2 269	2 349	96,6
Lorraine	Meurthe-et-Moselle, Moselle	1 702	1 746	97,4
Pays de la Loire	Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe	1 543	1 573	98,1
Centre	Cher, Eure-et-Loir, Loiret	1 321	1 353	97,6
Midi-Pyrénées	Haute-Garonne	1 073	1 103	97,3
Picardie	Oise	756	777	97,3
Champagne-Ardenne	Marne	554	563	98,4
Poitou-Charentes	Charente, Vienne	732	744	98,7
Limousin	Haute-Vienne	340	354	96
Franche-Comté	Territoire de Belfort	136	139	97,8
Sous-total hors Île-de-France		12 920	13 263	97,4
Total France entière		60 658	59 635	101,7

CARTE 6

POPULATION TOURISTIQUE MOYENNE
PAR RAPPORT À LA POPULATION
RÉSIDENTE EN 2003 (BASE100)



moins de 100 100 à 109 110 et plus

Une densité en entreprises existantes et en créations plus élevée pour les départements les plus touristiques

La densité en entreprises pour 10 000 habitants est toujours plus élevée pour les départements les plus touristiques, même quand celle-ci est calculée à partir de la population présente moyenne. Noter toutefois qu'elle n'est alors pas très éloignée de la den-

sité des départements d'Île-de-France (hors Paris et la Seine-Maritime).

Il en est de même de la densité des créations totales. L'effet métropole (départements d'Île-de-France) a lui aussi un impact conséquent bien que moins important (en nombre d'entreprises) que le tourisme.

**Cet impact est constaté sur l'ensemble des activités prioritai-
rement destinées à la clientèle des particuliers.**

TABLEAU 8

	Nombre d'entreprises existantes au 1er janvier 2005	% au regard du parc total France	Densité en entreprises pour 10 000 habitants à partir de la population résidente INSEE	Densité pour 10 000 habitants en créa- tion totale (population pérenne moyenne)
Les 20 départements très touristiques	449 980	17,9	532	457
Les départements en déficit appartenant à l'Île-de-France	304 600	12,1	393	420
Les départements en déficit appartenant aux autres régions (18 départements)	448 807	17,9	338	347

TABLEAU 9

En %	Commerce de détail	Hôtels-cafés-restaurants	Construction	Services aux particuliers ¹	Services aux entreprises	Sous-total
Les 20 départements les plus touristiques	21,3	12,4	17,5	15,4	14,1	81
Les départements en déficit en Île-de-France	17	6,5	15,5	11,5	27,6	78
Les départements en déficit dans les autres régions	20	9,1	16,4	15,5	18,6	80

PME 2006**Grandes évolutions****DÉMOGRAPHIE**

TABLEAU 10

	Commerce de détail		Hôtels-cafés-restaurants			
	Densité pour 10 000 habitants (population permanente moyenne)		Densité pour 10 000 habitants (population permanente moyenne)			
	Parcs d'entreprises	Créations totales	Parcs d'entreprises	Créations totales		
Départements touristiques	82	13	47	7,6		
Déficit Île-de-France	60	9,1	25	3,4		
Déficit autres départements	61	8,2	27	3,7		

TABLEAU 10 SUITE

	Construction		Services aux particuliers		Services aux entreprises	
	Densité pour 10 000 habitants (population permanente moyenne)		Densité pour 10 000 habitants (population permanente moyenne)		Densité pour 10 000 habitants (population permanente moyenne)	
	Parcs d'entreprises	Créations totales	Parcs d'entreprises	Créations totales	Parcs d'entreprises	Créations totales
Départements touristiques	72	10,7	101	9,4	63	8,6
Déficit Île-de-France	49	8,2	78	6,1	114	14,7
Déficit autres départements	47	6,7	76	6,3	58	7,6

TABLEAU 11

(en %)	Créations pures	Reprises	Réactivations	Total
Départements touristiques	17,8	19,3	29,2	20
Déficit Île-de-France	14,5	8,6	8,5	12,8
Déficit autres départements	17,7	19,4	15,2	17,5

TABLEAU 12

(en %)	Commerce de détail				Hôtels-cafés-restaurants		
	Total	Créations pures	Réactivations	Reprises	Total	Réactivations	Reprises
Départements touristiques	21,5	19	31,2	18,3	25,1	35	20,6
Déficit Île-de-France	11	12,9	7,5	9,3	8,4	3,7	9,3
Déficit autres départements	17,6	18,5	13,9	19,1	16,3	13,5	17,6

TABLEAU 12 SUITE

(en %)	Construction		Services aux particuliers		Services aux entreprises
	Total	Réactivations	Total	Réactivations	Total
Départements touristiques	21,7	27,6	21,5	32,4	14,1
Déficit Île-de-France	12,3	9,1	19,1	6,9	17,8
Déficit autres départements	17,9	17,5	10,3	14,7	16,4

Les activités commerce de détail et hôtels-cafés-restaurants regroupent le tiers des créations des départements les plus touristiques contre 24 à 29 % dans les sous-groupes des départements en « déficit ».

La structure des activités de créations (de toute nature) les plus importantes est décrite dans le tableau 9 ci-contre. La comparaison des densités pour 10 000 habitants (population permanente moyenne) pour chacune de ces activités, à la fois pour le parc d'entreprises et pour l'ensemble des créations 2005 (tableau 10), conforte le primat donné à la clientèle de particuliers. Elle montre aussi qu'un nombre plus grand d'entreprises est à disposition de ces populations.

Ceci étant, la place importante prise par les réactivations peut limiter le bénéfice du taux élevé de création

Les réactivations sont des créations faites par un chef d'entreprise qui a déjà créé en nom individuel dans le passé, puis a cessé son activité avant de créer à nouveau ultérieurement en entreprise individuelle. Il peut s'agir ici notamment de créations de type saisonnier. Or, 29 % des réactivations sont le fait de créations faites dans les vingt départements touristiques (contre 8,5 à 15,2 % pour les deux autres sous-groupes de départements), alors que les créations totales de ce groupe n'y sont que 20 % (tableau 11).

Il faut aussi noter le net décalage avec les départements d'Île-de-France où la réactivation et la reprise sont peu présentes, alors que le décalage est modeste pour les autres départements en déficit (sauf en ce qui concerne les réactivations).

Dans vingt-cinq départements, les réactivations comptent pour au moins 20 % des créations (de toute nature). Ils appartiennent uniquement aux régions du Sud (deux exceptions, la Vendée et la Charente-Maritime) et sont localisés dans les départements touristiques (notamment ceux du littoral et de montagne).

Ce décalage est observé quelle que soit l'activité et dont la clientèle dominante est celle des particuliers.

Enfin, en 2005, le taux de renouvellement du parc d'entreprises par la création d'entreprises est globalement un peu plus favorable dans les départements très touristiques.

Ceci étant, le décalage entre les trois types d'espaces n'est pas très important. Le taux de renouvellement (nombre de créations totales comparé au nombre d'entreprises existantes) est plus important dans deux activités les plus liées au tourisme : les hôtels-cafés-restaurants et les services aux particuliers. Remarquons qu'il est toujours supérieur en 2005 quelle que soit l'activité (exception avec la construction en Île-de-France, mais il s'agit pour cette région d'un ratrapage) (tableau 13).

PME 2006

Grandes évolutions

DÉMOGRAPHIE

TABLEAU 13

TAUX DE RENOUVELLEMENT PAR GRANDS SECTEURS D'ACTIVITÉ

	Toutes activités	HCR	Commerce de détail	Construction	Services aux particuliers	Services aux entreprises
Départements touristiques	13,3	16,2	15,9	14,9	9,3	13,6
Déficit Île-de-France	12,7	13,9	15,1	16,9	7,8	13
Déficit autres départements	11,8	14	13,3	14,3	8,4	13,6

TABLEAU 14

TYPES DE TOURISME

	Nombre de départements	Départements concernés
Tourisme de littoral	15	Alpes-Maritimes, Aude, Calvados, Charente-Maritime, Corse, Côtes-d'Armor, Finistère, Hérault, Landes, Manche, Morbihan, Pyrénées-Atlantiques, Pyrénées-Orientales, Var, Vendée
Tourisme de montagne	7	Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Jura, Hautes-Pyrénées, Savoie, Haute-Savoie, Vosges
Tourisme de campagne	12	Ardèche, Ariège, Aveyron, Cantal, Corrèze, Creuse, Dordogne, Gers, Loire, Haute-Loire, Lot, Nièvre

TABLEAU 15

DENSITÉ POUR 10 000 HABITANTS (POPULATION PRÉSENTE MOYENNE) DANS LES DÉPARTEMENTS TOURISTIQUES SELON LE TYPE DE TOURISME

Type de tourisme	Nombre de départements	Population résidente (en millions) (INSEE)	Population permanente moyenne (en millions)	Ratio population permanente moyenne/population résidente
Littoral	15	9,623	10,398	1,12
Montagne	7	2,180	2,574	1,18
Campagne	12	3,101	3,275	1,06
Non touristique	62	44,731	44,411	0,99

TABLEAU 16

DENSITÉ POUR 10 000 HABITANTS DES ENTREPRISES EXISTANTES

Type de tourisme	Nombre de départements	Toutes activités	Construction	Commerce de détail	HCR	Services aux particuliers	Services aux entreprises
Littoral	15	425	67	79	42	90	60
Montagne	7	448	72	74	52	114	54
Campagne	12	400	72	77	40	77	44
Non touristique	62	412	51	67	31	84	86

Pour clore cette approche, quelles différences constate-t-on entre les différents types de tourisme

Soixante-deux départements ont été qualifiés de touristiques dans la mesure où la population permanente moyenne excède d'au moins 5 % la population résidente (recensement de la population). **Trois types de tourismes liés aux espaces géographiques peuvent être différenciés**: le tourisme de littoral, le tourisme de montagne et le tourisme rural.

Quels départements appartiennent à ces trois types de tourisme ?

Les trente-quatre départements identifiés dans le tableau 14 représentent le quart de la population française, 27 % des entreprises et 28 % des créations (de toute nature) en 2005. Les départements touristiques regroupent ainsi en proportion un peu plus d'entreprises (existantes et créations) que les non touristiques, sans que le décalage soit très important. Il l'est par contre nettement plus en termes d'activités (plus d'activités tournées vers les particuliers) alors que les non touristiques affichent davantage de services aux entreprises.

Les écarts entre ces trois types de tourisme montrent **un avantage au**

tourisme de montagne: une population moyenne plus importante, une densité en entreprises et en créations un peu plus importante, due notamment aux services aux particuliers (activités sportives avec les guides et moniteurs, activités récréatives et activités de santé) et aux hôtels-cafés-restaurants.

C'est le tourisme de campagne qui est le moins performant (comparé aux tourismes de littoral et de montagne): si la densité des entreprises de construction, de commerce de détail voire d'hôtels-cafés-restaurants est plutôt proche des deux autres formes de tourisme, en revanche, elles sont plus éloignées en ce qui concerne les services (aux entreprises comme aux particuliers).

La place de l'artisanat dans la création d'entreprises sur les territoires en 2005: un secteur qui se réfère à la logique rural/urbain et à celle du tourisme

Trente et un pour cent des créations (de toute nature) relèvent en France métropolitaine de l'artisanat. Si l'on exclut l'Île-de-France, la proportion monte à 35 %.

En France métropolitaine, les entreprises artisanales pèsent plus dans la reprise puisqu'elles sont 38 % des reprises. Les entreprises individuelles

PME 2006

Grandes évolutions

DÉMOGRAPHIE

TABLEAU 17

DENSITÉ POUR 10 000 HABITANTS DES CRÉATIONS 2002 (TOUTE NATURE)

Type de tourisme	Nombre de départements	Toutes activités	Construction	Commerce de détail	HCR	Services aux particuliers	Services aux entreprises	% des réactivations dans les créations totales toutes activités
Littoral	15	56	9,7	10,7	6,8	8,1	8,2	23
Montagne	7	52	8,3	9,3	7	9,7	6,8	27
Campagne	12	43	8,1	9,7	5,3	6,6	5,3	20
Non touristique	62	49	7,6	9,7	4,3	6,7	10,8	

PME 2006**Grandes évolutions****DÉMOGRAPHIE****TABLEAU 18**

	% des créations artisanales	Type d'activités les plus fréquentes
Construction	47	Gros et second œuvre
Industrie	11	Travail du bois, des métaux, imprimerie, métiers d'art
Services aux personnes	10	Coiffure, esthétique, pressing
Commerce de détail	7,6	Boucherie, poissonnerie, fleuriste
Services aux entreprises	7,1	Nettoyage de locaux, services opérationnels, réparation de machines bureau et informatique
Commerce de bouche (IAA)	5,3	Boulangerie, terminaux de cuisson, pâtisserie, charcuterie
Mécanique et réparation auto	4,6	
Hôtels-cafés-restaurants	3,4	Ventes à emporter, traiteurs
Transports	2,5	Taxi, déménagement, ambulances
Divers	2,5	
Total	100	

Quatre groupes d'activités sont essentiellement de type artisanal (construction, industrie, commerce de bouche, services aux personnes) puisque 68 à 90 % des créations dans ces activités sont immatriculées au répertoire des métiers.

Quelle est la place de l'artisanat au sein des créations et selon les départements ?

* Les départements les plus urbains sont aussi ceux où l'artisanat est le moins présent.

Et les départements les plus ruraux sont aussi ceux où l'artisanat est le plus présent.

TABLEAU 19

Paris	9 %
Hauts-de-Seine, Val-de-Marne, Yvelines	De 17 à 25 %
	Alpes-Maritimes : 23 %
	Alsace : 26 et 29 %
Autres départements très urbains	Rhône : 26 %
	Nord : 29 %
	Loire-Atlantique : 28 %

TABLEAU 20

Départements du Sud	Départements du Nord
Lozère : 43 %	Haute-Marne : 42 %
Gers : 40 %	Orne : 44 %
Creuse : 48 %	Jura : 41 %
Cantal : 39 %	Manche : 40 %
Nièvre : 39 %	Aisne : 39 %

• Mais ce propos doit être corrigé par le fait du tourisme. L'artisanat, s'il n'est que moyennement présent dans les départements touristiques du littoral (Landes, Pyrénées-Atlantiques, Charente-Maritime, Vendée, Côtes-d'Armor, Calvados), l'est beaucoup plus dans les départements touristiques de type tourisme de campagne localisés en Auvergne, Limousin, Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon.

* Par contre, les effets nord/sud ont nettement moins d'importance que pour l'ensemble des créations. Alors que le Sud-Est est l'espace géographique où les densités en création d'entreprises sont les plus élevées, c'est aussi l'espace où l'urbain est prépondérant et le poids des créations artisanales le plus modeste parmi l'ensemble des créations toutes activités. On retrouve ce même phénomène en Île-de-France. Par contre, l'espace Nord et Est de la France, aux densités très faibles en création d'entreprises, connaît une proportion plus que favorable d'entreprises artisanales (au moins la moyenne nationale pour 80 % des départements de cet espace).

Quelles évolutions ont connu ces différents types d'espaces depuis 1993 ?

Quelle évolution a-t-on constaté en 2005 au regard de la période 1993-2004 (moyenne des créations au cours de cette période). Nous limiterons notre observation aux créations pures dans la mesure où l'information sur les reprises est insuffisante et où les réactivations sont plutôt en baisse (- 9 % en France métropolitaine et - 6,5 % en France hors Île-de-France). Cette baisse peut signifier à la fois une façon différente de codifier la création en réactivation (codification administrative), à la fois une pratique différente due aux modifications fiscales, sociales et législatives intervenues (modification des modalités du calcul des charges sociales par les nouveaux entrants, passage en vitesse de croisière du régime de la microentreprise, modification dans l'indemnisation des chômeurs créateurs par les ASSEDIC...).

De plus, observer la création pure, c'est d'abord **s'attacher aux nouvelles entreprises dont l'importance rend davantage compte de la dynamique économique locale.**

Deux indicateurs pour mesurer cette évolution

D'une part, **l'indice création pure en 2005 comparé à l'indice base 100 en 1993.** Cette mesure permet de constater qu'entre 1993 et 2005, la plupart des départements ont connu une hausse du nombre de créations (5 % ont connu une régression, 32 % une hausse inférieure à 10 %, 32 % une hausse entre 10 et 20 % et 31 % une hausse de plus de 21 %).

D'autre part, **l'évolution 2005 comparée à la moyenne 1993/2004** permet ainsi de prendre en compte le rebond souvent connu en 2005 face à une

période antérieure plus agitée (chute fréquente entre 1994 et 2002 puis nette hausse à partir de 2002).

Les deux mesures permettront de s'interroger sur la relation entre l'évolution du nombre de créations pures selon les logiques Nord/Sud, rural/urbain et tourisme/non-tourisme.

Qu'en est-il tout d'abord au regard de chaque région ?

Dans certaines régions, les évolutions départementales sont proches. C'est le cas en Alsace, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Île-de-France, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Haute-Normandie, Picardie, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes.

D'autres régions font état de différences plus grandes par département : Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Centre, Langue-doc-Roussillon, Poitou-Charentes.

Des indices élevés (au moins 121) en 2005 s'accompagnent souvent d'une forte évolution 2005/1993-2004, alors que des indices faibles connaissent aussi plus souvent des évolutions 2005/1994-2004 modérées. Autrement formulé, **les départements en situation très favorable en 2005 l'ont plutôt aussi été entre 1994 et 2004.**

Près de la moitié des départements avaient connu une évolution négative entre 1993 et 2002 et seulement quatorze une évolution d'au moins 5 % au cours de cette période. On y trouve le Bas-Rhin, le Puy-de-Dôme, l'Ille-et-Vilaine, le Morbihan, l'Aude, les Pyrénées-Orientales, l'Ariège, la Haute-Garonne, la Loire-Atlantique, le Maine-et-Loire, la Vendée, l'Ardèche, la Drôme, la Savoie... : en fait des départements plutôt urbains ou de tourisme, à l'ouest et au sud.

À l'opposé, cinq départements ont connu une dégradation de plus de 10 % : l'Allier, le Cantal, la Nièvre, le Cher et le Val-de-Marne.

PME 2006

Grandes évolutions

Démographie

TABLEAU 21

SITUATION EN 2005 AU REGARD DE 1993
EN CRÉATION PURE ET ÉVOLUTION 2005/1994-2004

Indice 2005 au regard de 1993	De 90 à 99	De 100 à 110	De 111 à 120	121 et plus
Alsace			Haut-Rhin ++	Bas-Rhin ++
Aquitaine		Gironde ++ Lot-et-Garonne +	Dordogne ++ Pyrénées-Atlantiques ++	Landes +++
Auvergne	Allier + Cantal ++	Haute-Loire –	Puy-de-Dôme +	
Bourgogne	Nièvre –	Yonne +	Saône-et-Loire +	Côte-d'Or ++
Bretagne		Finistère –		Côtes-d'Armor +++ Ille-et-Vilaine ++ Morbihan ++
Centre		Cher ++ Eure-et-Loir ++ Indre ++ Loiret ++		Indre-et-Loire ++ Loir-et-Cher ++
Champagne-Ardenne		Ardennes ++ Aube + Marne + Haute-Marne +		
Corse		Haute-Corse +		Corse-du-Sud ++
Franche-Comté			Jura ++ Territoire de Belfort ++	Doubs +++ Haute-Saône +++
Île-de-France	Val-de-Marne +	Seine-et-Marne ++ Essonne +	Paris + Yvelines + Hauts-de-Seine ++ Seine-Saint-Denis ++ Val-d'Oise ++	
Languedoc-Roussillon	Lozère +	Hérault ++	Gard ++ Pyrénées-Orientales ++	Aude ++
Limousin		Corrèze ++ Creuse +		Haute-Vienne ++
Lorraine			Meurthe-et-Moselle + Moselle ++	Meuse ++ Vosges ++
Midi-Pyrénées		Hautes-Pyrénées +	Aveyron +++ Gers ++ Lot ++ Tarn-et-Garonne ++	Ariège ++ Haute-Garonne ++ Tarn ++
Nord-Pas-de-Calais			Nord ++ Pas-de-Calais ++	
Basse-Normandie		Calvados ++ Manche +	Orne ++	
Haute-Normandie		Seine-Maritime ++	Eure ++	
Pays de la Loire		Sarthe +		Loire-Atlantique +++ Maine-et-Loire ++ Mayenne ++ Vendée +++
Picardie		Aisne + Oise + Somme +		
Poitou-Charentes		Charente ++ Vienne +	Deux-Sèvres ++	Charente-Maritime +++
Provence-Alpes-Côte d'Azur		Var +	Alpes-Maritimes ++ Bouches-du-Rhône ++ Vaucluse ++	Alpes-de-Hte-Prov. ++ Hautes-Alpes +++
Rhône-Alpes			Isère ++ Loire ++ Rhône +++ Haute-Savoie ++	Ain ++ Ardèche ++ Drôme +++ Savoie ++
Total départements	5	30	30	29

– Au plus - 10% + De 1 à 9% ++ De 10 à 19% +++ 20% et plus.

L'Ouest et le Sud-est (incluant Rhône-Alpes) sont les régions qui connaissent les départements dont les indices sont le plus souvent au moins égaux à 121 et plus, alors que les départements du Nord et de l'Est sont la moitié à connaître une progression inférieure à 10%.

Seules les régions du Nord et de l'Est (hors Île-de-France), du Centre et du Centre-est ont majoritairement connu une évolution inférieure à 10%.

Les départements urbains ont davantage progressé que les départements ruraux: 71 % des départements les plus urbains ont progressé d'au moins 10 % contre 56 % pour les dépar-

tements les plus ruraux (et 63 % pour les départements plutôt ruraux). Parmi les départements les plus urbains aux indices tout à fait favorables en 2005, le Nord, l'Est et l'Île-de-France sont largement présents :

- Nord et Est: les deux départements de l'Alsace, du Nord-Pas-de-Calais, l'Eure plus cinq départements d'Île-de-France (Paris, la petite couronne et les Yvelines) et la Franche-Comté ;
- dans le Sud: la Haute-Garonne, en Rhône-Alpes (Ain, Isère, Loire, Rhône, Haute-Savoie) et en Provence-Alpes-Côte d'Azur (Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône et Vaucluse).

PME 2006

Grandes évolutions

DÉMOGRAPHIE

TABLEAU 22

RÉPARTITION DES DÉPARTEMENTS SUIVANT L'INDICE 2005

	Nombre de départements	Indice de 90 à 99	Indice de 100 à 110	Indice de 111 à 120	Indice de 121 et plus	Total
Nord-est	16	-	50	31	19	100
Île-de-France	8	12	25	63	-	100
Ouest	16	-	37	13	50	100
Centre, Centre-est	22	5	36	18	27	100
Sud-est	18	6	22	44	28	100
Rhône-Alpes	15	-	6	47	47	100

TABLEAU 23

	Nombre de départements	Indice de 90 à 99	Indice de 100 à 110	Indice de 111 à 120	Indice de 121 et plus	Total
Départements très urbains	28	4	25	57	14	100
Départements plutôt urbains	8	-	37,5	25	37,5	100
Sous-total	36	3	28	50	19	100
Départements plutôt ruraux	24	-	37	17	46	100
Départements très ruraux	34	12	32	24	32	100
Sous-total	58	7	34	21	38	100
Total urbain +rural	94	5	32	32	31	100

Enfin les départements touristiques, notamment de montagne et littoral, ont nettement plus progressé que les départements non touristiques.

Ceci étant, le tourisme de campagne a été un facteur de progrès limité, permettant sans doute de sauvegarder les entreprises en place.

TABLEAU 24

	Nombre de départements	Indice de 90 à 99	Indice de 100 à 110	Indice de 111 à 120	Indice de 121 et plus	Total
Littoral	16	-	37,5	25	37,5	100
Montagne	7	-	14	29	57	100
Campagne	12	25	25	33	17	100
Sous-total	35	9	29	29	34	100
Non touristiques	59	3	32	37	27	100

Les départements touristiques du littoral les plus en progression sont par ordre décroissant :

TABLEAU 25

	Indice 2005	Progression 2005/1994-2004
Vendée	142	+ 33
Charente-Maritime	131	+ 24
Côtes-d'Armor	130	+ 25
Landes	127	+ 24
Aude	123	+ 22
Corse-du-Sud	121	+ 18

Ceux qui progressent le plus en zone de montagne sont par ordre décroissant :

TABLEAU 26

	Indice 2005	Progression 2005/1994-2004
Savoie	128	+ 23
Hautes-Alpes	125	+ 25
Alpes-de-Haute-Provence	122	+ 18
Vosges	121	+ 18

Six départements touristiques de campagne sont en situation peu facile : la Nièvre, le Cantal et la Lozère et, par ailleurs, la Corrèze, la Creuse et la Haute-Loire (pour ce dernier département, l'année 2005 a été peu favorable alors que les années précédentes l'avaient été beaucoup plus).

REGARD SUR LES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

Joël Houdet

Philippe Percheron

Agence française de développement

PME 2006

Grandes évolutions

DÉMOGRAPHIE

Répartition des entreprises par nombre de salariés : la prépondérance des microentreprises

Avec 111 196 entreprises répertoriées⁵, les Départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion) comptent 4 % des entreprises françaises. Comme en métropole, le tissu des entreprises des DOM est composé à

99 % de « petites entreprises⁶ » (moins de cinquante salariés) et plus précisément de « microentreprises » : 96 % ont un effectif inférieur à dix salariés contre 93 % en métropole.

Les DOM se distinguent par un ratio beaucoup plus élevé d'entreprises n'employant aucun salarié, 75 % contre 57 % en métropole, soulignant notamment l'importance de la corrélation entre création d'entreprises et création de son propre emploi.

TABLEAU 1

RÉPARTITION DES ENTREPRISES PAR NOMBRE DE SALARIÉS ET ACTIVITÉ (EN %)

Proportion d'entreprises par nombre de salariés (%)	0 salarié	1 à 9 salariés	10 à 49 salariés	50 salariés ou plus	Total France
DOM	75	21	3,6	0,4	100
Métropole	57	36	6	1	100

TABLEAU 2

RÉPARTITION DES ENTREPRISES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ – COMPARAISON DOM/MÉTROPOLE

Répartition comparée DOM/métropole des entreprises par secteur d'activité	Proportion (% total DOM)	Proportion (% total France)
Industries agricoles et alimentaires	2,1	2,6
Industrie (hors IAA)	7,4	7,2
Construction	14,2	13,3
Commerce	30,2	24,9
Transports	7,1	3,5
Activités immobilières	1,8	3,1
Services aux entreprises	15,3	16,6
Services aux particuliers	13,5	15,8
Éducation, santé, action sociale	8,4	13,1
Total	100	100

5. Source : INSEE, au 1^{er} janvier 2004.

6. Cf. définition européenne de la PME.

TABLEAU 3

CRÉATIONS D'ENTREPRISES SELON LE TYPE –
COMPARAISON DOM/MÉTROPOLE

	DOM 2004	Var. 2003/2004	Métropole 2004	Var. 2003/2004
Créations pures	78,9 %		69,9 %	
Reprises	2,7 %		13,2 %	
Réactivations	18,3 %		16,9 %	
Total (nombre)	14 036	+ 8 %	318 757	+ 9 %

TABLEAU 4

CRÉATIONS D'ENTREPRISES SELON L'ACTIVITÉ –
COMPARAISON DOM/MÉTROPOLE

	DOM (%)		Évolution (%)		Métropole (%)		Évolution (%)	
	2003	2004	2003-04	2003	2004	2003-04	2003-04	2003-04
Industrie	7,7	7,6	6,7	6,8	6,8	0		
Construction	14,1	14,3	9,2	14,5	15,6	7,6		
Commerce	32,8	29,6	- 2,8	27,1	26,9	- 0,7		
Services	45,4	48,5	15,2	51,6	50,7	- 1,7		
Total (nombre/%)	13 021	14 036	7,8 %	291 986	318 757	9,2 %		

Répartition par secteur d'activité

La répartition des entreprises selon le secteur d'activité dans les DOM (tableau 2) est assez semblable à celle observée en métropole, avec toutefois une prépondérance des secteurs « Transports » et « Commerce » (35 % des PME des DOM) supérieure à la moyenne nationale. Rappelons que l'essentiel des biens d'équipements des entreprises des DOM est importé.

Créations d'entreprises selon le type

Comme en métropole, la dynamique de la création d'entreprises est soutenue dans les DOM.

En 2004, 14 036 entreprises ont été créées dans les DOM, soit 4 % du nombre total des entreprises créées en France sur la même période (ce taux correspond à celui de la part des entreprises des DOM par rapport au total des entreprises métropolitaines). Comme en métropole, où l'on observe près de 70 % de créations pures, la très

grande majorité des créations pour les DOM en 2004 sont des entreprises nouvelles (près de 79 %).

Le taux global de création a augmenté en 2004 de près de 8 % par rapport à 2003, suivant la tendance observée en métropole (9 %). Le nombre de créations pures continue de croître avec + 11 % d'augmentation par rapport à 2003.

Créations d'entreprises selon l'activité

Dans les DOM comme en métropole, la majorité des créations d'entreprises concerne le secteur des services (près de 50 %) et le commerce (environ 30 %). Le secteur des services a enregistré la plus forte progression des créations par rapport à 2003 (avec + 15 %), alors que l'on observe une diminution des créations dans ce secteur sur cette même période en France métropolitaine. Seul le secteur du commerce a subi une baisse des créations avec un recul de 2,8 %, une tendance enregistrée en métropole depuis plusieurs années.

LE COMPORTEMENT ÉCONOMIQUE DES PME EN 2005

Michel Barreteau
OSEO

Synthèse

L'année 2004 s'était plutôt bien achevée pour les petites et moyennes entreprises, marquée par un rebond de l'activité dans l'industrie manufacturière, les transports, voire le tourisme. Cependant, les entreprises n'étaient guère optimistes pour 2005, dans un contexte de hausse continue des cours du pétrole et des matières premières, et de l'appréciation excessive de la monnaie européenne.

À l'image de l'économie nationale, les PME ont effectivement connu un premier semestre 2005 très morose, tout juste compensé par la reprise du second semestre. D'un point de vue sectoriel, l'activité, l'emploi et la situation financière ont évolué de façon assez satisfaisante dans les services aux entreprises, dans la construction et, de façon moins nette dans le commerce de gros. La situation a été plus mitigée dans l'industrie et dans les transports, deux secteurs pénalisés par la poursuite du renchérissement des matières premières et du prix du gazole, contraints à d'importants efforts de productivité pour rester compétitifs et améliorer leur rentabilité.

Cependant, ce sont les petites et moyennes entreprises du commerce de détail et de l'hôtellerie-restauration qui ont enregistré les moins bons résultats, tant en ce qui concerne l'activité que la situation de trésorerie ou encore le niveau des embauches.

La demande étant encore jugée faible ou insuffisante dans de nombreuses

branches, les PME dans leur ensemble auraient tout juste stabilisé en 2005 leurs investissements au niveau de l'année précédente.

Fin 2005, les anticipations d'évolution de la conjoncture en 2006 étaient très variables selon le secteur et la taille de l'entreprise. Les entreprises de moins de dix salariés, qui avaient le plus souffert de la mollesse des affaires au cours de l'année écoulée, se montraient particulièrement attentistes pour 2006. Les perspectives de développement des affaires augmentaient cependant rapidement avec la taille de l'entreprise. Le rebond de la croissance enregistré au cours du premier semestre 2006 en France, mais aussi dans l'ensemble de la zone Euro, aura sans doute bénéficié à la majorité des petites et moyennes entreprises, notamment à celles qui exportent vers les pays voisins.

Le contexte économique général en 2005

La croissance du produit intérieur brut est retombée à 1,2%, après 2,3% en 2004 et 1,1% en 2003. Pourtant, la demande intérieure est restée ferme en 2005. La consommation des ménages, en hausse de 2,1%, est demeurée le principal moteur de la croissance. Pour sa part, l'investissement des entreprises a crû de 3,7% et celui des ménages de 3,1%. Toutefois, le solde des échanges extérieurs s'est creusé, pesant négativement de 0,8 point sur

PME 2006

Grandes évolutions

COMPORTEMENT

la croissance⁷. En particulier, la facture énergétique s'est alourdie d'un tiers, sous l'effet de la forte augmentation des prix des produits énergétiques importés.

L'atonie de la conjoncture a persisté dans la zone Euro, où la croissance a atteint 1,4 %, avec des écarts toujours très importants : de 0,1 % seulement en Italie à 3,4 % en Espagne, en passant par 1,2 % en Allemagne.

La situation de l'emploi en France a commencé à s'améliorer dès le printemps 2005. Malgré des créations d'emplois encore limitées dans le secteur marchand, évaluées à 63 000 sur l'année, le taux de chômage a reculé d'un demi-point sur douze mois, pour s'établir à 9,6 % fin décembre 2005.

Dans ce contexte encore très incertain, comment la situation des PME a-t-elle évolué entre la fin des années 2004 et 2005 ? Les indicateurs en provenance des enquêtes semestrielles d'OSEO⁸ effectuées en novembre 2004, mai 2005 et décembre 2005 permettent de suivre l'opinion des dirigeants sur l'évolution des principaux paramètres économiques et financiers de leur propre entreprise.

L'évolution de la situation des PME

Rappel de la situation des PME fin 2004

2004 a été satisfaisante pour les PME françaises, mais en fin d'année, leurs dirigeants apparaissaient assez attentistes pour 2005.

7. Cela signifie que si les exportations avaient égalé les importations, la croissance du PIB aurait atteint 2 %, toutes choses égales par ailleurs.

8. L'analyse s'appuie sur un panel de 1 000 entreprises de tout secteur d'activité, hors agriculture et services financiers, et de toutes tailles en termes d'effectifs salariés (0 à 500 salariés, dont près de 40 % ont moins de dix salariés). Les entreprises sont interrogées à l'aide d'un questionnaire adressé par voie postale.

L'activité des petites et moyennes entreprises industrielles avait rebondi, faisant suite à deux exercices consécutifs de stagnation sinon de recul dans la plupart des branches. Le redressement des affaires s'était étendu aux PME des autres secteurs d'activité, notamment à ceux de la construction, des transports et des services aux entreprises.

En fin d'année, les carnets de commandes étaient estimés nettement moins dégarnis qu'un an auparavant. Ils étaient cependant encore jugés insuffisamment remplis, sauf dans le BTP. Les perspectives de croissance étaient bonnes dans les services aux entreprises. À l'opposé, elles étaient médiocres dans le tourisme et, surtout, dans le commerce de détail.

Dans ce contexte, les PME avaient recommencé à embaucher à partir de la mi-2004. En termes sectoriels, les créations nettes avaient été les plus fréquentes dans la construction et les services, tandis que l'emploi cessait de reculer dans l'industrie pour la première fois depuis le début de la décennie. Les intentions de recrutement en 2005 étaient en hausse sensible dans les services aux entreprises et dans les moyennes entreprises. Elles apparaissaient modérées dans l'industrie ainsi que dans le BTP, tandis que les anticipations d'embauche étaient légèrement négatives dans le tourisme et le commerce de détail.

La rentabilité, qui avait un peu fléchi en 2003, était jugée en amélioration fin 2004. Au second semestre, les tensions de trésorerie s'étaient atténuées dans tous les secteurs, à l'exception du tourisme et des transports.

Après avoir diminué deux années de suite, l'investissement des PME avait de nouveau été peu dynamique en 2004. Il s'était tout juste stabilisé dans l'industrie, les transports et les services aux entreprises, tandis qu'il reculait encore dans les autres secteurs.

Évolution de la situation des PME en 2005

Accélération de l'activité à partir de l'été après un premier semestre difficile

Au niveau national, la première moitié de l'année s'est caractérisée par une panne totale de croissance, essentiellement due aux difficultés à l'exportation.

Celles-ci ont résulté à la fois du ralentissement économique au sein de la zone Euro et de la valorisation excessive de la monnaie européenne vis-à-vis du dollar entre l'été 2004 et le printemps 2005. L'activité des PME situées en amont du système productif s'en est directement ressentie.

La situation s'est cependant sensiblement améliorée au second semestre, grâce notamment au recul du cours de l'Euro. Ainsi, l'indicateur courant d'activité⁹ des PME s'établit à + 26 en décembre 2005, en hausse de sept points par rapport à mai, mais en recul d'un point sur la fin 2004.

La progression moyenne du chiffre d'affaires est quasi identique d'une année sur l'autre : + 4,3%, après + 4,4% en 2004. Cependant, l'évolution de l'activité en 2005 a été très variable selon les secteurs.

Dans les PME de l'industrie, la croissance du chiffre d'affaires est estimée à 3,7% en moyenne, soit 1,0% de moins qu'en 2004 (+ 4,7%). Ceci est confirmé par les premiers résultats de l'enquête annuelle d'entreprise du SESSI relative à l'industrie manufacturière en 2005, indiquant une augmentation globale de 3,5% du chiffre d'affaires des entreprises de vingt à 249 salariés. La hausse aurait été un peu plus faible, à + 2,1%, pour les entreprises de 250 salariés et plus.

Les PME de la construction, pour leur part, avaient un très bon carnet de commandes fin 2004. Cela s'est concrétisé dans leur activité de 2005, qui a progressé de 7,1% en valeur, en moyenne, après + 5,2% en 2004.

L'activité du bâtiment est demeurée très soutenue au niveau national. En effet, le nombre des logements neufs mis en chantier a encore progressé de 13% en 2005, après + 15% l'année précédente, pour atteindre 410 000 unités, soit un niveau inégalé depuis 1981. Par ailleurs, la construction de locaux non résidentiels s'est stabilisée aux alentours de 37 millions de mètres carrés commencés, après la hausse de 2,5% observée en 2004.

La bonne tenue des travaux publics s'est également confirmée en 2005. D'une part, les investissements des administrations se sont stabilisés : + 0,3% (après + 7,4% en 2004). D'autre part, les dépenses en travaux publics des entreprises, qui constituent plus de la moitié du marché du secteur, se sont de même maintenues à leur niveau de l'année précédente (+ 0,3% en 2005, après + 3,9%).

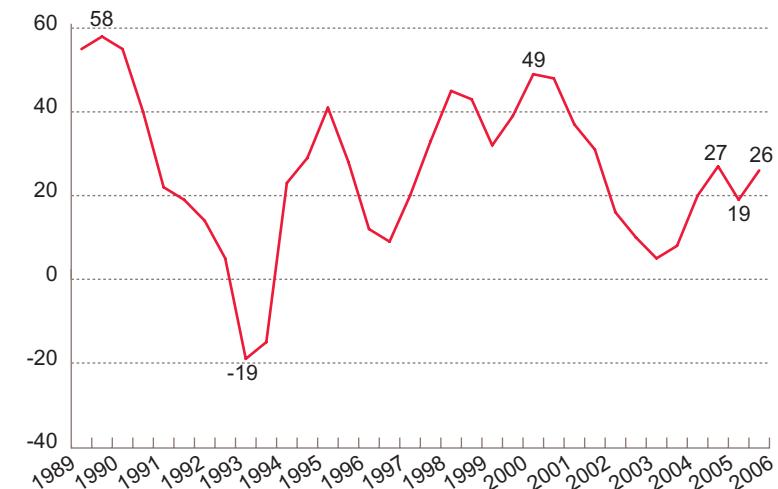
PME 2006

Grandes évolutions

COMPORTEMENT

GRAPHIQUE 1

INDICATEUR D'ACTIVITÉ POUR L'ANNÉE EN COURS
SOLDE DES OPINIONS (HAUSSE-BAISSE)



Prévisions de mai n... et estimations novembre n... pour l'année n.

Source : OSEO.

9. Différence entre la proportion d'entreprises estimant leur chiffre d'affaires en hausse par rapport à l'année précédente et celle l'estimant en baisse.

PME 2006**Grandes évolutions****COMPORTEMENT**

Dans le commerce, la tendance a été contrastée. Les PME du commerce de gros ont déclaré une progression moyenne de 5,3 % de leurs facturations (+ 3,0 % en 2004), contre + 1,4 % seulement dans le commerce de détail (après + 4,3 %).

Les PME du secteur du tourisme ont vu leur activité stagner en 2005, avec une évolution annuelle du CA de + 0,4 % seulement (contre + 1,9 % en 2004).

Dans les transports, la hausse est demeurée appréciable en 2005 (+ 3,9 % en moyenne), mais moins élevée qu'en 2004 (+ 5,6 %). Enfin, le développement des affaires s'est maintenu à un rythme soutenu dans les services aux entreprises (+ 5,6 %, après + 5,2 %).

La croissance de l'activité des PME en 2005 a été très différenciée selon la taille des entreprises. Dans celles de moins de dix salariés, la hausse du CA est revenue de + 2,6 % en 2004 à + 1,4 % en 2005. La progression moyenne s'est maintenue aux alentours de + 5,5 % dans les entreprises de dix à quatre-vingt-dix-neuf salariés. Enfin, elle s'est accrue de trois points dans les entités de 100 à 500 salariés, à + 9,5 %.

À la fin de l'année 2004, alors que l'euro atteignait des sommets vis-à-vis de la devise américaine, les PME fortement exportatrices¹⁰ n'avaient pas de perspectives d'activité supérieures à celles des autres. Fin 2005, elles ont annoncé une hausse du CA de 5,0 %, soit à peine plus que la moyenne des PME (+ 4,3 %). Ce résultat est cependant nettement plus élevé que la prévision de + 1,1 % seulement faite en mai 2005, au tout début de la remontée du dollar rendue possible par la politique de resserrement monétaire continu de la Réserve fédérale américaine¹¹.

Progression modérée de l'emploi dans les PME pérennes

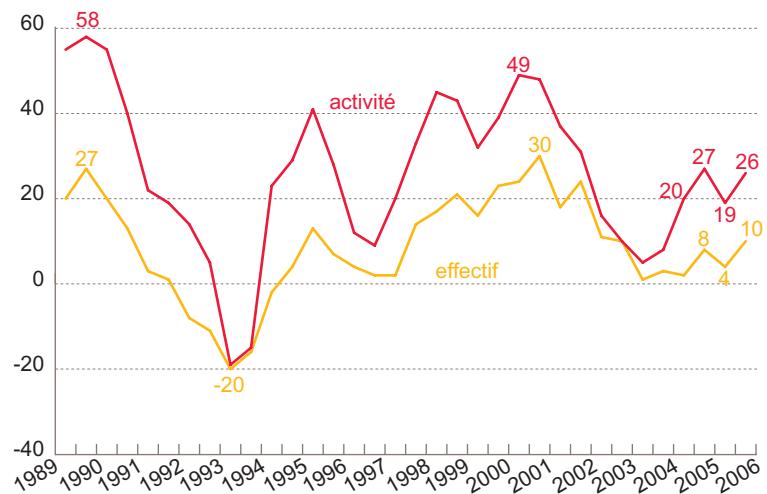
De source INSEE¹², l'emploi salarié dans les secteurs marchands s'est accru de 63 000 postes en 2005 (après + 40 000 en 2004).

Qu'en est-il pour les PME qui, rappelons-le, contribuent à près de 60 % de l'emploi salarié du secteur productif concurrentiel non agricole et hors activités financières ?

L'enquête semestrielle de conjoncture d'OSEO permet de connaître l'évolution en tendance, sinon en valeur, pour les petites et moyennes entreprises pérennes, c'est-à-dire abstraction faite des entreprises récemment créées, cessées ou absorbées, par constructions non traitées dans l'enquête (*pour plus d'informations sur ce thème, voir supra l'article de Roselyne Kerjose traitant de la démographie des entreprises*).

GRAPHIQUE 2

INDICATEURS COURANTS : ACTIVITÉS ET EFFECTIFS
solde des opinions (housse-baisse) (année n)



Estimations de mai n... et novembre n... pour l'année n...

Source OSEO.

10. Plus du quart du chiffre d'affaires à l'international.

11. Le taux des *Fed Funds*, qui était demeuré à 1,0 % de la mi-2003 à la mi-2004, a été relevé huit fois d'un quart de point jusqu'à la veille de l'été 2005, pour atteindre 3,0 % soit un point de plus que le taux directeur à court terme de la BCE, alors demeuré à 2 %. A la mi-septembre 2006, les *Fed Funds* avaient encore été augmentés neuf fois, à 5,25 %, tandis que la BCE avait procédé à quatre hausses de vingt-cinq points de base, à 3,0 %.

12. Note de conjoncture, juin 2006.

Selon le panel d'OSEO, les PME pérennes ont peu créé d'emplois nouveaux au premier semestre, mais sensiblement plus au second. L'indicateur d'emploi¹³ est ainsi remonté de + 4 en mai 2005 à + 10 en fin d'année (contre + 8 fin 2004).

L'emploi se serait maintenu dans les PMI pour la seconde année consécutive, l'indicateur s'établissant à +3 fin 2005 (après +1 en mai et +2 en novembre 2004). Les données exhaustives en provenance du SESSI¹⁴ font cependant état d'un recul de 2,2% des effectifs pour les seules entreprises manufacturières de 20 à 249 salariés, et de 2,3% pour celles de 250 salariés et plus.

Les créations d'emplois ont été les plus fréquentes dans la construction (indicateur à + 28, après + 23 fin 2004) et dans les services aux entreprises (+ 17, contre + 13). De source INSEE¹⁵, les effectifs ont augmenté de 3,0% dans le secteur de la construction et de 1,7% dans les services marchands, toutes tailles d'entreprise confondues (en glissements annuels à fin 2005).

Dans les autres secteurs d'activité suivis dans l'enquête OSEO, l'emploi aurait stagné dans le commerce (indicateur à + 1 fin 2005, après + 6) et légèrement progressé dans le tourisme (+ 7, après - 2), tandis que les embauches se seraient raréfiées dans les transports (+ 2, après + 17). Pour sa part, l'INSEE indique une hausse de 0,3% des effectifs salariés dans le commerce et une diminution de 0,1% dans les transports.

Les paragraphes qui suivent abordent la situation financière des PME de façon purement qualitative, à partir des appréciations fournies par les diri-

geants du panel de l'enquête OSEO. Une analyse quantitative a posteriori, sur la base des comptes sociaux de 2005, est traitée ci-dessous par la Banque de France (voir plus loin les PME de l'industrie en 2005).

Situation de trésorerie un peu moins aisée

Les trésoreries des PME se sont tendues au premier semestre 2005, conséquence du ralentissement général de l'activité. En mai, 69% des dirigeants jugeaient normale ou aisée la situation de leur trésorerie récente, soit six points de moins que fin 2004. Le redressement des affaires dans la seconde partie de l'année a contribué à un certain soulagement des trésoreries, moins net cependant qu'au second semestre de 2004.

En décembre 2005, 15% des dirigeants s'attendaient à une amélioration au cours des prochains mois et 13% à une dégradation, soit un solde prévisionnel de + 2.

D'un point de vue sectoriel, fin 2005, la situation de la trésorerie récente est jugée difficile, surtout dans le commerce de détail (40% de citations, contre 27% fin 2004) – où l'activité

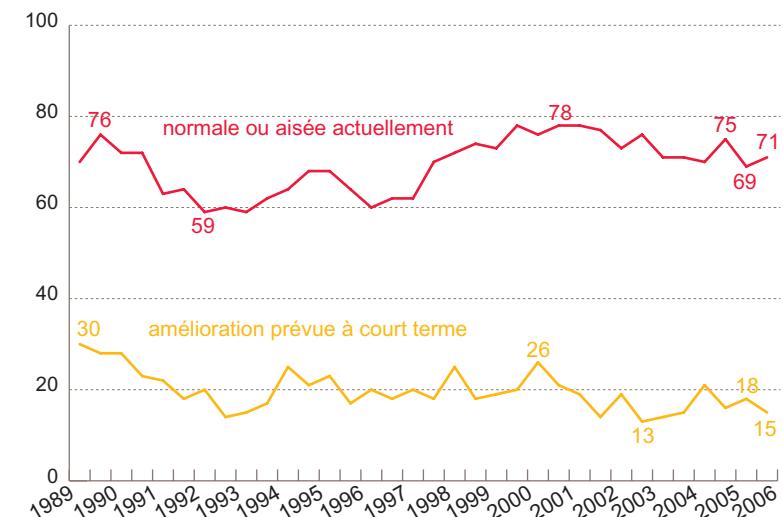
PME 2006

Grandes évolutions

COMPORTEMENT

GRAPHIQUE 3

TRÉSORERIE DES PME
(opinion des chefs d'entreprise en %)



Source: OSEO

13. Différence entre la proportion d'entreprises déclarant une hausse de leur effectif salarié par rapport à l'année précédente et celle le déclarant en baisse.

14. «L'industrie manufacturière en 2005», Les 4 pages du SESSI, n° 200, juillet 2006.

15. Note de conjoncture, juin 2006.

PME 2006**Grandes évolutions****COMPORTEMENT**

est atone –, dans les travaux publics (39 %, après 21 %) et dans les transports (38 %, après 37 %). Dans ce dernier secteur, l'activité est demeurée assez soutenue, mais la hausse du prix des carburants n'a été que partiellement répercutée dans les prix de vente facturés. Le pincement des marges commerciales est sans doute une cause importante des tensions de trésorerie.

À l'inverse, les difficultés de caisse sont moins fréquentes que la moyenne dans le bâtiment (20 % de citations fin 2005, contre 22 % un an plus tôt) et le commerce de gros (22 %, après 23 %).

Dans les autres secteurs d'activité, seules trois PME sur dix déclarent avoir connu des tensions sur leur trésorerie au second semestre 2005.

Le jugement des dirigeants sur la trésorerie est indépendant de la taille de l'entreprise et de la part de l'activité exportée, ceci sur toute la période passée sous revue, de fin 2004 à fin 2005.

En décembre 2005, les anticipations d'évolution de la trésorerie dans les

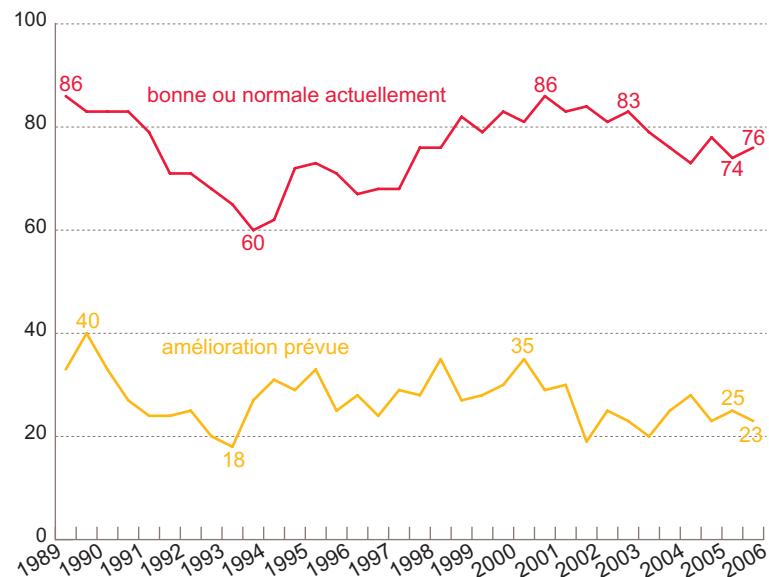
premiers mois de 2006 étaient optimistes dans les travaux publics (solde prévisionnel de + 13) et, à un moindre degré, dans le bâtiment (+ 7) et les services aux entreprises (+ 6). À l'inverse, elles étaient négatives dans les PME des transports (- 10) et, pour des raisons saisonnières, dans l'hôtellerie-restauration (- 19). Les PME de l'industrie et du commerce ne prévoient pas de modification sensible de l'état de leur trésorerie à court terme.

Rentabilité globalement stable

En décembre 2005, 76 % des dirigeants du panel estimaient bonne ou normale la rentabilité récente de leur entreprise. Cette appréciation est un peu supérieure à celle émise en mai (74 %), mais légèrement inférieure à celle de fin 2004 (78 %).

Par ailleurs, toujours fin 2005, les perspectives d'amélioration à court terme apparaissaient assez optimistes : 23 % des dirigeants ont pronostiqué une progression de la rentabilité et 12 % une détérioration, soit un solde positif de + 11 (contre + 12 fin 2004).

GRAPHIQUE 4
RENTABILITÉ DES PME
(opinion des chefs d'entreprise en %)



Source : OSEO.

L'indicateur de la rentabilité récente (solde des opinions positives et négatives) est quasi stable, à + 2, depuis la fin de 2003.

En termes sectoriels, le jugement émis fin 2005 sur les performances financières de l'entreprise est le meilleur dans la construction (indicateur à + 13), le commerce de gros (+ 13) et les services aux entreprises (+ 10). L'appréciation est en revanche très négative dans les transports (- 19), handicapés notamment par la hausse continue du prix du gazole depuis 2003. La rentabilité est également estimée tout à fait insuffisante par les PME du commerce de détail (- 13), dont la croissance des ventes a ralenti en 2005, dans un contexte de forte pression sur les prix.

Dans les autres secteurs, l'indicateur de la rentabilité est voisin de la moyenne des PME, à - 2 dans l'industrie (contre + 1 fin 2004), à - 2 également dans le tourisme (en hausse de six points sur un an) et à + 4 dans les travaux publics (en progression de quatre points).

Depuis fin 2004, le jugement sur la rentabilité est indépendant de la taille de l'entreprise, ce qui n'était pas le cas en 2003. À la fin de cette année-là, l'indicateur de la rentabilité courante ressortait à + 11 dans les entreprises de moins de dix salariés, contre - 25 dans celles de 100 à 500 salariés. Les TPE avaient, dans un premier temps, été relativement épargnées par le ralentissement économique provoqué par le déclenchement de la guerre en Irak, tandis que les moyennes entreprises et celles les plus performantes à l'exportation en avaient été fortement affectées.

Fin 2005, les anticipations d'évolution de la rentabilité étaient assez variables selon le secteur d'activité. Une sensible amélioration des résultats était attendue dans l'industrie (indicateur prévisionnel à + 18), dans les services aux entreprises (+ 16) et les travaux

publics (+ 26). Pour ce qui concerne les entreprises manufacturières de vingt à 249 salariés, leur profitabilité (résultat net comptable/CA HT) a augmenté de + 0,2% en 2005, à 2,4%, selon les premiers résultats de l'enquête annuelle du SESSI¹⁶.

Les perspectives de progression étaient plus partagées dans le commerce de gros (solde des opinions opposées à + 6), le tourisme et les transports (+ 4 chacun). Les PME du commerce de détail n'espéraient pas, quant à elles, de redressement de la rentabilité dans un avenir proche (indicateur avancé à - 1), alors qu'elles jugent très insuffisants leurs résultats récents (indicateur courant à - 13).

Les espoirs d'amélioration des résultats étaient faibles dans les entreprises de moins de dix salariés (+ 2); ils étaient cependant meilleurs dans les entreprises de dix à quatre-vingt-dix-neuf salariés (+ 17) et plus élevés encore dans celles de 100 à 500 salariés (+ 27).

Investissement : arrêt du recul entamé en 2002

En 2005, les PME sont restées prudentes dans leurs dépenses d'équipement, notamment dans l'industrie. En l'absence de véritables tensions sur l'outil de production, les PME de l'industrie ont annoncé en décembre un simple maintien de leurs investissements au niveau de l'année précédente. Ceci est confirmé par l'enquête de l'INSEE sur les investissements dans l'industrie¹⁷, qui note une stabilité des dépenses d'investissement en 2005 des entreprises manufacturières de moins de 500 salariés (- 4% pour celles de 500 salariés et plus). En revanche, de source SESSI, les entreprises manu-

PME 2006

Grandes évolutions

COMPORTEMENT

16. «L'industrie manufacturière en 2005», *Les 4 pages du SESSI*, n° 220, juillet 2006.

17. «Enquête sur les investissements dans l'industrie» INSEE, juillet 2006.

PME 2006**Grandes évolutions****COMPORTEMENT**

facturières de vingt à 249 salariés auraient accru de 3,2% leurs dépenses d'équipement en 2005 (+ 2,9% pour celles de 250 salariés et plus). La mesure de l'investissement des entreprises est, on le sait, particulièrement délicate. Les deux sources nationales concordent, cependant, sur le fait que les investissements industriels réalisés en France en 2005 sont inférieurs de 20%, en valeur nominale, au précédent plus haut remontant à l'année 2000.

Les données en provenance de l'enquête d'OSEO de décembre 2005 indiquent une légère reprise des investissements dans les PME de la construction (solde des opinions opposées à +5) et dans les activités de services (indicateur à +4).

À l'inverse, les dépenses d'investissement semblent avoir de nouveau sensiblement reculé dans le tourisme (-7, après -9 en 2004), ainsi que dans le commerce (-11 en 2005, après -10). L'activité a, il est vrai, été médiocre en 2005 dans ces deux secteurs, à l'exception de la branche du commerce de gros où elle s'est très nettement redressée au second semestre.

Les anticipations pour 2006

Fin 2005, les PME anticipaient une poursuite de leur activité au rythme précédent, avec toutefois des effectifs en sensible augmentation.

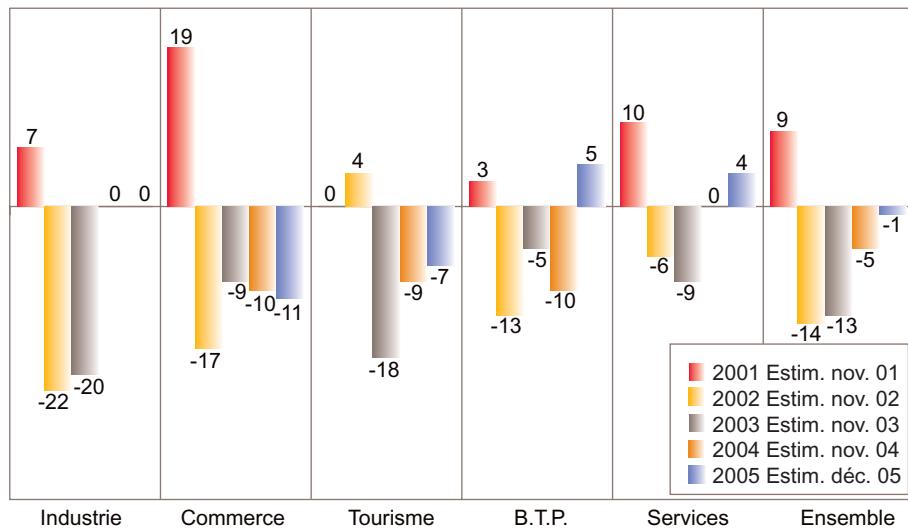
En fait, au niveau national, la croissance économique s'est progressivement renforcée au premier semestre. Après une hausse limitée à 0,2% au dernier trimestre 2005, elle a atteint 0,5% au premier trimestre de 2006, avant de culminer à 1,1% au trimestre suivant. La consommation des ménages est restée ferme, tandis que l'investissement des entreprises a continué de croître de façon modérée, avec un acquis de croissance de 2,9% pour 2006 à la fin du premier semestre. Cependant, les importations ont encore augmenté un peu plus vite que les exportations, limitant d'autant l'ampleur et la solidité de la reprise.

Dans ce contexte, le chômage a accéléré sa décrue à partir du printemps, passant sous la barre des 9,0% dès le mois de juillet tandis que les créations d'emplois se sont renforcées dans les secteurs marchands.

GRAPHIQUE 5

INVESTISSEMENT PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

(en solde d'opinion)



Dans l'enquête OSEO de décembre 2005, les perspectives d'évolution de l'activité en 2006 étaient particulièrement optimistes dans les services aux entreprises. Elles apparaissaient meilleures que précédemment dans le tourisme et les transports. Les anticipations étaient plutôt modérées dans l'industrie et le commerce de gros. Elles étaient en revanche médiocres dans le commerce de détail.

En termes de tailles d'entreprise, les prévisions d'activité étaient une nouvelle fois bien meilleures dans les entreprises de 100 à 500 salariés (indicateur avancé à + 43) que dans les entreprises de moins de dix salariés (+ 12).

Après avoir relativement peu créé d'emplois dans la première moitié de la décennie, les PME envisageaient fin 2005 d'accélérer les embauches en 2006. Les moyennes entreprises, malgré de bonnes perspectives d'activité, ne prévoient pas d'accroître leurs recrutements dans la même proportion, afin de gagner en productivité.

Les résultats sur l'évolution de l'emploi salarié dans le secteur concurrentiel au premier semestre 2006 indiquent une nette embellie au deuxième trimestre : 60 000 postes auraient été créés au cours du printemps, au lieu de 35 000 en moyenne au cours des trois trimestres précédents. Le CNE, instauré en août 2005 au bénéfice des entreprises de moins de vingt salariés, a certainement joué un rôle dans la dynamisation de l'emploi productif, même s'il est encore difficile d'en mesurer l'impact réel avec précision.

Courant septembre 2006, les cours du pétrole et des matières premières étaient en sensible repli par rapport aux sommets atteints quelques mois auparavant. L'inflation en France demeurait sous contrôle. Le dollar avait cessé de reculer vis-à-vis de la monnaie unique et la croissance au sein de la zone

Euro s'était significativement améliorée au cours du premier semestre.

L'enquête de conjoncture d'OSEO effectuée au printemps dernier a confirmé une réelle amélioration de la situation des PME au cours des premiers mois de 2006, en particulier dans les secteurs situés en amont du système de production. En effet, la progression soutenue de l'investissement des entreprises et le raffermissement de la demande étrangère ont dynamisé les affaires dans l'industrie, les transports, le commerce de gros et les services aux entreprises.

Les résultats de l'interrogation de fin d'année montreront si l'embellie conjoncturelle s'est poursuivie, voire étendue aux secteurs du commerce de détail et du tourisme, encore en retrait au printemps 2006. La prochaine enquête montrera également comment les dirigeants de PME entrent en l'année 2007.

PME 2006

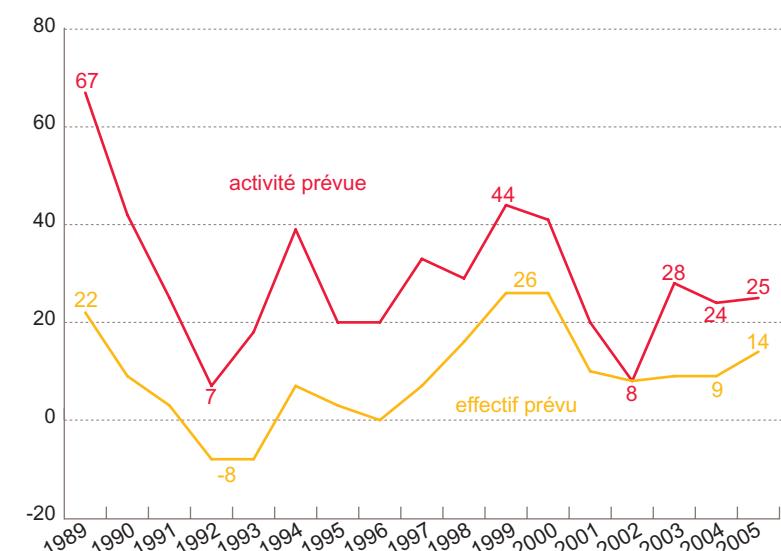
Grandes évolutions

COMPORTEMENT

GRAPHIQUE 6

INDICATEURS AVANCES (POUR L'ANNÉE N+1)

Solde des opinions (hausse-baisse)



Source : OSEO.

LA SANTÉ FINANCIÈRE DES PME INDUSTRIELLES EN 2005

Jean-Luc Cayssials

Banque de France, Secrétariat général, Direction des entreprises, Observatoire des entreprises

PME 2006

Grandes évolutions

SANTÉ FINANCIÈRE

Les banques centrales, la Banque centrale européenne en particulier, accordent une part importante, voire privilégiée, à la connaissance de «l'économie réelle» pour préparer les décisions monétaires. La compréhension de la gestion financière des entreprises peut notamment les aider à identifier précocement certains risques d'instabilité financière.

L'Observatoire des entreprises de la Banque de France a développé des outils de suivi qui lui permettent de diffuser régulièrement une analyse des résultats et des structures financières des entreprises.

La contribution qui suit est issue d'une étude réalisée chaque année à partir d'un échantillon de PME de l'industrie adhérentes à la Centrale de bilans¹⁸.

Les PME de l'industrie en 2005 : une situation financière préservée malgré une rentabilité en recul

La Centrale de bilans de la Banque de France permet chaque année depuis 1976 de dresser un panorama de la situation financière des entreprises industrielles. Comme l'ensemble du secteur, les PME de l'industrie manufacturière ont connu une année 2005 en demi-teinte. Elles ont certes bénéficié d'un contexte économique relativement porteur avec une croissance mondiale et une demande intérieure favorablement orientées. Mais elles n'en ont pas pleinement profité puisque l'activité a ralenti tant en valeur qu'en volume. Malgré les efforts de maîtrise des consommations intermédiaires, la valeur ajoutée a stagné en 2005, ce qui a généré une détérioration de la rentabilité. Néanmoins, en dépit de ces performances peu satisfaisantes, les structures de financement ont été préservées avec un taux d'endettement stable, ce qui devrait permettre aux PME de l'industrie manufacturière de bénéficier de la reprise qui se dessine depuis le début de 2006.

18. www.banque-france.fr.

Malgré un environnement globalement favorable, l'activité des PME industrielles a ralenti en 2005

En 2005, d'après l'échantillon de la Centrale de bilans de la Banque de France, le chiffre d'affaires des PME de l'industrie manufacturière a augmenté de 1,6% en valeur et de 0,4% en volume (contre respectivement 4,3% et 3% en 2004). Ce ralentissement de l'activité n'a pas concerné tous les secteurs d'activité. Seuls deux d'entre eux ont affiché une croissance soutenue de leur activité : les PME des industries des biens d'équipement, et celles du secteur automobile (dans ce dernier, le contraste est important avec les grandes entreprises dont l'activité

a, au contraire, sensiblement ralenti).

En volume, ce taux de croissance a été particulièrement bien orienté dans les PME de l'industrie automobile (+ 4,1%), dans celles des industries des biens d'équipement (+ 4,6%), un peu plus tenu dans les industries agroalimentaires (+ 2,4%). Le repli est en revanche marqué dans les PME des industries de biens de consommation (- 2,3%), ainsi que dans celles du secteur des biens intermédiaires (- 1,5%).

La hausse des prix du pétrole et des matières premières a été partiellement atténuée, grâce à des efforts de rationalisation, mais aussi avec la mise en place de solutions diverses telles que la substitution de certains composants par d'autres moins onéreux, ou par le recours à des instruments de

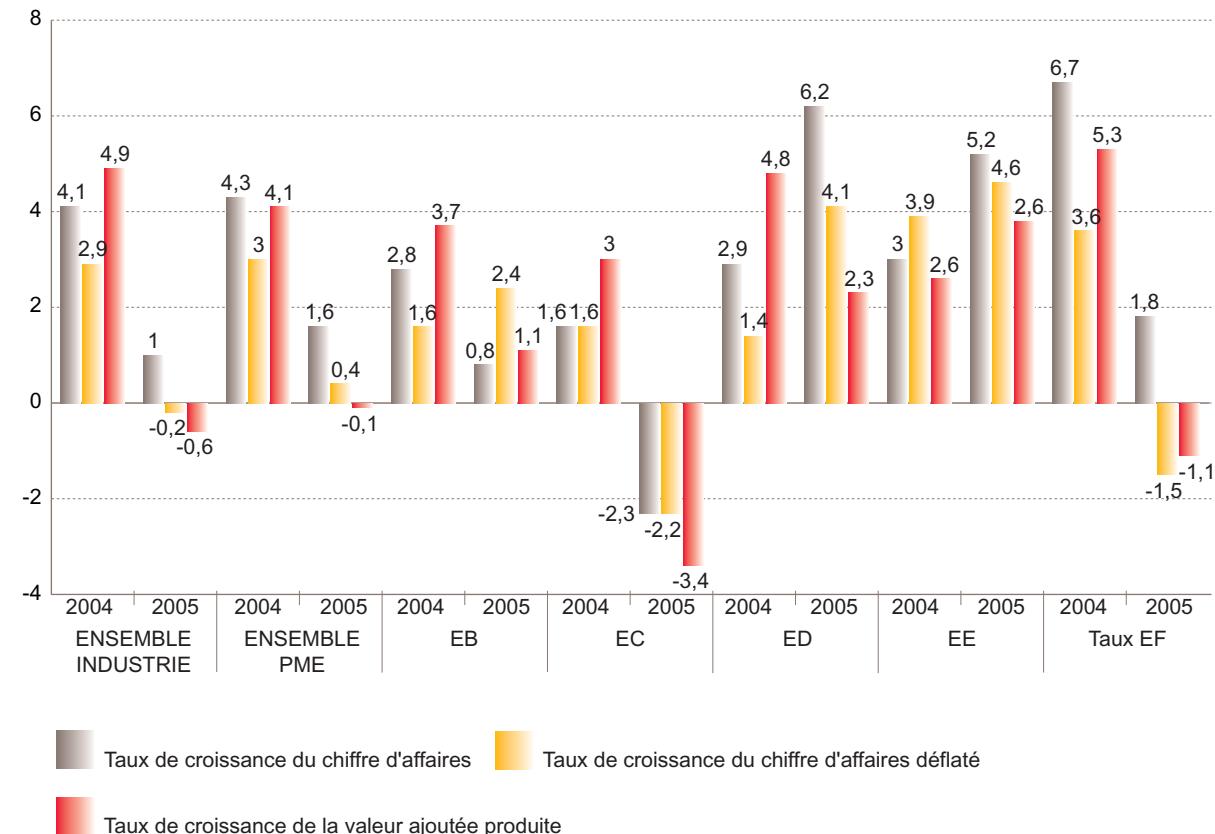
PME 2006

Grandes évolutions

SANTÉ FINANCIÈRE

GRAPHIQUE 1

ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DES PME DE L'INDUSTRIE



EB: industries agroalimentaires; EC: industries de biens de consommation; ED: industrie automobile; EE: industries des biens d'équipement; EF: industries des biens intermédiaires.

Source et réalisation: Banque de France – Observatoire des entreprises. Mise à jour: août 2006.

PME 2006**Grandes évolutions****SANTÉ FINANCIÈRE**

couverture. Cet effort de maîtrise des consommations intermédiaires a été toutefois insuffisant dans un contexte de ralentissement de l'activité. Ainsi, la valeur ajoutée des PME industrielles a stagné en 2005 (- 0,1 %), après une croissance élevée de 4,1 % en 2004.

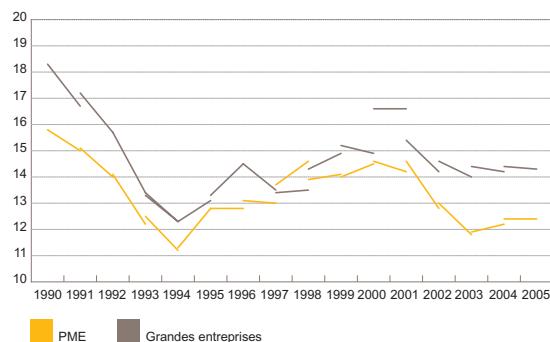
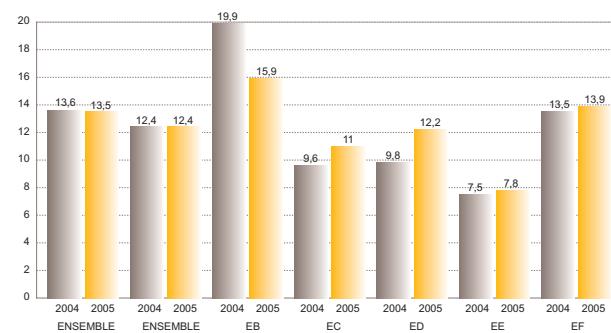
Dans ce contexte assez difficile, les effectifs ont poursuivi leur repli, tandis que l'investissement des PME s'est stabilisé

Comme en 2004, les effectifs des PME de l'industrie ont été réduits de 1,2 %, avec toutefois un recours accru au personnel extérieur. Le rendement apparent de la main-d'œuvre, qui rapporte la valeur ajoutée aux effectifs, s'est ainsi sensiblement accru malgré la stagnation de la valeur ajoutée, passant de 55 à 55,6 milliers d'euros. Comme dans les grandes entreprises, cette évolution traduit un comportement prudent de la part des PME et la volonté de privilégier la flexibilité et les gains de productivité, dans un contexte

de hausse des coûts des consommations intermédiaires.

Le taux d'investissement est demeuré stable à 12,4 % en 2005, après avoir connu une embellie en 2004. Sur le long terme, il reste toutefois à un niveau assez faible. On relève par ailleurs des disparités sectorielles, avec un taux d'investissement à la hausse dans les PME du secteur automobile et de biens de consommation, mais un net repli dans les industries agroalimentaires.

Malgré le ralentissement de l'activité, le poids des besoins en fonds de roulement d'exploitation s'est alourdi, représentant 70,9 jours de chiffre d'affaires (+ 1,3 jour par rapport à 2004), en raison d'un alourdissement des stocks (+ 1,1 jour) ainsi que du crédit interentreprises (+ 0,5 jour). Le poids plus élevé des besoins en fonds de roulement d'exploitation dans les PME industrielles (70,9 jours de chiffre d'affaires, contre 14,7 jours pour les grandes sociétés) reflète par ailleurs le moindre pouvoir de négociation dans les PME dont les délais clients sont plus longs.

GRAPHIQUE 2**TAUX D'INVESTISSEMENT****TAUX D'INVESTISSEMENT – PME PAR SECTEUR**

EB : industries agroalimentaires ; EC : industries de biens de consommation ; ED : industrie automobile ; EE : industries des biens d'équipement ; EF : industries des biens intermédiaires.

Source et réalisation : Banque de France – Observatoire des entreprises. Mise à jour : août 2006.

La rentabilité des PME de l'industrie a marqué le pas en 2005

Malgré les efforts de maîtrise des coûts et la recherche de gains de productivité, le résultat brut d'exploitation des PME de l'industrie manufacturière a diminué de 6,1 %, la hausse des coûts d'exploitation n'ayant pu être parfaitement ajustée au ralentissement de l'activité et à la stagnation de la valeur ajoutée. Le taux de résultat brut d'exploitation (résultat brut d'exploitation/volume d'affaires) est ainsi passé de 8,4 % à 7,7 %. Rapporté à la valeur ajoutée, le poids du résultat brut d'exploitation s'est également détérioré (- 1,6 point), et reste en deçà de celui des grandes entreprises industrielles

dans les industries des biens d'équipement (19,1 %).

Les résultats globaux, qui prennent en compte les opérations hors exploitation, ont également diminué, entraînant une baisse du taux de marge brute globale (résultat brut global/volume d'affaires) de 9,1 % à 8,7 %.

La rentabilité financière (capacité d'autofinancement/financement propre¹⁹), qui permet de mesurer l'aptitude d'une entreprise à rémunérer ses ressources propres, s'est également détériorée dans les PME industrielles, passant de 9,9 % à 9,2 %. Seules les PME du secteur des biens d'équipement ont affiché un ratio en légère augmentation.

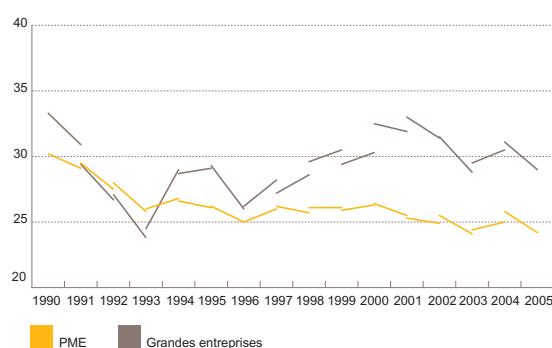
PME 2006

Grandes évolutions

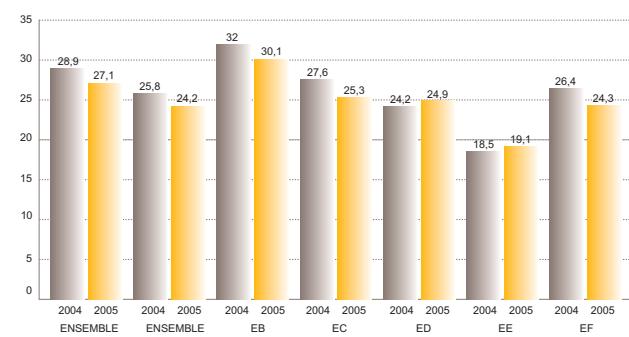
SANTÉ FINANCIÈRE

GRAPHIQUE 3

RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION/
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE



RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION/
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE – PME PAR SECTEUR



EB: industries agroalimentaires; EC: industries de biens de consommation; ED: industrie automobile; EE: industries des biens d'équipement; EF: industries des biens intermédiaires.

Source et réalisation: Banque de France – Observatoire des entreprises. Mise à jour: août 2006.

(24,2 % contre 29 %). L'amélioration constatée en 2004 ne s'est donc pas prolongée en 2005, les PME industrielles souffrant d'un ralentissement de leur activité et d'un accroissement de leurs coûts. Tous les secteurs ont été affectés par la baisse du taux de résultat brut d'exploitation, à l'exception des PME des industries de biens d'équipement. On peut noter, en outre, de fortes disparités, ce taux étant nettement plus élevé dans les industries agroalimentaires (30,1 % en 2005) que

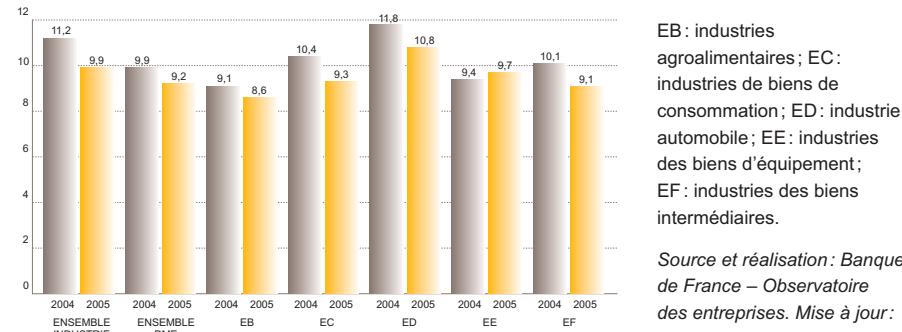
La solvabilité de court terme s'est très légèrement resserrée, mais les équilibres financiers ont été préservés

Cette dégradation de la rentabilité a pénalisé les entreprises sur le plan de la solvabilité à court terme. Les condi-

19. Capitaux propres +total des amortissements et provisions.

GRAPHIQUE 4

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT SUR FINANCEMENT PROPRE

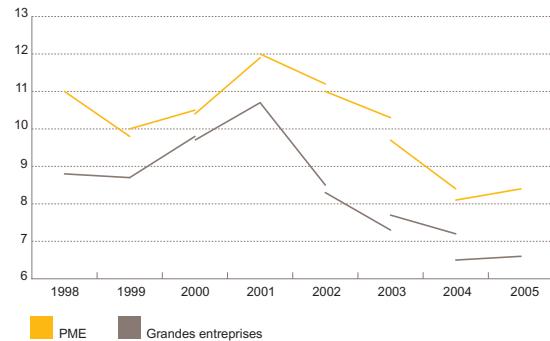
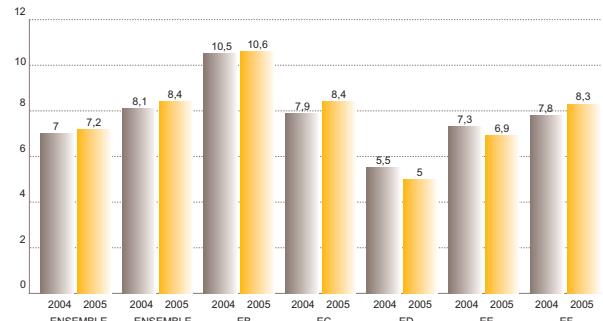


tions monétaires sont restées pourtant favorables, la hausse des taux d'intérêt apparaissant plutôt en fin d'exercice. Il en est résulté un nouveau recul des charges financières. Néanmoins, du fait de la baisse du résultat brut global, le poids de ces dernières a augmenté, passant de 8,1 % à 8,4 % du résultat brut global entre 2004 et 2005. La contrainte de solvabilité s'est ainsi légèrement dégradée, mettant un terme à plusieurs exercices successifs d'amélioration. Appréciée en moyenne période, la solvabilité est néanmoins demeurée solide (graphique 5).

De fait, les PME de l'industrie manufacturière ont vu leur structure financière se stabiliser en 2005, en dépit d'une rentabilité qui a marqué le pas. La part des capitaux propres dans le total des ressources a gagné 0,5 point, pour atteindre 35 %. L'endettement financier a vu ses encours croître de 4 %, mais le taux d'endettement, bien que plus élevé que dans les grandes entreprises, a reculé, pour passer de 62,1 % à 61,7 %. Il s'agit là de l'un des plus bas niveaux depuis 1990, le précédent ayant été observé en 1999 (66,6 %). Le taux d'endettement financier a néanmoins augmenté dans les PME du secteur des biens intermédiaires, ainsi que dans les industries agroalimentaires ; il est par ailleurs sensiblement plus élevé que la moyenne dans ces dernières, mais beaucoup plus faible dans les PME du secteur des biens d'équipement ainsi que dans l'automobile (graphique 6).

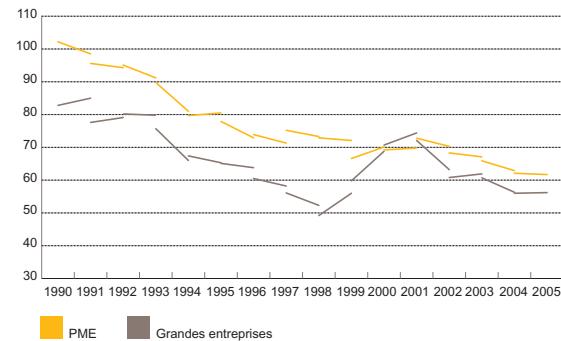
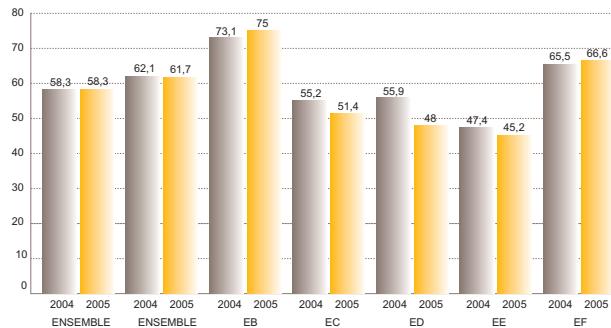
Enfin, l'analyse de la structure d'endettement met en lumière des spécificités dans les PME industrielles par rapport aux grandes entreprises. Le poids de l'endettement bancaire y est supérieur, les grandes entreprises faisant davantage appel aux financements de marché, mais surtout aux financements intragroupes²⁰. Le poids de l'endettement bancaire est ainsi de 65,1 % dans les PME de l'industrie manufacturière, alors qu'il est seulement de 32,1 % dans les grandes entreprises (graphique 7). Ainsi, du fait du renforcement des équilibres financiers depuis quelques années et de l'environnement favorable des taux d'intérêt, les contraintes financières ne constituent plus désormais un obstacle à la croissance de la très grande majorité des entreprises industrielles, notamment des PME. Ces dernières sont en mesure, désormais, de saisir les opportunités qui peuvent se présenter pour investir, condition du maintien de leur compétitivité à long terme, et que la reprise économique qui se dessine depuis le début de 2006 pourrait les y encourager.

20. Le plus souvent, en effet, les grandes entreprises qui participent à la Centrale de bilans sont des filiales membres d'un groupe. Elles bénéficient donc de financements intragroupes. Parce qu'elle vise avant tout à retracer l'activité d'unités économiques homogènes, la Centrale de bilans ne cherche pas à collecter de comptes consolidés.

GRAPHIQUE 5
POIDS DES INTÉRÊTS DANS LE RÉSULTAT BRUT GLOBAL

POIDS DES INTÉRÊTS DANS LE RÉSULTAT BRUT GLOBAL - PME PAR SECTEUR

PME 2006
Grandes évolutions
SANTÉ FINANCIÈRE

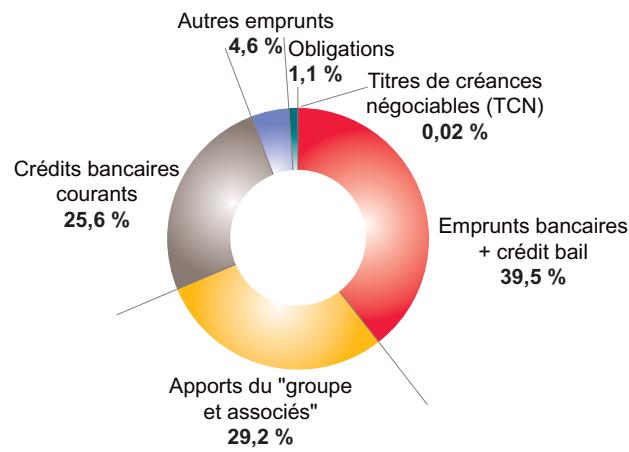
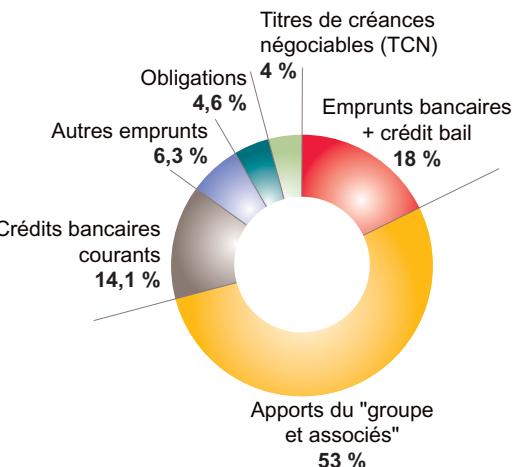
EB : industries agroalimentaires ; EC : industries de biens de consommation ; ED : industrie automobile ; EE : industries des biens d'équipement ; EF : industries des biens intermédiaires

Source et réalisation : Banque de France – Observatoire des entreprises. Mise à jour : août 2006.

GRAPHIQUE 6
TAUX D'ENDETTEMENT

TAUX D'ENDETTEMENT – PME PAR SECTEUR


EB : industries agroalimentaires ; EC : industries de biens de consommation ; ED : industrie automobile ; EE : industries des biens d'équipement ; EF : industries des biens intermédiaires

Source et réalisation : Banque de France – Observatoire des entreprises. Mise à jour : août 2006.

GRAPHIQUE 7
STRUCTURE DE L'ENDETTEMENT EN 2005 : PME

STRUCTURE DE L'ENDETTEMENT EN 2005 : GE


Source et réalisation : Banque de France – Observatoire des entreprises. Mise à jour : août 2006.



DEUXIÈME PARTIE

Les thématiques

Les PME et l'emploi

Les PME et l'innovation

Les PME et l'exportation

Les PME et leurs marchés

LES PME ET L'EMPLOI

Hahmed Mouzaoui
OSEO

La période 2005/2006 est favorable à la création d'emplois salariés selon les indicateurs publiés par l'INSEE en septembre 2006²¹. Sur un an, du 30 juin 2005 au 30 juin 2006, l'emploi progresse de 0,9 % soit 135 000 postes supplémentaires dans le seul secteur marchand. Les PME sont particulièrement dynamiques dans ce domaine, même si leur contribution reste difficile à évaluer précisément²². On trouvera dans cette présentation quelques données chiffrées, tirées de sources statistiques officielles, sur l'état actuel et l'évolution sur longue période de l'emploi dans les entreprises selon leur taille, complétées de deux aperçus sur des travaux récents relatifs à la création d'emploi en France.

La situation de l'emploi dans les PME en 2005 et 2006

Entreprise ou établissement ?

La définition retenue de la PME influe sur l'évaluation du volume de l'emploi considéré. Sur le plan statistique, deux approches sont aujourd'hui bien renseignées : celle par établissement et celle par entreprise.

L'INSEE définit l'établissement comme « une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise ». Il est précisé que, en matière d'emploi, « la population des établissements est relativement stable dans le temps et est moins affectée par les mouvements de restructuration juridique et financière que celle des entreprises ». Les statistiques de l'UNEDIC s'appuient sur cette définition et proposent un découpage des effectifs en huit catégories regroupant uniquement des salariés. Sont ainsi exclus du comptage les indépendants et entrepreneurs individuels ainsi que les salariés de l'État, des collectivités locales, des entreprises publiques (EPIC), des secteurs agricoles²³. Cette source administrative est toutefois très utilisée en raison de la disponibilité rapide des données par taille.

L'entreprise est, selon l'INSEE, « une unité économique, juridiquement autonome, organisée pour produire des biens ou des services pour le marché. On distingue « l'entreprise individuelle (personne physique) qui ne possède pas de personnalité juridique distincte de celle de la personne physique de son exploitant, de l'entreprise sociétaire, par exemple Société Anonyme (SA), Société à responsabilité limitée

21. http://www.insee.fr/fr/indicateur/indic Conj/donnees/doc_idconj_30.pdf

22. OSEO services, *PME 2005, rapport OSEO sur l'évolution des PME*, La Documentation Française.

PME 2006

Thématisques

EMPLOI

23. Cf. note de méthodologie de l'UNEDIC : <http://info.assedic.fr:/unistatis/travail/documents/methodo.pdf>

(SARL) ». Le répertoire SIRENE (Système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements) est une source statistique couramment utilisée pour recenser les entreprises. Ce répertoire enregistre « l'état civil » de toutes les entreprises et leurs établissements, quelle que soit leur forme juridique et quel que soit leur secteur d'activité. Les entreprises étrangères qui ont une représentation ou une activité en France y sont également répertoriées. Une quinzaine de tailles d'effectifs sont disponibles dans les statistiques tirées de ce répertoire. Cette approche est toutefois trop sommaire pour distinguer les entreprises réellement autonomes. En effet, une recommandation de la Commission européenne du 6 mai 2003²⁴ va au-delà et prend en compte, dans la définition des PME, outre la taille des effectifs, des aspects de chiffre d'affaires, de total de bilan, ou encore juridiques et décisionnels :

- l'autonomie de l'entreprise : elle ne doit pas être contrôlée directement (seuil de 25 % du capital) ou indirectement (droit de vote) par une société ou des personnes physiques ou publiques « non PME » ;
- l'effectif retenu pour les calculs de seuil doit correspondre au nombre d'« unités de travail année » (UTA), c'est-à-dire au nombre de « personnes équivalent temps plein » pendant toute l'année.

À défaut de suivre la recommandation européenne, cette double approche (UNEDIC et INSEE), par établissement et par entreprise, si elle ne permet pas de conclure définitivement sur certaines questions récurrentes, permet néanmoins de donner des ordres de grandeur et des tendances qui convergent et se complètent.

24. Voir http://europa.eu/eur-lex/pri/fr/oj/dat/2003/l_124/l_12420030520fr00360041.pdf

Approche par établissement

Comme l'indique le tableau ci dessous, 23 % seulement des emplois recensés par l'UNEDIC se trouvent dans des établissements de plus de 200 salariés. 12,3 millions de salariés travaillent donc dans des établissements regroupant moins de 200 salariés. On remarquera par ailleurs que du 31 décembre 2004 au 31 décembre 2005 l'emploi salarié dans les établissements est en progression de plus de 100 000 postes dont 42 000 dans les PME de dix à dix-neuf salariés.

Approche par entreprise

À ce jour, il n'existe pas de séries statistiques opérationnelles publiques respectant l'ensemble des critères édictés par la recommandation européenne pour la définition de la PME. Cependant, des travaux ponctuels réalisés notamment par l'INSEE et la DCASPL²⁵ permettent de distinguer les grandes entreprises et leurs filiales sous contrôle, des PME indépendantes.

L'appréciation du poids des entreprises selon leur taille diffère fortement selon le critère retenu :

- les grandes entreprises et leurs filiales représentent environ 2 % du nombre d'entreprises, rassemblent plus de 45 % des personnes occupées mais assurent la majorité (plus de 57 %) de la production mesurée au travers de la valeur ajoutée ;
- à l'inverse les PME de moins de 250 personnes « non filiales » sont largement majoritaires en nombre, occupent plus de la moitié des actifs recensés, soit 8,8 millions de salariés et de non-salariés, et produisent plus du quart de la valeur ajoutée ;
- en France plus d'une personne sur

25. Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales du ministère des PME.

TABLEAU 1

RÉPARTITION ET ÉVOLUTION DE L'EMPLOI ENTRE 2004 ET 2005
SELON LA TAILLE DES ÉTABLISSEMENTS

Tranche d'effectif en nombre de salariés	Salariés totaux au 31 décembre 2004	Salariés totaux au 31 décembre 2005	Variation 05/04 en valeur absolue	Évolution (en %)	Répartition des effectifs 2005 par taille (en %)
De 1 à 4	1 942 434	1 951 405	8 971	0,5	12
De 5 à 9	1 960 411	1 973 137	12 726	0,6	12
De 10 à 19	1 797 548	1 839 773	42 225	2,3	12
De 20 à 49	2 747 241	2 751 693	4 452	0,2	17
De 50 à 99	1 898 532	1 917 458	18 926	1,0	12
De 100 à 199	1 848 089	1 856 951	8 862	0,5	12
De 200 à 499	1 976 551	1 977 523	972	0,0	12
500 et plus	1 699 261	1 709 930	10 669	0,6	11
Total	15 870 067	15 977 870	107 803	0,7	100

Source: UNEDIC.

TABLEAU 2

RÉPARTITION DES ENTREPRISES SELON LEUR TAILLE (EN %)

	Nombre d'entreprises	En %	Valeur ajoutée en %	Personnes occupées (en %)
Grandes entreprises (> 250 salariés)	4 820	0,2	44,0	34,9
Filiales	44 363	1,8	13,6	10,3
PME indépendantes	2 454 904	98,0	42,4	54,8
Dont TPE (< 20 salariés)	2 394 212	95,6	27,1	37,2
Total	2 504 087	100,0	100,0	100,0

Sources: DCASPL, SIRENE 2005, LIFI-Diane ; champ ICS.

trois travaille dans une entreprise de moins de vingt personnes.

L'emploi est majoritairement assuré par les PME de moins de 250 salariés dans les secteurs du commerce, du BTP et de l'éducation, santé, action sociale comme le montre le graphique ci-dessous. À l'inverse, l'industrie manufacturière et les transports apparaissent comme des secteurs plus concentrés.

Évolution sur longue période

Une première approche peut être faite à partir des données de la base SUSE telles qu'elles sont publiées par l'INSEE.

Le graphique 2 distingue les entreprises selon la taille de leur effectif en fin

d'année, tel qu'il est déclaré dans les sources fiscales exploitées par la base SUSE (plus ou moins de 500 salariés). Il ne distingue donc pas les entreprises selon la définition européenne, notamment le seuil de 250 salariés et le contrôle du capital par une société non-PME. Il ne permet pas non plus de tenir compte des mouvements liés au passage d'une catégorie de taille à une autre à l'occasion d'opérations d'externalisation ou d'intégration, sans effet visible sur le volume d'emploi total. Il permet néanmoins de percevoir une nette tendance à l'augmentation de l'emploi dans les structures de petite taille :

- pour un indice 100 en 1990, correspondant à 24,8 millions de personnes, la population active passe à 110 en 2003 ;

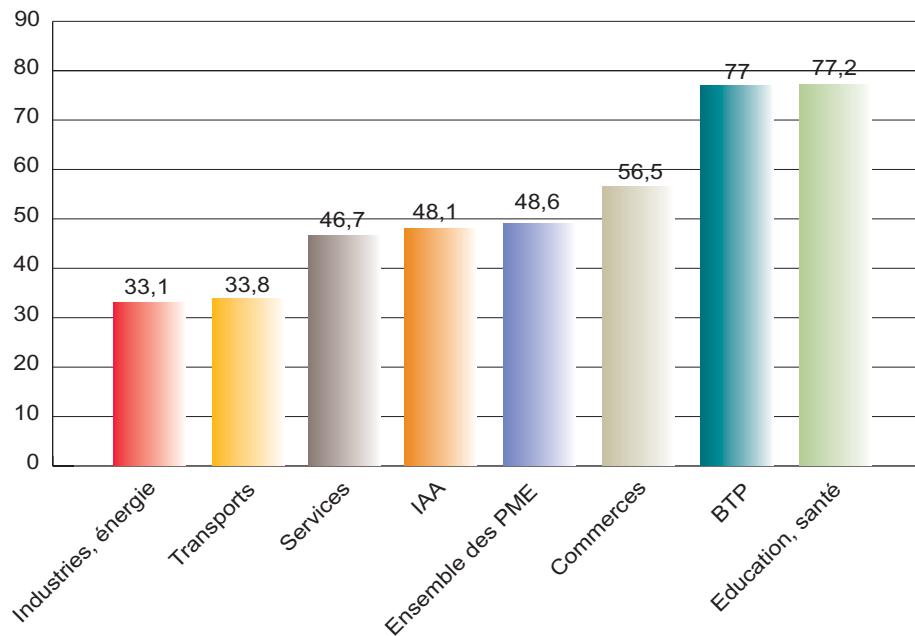
PME 2006

Thématisques

EMPLOI

GRAPHIQUE 1

PROPORTION DE SALARIÉS TRAVAILLANT DANS UNE PME
PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ EN 2004



Sources : DGI – INSEE, DCASPL, base Ficus 2004.

– sur la même période de treize ans, les entreprises de plus de 500 salariés ne voient leurs effectifs salariés progresser que de 5% (indice 105), soit moins de 200 000 salariés ;
– celles de moins de 500 salariés enregistrent quant à elles une progression de 40% de leurs effectifs, soit près de 3 millions de salariés. Une partie de l'évolution tient toutefois à une meilleure couverture statistique des entreprises de moins de vingt salariés à partir de 1997, ainsi qu'à l'effet de nouvelles dispositions fiscales qui ont amené une réduction du nombre d'affaires individuelles.

À fin 2003, les PME ainsi définies regroupaient les deux tiers des salariés (67,8%) contre un tiers pour les grandes entreprises (32,2%).

L'évolution des effectifs non plus par taille d'entreprise mais par taille d'établissement confirme (graphique 3) la tendance à la concentration des sala-

riés dans des unités productives de petite taille.

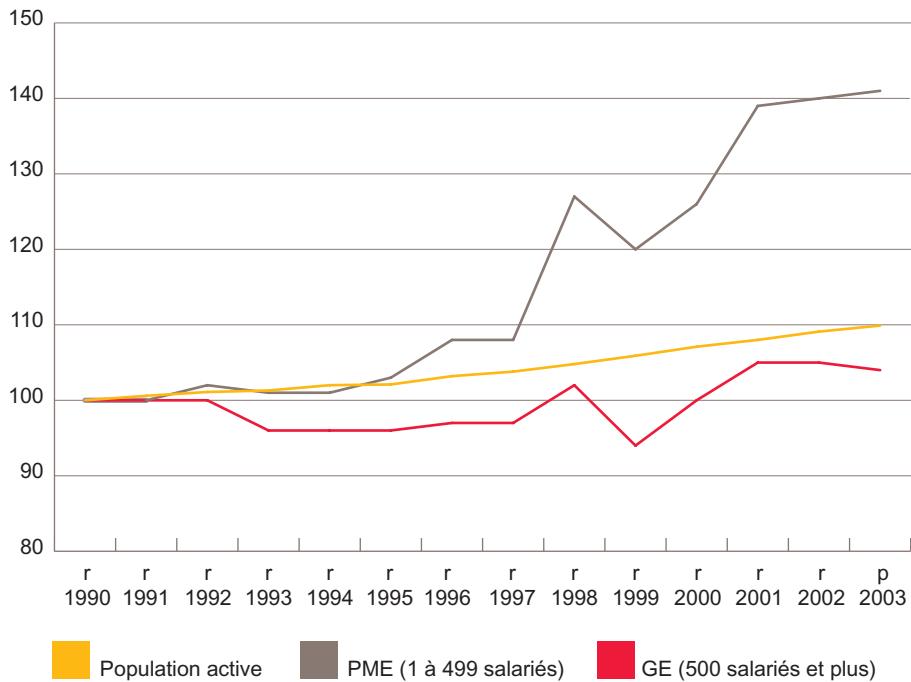
Jusqu'en 1997, l'essentiel des créations d'emplois recensés par l'UNEDIC s'opère dans les établissements de moins de cinquante salariés. La reprise économique produit ensuite un renversement de tendance pour les établissements de plus de 500 salariés qui atteint son pic en 2000 avec un maximum de 1,8 million de salariés, niveau inégalé depuis 1986. À partir de 2001, la création d'emplois se concentre à nouveau dans les établissements de moins de 200 salariés.

Entre 1990 et 2003/2005, on note plusieurs évolutions dans le dénombrément des salariés par taille :

- le comptage des salariés par taille d'entreprise est fortement corrigé par l'INSEE en 2005, ce qui rapproche son total de celui avancé par l'UNEDIC ;
- la croissance du poids de l'emploi dans les structures de moins de

GRAPHIQUE 2

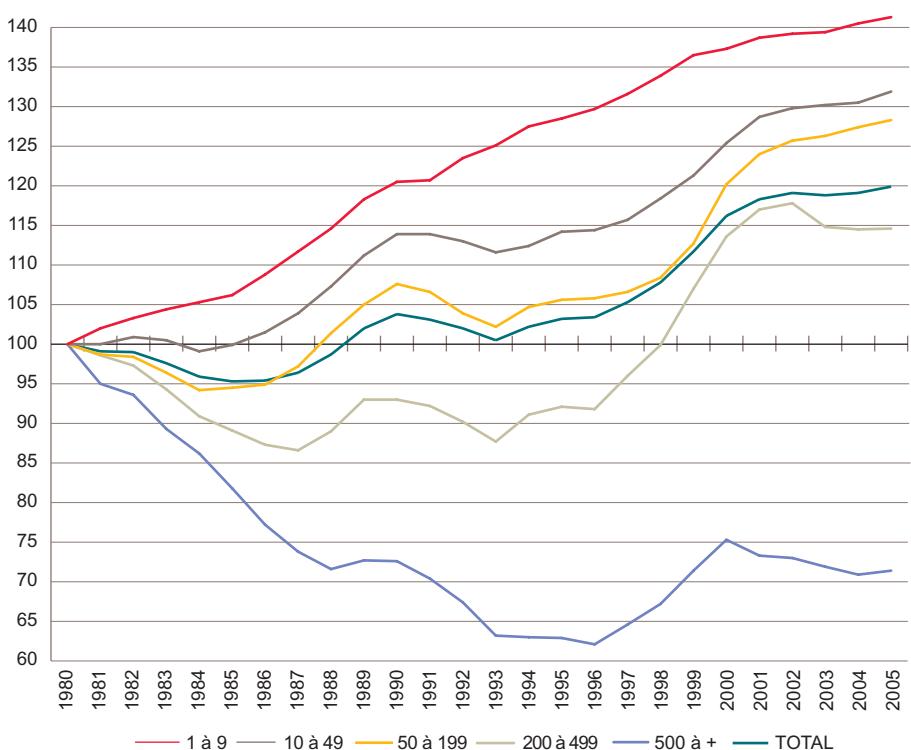
ÉVOLUTION DE LA POPULATION ACTIVE ET DES EFFECTIFS DES PME ET GRANDES ENTREPRISES ENTRE 1990 ET 2003


PME 2006
Thématiques
EMPLOI

Source : INSEE.

GRAPHIQUE 3

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS SALARIÉS
SELON LA TAILLE DE L'ÉTABLISSEMENT (BASE 100 AU 31-12-1980)



Source : UNEDIC.

TABLEAU 3

COMPARAISON DES EFFECTIFS DES ÉTABLISSEMENTS
ET DES ENTREPRISES ENTRE 1990 ET 2005

	1990	2003	2005	1990	2003	2005
Population active	24 824	27 247	27 637			
PME 1 à 499 salariés	6 982	9 837	nd	61%	68%	nd
GE 500 salariés et plus	4 474	4 661	nd	39%	32%	nd
Total salariés entreprises	11 456	14 498	15 592	100%	100%	nd
Établissements 1 à 499 salariés	12 083	14 098	14 268	87%	89%	89%
Établissements de plus de 500 salariés	1 738	1 722	1 710	13%	11%	11%
Total salariés établissements	13 821	15 820	15 978	100%	100%	100%

Sources : UNEDIC et INSEE.

500 salariés (hors prise en compte de l'appartenance à un groupe) se confirme dans le temps aussi bien pour les entreprises que pour les établissements ;

– par secteur, la tendance longue à la diminution de l'emploi industriel et à la montée de l'emploi tertiaire se vérifie sur les deux types de champs. Ainsi, l'évolution annuelle de l'emploi dans l'industrie a été négative vingt fois sur les vingt-cinq dernières années, alors qu'elle a toujours été positive dans les services (tableau 3).

Pour avoir une vision plus complète du volume de l'emploi dans les petites structures, il faudrait ajouter les effectifs des entreprises d'éducation et de santé ainsi que des associations privées du secteur non marchand qui s'élèvent à près de 2 millions de postes à fin juin 2006. Toutefois, à ce jour, aucune répartition par taille d'effectif n'est disponible.

Deux exemples de sources de création d'emplois dans les PME

Deux sources de création d'emplois sont présentées ici :

- celles résultant de la création de nouvelles entreprises ;
- celles générées par les PME en forte croissance.

La création d'emplois par les nouvelles entreprises

En 2005, le nombre de créations d'entreprises au sens large (créations pures, réactivations et reprises) est resté proche de celui enregistré un an auparavant, soit près de 316 000. Selon les chiffres de l'APCE²⁶, la création d'entreprises a entraîné un volume de création d'emplois la même année qui peut être estimé à 623 000 postes occupés.

TABLEAU 4

ESTIMATION DU NOMBRE D'EMPLOIS OCCUPÉS (SALARIÉS OU NON SALARIÉS) AU DÉMARRAGE DE L'ACTIVITÉ

	Créations ex nihilo	Réactivations	Reprises	Toute nature de création
Nombre d'emplois occupés	404 500	71 500	147 000	623 000
En %	64,9	11,5	23,6	100
Nombre moyen d'emplois occupé	1,8	1,4	3,6	2,0

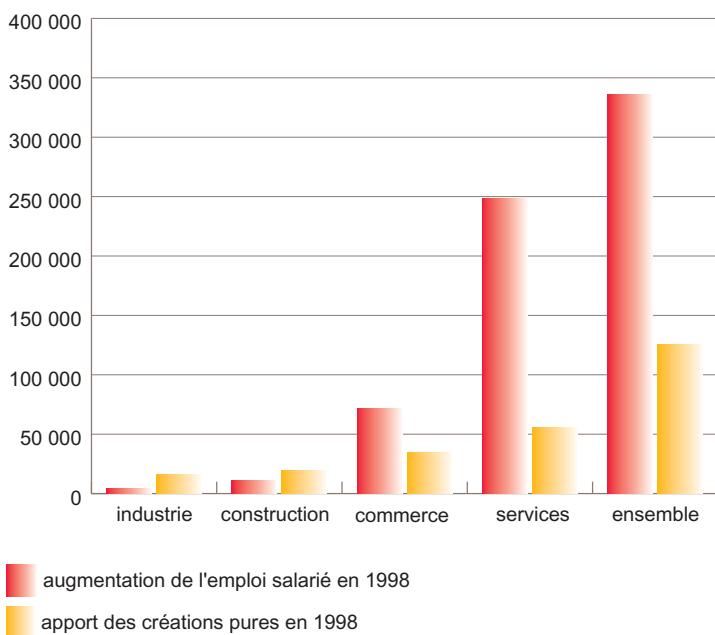
Sources : INSEE et APCE.

L'enquête SINE (Système d'information sur les nouvelles entreprises), menée tous les trois ans par l'INSEE auprès des nouvelles entreprises depuis 1994, donne un bon aperçu des emplois

26. http://www.apce.com/upload/pro_statistique/Creation_en_2005.pdf

GRAPHIQUE 4

CRÉATION D'EMPLOIS PAR LES ENTREPRISES NOUVELLES EN 1998



Champ : secteur marchand hors agriculture, secteur financier, éducation-santé-action sociale

Source : *Estimations d'emploi et enquête SINE 1998, vagues 1998 et 2001, INSEE, dans INSEE Première, n° 917, août 2003.*

créés par les nouvelles entreprises, que ces dernières résultent d'une création, d'une réactivation ou encore d'une reprise. Les résultats disponibles à ce jour concernent les créations de 1998 qui ont fait l'objet d'enquêtes en septembre 1998 et 2001. La comparaison des volumes d'emplois au départ et trois ans plus tard dans les entreprises pérennes permet d'évaluer l'apport des nouvelles entreprises²⁷.

Les principales conclusions de l'enquête de 2003 sont les suivantes :

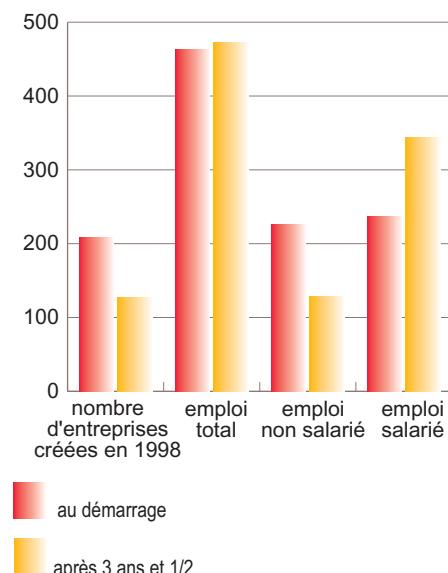
- les entreprises nouvelles créent de l'emploi : chaque année, la création d'entreprises représente entre 2 et 3 % de l'ensemble des emplois salariés du secteur marchand ; en 1998 elles ont apporté plus du tiers des emplois supplémentaires ;
- l'emploi salarié progresse dans le temps pour les entreprises pérennes : sur les 210 000 entreprises créées ou reprises en 2001, 127 000 étaient toujours actives trois ans plus tard et

regroupaient 472 000 emplois dont 344 000 salariés ;

GRAPHIQUE 5

ÉVOLUTION DES ENTREPRISES CRÉÉES EN 1998 ET DE LEURS EMPLOIS

milliers

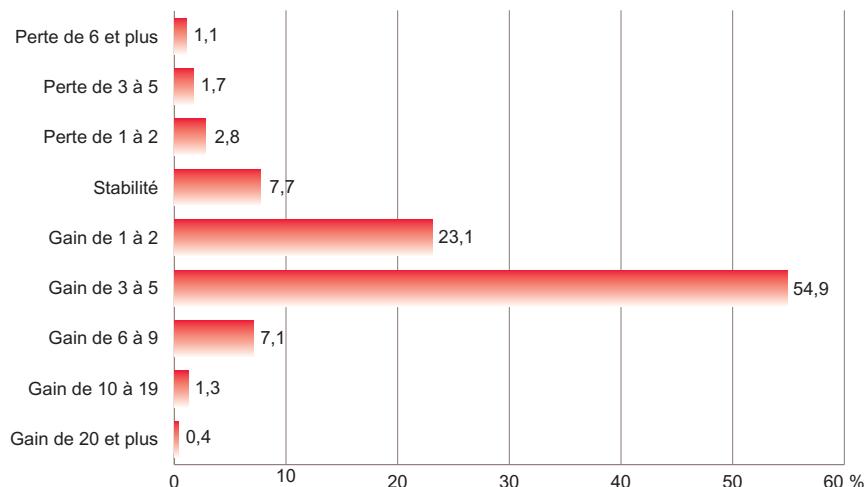


Source : *Répertoire SIRENE et enquête SINE 1998, vagues 1998 et 2001, INSEE, dans INSEE Première, n° 917, août 2003.*

27. http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/IP917.pdf

PME 2006
Thématisques
EMPLOI

GRAPHIQUE 6

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DANS LES ENTREPRISES PÉRENNES
ENTRE 1998 ET 2001

Source : INSEE Première, n° 917, août 2003.

- les jeunes entreprises se limitent souvent à une ou deux embauches : 3 % seulement réalisent une croissance supérieure à neuf salariés ;
- une forte croissance des emplois résulte souvent d'une politique de rachat ou de fusion : 10 % des entreprises sont dans ce cas. Elles ont généré 30 % des gains d'emplois réalisés par les entreprises pérennes en trois ans.

La création d'emplois par les PME en forte croissance

Dans le rapport du Conseil d'analyse économique de juillet 2006, *Une stratégie PME pour la France : favoriser l'essor des gazelles, entreprises moyennes en forte croissance*²⁸, l'étude réalisée par Claude Picart de l'INSEE montre que certaines entreprises, aujourd'hui fréquemment désignées par le nom de « gazelles », ont créé 582 000 emplois au cours de la période 1993-2003, à comparer aux 1 115 000 emplois créés par les PME sur la même période, soit 52 % des emplois créés. Au sein des 404 000 entreprises pérennes étudiées, les 5 % qui ont la croissance la plus rapide ont créé 1,43 million d'em-

plois en dix ans, soit davantage que les 167 000 autres entreprises dont les effectifs augmentent. Les gazelles se distinguent des autres PME pérennes par :

- un taux annuel de création d'emplois très élevé (18 % contre 7 %) ;
- une croissance généralement très concentrée dans le temps ;
- une progression due à la fois à une forte croissance interne fondée sur des innovations et à une forte croissance externe fondée sur des rachats d'entreprises ;
- une surreprésentation dans les services aux entreprises ;
- **une forte propension à appartenir à un groupe** : parmi les 5 % des entreprises ayant connu la croissance la plus rapide, 78 % appartiennent à un groupe.

Le rapport souligne également que les jeunes gazelles ont du mal à se développer en France et à embaucher :

- leur rentabilité est inférieure d'un tiers à celle de leurs principales concurrentes étrangères ;
- leur taille optimale est inférieure ;
- les contraintes liées aux sauts organisationnels générés par la croissance les amène, plus souvent qu'à l'étranger, à céder leurs entreprises plus tôt que souhaité.

28. <http://www.cae.gouv.fr/lettres/CAE-2006.03.pdf#search=%22cae%20strat%C3-A9gie%20pme%20france%22>

Sigles et définitions

FICUS: Fichier complet unifié de SUSE. Constitué à partir des données fiscales des entreprises et à partir des enquêtes annuelles d'entreprises, FICUS fournit un ensemble de données sur le compte de résultat et le bilan des entreprises. Il regroupe l'ensemble des entreprises imposées aux bénéfices industriels et commerciaux et aux bénéfices non commerciaux, et exclut les entreprises imposées aux bénéfices agricoles et les exploitations agricoles soumises aux BIC, ainsi que les entreprises imposées au régime fiscal ultra-simplifié de la « micro ».

SUSE: l'information sur les différentes variables économiques rassemblées dans ce fichier provient des déclarations fiscales de bénéfices industriels et commerciaux et de bénéfices non commerciaux, enrichies par les enquêtes annuelles d'entreprises. Cet enrichissement est réalisé au sein de l'application Suse de l'INSEE, qui traite chaque année les données de plus de 2 millions d'entreprises.

INSEE: Institut national de la statistique et des études économiques.

SIRENE: le répertoire SIRENE (Système informatique pour le répertoire des entreprises et de leurs établissements) est géré par l'INSEE en partenariat avec les tribunaux de commerce, les chambres de métiers, l'administration fiscale et l'URSSAF, et identifie les entreprises par un numéro à neuf chiffres, le « SIREN », et les établissements par un numéro à quatorze chiffres, le « SIRET ».

DCASPL: au ministère des PME, du Commerce, de l'Artisanat et des Professions libérales, le rôle de la Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales est de mettre en œuvre et d'évaluer les politiques de l'État dans les domai-

nes du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales. Elle assure la tutelle de l'Assemblée permanente des chambres de métiers, de l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie et des Chambres de commerce et d'industrie et organise celle des chambres de métiers.

LIFI: l'enquête Liaisons financières (LiFi) vise à identifier les groupes de sociétés opérant en France et à déterminer leur contour. Depuis 1980, elle recense les liaisons de détention de capital entre sociétés au 31 décembre de chaque année. Elle est complétée depuis 1999 et l'a été ponctuellement en 1994 par la base de données Diane, constituée à partir notamment des obligations de publicité légale auprès des greffes de tribunaux par la Coface SCRL et le bureau Van Dijk

Champs ICS: l'appellation champ ICS désigne l'ensemble des secteurs marchands de l'industrie, de la construction, du commerce et des services. Ce champ, utilisé par exemple dans les études sur la démographie des entreprises et des établissements, ne prend pas en compte notamment l'agriculture, les services financiers, l'administration, les activités associatives et la location de biens immobiliers

UNEDIC: cet organisme paritaire met en place la réglementation d'Assurance chômage décidée par les partenaires sociaux, donne au réseau les moyens nécessaires pour sa mise en œuvre, veille au bon fonctionnement de l'ensemble et à l'égalité de traitement de tous les demandeurs d'emploi, analyse les informations relatives à l'emploi et au chômage et assure la gestion financière de l'ensemble.

APCE: Agence pour la création d'entreprise

PME 2006

Thématiques

EMPLOI

LES PME ET L'INNOVATION

Laurence Tassone
OSEO

PME 2006

Thématiques

INNOVATION

Seront présentés successivement, une analyse des résultats de l'enquête CIS4 sur l'innovation, et une analyse des entreprises soutenues par OSEO en 2005.

La moitié des entreprises françaises ont innové entre 2002 et 2004

La quatrième enquête communautaire sur l'innovation (CIS4) lancée en 2005 dans chaque pays de l'Union européenne porte sur l'activité d'innovation des entreprises marchandes non agricoles de dix salariés et plus entre 2002 et 2004 (cf. l'encart « Références méthodologiques de l'enquête » en fin d'étude) ²⁹.

Sont présentés ici les premiers résultats obtenus concernant les PME françaises à partir des données mises en ligne par le SESSI en septembre 2006 (cf. l'encart sur les sources de données en fin d'étude).

Sont considérées comme PME, les entreprises de moins de 250 salariés, quels que soient le niveau de leur chiffre d'affaires et leur situation d'indépendance ou d'appartenance à un groupe (qui sont des critères entrant dans la définition européenne des PME, mais

que l'on ne peut suivre actuellement).

Deux catégories de PME sont distinguées : les petites entreprises de dix à quarante-neuf salariés (notées PE) et les moyennes employant cinquante à 249 salariés (notées ME).

Les grandes entreprises, 250 personnes et plus, seront identifiées par GE.

La notion d'entreprise innovante fait référence :

- soit à une définition stricte du concept d'innovation, à savoir la mise au point d'un nouveau Produit ou Procédé, ou l'existence d'une Activité d'innovation en cours ou abandonnée sur la période considérée (notée PPA);
- soit à une définition large de l'innovation qui englobe également l'adoption d'un nouveau mode d'organisation ou de commercialisation (notée PPAOM).

Par principe, puisque la plupart des résultats de l'enquête sont ainsi fournis, toute référence à des « entreprises innovantes » correspondra à la définition en PPA. Dans le cas contraire, il sera fait mention de la population innovante étudiée, à savoir PPAOM.

Qui innove ?

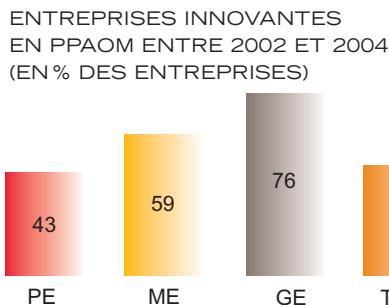
■ **Près d'une entreprise sur deux a innové au moins une fois entre 2002 et 2004** en introduisant sur le marché un nouveau produit ou procédé, en mettant en œuvre une nouvelle méthode d'organisation ou de marketing, ou encore en étant impliquée dans une activité d'innovation en cours ou abandonnée entre ces deux dates :

- PE : 4 sur 10
- ME : 6 sur 10

29. La création d'entreprises innovantes n'étant pas traitée dans les enquêtes CIS, des données sur les profils de sociétés de R&D créées via deux mesures incitatives publiques, à savoir le Concours national d'aides à la création d'entreprises de technologies innovantes et les incubateurs publics, sont fournies dans le focus n° 1.

Il demeure que taille d'entreprise et tendance à innover vont toujours de pair (graphique 1), comme le montrent aussi les résultats de l'enquête CIS3, menée en 2001 sur la période 1998-2000³⁰.

GRAPHIQUE 1



Source : Enquête Statistique Publique, réalisation Sessi - CIS4 2004

*** L'industrie et le secteur des banques & assurances ont le plus fort taux de PME innovantes en PPAOM.**

- La moitié des PE
- 70 % des ME

Particularité de l'industrie : la part des entreprises innovantes de taille moyenne est aussi élevée quel que soit le secteur industriel, tandis que les petites entreprises des IAA, de l'industrie automobile et des biens d'équipement sont plus enclines à innover que celles des autres secteurs industriels (tableau 1).

Particularité des services aux entreprises : les petites entreprises y sont aussi actives en matière d'innovation que les entreprises de taille moyenne (la moitié dans les deux catégories).

Quant aux entreprises de la construction, du commerce, des transports et des services aux particuliers, elles sont les moins innovantes (un peu

moins de 40 % des petites entreprises et la moitié des moyennes), car certaines s'appuient encore sur une innovation lancée avant 2002 ou parce qu'il n'y a pas de demande pour des innovations.

TABLEAU 1

ENTREPRISES INNOVANTES EN PPAOM ENTRE 2002 ET 2004 (EN % DES ENTREPRISES)

	PE	49
Industrie	ME	72
Construction	PE	38
	ME	52
Commerce	PE	39
	ME	51
Transports	PE	38
	ME	52
Activités financières	PE	48
	ME	71
Activités immobilières	PE	43
	ME	54
Services aux entreprises	PE	52
	ME	54
Services aux particuliers	PE	36
	ME	49

Source: Enquête statistique publique, réalisation SESSI - CIS4 2004.

PME 2006

Thématisques

INNOVATION

■ La moitié des petites entreprises innovantes sont indépendantes d'un groupe ou d'un réseau d'enseignes contre seulement un quart des entreprises innovantes de taille moyenne.

- Les PME innovantes appartiennent plus souvent à un groupe ou à un réseau d'enseignes (onze et six points d'écart avec la moyenne pour l'ensemble des PE et des ME respectivement) : Effet d'entraînement ou contrainte du groupe ? Facilités apportées par le groupe en matière de financement des projets d'innovation, d'infrastructure et de personnels de R&D... ?

30. Pour une analyse des données PME de la troisième enquête communautaire sur l'innovation menée en 2001 sur la période 1998-2000 (CIS3), se reporter à l'ouvrage publié par OSEO et intitulé *PME et innovation technologique, pour une relation plus naturelle* (coll. Regards sur les PME, n° 10, mai 2006, pp 47-104, http://www.oseo.fr/tous_nos_services/_l_observatoire_des_pme/_1/regards_sur_les_pme/pme_et_innovation_technologique).

Les industries des biens de consommation et de la construction (et dans une moindre mesure de l'automobile) se singularisent par un taux d'indépendance des petites entreprises innovantes nettement plus élevé, soit 75 %. *A contrario*, dans les activités immobilières, le commerce et les services aux particuliers (et dans une moindre mesure les activités financières), 60 à plus de 80 % d'entre elles appartiennent à un groupe ou un réseau d'enseignes.

■ Petites et moyennes entreprises innovantes en PPAOM contribuent à hauteur de 42 % et 64 % du chiffre d'affaires total réalisé en 2004 par les entreprises de même taille.

➤ Cette participation au chiffre d'affaires global est équivalente à leur poids respectif dans le sous-ensemble des PME françaises de taille identique.

Dans les secteurs banque & assurances et services aux entreprises et aux particuliers, les PME innovantes réalisent une part du chiffre d'affaires global plus significative que leur poids dans la population totale des PME de ces secteurs (ceci est aussi le cas pour les entreprises innovantes de moins de cinquante salariés uniquement dans les secteurs de l'immobilier et de l'industrie automobile). Ainsi, les PE innovantes ayant une activité financière réalisent 59 % du chiffre d'affaires total de 2004 de l'ensemble des PE de ce secteur, et représentent 48 % d'entre elles (tableau 2). Dans le secteur des services aux entreprises, les données pour les ME sont 69 % du chiffre d'affaires total pour 54 % de la population concernée.

TABLEAU 2

POIDS DES ENTREPRISES INNOVANTES EN PPAOM ENTRE 2002 ET 2004 (EN % DU CA)

Industrie	PE	53
	ME	75
industrie automobile	PE	73
	ME	77
Construction	PE	38
	ME	56
Commerce	PE	34
	ME	55
Transports	PE	37
	ME	60
Activités financières	PE	59
	ME	79
Activités immobilières	PE	52
	ME	58
Services aux entreprises	PE	57
	ME	69
Services aux particuliers	PE	45
	ME	64

Source : Enquête statistique publique, réalisation SESSI - CIS4 2004.

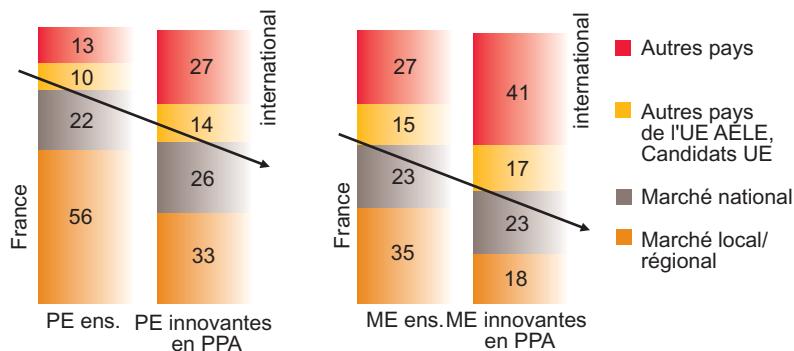
■ Les PME innovantes sont significativement plus ouvertes sur l'international que la moyenne des PME françaises.

➤ Quatre PE et six ME sur dix, innovantes en PPA, ne commercent qu'avec des clients situés hors de France (contre deux et quatre pour l'ensemble des PE et ME).

Les PME innovantes les plus internationalisées sont celles de l'industrie (six PE et huit ME innovantes sur dix), ainsi que les petites sociétés de services aux particuliers (graphique 2). À l'opposé, et fort logiquement, les plus nombreuses à ne vendre qu'en France sont les PME de la construction (marché local ou régional pour 80 % des PE et 55 % des ME), de l'immobilier (marché local ou régional pour 55 % des PE et 79 % des ME) et des activités finan-

GRAPHIQUE 2

ZONE MARCHANDE DES ENTREPRISES ENTRE 2002 ET 2004 (EN % DES ENTREPRISES)



Lire : 56 % des PE ne commencent que sur le marché local

Source : Enquête Statistique Publique, réalisation Sessi - CIS4 2004

PME 2006
Thématisques
INNOVATION

cières (marché national pour un peu plus de la moitié des PME).

Lorsque les PME innovantes ont comme zone de marché l'international, la plupart s'adressent surtout à des pays situés hors d'Europe.

- Les PME innovantes tournées uniquement vers l'international réalisent au moins la moitié du CA global des PME (PE: 50%, ME: 64%).

C'est dans l'industrie que cette contribution au CA total des PME est la plus élevée : + 20%, quelle que soit la taille des PME.

Quelles innovations ?

■ Principalement des innovations d'organisation et de produits ou procédés pour les PME.

- Un tiers des petites entreprises ont modifié de façon significa-

tive leur mode d'organisation sur la période et une sur cinq a travaillé à la mise au point d'un nouveau produit ou procédé (soit respectivement trois quarts et la moitié des PE innovantes).

- Côté entreprise moyenne, l'enjeu est d'égale importance et concerne quatre entreprises sur dix, soit 71 % des innovantes.

Ces résultats moyens cachent cependant des comportements très différents : pour les PE industrielles par exemple, élaborer un nouveau produit ou procédé est aussi stratégique qu'opérer un changement organisationnel (deux tiers des PE innovantes). Pour les ME du commerce, de la construction, du transport et des activités immobilières, la part des entreprises innovantes en matière d'organisation est plus élevée que celles en PPA (tableau 3).

TABLEAU 3
NATURE DES INNOVATIONS
ENTRE 2002 ET 2004
(EN % DES ENTREPRISES)

		Produits, procédés ou activités en cours (PPA)	Organisation	Marketing
IAA	PE	33	33	31
	ME	52	39	35
Biens de consommation	PE	32	27	18
	ME	52	41	30
Automobile	PE	42	40	20
	ME	62	42	19
Biens d'équipement	PE	34	39	11
	ME	65	53	21
Biens intermédiaires	PE	28	29	8
	ME	59	44	16
Énergie	PE	20	48	12
	ME	49	51	25
Industrie	PE	31	32	13
	ME	58	44	22
Construction	PE	15	33	10
	ME	27	44	11
Commerce	PE	18	28	20
	ME	31	36	28
Transports	PE	12	34	7
	ME	33	41	18
Activités financières	PE	28	35	24
	ME	51	54	41
Activités immobilières	PE	17	33	25
	ME	34	42	22
Services aux entreprises	PE	25	41	19
	ME	40	41	25
Services aux particuliers	PE	17	21	19
	ME	34	31	23
TOTAL	PE	21	32	16
	ME	42	41	23

Source : Enquête statistique publique, réalisation SESSI - CIS4 2004.

Quant aux innovations de marketing, elles ne concernent que près de deux entreprises sur dix pour les moins de 250 salariés (hormis dans le secteur des activités financières avec 41 % des entreprises moyennes).

■ **Des PME qui, quel que soit leur secteur d'activité, mettent davantage l'accent sur l'innovation de procédé que sur les nouveautés en matière de produit** (sept à huit points d'écart, écart hors industrie beaucoup plus important) et un comportement d'innovation à la fois en produit et en procédé plus fréquent au sein des entreprises de taille moyenne (18 % pour les ME contre 7 % pour les PE).

■ **Trois quarts des PME innovantes en procédé ont élaboré de nouveaux procédés de fabrication ou de production.** Quant aux nouvelles méthodes de logistique, de fourniture ou de distribution, ou d'activités de soutien ou de support, elles concernent entre 40 et 50 % des PME innovantes, hormis celles du commerce, du transport et des services aux particuliers où la nature des innovations est en général inversée.

■ **Au moins 60 % des entreprises innovantes en produit ont mis au point des biens ou services nouveaux pour le marché** à l'exception des secteurs de la construction, du transport et des services aux particuliers où ce taux est inférieur d'environ dix points.

■ **L'organisation du travail et le système de gestion des connaissances sont les principaux lieux d'innovation organisationnelle des PME** (graphique 3)

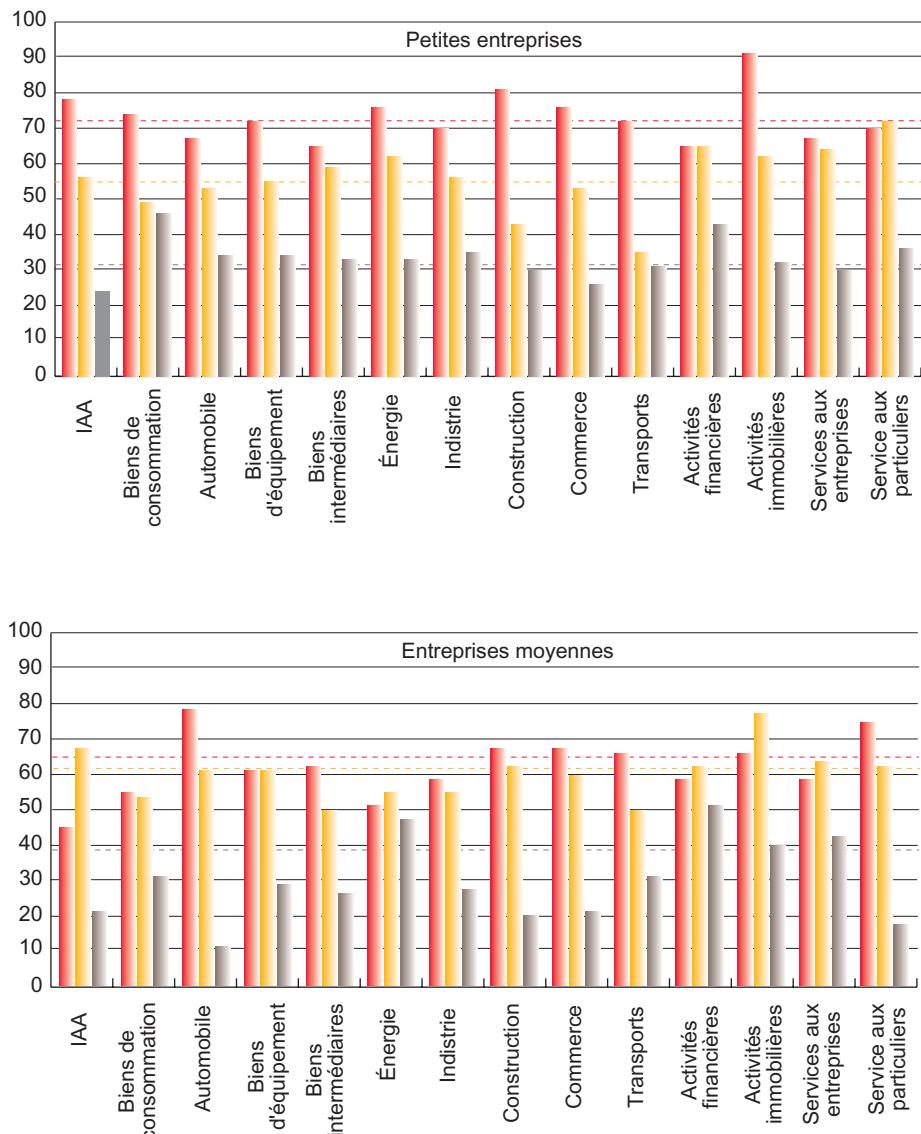
➤ Ces deux types de changement organisationnel touchent un peu plus de six ME sur dix innovantes en matière d'organisation, trois quarts des PE innovantes dans ce domaine pour l'organisation du travail et la moitié pour le *Knowledge Management*.

➤ Le développement d'une culture du partage des connaissances en interne à l'entreprise est au cœur des préoccupations organisationnelles

nelles de quatre PE et cinq ME sur dix qui ont amélioré leur système de gestion des connaissances

GRAPHIQUE 3

NATURE DES INNOVATIONS ORGANISATIONNELLES ENTRE 2002 ET 2004
(EN % DES ENTREPRISES INNOVANTES EN ORGANISATION)



Source : Enquête Statistique Publique, réalisation Sessi - CIS4 2004

- Organisation du travail
- Système de gestion des connaissances
- Relations et partenariats
- - - Moyenne générale pour chaque type d'innovation

PME 2006
Thématisques
INNOVATION

Si mettre à disposition les bases de connaissance de l'entreprise est reconnu comme un facteur important en interne, développer les relations externes (alliance, partenariat, externalisation, sous-traitance), notamment pour acquérir de nouvelles connaissances, est un comportement moins fréquent chez les PME qui ont modifié leur mode d'organisation: entre trois et quatre PME sur dix ayant porté une innovation organisationnelle sur la période ont étendu leur réseau externe de relations, dont un cinquième dans l'objectif d'accroître leur capital connaissance.

■ Pour les PME innovantes en marketing, nouveauté dans le design ou l'emballage et amélioration des modes de commercialisation/distribution sont aussi importants l'un que l'autre pour accroître leur compétitivité

Toutefois, quasiment toutes les PME des IAA ont fait évoluer de façon significative le design ou l'emballage de leur produit, y compris les PE des activités financières. En revanche, le changement des méthodes de vente ou de distribution a été le cheval de bataille de plus des trois quarts des PME innovantes en marketing des secteurs de la construction, du commerce, des activités immobilières et des services aux particuliers.

Comment innovent-elles ?

■ R&D interne ou externe, acquisition d'équipements ou de connaissances et formation du personnel sont les activités principales d'alimentation du processus d'innovation des PME autour des produits ou des procédés.

- Treize pour cent des PE, soit plus ou moins 60 % des PE innovantes en PPA, pour chacune de ces trois voies d'innovation.
- Autour de trois ME sur dix, soit entre 64 % et 75 % des ME innovantes en PPA pour ces vecteurs d'innovation.

Les PME ont le même comportement

vis-à-vis de ces trois canaux d'innovation. Cependant, la fréquence d'utilisation la plus élevée se situe dans l'industrie, la plus basse dans la construction, le commerce, les transports et les services aux particuliers, et autour de la moyenne pour les autres secteurs. Ainsi, 23 % des PE industrielles ont engagé un programme de R&D de même que la moitié des entreprises moyennes de ce secteur, contre 8 % des PE et 19 % des ME des services aux particuliers par exemple (pour d'autres statistiques sur l'activité de R&D des PME françaises, voir le focus n° 2).

■ L'existence d'une activité de R&D est le premier moyen pour innover.

- 63 % des PE innovantes
- 75 % ME innovantes sur dix

Cette implication en R&D demeure toujours fortement corrélée à la taille de l'entreprise (comme dans les résultats obtenus lors de CIS3).

■ Les programmes de R&D sont réalisés le plus souvent au sein de l'entreprise.

- La moitié des PE innovantes
- Sept ME innovantes sur dix

Ce comportement d'internalisation de la R&D est plus fort chez les PME de l'industrie et des services aux entreprises (sept à huit PE et huit à neuf ME innovantes sur dix).

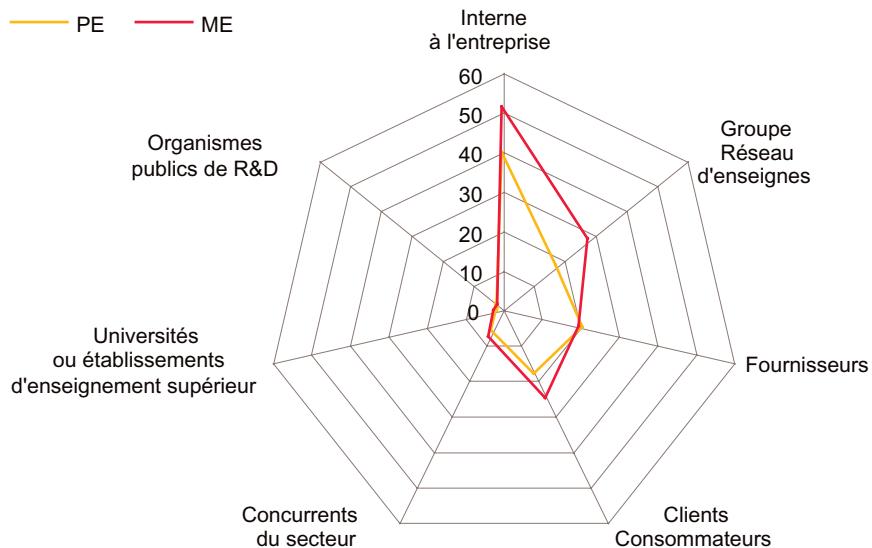
L'engagement en R&D reste encore très souvent ponctuel; seul un quart des PE et 40 % des ME qui ont innové sur la période ont mis en place une activité continue de R&D (soit 5 % de l'ensemble des petites entreprises et 16 % des moyennes qui se sont engagées dans un programme de R&D).

■ Les sources d'information pour orienter et alimenter l'activité d'innovation sont avant tout celles développées par l'entreprise elle-même, puis celles en provenance du marché (graphique 4).

- Quatre PE et cinq ME innovantes sur dix accordent une grande importance aux sources internes d'information pour innover.

GRAPHIQUE 4

SOURCES D'INFORMATION DÉCLARÉES IMPORTANTES POUR LES ACTIVITÉS D'INNOVATION (EN % DES ENTREPRISES INNOVANTES EN PPA)



Source : Enquête Statistique Publique, réalisation Sessi - CIS4 2004

➤ Viennent ensuite le groupe/reseau d'enseignes pour les sources internes et les fournisseurs et les clients/consommateurs pour les origines marché (ceci concerne entre 20 et 25% en moyenne des PME innovantes).

Les universités et organismes publics de R&D ne font pas partie des fournisseurs d'information de premier rang des PME innovantes: seules 1 à 2% d'entre elles ont déclaré la recherche publique comme une source importante pour l'activité d'innovation. Cette caractéristique est à relier avec la propension des PME à collaborer avec les laboratoires publics de recherche (*cf. infra*).

■ En moyenne, 30 à 40 % des PME innovantes ont mis en place des partenariats pour innover.

Fournisseurs et clients sont les partenaires externes les plus fréquents des PME innovantes (cités par environ un quart d'entre elles, graphique 5).

Quant aux entités du groupe ou du réseau d'enseignes, elles sont naturel-

lement les partenaires privilégiés par un quart des entreprises innovantes de taille moyenne.

De façon cohérente avec les résultats obtenus sur les sources d'informations, les partenariats PME-recherche sont peu nombreux.

En général, pour un tiers des PME innovantes, le partenaire est de nationalité française et implanté dans une région différente. Seulement 15% des PME innovantes collaborent avec des acteurs de leur environnement proche.

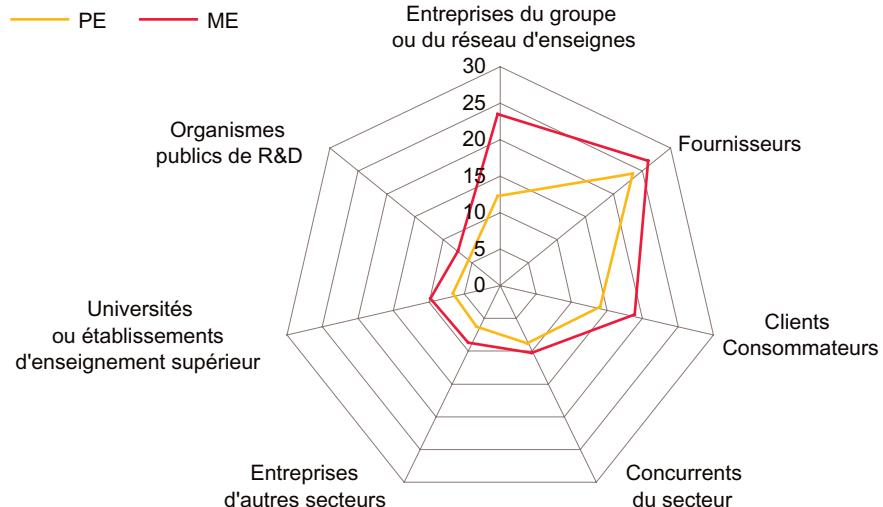
Quant aux coopérations transnationales, plus le partenaire est éloigné, plus la fréquence de collaboration est faible: 17 % des ME, par exemple, collaborent avec des acteurs européens, contre 7 % avec des entités situées aux États-Unis ou ailleurs dans le monde.

Les entreprises innovantes de moins de cinquante salariés sont deux fois moins enclines à développer des partenariats internationaux que les sociétés innovantes de taille moyenne.

PME 2006
Thématisques
INNOVATION

GRAPHIQUE 5

PARTENAIRES DES PME INNOVANTES
(EN % DES ENTREPRISES INNOVANTES EN PPA)



Source : Enquête Statistique Publique, réalisation Sessi - CIS4 2004

Quels sont les moyens financiers consacrés à l'activité d'innovation ?

- Les PME consacrent en moyenne entre 1 et 1,3% de leur chiffre d'affaires (CA) à des programmes de R&D, à l'acquisition de nouvelles machines ou de connaissances.

Cette part est beaucoup plus élevée, notamment chez les PE, dans tous les secteurs industriels, hors énergie (PE des biens de consommation : 2,9% ; ME des biens d'équipement : 2,4%), ainsi que dans les activités de services aux entreprises (PE : 2,3% – ME : 3,6%). À l'inverse, les activités d'innovation des PME de la construction, du commerce et de l'énergie ne représentent que 0,3% à 0,6% de leur CA.

Les dépenses en R&D (interne ou externe) des PME s'élèvent à 0,6% du CA pour les PE et 0,9% pour les ME avec un niveau maximal dans l'industrie (PE : 1,1% – ME : 1,4%). Quelle que soit la taille des entreprises, ces dépenses représentent entre 60% et 70% en moyenne de la part du CA consacrée aux activités d'innovation.

- Environ un quart des PME innovantes font financer tout ou partie de leur R&D interne par un partenaire externe et 10% par un organisme public. Étant donné le niveau d'indépendance des entreprises innovantes de taille moyenne et la place du groupe ou du réseau d'enseignes parmi leurs partenaires, le financement de leur activité de R&D par le groupe est logiquement deux fois plus élevé que chez la petite entreprise innovante (17% contre 9%).

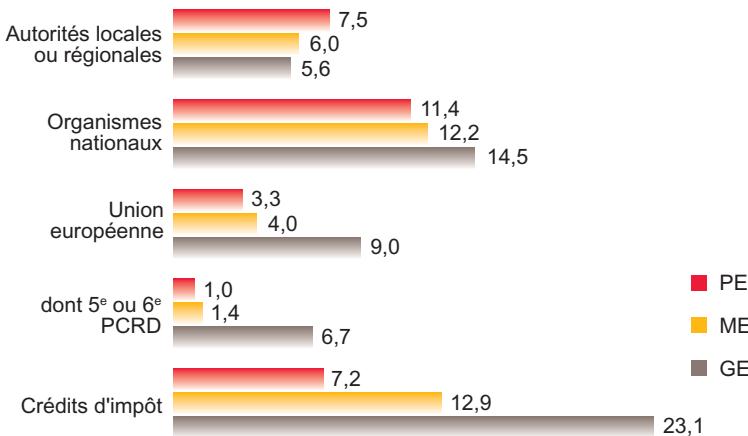
- 20% des PE et 25% des ME innovantes (mais un tiers des grandes entreprises) ont bénéficié d'un soutien financier public local, national ou européen sous forme de subvention, d'avance remboursable, de crédit d'impôt...

➤ Ce financement provient d'organismes nationaux pour 12% des PME innovantes, 16% si on ne tient compte que des aides directes, c'est-à-dire hors crédit d'impôt (graphique 6).

Les aides régionales sont destinées prioritairement aux petites entreprises tandis que les soutiens nationaux sont davantage orientés vers l'industrie (la

GRAPHIQUE 6

SOUTIEN FINANCIER PUBLIC EN FAVEUR DE L'INNOVATION
(EN % DES ENTREPRISES INNOVANTES EN PPA)



Source : Enquête Statistique Publique, réalisation Sessi - CIS4 2004

part des PME industrielles innovantes ayant reçu une aide publique est de 35%) et les services aux entreprises (environ un quart des PME innovantes). Les fonds européens, eux, sont dirigés principalement vers les entreprises de plus grande taille.

Quant aux aides fiscales (crédits d'impôt), elles concernent deux fois plus de ME que de PE innovantes (13% contre 7%), et presque deux fois plus de grandes entreprises (23%) que de ME (cf. focus n° 3 sur les mesures fiscales en faveur de l'innovation : CIR et statut JEI).

Comment sont protégées les innovations ?

■ Au moins la moitié des PME innovantes ont mis en œuvre des moyens de protection juridique ou autre de leurs activités d'innovation entre 2002 et 2004.

- La moitié des PE innovantes
- 65 % des ME innovantes

Les PME industrielles sont les plus enclines à protéger leurs innovations (onze points d'écart avec la moyenne). En revanche, Les PME innovantes de la construction, du commerce, du transport et des services aux parti-

culiers sont les moins préoccupées par cette question (Rappel: sur cette période, une partie de ces PME n'ont pas été incitées à innover ou n'en ont pas eu besoin. Résultat à relativiser par conséquent).

Les entreprises innovantes de taille moyenne ont une nette préférence pour les actions juridiques (la moitié d'entre elles), tandis que pour les plus petites, protéger ses innovations passe aussi bien par des moyens juridiques que par des méthodes de nature différente tels que le secret, la complexité à la conception ou encore l'avance technologique (un tiers des PE innovantes dans les deux cas).

■ Parmi les protections juridiques, la marque est le moyen privilégié par les PME innovantes ; en dehors des moyens juridiques, l'avance technologique sur les concurrents est un facteur prépondérant (graphique 7).

- Ce comportement est le même pour toutes les PME innovantes, quelle soit leur taille...

Seul le nombre de PME concernées diffère : 25 % des PE et 38 % des ME innovantes pour le dépôt de marques, 22 % des PE et 30 % des ME innovantes pour l'avance technologique.

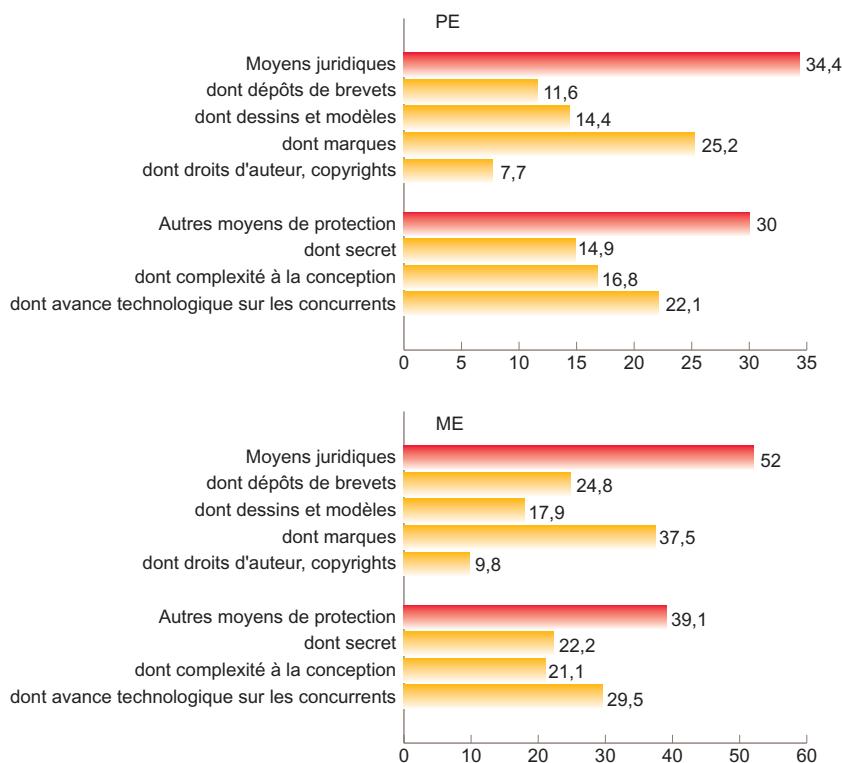
PME 2006

Thématisques

Innovation

GRAPHIQUE 7

MOYENS DE PROTECTION DES ACTIVITÉS D'INNOVATION
(EN % DES ENTREPRISES INNOVANTES EN PPA)



La stratégie brevet ne concerne qu'une PE innovante sur dix et un quart des ME innovantes. Elle est prépondérante sur la politique de marque pour les entreprises moyennes des secteurs de l'industrie des biens d'équipement et de l'automobile (la moitié des ME ont déposé au moins un brevet) et dans une moindre mesure pour celles de l'industrie des biens intermédiaires (quatre ME innovantes sur dix contre trois pour la marque). En revanche, dans le secteur des IAA, la moitié des PME ont adopté, plutôt logiquement, une stratégie de marque alors que seule une PME innovante sur dix a breveté son innovation. Dans l'industrie, le secret est un moyen presque aussi répandu que l'avance technologique pour protéger les innovations des PME (six points d'écart), surtout dans les IAA et l'industrie des biens intermédiaires.

Quels sont les effets induits par ces innovations ?

■ Les programmes d'innovation sont destinés prioritairement à la

conquête de nouveaux marchés, à l'élargissement/renouvellement de la gamme ou à l'amélioration de la qualité des biens et services proposés (graphique 8).

➤ Les effets «produit» concernent quatre à cinq PE et la moitié des ME (innovantes).

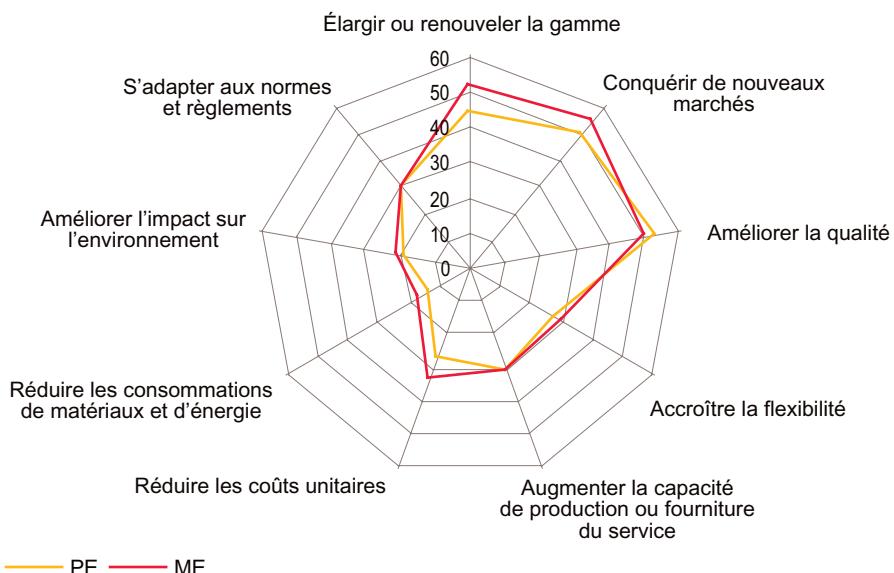
■ **Quant à l'impact sur les procédés** (graphique 8), **les innovations sont orientées vers la réduction des coûts** pour l'industrie (quatre PME innovantes sur dix), **l'augmentation des capacités de production** (objectif commun à 30 % des PME de la plupart des secteurs d'activité) **ou l'accroissement de la flexibilité**, notamment dans le secteur des activités financières (36 % des PME innovantes).

■ **Les innovations ont également pour objectif de permettre aux entreprises de s'adapter aux règlements et normes en vigueur pour trois PME innovantes sur dix**, en particulier dans les IAA, l'énergie, le commerce, le transport et les activités financières.

■ **Les préoccupations liées à l'environnement** sont rencontrées par 15 % des PME innovantes.

GRAPHIQUE 8

EFFETS DES ACTIVITÉS D'INNOVATION DÉCLARÉS IMPORTANTS PAR LES ENTREPRISES INNOVANTES (EN % DES ENTREPRISES INNOVANTES EN PPA)


PME 2006
Thématisques
INNOVATION

ronnement, à la santé et à la sécurité n'ont été prioritairement au centre des problématiques d'innovation que pour près de 20 % des PME innovantes.

■ L'amélioration de la qualité des biens et services passe aussi par les changements organisationnels opérés par près de la moitié des PME qui ont innové de ce point de vue sur la période.

L'amélioration de la relation avec les clients et les fournisseurs, notamment en matière de réactivité (réduction du temps de réponse), est l'un des axes de focalisation pour un tiers des PME qui ont mené des programmes d'innovation organisationnelle. Quant à la réduction des coûts unitaires, elle est passée par des modifications de l'organisation pour un quart des ME innovantes (un cinquième des PE), l'innovation de procédé restant prépondérante dans ce domaine.

■ Les ventes de produits innovants représentent 25 % et 21 % du chiffre d'affaires de 2004 des PE et ME innovantes, soit 6 % et 14 % du CA réalisé par l'ensemble des petites entreprises

d'une part et des moyennes d'autre part.

➤ Ce CA innovant est constitué quasiment à part égale du CA provenant des produits nouveaux pour le marché de l'entreprise et de celui dégagé par les produits nouveaux pour l'entreprise uniquement.

L'évolution du CA des PME innovantes de l'industrie des biens de consommation et des activités immobilières dépend davantage d'innovations nouvelles pour le marché, tandis que dans les secteurs de la construction et des activités financières, les ventes progressent principalement avec des produits nouvellement proposés par l'entreprise, même s'ils sont déjà offerts par la concurrence.

Quels obstacles à l'innovation rencontrent-elles ?

■ Près de six PME innovantes sur dix ont vu leur activité d'innovation freinée par des problématiques financières ou de connaissances ou encore par un marché peu propice à l'innovation (tableau 4)

PME 2006

Thématiques

INNOVATION

- Des moyens financiers insuffisants aux regards du coût trop élevé de l'innovation sont le principal obstacle rencontré par environ 40 % des PME innovantes, quelle que soit leur taille (les grandes entreprises innovantes ont eu à faire face au même problème, et ce dans une proportion quasi identique).
- Dans la mesure où l'impulsion du marché est la principale raison pour innover (six PME innovantes sur dix y accordent une grande importance), l'**absence de demande, voire l'incertitude quant à l'adoption des produits nouveaux est un frein non négligeable, d'autant plus lorsque le marché est aussi dominé par des entreprises bien établies.**
- Trois petites entreprises innovantes sur dix ont été confrontées à un manque de connaissance, qui s'explique surtout par un personnel qualifié insuffisant. C'est en particulier vrai dans l'automobile, l'industrie des biens d'équipement, la construction et les transports.

TABLEAU 4

NATURE DES FREINS À L'INNOVATION DÉCLARÉS IMPORTANTS PAR LES ENTREPRISES INNOVANTES (EN % DES ENTREPRISES INNOVANTES EN PPA)

		Manque de moyens financiers dans l'entreprise, son groupe ou son réseau d'enseignes	Coûts de l'innovation trop importants	Manque de personnel qualifié	Manque d'informations sur la technologie	Manque d'informations sur les marchés	Difficulté à trouver des partenaires	Marché dominé par des entreprises établies	Incertitude sur la demande	Innovations précédentes	Absence de demande
Industrie	PE	37	34	20	6	7	13	19	19	3	6
	ME	29	24	15	4	6	9	16	16	3	4
Construction	PE	34	28	26	6	2	7	20	14	9	12
	ME	17	25	17	5	8	11	14	19	5	8
Commerce	PE	20	31	14	3	8	7	12	15	9	6
	ME	19	21	12	4	5	6	10	9	3	3
Transports	PE	38	34	19	9	6	9	14	14	9	15
	ME	24	22	18	3	6	9	18	12	2	10
Activités financières	PE	11	11	11		3	1	16	11	5	7
	ME	11	14	7	2		5	25	12	2	10
Activités immobilières	PE	9	14	36	2	19	3	8	25	3	6
	ME	24	22	11	1	5	3	6	9	3	3
Services aux entreprises	PE	34	26	14	2	5	10	12	17	1	4
	ME	29	24	13	4	6	9	16	17	3	4
Services aux particuliers	PE	37	38	37	29	16	16	14	21	7	11
	ME	33	25	11	5	3	5	15	14	7	2
TOTAL	PE	31	31	19	6	7	10	15	17	5	7
	ME	26	23	14	4	5	8	15	15	3	4

Source : Enquête statistique publique, réalisation SESSI - CIS4 2004.

Références méthodologiques sur l'enquête

L'enquête communautaire sur l'innovation, **CIS** (« *Community Innovation Survey* »), vise à fournir des informations quantitatives sur la fréquence de l'innovation dans les entreprises et sur des aspects particuliers du processus d'innovation (part des dépenses d'innovation, sources d'information et formes de collaboration, facteurs freinant l'innovation, degré de réalisation des objectifs liés à l'innovation).

CIS4 est la quatrième enquête conduite de façon harmonisée au niveau européen (enquêtes précédentes en 1993, 1997 et 2001).

Elle porte sur la période 2002-2004 et couvre les entreprises de plus de dix salariés du secteur marchand, à savoir de l'industrie, des IAA, des transports, de la construction, du commerce, des services ainsi que des banques et des assurances.

Le **concept d'innovation** retenu pour CIS4 est défini dans le Manuel d'Oslo, nouvelle version (OCDE, 3^e éd., 2005, <http://213.253.134.29/oecd/pdfs/browseit/9205112E.PDF>).

L'innovation correspond à « la mise en œuvre d'un produit (bien ou service) ou d'un procédé nouveau ou sensiblement amélioré [pour la firme], d'une nouvelle méthode de commercialisation ou d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques de l'entreprise, l'organisation du lieu de travail ou les relations extérieures » (§ 146, p. 54).

Il existe quatre catégories d'innovation :

– **Innovation de produit** : introduction sur le marché d'un produit nouveau ou sensiblement amélioré sur le plan des caractéristiques (spécifications techniques, composants, matières, logiciel intégré, convivialité ou autres caractéristiques fonctionnelles) ou de l'usage auquel il est destiné (§ 156, p. 56).

– **Innovation de procédé** : introduction dans l'entreprise d'une méthode de production ou de distribution nouvelle ou nettement améliorée impliquant des changements significatifs dans les techniques, le matériel et/ou le logiciel (§ 163, p. 57).

– **Innovation d'organisation** : mise en œuvre d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques de l'entreprise, l'organisation du travail, la gestion des connaissances et les relations avec les partenaires extérieurs (§ 177, p. 60).

– **Innovation de commercialisation** : mise en œuvre d'une nouvelle méthode de vente impliquant des changements significatifs de la conception ou du conditionnement, du placement, de la promotion ou de la tarification du produit pour améliorer les qualités des produits et services ou pour ouvrir de nouveaux marchés (§ 169, p. 58).

Par conséquent, une **entreprise est innovante** si elle a innové en produit ou procédé ou si elle avait, sur la période considérée, une activité d'innovation en cours ou abandonnée.

Dans une acceptation plus large, l'entreprise est également considérée comme innovante si elle a innové en matière d'organisation ou de marketing.

Taux de retour : 86 % des quelque 25 000 entreprises sélectionnées ont répondu à cette enquête statistique publique.

Données, méthodologie, définitions, questionnaires

Pour la France, voir le site du SESSI :

<http://www.industrie.gouv.fr/observat/chiffres/sessi/enquetes/innov/cis4.htm>

Lire également *Les 4 pages du SESSI*, n° 222, août 2006 :

<http://www.industrie.gouv.fr/biblioth/docu/4pages/pdf/4p222.pdf>

Pour les vingt-cinq pays européens, voir le site d'Eurostat :

http://epp.eurostat.ec.eu.int/portal/page?_pageid=1996,45323734&_dad=portal&_schema=PORTAL&screen=welcomeref&open=/science/inn&language=fr&product=EU_science_technology_innovation&root=EU_science_technology_innovation&scrollto=0

PME 2006

Thématisques

INNOVATION

Analyse des entreprises innovantes soutenues par OSEO en 2005

Afin d'offrir une continuité dans les photographies des PME françaises innovantes données chaque année dans ce rapport sur l'évolution des PME, nous présentons ici la première des analyses annuelles portant sur un ensemble de PME dont les projets d'innovation ont été soutenus financièrement par OSEO en 2005.

Méthodologie adoptée

- Ne seront étudiées que les entreprises de moins de 250 salariés avec un chiffre d'affaires inférieur ou égal à 50 M€ conformément à la définition européenne des PME utilisée dans ce rapport, exception faite du critère d'indépendance financière vis-à-vis d'un groupe³¹.
- Elles sont réputées innovantes parce qu'elles ont un programme d'innovation en cours de réalisation en 2005 qui a fait l'objet d'un soutien financier par OSEO, soit encore parce qu'elles ont une qualification «entreprise innovante» au titre des FCPI délivrée par OSEO valide en 2005³². Ces situations reflètent leur engagement dans un processus d'innovation à la date donnée.
- Ces PME portent des projets d'innovation qui couvrent aussi bien la recherche de nouveaux produits, procédés, ou services que les changements d'organisation, de méthodes de vente... Ces projets peuvent donc aussi bien déboucher sur des premières nationales ou internationales que sur une nouveauté au niveau de la PME, comme le préco-

nise les derniers travaux européens sur le recueil des données statistiques en matière d'innovation, rassemblés dans la troisième édition du Manuel d'Oslo (OCDE, nov. 2005).

- Les données financières proviennent des liasses fiscales des entreprises. Elles sont relatives à l'année 2005 pour celles qui ont publié leurs comptes au moment de l'étude, sinon à l'exercice 2004.
- L'intérêt de cette analyse est de prendre en compte les jeunes entreprises innovantes, qui emploient pour la plupart moins de dix salariés sur les trois premières années de leur vie et qui ne font donc pas partie de la population sélectionnée pour l'enquête communautaire sur l'innovation (CIS).

Développer et renouveler le vivier des entreprises françaises étant un des axes majeurs des missions d'OSEO, la présence non négligeable de jeunes entreprises innovantes dont l'activité est naissante influence alors fortement les résultats globaux (répartitions, niveaux médians).

La population étudiée compte 3 671 PME innovantes répondant à l'ensemble des critères précédents. Elles emploient 105 080 personnes et réalisent un chiffre d'affaires global de 15 milliards d'euros, dont un quart vient de l'export. Elles sont impliquées dans des projets d'innovation dont le coût total s'élève à 1,7 milliard d'euros.

31. Le critère européen d'indépendance financière est le suivant: ne pas être détenu à hauteur de 25% ou plus (capital ou droits de vote) par une ou plusieurs entreprises ne correspondant pas à cette définition.

32. La durée de validité de la qualification est de 3 ans à compter de la notification à la Pme de sa qualité d'entreprise innovante par OSEO.

Taille/Effectif

Ces PME innovantes sont majoritairement de taille modeste : quatre sur cinq emploient moins de cinquante personnes, et plus de 40 % ont moins de dix salariés (graphique 9). Ce résultat est à pondérer car il dépend aussi en partie de l'âge des entreprises (un quart d'entre elles ont moins de trois ans au 1^{er} janvier 2005, voir *infra*).

Toutefois, on peut constater que, même avec une certaine maturité (trois ans

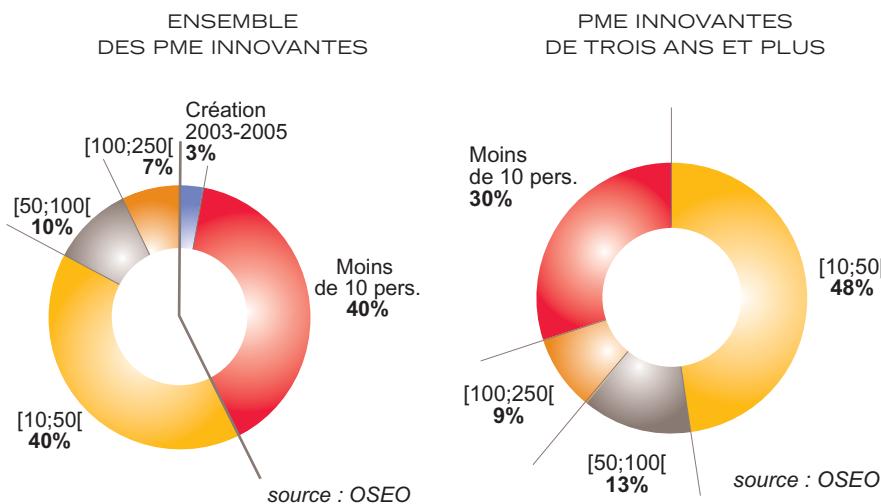
et plus d'existence), une grande partie des PME ne dépassent pas les cinquante salariés (environ la moitié des PME). Cette taille modeste peut s'expliquer en partie par la nature des choix stratégiques opérés (politique de niche, de diversification faible...) ou la volonté du dirigeant de « maîtriser son développement », ce qui implique qu'elles plafonnent assez rapidement en taille. Elle ne préjuge en aucun cas de la croissance économique à venir de ces PME³³.

PME 2006

Thématisques

INNOVATION

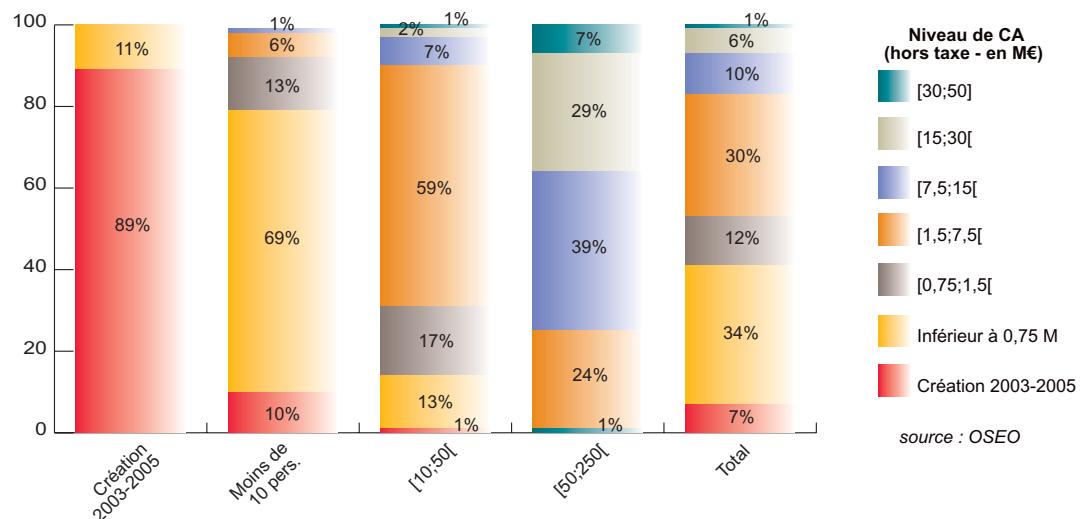
GRAPHIQUE 9
RÉPARTITION SELON LEUR EFFECTIF



Rappel : « création 2003-2005 » sont des PME sans CA et effectif publiés étant donné leur date de création. Les jeunes entreprises de moins de trois ans pour lesquelles les données financières sont connues, sont réparties dans les catégories d'effectif ou de CA correspondantes.

33. Une analyse des entreprises ayant obtenu une aide à l'innovation d'OSEO entre 1998 et 2002 montre que la moitié des entreprises plus matures (3 ans et plus) ont un taux de croissance moyen du chiffre d'affaires supérieur à 28 % sur les trois années en moyenne qui sépare le moment de la décision de la première aide des deux ans après la fin du projet.

GRAPHIQUE 10
NIVEAU DE CHIFFRE D'AFFAIRES DES PME INNOVANTES SELON LEUR EFFECTIF



Rappel: « création 2003-2005 » sont des PME sans CA et effectif publiés étant donné leur date de création. Les jeunes entreprises de moins de trois ans pour lesquelles les données financières sont connues, sont réparties dans les catégories d'effectif ou de CA correspondantes.

Taille/Chiffre d'affaires

La plupart des très petites entreprises innovantes ont un CA qui ne dépasse pas les 0,75 M€, et 60 % des PME de dix à cinquante salariés ont un CA qui se situe entre 1,5 et 7,5 M€ (graphique 10). Ce résultat est cohérent avec les données sur leur effectif.

Si on regarde la part de PME de chaque catégorie d'effectif qui réalise le niveau de CA le plus élevé, il est intéressant de constater que cette part est quasiment la même pour chaque catégorie de taille (environ 7%). Ceci met en avant les plus performantes, d'autant plus que ces 7% recouvrent, d'une catégorie à l'autre, un nombre de PME décroissant pour un niveau de CA de plus en plus élevé.

Âge

Précaution de lecture: dans la mesure où sont étudiées les PME engagées dans une activité d'innovation en 2005 et où cette activité peut avoir déjà un an voire plus, ou seulement quelques mois, la photographie des entreprises selon leur âge au 1^{er} janvier 2005 n'est pas celle au moment de l'intervention d'OSEO. Concrètement, une partie non

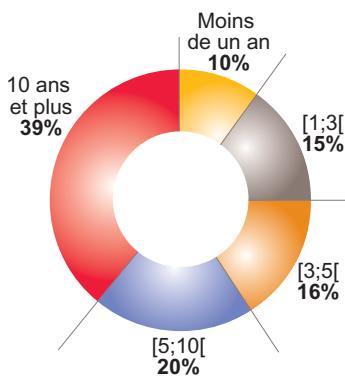
négligeable des PME âgées de trois ans ou plus début 2005 ont été aidées avant leur troisième année d'existence.

Soixante pour cent des PME impliquées dans une activité d'innovation au début de l'année 2005 ont cinq années ou plus d'existence (graphique 11).

Les caractéristiques de taille et de CA s'expliquent alors, en partie, par la jeunesse des entreprises de la population de référence. En effet, un quart d'entre elles avaient moins de trois ans au 1^{er} janvier 2005.

GRAPHIQUE 11

RÉPARTITION DES PME INNOVANTES PAR ÂGE AU 1^{ER} JANVIER 2005



source : OSEO

Secteurs d'activité

Les PME des secteurs des services aux entreprises et des industries des biens d'équipements ou des biens intermédiaires sont les principales PME impliquées dans un processus d'innovation au cours de 2005. Elles représentent les trois quarts des PME innovantes de la population de référence (tableau 5).

Parmi les **services aux entreprises**, les activités de conseils et assistance sont prédominantes (78 %) (tableau 6). Elles regroupent principalement la réalisation de logiciels pour 41 % des PME de secteur, les activités d'architecture et d'ingénierie (23 %), de conseil en système informatique (12 %), ainsi que les activités juridiques, comptables et de conseil en gestion (12 %).

Viennent ensuite les activités de R&D pour 15 % d'entre elles – ce qui représente pas moins de 6 % de la population totale des PME innovante.

Dans les **industries de biens d'équipement**, les PME des équipements électriques et électroniques (fabrication de matériel médico-chirurgical et d'orthopédie ou fabrication d'instruments de mesure et contrôle), ainsi que celles des équipements mécaniques (fabrication de machine à usage général ou spécifique) ont été les plus nombreuses à innover (45 % et 50 % respectivement).

TABLEAU 5

SECTEURS D'ACTIVITÉ DES PME INNOVANTES EN 2005 EN % (NES16)

Activités financières	0,4
Activités immobilières	0,2
Agriculture, sylviculture, pêche	0,9
Commerce	8,9
Construction	1,9
Éducation, Santé, action sociale	0,4
Énergie	0,1
Industrie automobile	1,2
Industries agricoles et alimentaires	3,8
Industries des biens de consommation	4,8
Industries des biens d'équipement	17,1
Industries des biens intermédiaires	15,8
Services aux entreprises	43,2
Services aux particuliers	1,1
Transports	0,3

Source : OSEO.

Quant aux PME de la métallurgie et de la transformation des métaux (en particulier le traitement des métaux et la mécanique générale) ainsi que de la chimie, du caoutchouc et des plastiques (notamment les activités de transformation des plastiques), et dans une moindre mesure celles des composants électriques et électroniques, elles représentent les trois quarts des PME innovantes des **industries de biens intermédiaires** (28 %, 29 % et 20 %).

Dans le **commerce**, les activités de commerce de gros, en particulier d'équipements industriels et de biens de consommation non alimentaires, prédominent en matière d'innovation (soit 80 % des quelques 300 Pme du commerce qui ont innové).

TABLEAU 6

DÉTAIL DES PRINCIPAUX SECTEURS D'ACTIVITÉ DES PME INNOVANTES EN 2005 (NES36)

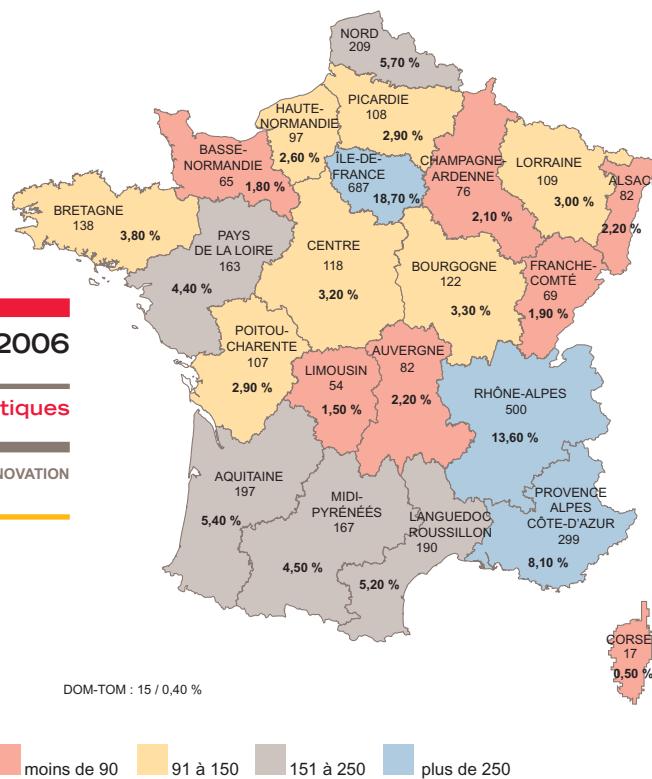
	Nombre	%
Activités récréatives, culturelles et sportives	37	1,0
Agriculture, sylviculture, pêche	32	0,9
Chimie, caoutchouc, plastiques	168	4,6
Commerce de détail, réparations	46	1,3
Commerce de gros, intermédiaires	269	7,4
Conseils et assistance	1235	33,8
Construction	70	1,9
Construction navale, aéronautique et ferroviaire	34	0,9
Édition, imprimerie, reproduction	31	0,8
Habillement, cuir	14	0,4
Industrie automobile	44	1,2
Industrie des composants électriques et électroniques	106	2,9
Industrie textile	41	1,1
Industries agricoles et alimentaires	139	3,8
Industries des équipements du foyer	75	2,1
Industries des équipements électriques et électroniques	278	7,6
Industries des équipements mécaniques	312	8,5
Industries des produits minéraux	46	1,3
Industries du bois et du papier	52	1,4
Métallurgie et transformation des métaux	164	4,5
Pharmacie, parfumerie et entretien	56	1,5
Postes et télécommunications	29	0,8
Recherche et développement	229	6,3
Services opérationnels	85	2,3
Autres	75	2

Source : OSEO.

PME 2006

Thématisques

INNOVATION

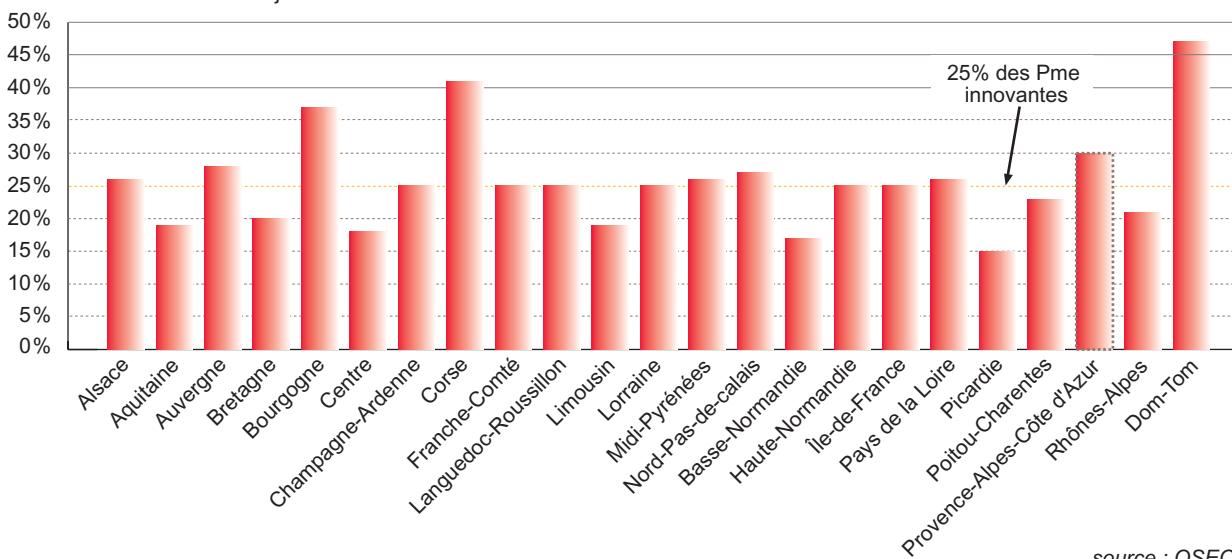
CARTE 1**RÉPARTITION RÉGIONALE
DES PME INNOVANTES (NOMBRE ET %)****PME 2006****Thématiques****INNOVATION**

Note: une PME est comptabilisée dans la région où elle (ou l'un de ses établissements) réalise son projet d'innovation, indépendamment du lieu de son siège social.

Source : OSEO.

GRAPHIQUE 12**PART, DANS CHAQUE RÉGION, DES PME INNOVANTES ÂGÉES
DE MOINS DE TROIS ANS**

% de moins de 3 ans au 1^{er} janvier 2005



source : OSEO

Localisation géographique

Quarante pour cent des PME impliquées dans un processus d'innovation en 2005 sont installées en Île-de-France, Rhône-Alpes et PACA (carte 1). Nord-Pas-de-Calais, Aquitaine et Languedoc-Roussillon constituent le deuxième groupe de régions accueillant, chacune, 5 à 6 % de ces entreprises. Ainsi, plus de la moitié des PME innovantes sont concentrées dans six régions de France ³⁴.

Au début 2005, la part des projets d'innovation portés par de jeunes entreprises innovantes (moins de trois ans) est au moins équivalente, dans les deux tiers des régions françaises, à celle obtenue pour l'ensemble des Pme innovantes (25%) (graphique 12).

34. Le repérage régional des Pme est réalisé, non pas en fonction du lieu de leur siège social, mais de la région dans laquelle ces Pme (ou l'un de leurs établissements) réalisent leur projet d'innovation.

Internationalisation

Plus de la moitié des PME innovantes réalisent du chiffre d'affaires hors de France (60 % des PME de trois ans et plus)³⁵.

Quarante-quatre pour cent ne s'adressent qu'au marché domestique, lorsque un quart d'entre elles réalisent plus du quart de leur CA sur des marchés internationaux, via l'export (graphique 13).

Force est de constater le dynamisme des PME innovantes sur les marchés de dimension autre que nationale, y compris celui des entreprises de petite taille : une très petite entreprise (moins de dix personnes) sur deux exporte.

Cette proportion décroît au fur et à mesure que la PME grandit pour arriver à 28 % seulement pour les entreprises de cinquante à quatre-vingt-dix-neuf salariés. Quant aux entreprises de taille moyenne (cinquante salariés et plus), plus de la moitié d'entre elles réalise au moins 10 % de son CA à l'export (un cinquième pour les Pme de grande taille).

TABLEAU 7

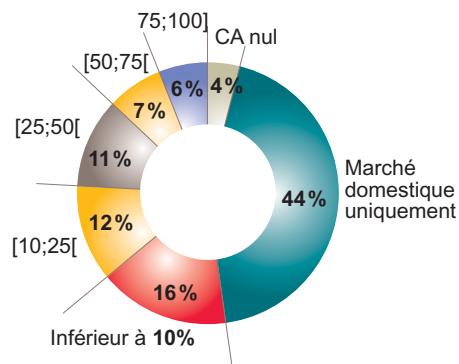
CHIFFRES D'AFFAIRES EXPORT
SELON L'EFFECTIF

(Valeur médiane)	Moins de 10 pers.	Entre 10 et 49 pers.	Entre 50 et 99 pers.	Entre 100 et 249 pers.
CA export HT	0	82	1 003	2 671
Taux d'ouverture (en%)*	0	4,5	12,0	18,9

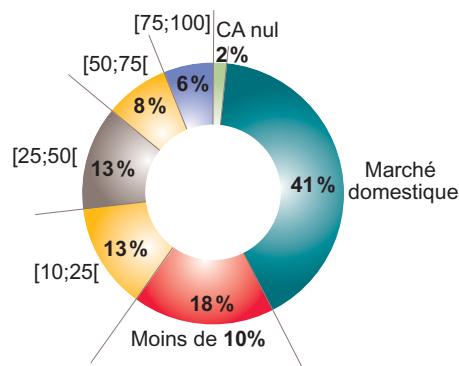
(*) Taux d'ouverture = CA export HT / CA total HT.

GRAPHIQUE 13

RÉPARTITION DES PME INNOVANTES SELON LEUR TAUX D'OUVERTURE À L'EXPORT EN 2005



Pme innovantes de 3 ans et plus au 1^{er} janvier 2005



source : OSEO

Note : Taux d'ouverture = CA export HT/CA total HT.

Lecture : 12 % des PME innovantes ont un taux d'ouverture compris entre 10 % et 25 %.

Au moins la moitié des PME innovantes de la construction, de l'agriculture, de la sylviculture, de la pêche, des services aux particuliers et aux entreprises ont comme marché de référence, le marché domestique. Tandis que dans l'industrie, notamment l'automobile, les IAA, les biens de consommation et d'équipements et les biens intermédiaires, plus de la moitié ont un taux d'ouverture à l'international supérieur à 10 %.

PME 2006

Thématisques

INNOVATION

35. A compter de maintenant, les éléments présentés concernent 3356 Pme pour lesquelles des données financières complètes pour 2004 ou 2005 sont disponibles, soit 91 % des entreprises précédentes.

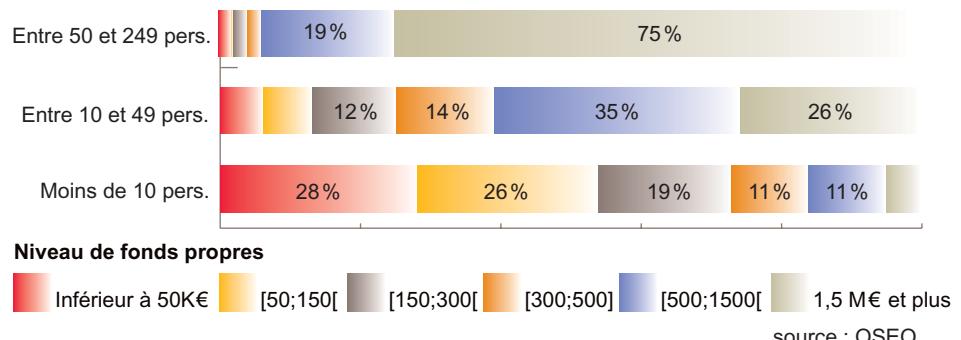
Fonds propres

Le niveau médian des fonds propres (capitaux propres et autres formes de capitaux) des PME innovantes se situe à 477 K€. Toutefois, plus de la moitié des PME de moins de dix personnes ne dépasse pas les 150 K€ (dont la moitié est en dessous de 50 K€), alors que les autres PME ont pour plus de 60 % d'entre elles, un niveau de capitalisation supérieur ou égal à 500 K€.

Parmi les PME fortement capitalisées (fonds propres supérieurs à 500 K€), se trouvent un tiers des PME de services aux entreprises (dont la moitié est constitué des très petites entreprises de ce secteur) et un cinquième des PME des industries traditionnellement capitalistiques, à savoir celles des biens d'équipement et des biens intermédiaires.

GRAPHIQUE 14

RÉPARTITION DES PME INNOVANTES SELON LEUR NIVEAU DE FONDS PROPRES EN 2005



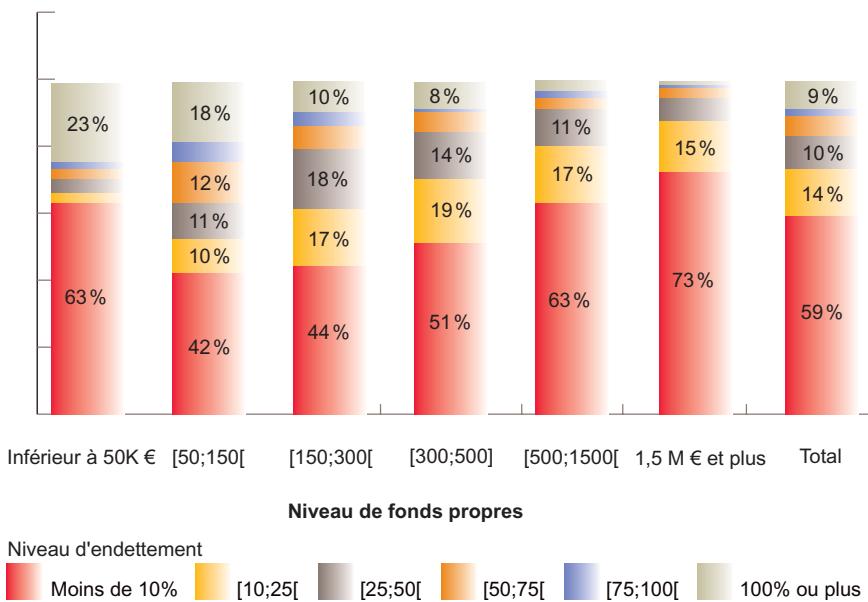
Endettement

En général, le niveau d'endettement de ces PME innovantes est faible: 60 % d'entre elles ont un taux d'endettement (dette financière/fonds propres) inférieur à 10 %. Seulement 17 % sont endettées à plus de 50 % du montant

total de leurs fonds propres. Parmi les PME dont le niveau d'endettement est situé entre 50 % et 100 % des fonds propres, les entreprises dont les fonds propres fluctuent entre 50 et 300 K€ sont les plus présentes.

GRAPHIQUE 15

RÉPARTITION DES PME INNOVANTES SELON LEURS NIVEAUX DE FONDS PROPRES ET D'ENDETTEMENT EN 2005


PME 2006
Thématisques
INNOVATION
TABLEAU SYNTHÉTIQUE

ENSEMBLE DES PME INNOVANTES EN 2005

	Moins de 10 pers.	de 10 à 49 pers.	de 50 à 99 pers.	de 100 à 249 pers.	Total PME	PME de 3 ans et plus*
Nombre d'entreprises	1 304	1 450	354	248	3 356	2 734
valeur médiane						
Âge au 01/01/05 (en année)	4,0	10,1	17,1	17,6	8,1	10,8
Effectif	4	22	66,5	139,5	14	19
Capitaux propres (en K€)	117	631	1 965	4 286,5	432,5	568
Fonds propres total (en K€)	131	687	2 114,5	4 322,5	477	617,5
CA total ht (en K€)	302	2 441	8 474	18 599	1 579	2 306
CA Export HT (en K€)	0	82	1 003	2 671	20	59,5
Taux d'ouverture	0%	4,5%	12,0%	18,9%	2,6%	4,4%
CAF (en K€)	10	108	424	815	65	95,7
VA (en K€)	168	1 110	3 304	7 229	672	956
VA/effectif (en K€)	43,0	50,5	49,7	52,2	48,8	51
VA / CA total HT	46,4%	42%	40%	41,3%	42,7%	42,5%
CA total HT/effectif (en K€)	79,0	109,6	124,0	125,1	104,1	114,5

(*) au 1^{er} Janvier 2005.

Source : OSEO.

FOCUS N° 1

LA CRÉATION D'ENTREPRISES À POTENTIEL DE R&D : IMPACT DU CONCOURS NATIONAL D'AIDES À LA CRÉATION D'ENTREPRISES DE TECHNOLOGIES INNOVANTES ET DES INCUBATEURS PUBLICS

Jacques Astoin

Direction générale de la recherche et de l'innovation
Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Les principales mesures incitatives à la création d'entreprises technologiques mises en place depuis 1999 par le ministère chargé de la Recherche – Concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes³⁶ et incubateurs liés à la recherche publique³⁷ – ont permis, fin 2005, la

36. Le Concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes a été créé en 1999 par le ministère chargé de la Recherche qui assure depuis le pilotage. L'objectif de ce concours est de détecter, de faire émerger et de développer des projets de création d'entreprises s'appuyant sur une technologie innovante en soutenant ceux d'entre eux qui auront été sélectionnés, grâce à l'attribution de moyens financiers et à un accompagnement adapté.

Deux types de projets peuvent être financés :

- des projets «en émergence» nécessitant une phase complémentaire de maturation : les lauréats reçoivent une subvention maximum de 45 000 euros destinée à financer les études de faisabilité technique et économique ;
- des projets «création – développement» plus avancés qui reçoivent une subvention maximum de 450 000 euros, versée à l'entreprise créée, pour financer une partie de son programme d'innovation. Par sa notoriété et sa sélectivité, le concours apporte aujourd'hui un label pour les créateurs en crédibilisant leur projet. Il est devenu au fil des années une pièce majeure du dispositif de soutien à l'innovation. Son succès repose sur un fort ancrage régional. La sélection des lauréats est organisée à deux niveaux. Une première sélection des projets est effectuée dans chaque région par un jury régional puis un jury national sélectionne les projets lauréats sur la base des propositions régionales.

37. Crées à l'initiative des établissements de recherche et d'enseignement supérieur, dans le cadre de l'appel à projets de mars 1999 «incubation et capital d'amorçage des entreprises technologiques», 29 incubateurs sont répartis sur l'ensemble du territoire : un incubateur par région sauf excep-

création effective de 1 243 entreprises dont 87 % sont encore en activité.

La synergie et la complémentarité entre les deux mesures, relativement faibles au moment de leur mise en place, se sont accentuées au cours des années du fait de la montée en puissance des incubateurs à partir de l'année 2000. Ils accompagnent et préparent, en effet, de plus en plus de projets de création qui se présentent au concours national pour obtenir un premier financement de leur développement. Ainsi, 57 % des lauréats de l'édition 2005 du concours avaient un projet incubé dans l'un des vingt-neuf incubateurs soutenus par le ministère. De même, il apparaît que les projets qui bénéficient des deux mesures ont un taux de création nettement supérieur à ceux qui n'ont bénéficié que d'une seule (71 % contre 51 %).

tion dans les régions à fort potentiel de recherche et de formation supérieure. Ils sont multisectoriels à l'exception de deux, un dédié exclusivement aux sciences du vivant – biotechnologies et l'autre dédié au multimédia éducatif.

L'objectif est de favoriser la création d'entreprises innovantes valorisant les résultats de la recherche publique ou en coopération avec des laboratoires publics.

Leur mission est d'accueillir des porteurs de projets d'entreprises ou de jeunes entreprises issus ou liés à la recherche publique, et de les accompagner dans les phases de maturation et de mise au point, de l'idée jusqu'au projet construit, afin de donner les meilleures chances de succès à la future entreprise.

Un suivi annuel³⁸ des entreprises créées par ces deux mesures permet de cerner leurs principales caractéristiques ainsi que leur évolution.

TIC et informatique, domaine privilégié par les créateurs

Les entreprises créées se situent principalement dans le domaine de l'informatique et des technologies de l'information et de la communication avec globalement 52 % des créations.

• Services informatiques	33,4 %
• Sciences du vivant – biotechnologies	20,2 %
• Électronique, signal, télécommunication	18,9 %
• Chimie et matériaux	11,3 %
• Génie des procédés	8,6 %
• Mécanique – travail des métaux	7,6 %

On note toutefois pour les entreprises dont le projet a été incubé, une plus forte proportion de création dans le domaine des sciences du vivant – biotechnologie (36 %), ce qui met en évidence une action particulière des incubateurs pour accompagner des projets dans ce domaine.

Un taux de pérennité plus élevé que pour l'ensemble des créations d'entreprise

À fin 2005, 87 % des 1 243 entreprises créées sont encore en activité. Cette proportion décroît avec l'ancienneté des entreprises. Soixante-douze pour cent des entreprises créées en 2000 ont dépassé le cap des cinq ans d'existence, soit un taux de survie à cinq ans nettement supérieur à celui de l'en-

quête SINE de l'INSEE (50 %).

Les principales défaillances ont lieu dans le domaine des logiciels et de l'informatique (58 %), alors que les entreprises du secteur des biotechnologies, pourtant réputé difficile, se maintiennent encore à plus de 80 %.

Des entreprises encore majoritairement de petite taille, mais près de 6 000 emplois créés

D'après la dernière enquête annuelle, portant sur l'année 2005, la majorité des entreprises sont encore en phase de démarrage et emploient moins de cinq personnes. Toutefois, 5,5 % des entreprises déclarent un effectif de plus de quinze personnes dont quelques-unes dépassent même les cinquante personnes.

Effectif	< 5 pers.	5 à 10 pers.	11 à 15 pers.	16 à 50 pers.	> 50 pers.
Entreprises concernées (en %)	61	27,5	6	5	0,5

D'après cette enquête, on peut estimer que l'effectif global des 1 077 entreprises encore en activité s'élève à 5 900 personnes, soit environ 5,5 personnes par entreprise.

Des entreprises encore en phase de démarrage

La majorité des entreprises ont un chiffre d'affaires qui n'atteint pas encore 100 K€, étant donné leur jeunesse.

Cependant, environ 7 % des entreprises déclarent un chiffre d'affaires supérieur à 1 M€, et l'enquête fait apparaître que le chiffre d'affaires moyen des entreprises est de 656 K€ à fin 2005.

CA (K€)	< 50	50-100	100-500	500-1000	> 1 000
Entreprises concernées (en %)	43	14	28	8	7

38. La Direction générale de la recherche et de l'innovation du ministère chargé de la Recherche effectue chaque année une enquête de suivi des lauréats du concours national. En 2005, cette enquête a été étendue aux entreprises dont le projet, lauréat ou pas, a été accompagné par un des vingt-neuf incubateurs liés à la recherche publique.

PME 2006

Thématisques

INNOVATION

Un capital social majoritairement inférieur à 75 000 €, apporté par les créateurs

Soixante-cinq pour cent des entreprises ont encore un capital social inférieur à 75 K€ à fin 2005.

Cependant, le nombre d'entreprises dont le capital social dépasse les 75 K€, voire les 150 K€, est en augmentation.

Capital social (K€)	< 38	38-75	75-150	> 150
Entreprises concernées (%)	35	30	17	18

Le capital social provient essentiellement des fondateurs qui restent encore majoritaires dans la plupart des entreprises.

Détention du capital (%)	100	50-100	25-50	<25
Part des fondateurs dans le capital (%)	53	33	8	6

Des investisseurs privés aux côtés de la moitié des créateurs

On constate cependant une implication plus forte que les années précédentes des investisseurs extérieurs : *Business Angels*, fonds d'amorçage et fonds de capital-risque sont présents dans 47 % des entreprises créées, soit + 10 % par rapport à 2004.

- *Business Angels* : dans 54 % des entreprises créées
- Fonds de capital-risque : dans 48 % des entreprises créées
- Fonds d'amorçage : dans 21 % des entreprises créées

Il faut noter, cette année, la montée en puissance des fonds d'amorçage créés dans le cadre de l'appel à projets « incubation et capital d'amorçage des entreprises technologiques » de 1999, dans le financement des entreprises dont le projet a été accompagné par un incubateur. En effet, les onze fonds d'amorçage créés ont investi dans 106 entreprises dont la moitié a été accompagnée par un incubateur. L'entrée de ces fonds intervient en général deux ans après la création de l'entreprise. Leur investissement global s'élève à 59 M€, dont 34,4 M€ pour les premiers tours d'investissement.

De leur côté, les *Business Angels* financent en moyenne 18 % du capital des entreprises créées, au même niveau que le fonds d'amorçage (20 %).

Les fonds de capital-risque financent, quant à eux, en moyenne, 37 % du capital des entreprises dans lesquelles ils investissent.

Activité de R&D et bénéficiaires des mesures de soutien correspondantes

Soixante-treize pour cent des entreprises effectuant une activité de R&D déclarent bénéficier du statut de la jeune entreprise innovante (JEI) et 63 % de ces entreprises déclarent bénéficier du crédit d'impôt recherche (CIR). Compte tenu du fait que la nature de l'activité en R&D est similaire pour bénéficier de ces deux mesures – même plus restrictif pour le statut de JEI (minimum de 15 % des charges de l'entreprise en dépenses de R&D) –, ces chiffres démontrent l'intérêt particulier porté aux avantages sociaux du statut de JEI par les entreprises créées qui hésitent encore à demander le bénéfice du CIR auquel elles ont normalement droit de par leur activité.

FOCUS N° 2

L'ACTIVITÉ DE R&D DES PME EN FRANCE

- En 2003, les PME (moins de 250 salariés) ont exécuté 3,5 milliards d'euros de dépenses intérieures de R&D (DIRD), soit 16 % de l'ensemble de la DIRD des entreprises (DIRDE). La R&D demeure toujours très concentrée dans les entreprises de 1 000 salariés et plus.
- L'Île-de-France et Rhône-Alpes concentrent près de la moitié de la DIRD des PME (28 % et 19 % respectivement). Arrivent ensuite les régions PACA (dont la Corse), Centre, Bretagne et Midi-Pyrénées pour un quart des dépenses (de 5 à 8 % par région).
- Elles emploient un quart des chercheurs en entreprise (tableau 2).
- La DIRD des PME est prépondérante en Nord-Pas-de-Calais (40 % de la DIRD régionale), en Pays de Loire (32 %) et Languedoc-Roussillon (34 %). Dans huit régions, les travaux de R&D des PME représentent plus ou moins un quart de la DIRDE régionale (tableau 2).

TABLEAU 1

RÉPARTITION RÉGIONALE DE LA DIRDE ET DES CHERCHEURS DANS LES ENTREPRISES EN FONCTION DE LA TAILLE DES ENTREPRISES EN 2003 (1)

DIRDE en millions d'euros, chercheurs en équivalent temps plein

Régions	EFFECTIF TOTAL SALARIÉS							
	Moins de 250 salariés		De 250 à moins de 500		De 500 à moins de 1 000		Égal ou supérieur à 1 000	
	DIRDE	Chercheurs	DIRDE	Chercheurs	DIRDE	Chercheurs	DIRDE	Chercheurs
Île-de-France	987	8 005	704	3 143	829	4 006	7 287	30 500
Champagne-Ardenne	40	309	52	88	48	190	35	169
Picardie	63	398	77	356	116	407	107	565
Haute-Normandie	51	312	41	116	79	284	332	947
Centre	194	996	103	338	52	186	308	1 033
Basse-Normandie	31	210	27	103	33	132	103	707
Bourgogne	64	523	37	147	31	93	119	430
Nord-Pas-de-Calais	106	744	28	135	51	200	75	341
Lorraine	46	438	39	143	24	157	140	422
Alsace	95	622	44	156	37	139	206	923
Franche-Comté	35	238	(r)	(r)	(s)	(s)	395	1 584
Pays de la Loire	146	1 175	75	341	60	335	171	839
Bretagne	173	1 414	74	531	33	156	399	2 064
Poitou-Charentes	46	308	33	62	26	95	65	268
Aquitaine	117	810	34	110	32	223	618	1 741
Midi-Pyrénées	165	1 605	51	300	185	586	1 075	5 497
Limousin	14	119	(r)	(r)	(s)	(s)	48	164
Rhône-Alpes	678	3 891	186	920	337	1 291	1 454	5 404
Auvergne	57	415	(s)	(s)	19	66	(s)	(s)
Languedoc-Roussillon	97	853	(r)	(r)	23	104	(s)	(s)
PACA (2)	297	2 044	76	155	147	791	681	3 452
TOTAL hors DOM TOM	3 500	25 426	1 789	7 541	2 173	9 482	14 182	58 185

(s) pour le secret statistique, (r) pour réserve.

(1) La taille est définie en fonction des effectifs totaux de l'entreprise.

(2) Depuis 2003, la Corse est regroupée avec la région PACA.

Source : MESR.

PME 2006

Thématisques

INNOVATION

TABLEAU 2

RÉPARTITION RÉGIONALE DE LA DIRDE ET DES CHERCHEURS DANS LES ENTREPRISES
EN FONCTION DE LA TAILLE DES ENTREPRISES EN 2003 (1)
En %

Régions	EFFECTIF TOTAL SALARIÉS							
	Moins de 250 salariés		De 250 à moins de 500		De 500 à moins de 1 000		Égal ou supérieur à 1 000	
	DIRDE	Chercheurs	DIRDE	Chercheurs	DIRDE	Chercheurs	DIRDE	Chercheurs
Île-de-France	10,1	17,5	7,2	6,9	8,5	8,8	74,3	66,8
Champagne-Ardenne	22,8	40,9	29,8	11,7	27,3	25,1	20,1	22,4
Picardie	17,4	23,0	21,3	20,6	32,0	23,6	29,4	32,7
Haute-Normandie	10,1	18,8	8,2	7,0	15,7	17,1	66,0	57,1
Centre	29,5	39,0	15,7	13,3	7,9	7,3	46,9	40,5
Basse-Normandie	15,9	18,2	14,0	9,0	17,0	11,4	53,1	61,4
Bourgogne	25,4	43,8	14,8	12,3	12,4	7,8	47,4	36,0
Nord-Pas-de-Calais	40,9	52,4	10,6	9,5	19,6	14,1	28,9	24,0
Lorraine	18,3	37,8	15,8	12,3	9,7	13,6	56,2	36,4
Alsace	24,9	33,8	11,5	8,5	9,7	7,5	53,9	50,2
Franche-Comté	7,7	12,1	(r)	(r)	(s)	(s)	86,7	80,4
Pays de la Loire	32,3	43,7	16,6	12,7	13,4	12,4	37,8	31,2
Bretagne	25,5	34,0	10,9	12,7	4,8	3,7	58,8	49,6
Poitou-Charentes	26,9	42,0	19,5	8,5	15,5	12,9	38,1	36,6
Aquitaine	14,6	28,1	4,2	3,8	3,9	7,7	77,3	60,4
Midi-Pyrénées	11,2	20,1	3,4	3,8	12,6	7,3	72,8	68,8
Limousin	18,5	35,1	(r)	(r)	(s)	(s)	64,6	48,4
Rhône-Alpes	25,5	33,8	7,0	8,0	12,7	11,2	54,8	47,0
Auvergne	10,4	32,3	(s)	(s)	3,4	5,1	(s)	(s)
Languedoc-Roussillon	33,9	56,1	(r)	(r)	8,1	6,8	(s)	(s)
PACA (2)	24,7	31,7	6,3	2,4	12,3	12,3	56,7	53,6
TOTAL	16,2	25,3	8,3	7,5	10,0	9,4	65,5	57,8

NB: (s) pour le secret statistique, (r) pour réserve.

(1) La taille est définie en fonction des effectifs totaux de l'entreprise.

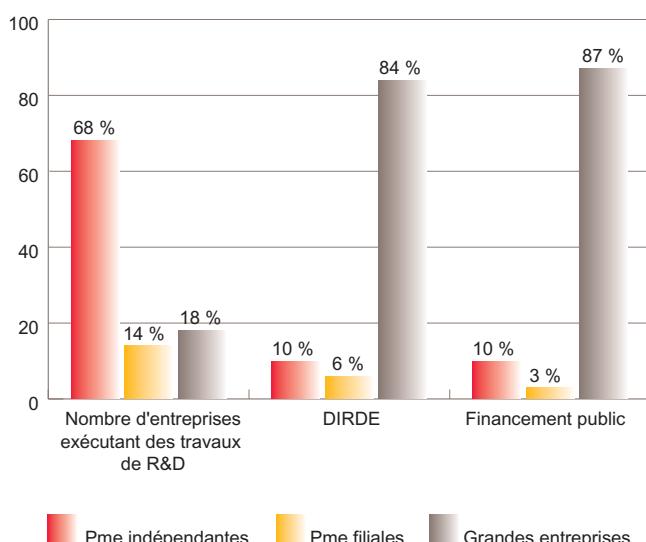
(2) Depuis 2003, la Corse est regroupée avec la région PACA.

Source : MESR.

- En 2004, les PME (moins de 500 personnes ici) représentent 82 % des entreprises réalisant des travaux de R&D correspondant à 16 % de la DIRDE et reçoivent 13 % des financements publics. Soixante-huit pour cent de ces PME sont indépendantes, exécutent 63 % de la DIRDE des PME et bénéficient des trois quarts des soutiens financiers publics à la R&D.

GRAPHIQUE 1

RÉPARTITION PAR TAILLE ET PAR NATURE DES ENTREPRISES EN 2004



Entreprises filiales ou indépendantes : une entreprise est considérée comme filiale d'un groupe (français ou étranger) lorsque son capital social est contrôlé à plus de 50 % par une entité économique répertoriée comme grand groupe. La nationalité du groupe est celle de la tête de groupe. Dans le cas contraire, l'entreprise est considérée comme indépendante.

DIRDE : Dépenses intérieures de R&D des entreprises.

Source : MESR, **Recherche et développement, Repères et références statistiques, édition 2006**, p. 331.

Données sur l'activité de R&D des entreprises en France

• Site du MESR : <http://www.recherche.gouv.fr/indicateursRetD/default.htm>

PME 2006

Thématisques

INNOVATION

FOCUS N° 3

MESURES FISCALES EN FAVEUR DE L'INNOVATION : LE CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE ET LE STATUT DE JEUNE ENTREPRISE INNOVANTE

Christian Orfila

Ministère de la Recherche, Service de l'innovation et
de l'action régionale

PME 2006

Thématisques

Innovation

Le crédit d'impôt recherche

En 2005, 6 369 entreprises ont souscrit une déclaration de crédit d'impôt au titre de l'année 2004, pour un montant de crédit d'impôt recherche de l'ordre de 890 M€.

Une mesure favorable aux PME

Les entreprises de moins de 250 salariés représentent trois quarts des déclarants et réalisent 16 % des dépenses globales de R&D. Elles obtiennent 33 % des crédits consentis au niveau national. Parmi celles-ci, les PME non filiales de groupes (soit 54 % des déclarants) réalisent 11 % de la R&D et récupèrent 24 % du crédit d'impôt.

Les entreprises dont l'effectif est compris entre 250 et 500 salariés effectuent 15 % de R&D et obtiennent 14 % des dépenses.

Enfin, pour celles dont l'effectif est supérieur à 500 salariés, ces montants sont respectivement de 65 % des frais de recherche, et bénéficient de 49 % du crédit d'impôt.

Une mesure qui touche l'ensemble du tissu industriel

L'un des objectifs de la mesure était de permettre la diffusion de la recherche dans l'ensemble du tissu industriel, et non pas dans certains secteurs sélectionnés. Le tableau 1 montre que l'ensemble des secteurs d'activités bénéficie du crédit d'impôt et le tableau 2 donne le poids des PME dans chaque secteur (dont les entreprises indépendantes d'un groupe) parmi les déclarants au CIR en 2004.

Répartition régionale

La répartition régionale, en montant de R&D, fait apparaître une domination de la région Île-de-France due à l'importance de sa recherche industrielle, mais aussi à la localisation du siège social (tableau 3).

Évaluation du crédit d'impôt recherche

Une étude confiée en 2005 à un cabinet spécialisé a permis de démontrer que le crédit d'impôt recherche apparaît comme une mesure qui contribue à promouvoir une recherche compétitive et concourt à offrir un environnement stable à l'innovation technologique des entreprises françaises.

TABLEAU 1

RÉPARTITION DU CIR PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ (2004, %)

Secteurs d'activités	RÉPARTITION DÉCLARANTS		RÉPARTITION CIR		RÉPARTITION RD	
	% nombre de déclarants	dont % filiales de groupes	% dépenses de R&D	Dont % filiales de groupes	% CIR	Dont % groupe
Édition, imprimerie, reproduction	0,5	15	0,05	9	0,1	12
Services de transport	0,1	33	0,18	99	0,3	13
Agriculture, sylviculture, pêche	0,5	38	0,24	52	0,2	9
Bâtiment, travaux publics	1,2	61	0,29	87	0,4	9
Industries du bois et du papier	1,3	56	0,31	55	0,4	11
Activités non indiquées	0,6	70	0,49	94	0,8	12
Industrie textile	2,8	49	0,61	73	0,7	9
Industrie des équipements du foyer	2,1	35	0,68	68	1,1	10
Industrie des produits minéraux	1,5	52	0,92	86	1,0	7
Habillement, cuir	3,2	33	0,99	52	1,5	10
Industries agricoles et alimentaires	3,9	43	1,04	70	1,5	10
Autres services	2,9	44	1,15	48	1,5	11
Métallurgie et transformation des métaux	4,6	49	1,81	88	2,2	7
Commerces	7,4	30	3,13	38	7,5	16
Hydrocarbure, production d'énergie	0,3	61	4,27	99	2,5	5
Industrie mécanique	7,7	40	4,34	87	5,3	8
Recherche et développement	4,9	9	4,47	25	8,6	11
Conseil et assistance en informatique	13,0	8	5,24	25	7,7	13
Construction navale, aéronautique et	1,0	48	5,71	82	5,0	7
Chimie, caoutchouc, plastiques	6,9	46	7,44	86	6,8	7
Pharmacie, parfumerie et entretien	3,2	47	9,42	70	7,9	7
Industrie automobile	1,4	54	11,27	97	4,1	3
Conseil et assistance aux entreprises	18,7	44	15,79	79	16,9	6
Industrie électrique et électronique	10,4	37	20,17	65	16,1	6
TOTAL	100,00		100,00		100,00	

Source : MESR

TABLEAU 2
RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES DU CIR PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ET TAILLE D'ENTREPRISES (2004)

	1 à 50 personnes				51 à 250 personnes				Total PME			
	Ensemble des sociétés % sociétés	Sociétés non filiales de groupe % R&D sociétés	Ensemble des sociétés % R&D sociétés	Sociétés non filiales de groupe % R&D sociétés	Ensemble des sociétés % R&D sociétés	Sociétés non filiales de groupe % R&D sociétés	Ensemble des sociétés % R&D sociétés	Sociétés non filiales de groupe % R&D sociétés	Total PME % R&D sociétés	Sociétés non filiales de groupe % R&D sociétés	Ensemble des sociétés % R&D sociétés	Sociétés non filiales de groupe % R&D sociétés
Activité non indiquée	0,18	0,02	0,11	0,01	0,17	0,04	0,11	0,04	0,35	0,05	0,22	0,05
Agriculture, sylviculture, pêche	0,24	0,02	0,17	0,01	0,15	0,05	0,06	0,00	0,39	0,07	0,22	0,02
Autres services	1,53	0,17	1,12	0,14	0,26	0,13	0,24	0,09	1,79	0,30	1,36	0,22
Bâtiment, travaux publics	0,46	0,03	0,26	0,02	0,35	0,05	0,61	0,11	0,81	0,08	0,87	0,13
Chimie, caoutchouc	2,27	0,24	1,68	0,16	2,43	0,65	0,92	0,58	4,70	0,88	2,60	0,73
Commerces	4,96	0,96	3,98	0,56	0,94	0,73	0,59	0,37	5,90	1,69	4,57	0,93
Conseil et assistance aux entreprises	11,28	1,63	7,76	1,09	1,68	0,94	0,68	0,29	12,96	2,57	8,44	1,38
Conseil et assistance en informatique	10,84	1,67	10,38	1,57	1,01	0,50	0,70	0,31	11,85	2,18	11,08	1,89
Construction navale, aéronautique et ferroviaire	0,26	0,03	0,20	0,03	0,24	0,058	0,09	0,004	0,50	0,090	0,29	0,030
Édition, imprimerie, reproduction	0,33	0,04	0,29	0,03	0,15	0,01	0,37	0,15	0,48	0,05	0,66	0,18
Habillement, cuir	1,77	0,27	1,35	0,19	0,96	0,36	0,24	0,04	2,73	0,63	1,59	0,23
Hydrocarbures, production d'énergie	0,04	0,00	0,04	0,00	0,04	0,00	0,09	0,02	0,07	0,01	0,13	0,02
Industrie automobile	0,20	0,06	0,15	0,02	0,35	0,07	0,26	0,05	0,55	0,13	0,41	0,07
Industrie des équipements du foyer	0,94	0,13	0,83	0,12	0,53	0,11	0,15	0,03	1,47	0,24	0,98	0,14
Industrie des produits minéraux	0,42	0,04	0,33	0,04	0,42	0,07	0,26	0,04	0,85	0,11	0,59	0,07
Industrie électrique et électronique	5,24	0,83	4,30	0,68	2,77	1,44	1,31	0,71	8,00	2,26	5,60	1,39
Industrie mécanique	3,41	0,27	2,67	0,22	2,73	0,65	1,27	0,31	6,14	0,92	3,95	0,53
Industrie textile	1,24	0,16	0,74	0,05	1,25	0,24	0,57	0,09	2,49	0,40	1,31	0,14
Industries agricoles et alimentaires	0,94	0,08	0,66	0,05	1,66	0,21	1,09	0,12	2,60	0,29	1,75	0,16
Industries du bois et du papier	0,22	0,01	0,18	0,01	0,50	0,05	0,24	0,022	0,72	0,06	0,42	0,027
Métallurgie et transformation des métaux	1,81	0,10	1,33	0,08	1,42	0,28	0,65	0,09	3,23	0,37	1,97	0,16
Pharmacie, parfumerie et entretien	1,07	0,24	0,76	0,18	0,87	0,33	0,55	0,22	1,94	0,57	1,31	0,39
Recherche et développement	3,85	1,31	3,67	1,26	0,48	1,03	0,33	0,77	4,33	2,34	4,00	2,03
Services de transport	0,02	0,00	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,02	0,00	0,02	0,00	0,00
Total	53,5	8,3	43,0	6,5	21,3	8,0	11,4	4,4	74,9	16,3	54,4	10,9

Lecture : Les entreprises d'une à cinquante personnes de l'agriculture, sylviculture et pêche représentent 0,24 % des entreprises qui ont bénéficié du CIR en 2004. 0,24 % se décompose en 0,17 % d'entreprises indépendantes d'un groupe et 0,7 % de filiales de groupe. Ces PME réalisent 0,02 % de la R&D totale exécutée par l'ensemble des déclarants.

Source : MESR.

PME 2006

Thématiques

INNOVATION

TABLEAU 3

RÉPARTITION RÉGIONALE DE LA R&D ET DU CIR

RÉGION	% déclarants	dont % filiales de groupes	% RD	% CIR
Alsace	3,5	32	1,4	1,9
Aquitaine	3,1	24	1,2	1,5
Auvergne	1,6	38	2,2	1,4
Bourgogne	1,9	35	0,8	1,0
Bretagne	4,7	34	1,7	3,6
Centre	2,7	38	2,1	2,9
Champagne-Ardenne	1,6	50	0,5	0,8
Franche-Comté	1,7	40	0,3	0,4
Île-de-France	33,9	38	66,9	54,0
Languedoc-Roussillon	2,9	11	0,5	1,0
Limousin	0,9	42	0,4	0,4
Lorraine	2,4	38	0,8	1,4
Midi-Pyrénées	4,2	27	3,8	5,4
Nord-Pas-de-Calais	3,8	43	1,0	1,6
Basse-Normandie	1,3	36	0,2	0,4
Haute-Normandie	1,6	38	1,0	1,5
Pays de la Loire	5,2	48	1,4	2,0
Picardie	2,0	48	1,7	1,5
Poitou-Charentes	1,3	43	0,4	0,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	5,5	27	3,7	6,3
Rhône-Alpes	14,0	37	7,6	10,2
Martinique	0,02	0	0,0002	0,0014
Réunion	0,2	22	0,02	0,05
TOTAL	100,00		100,00	100,00

Source : MESR.

TABLEAU 4

RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES DU CIR PAR TAILLE ET RÉGION

	1 à 50 personnes				51 à 250 personnes				Total PME			
	Ensemble des sociétés		Sociétés non filiales de groupe		Ensemble des sociétés		Sociétés non filiales de groupe		Ensemble des sociétés		Sociétés non filiales de groupe	
	% sociétés	% R&D	% sociétés	% R&D	% sociétés	% R&D	% sociétés	% R&D	% sociétés	% R&D	% sociétés	% R&D
Alsace	1,60	0,26	1,38	0,24	0,90	0,24	0,59	0,16	2,51	0,50	1,97	0,40
Aquitaine	1,92	0,18	1,57	0,15	0,65	0,12	0,46	0,08	2,56	0,30	2,03	0,23
Auvergne	0,83	0,13	0,59	0,12	0,53	0,06	0,29	0,03	1,36	0,20	0,88	0,15
Basse-Normandie	0,52	0,07	0,44	0,06	0,37	0,06	0,26	0,04	0,88	0,13	0,70	0,10
Bourgogne	0,77	0,06	0,59	0,05	0,53	0,11	0,37	0,09	1,31	0,17	0,96	0,14
Bretagne	2,69	0,43	1,97	0,33	1,14	0,30	0,61	0,18	3,83	0,73	2,58	0,51
Centre	1,33	0,11	1,05	0,09	0,87	0,23	0,44	0,16	2,19	0,34	1,49	0,25
Champagne-Ardenne	0,61	0,06	0,46	0,04	0,57	0,12	0,29	0,04	1,18	0,17	0,76	0,08
Départements d'outre-mer	0,11	0,01	0,07	0,00	0,06	0,01	0,06	0,01	0,17	0,01	0,13	0,01
Franche-Comté	0,70	0,03	0,61	0,03	0,66	0,08	0,31	0,03	1,36	0,12	0,92	0,07
Haute-Normandie	0,74	0,10	0,59	0,07	0,41	0,13	0,22	0,04	1,14	0,23	0,81	0,11
Île-de-France	18,40	3,72	15,15	3,05	4,68	3,06	2,49	1,63	23,08	6,78	17,64	4,68
Languedoc-Roussillon	2,34	0,32	2,14	0,29	0,28	0,09	0,24	0,08	2,62	0,41	2,38	0,38
Limousin	0,48	0,03	0,37	0,02	0,28	0,06	0,15	0,04	0,76	0,09	0,52	0,06
Lorraine	1,07	0,12	0,90	0,11	0,65	0,06	0,39	0,03	1,71	0,18	1,29	0,14
Midi-Pyrénées	2,62	0,51	2,12	0,27	0,81	0,48	0,46	0,32	3,43	0,99	2,58	0,59
Nord-Pas-de-Calais	1,84	0,13	1,33	0,10	1,05	0,25	0,48	0,13	2,89	0,38	1,81	0,23
Pays de la Loire	2,47	0,28	1,57	0,21	1,46	0,32	0,65	0,11	3,93	0,60	2,21	0,33
Picardie	0,68	0,07	0,48	0,03	0,81	0,13	0,35	0,07	1,49	0,21	0,83	0,10
Poitou-Charentes	0,66	0,03	0,44	0,03	0,41	0,09	0,18	0,03	1,07	0,12	0,63	0,06
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	4,04	0,72	3,32	0,57	0,79	0,52	0,42	0,33	4,83	1,24	3,74	0,90
Rhône-Alpes	7,32	0,94	5,96	0,63	3,52	1,48	1,71	0,81	10,84	2,42	7,67	1,44

Lecture : Les entreprises alsaciennes d'une à cinquante personnes représentent 1,6% des entreprises qui ont bénéficié du CIR en 2004. 1,6% se décompose en 1,38% d'entreprises indépendantes d'un groupe et 0,22% de filiales de groupe. Ces PME réalisent 0,26% de la R&D totale exécutées par l'ensemble des déclarants.

Source : MESR.

PME 2006

Thématisques

INNOVATION

Modalités d'application du CIR, textes de référence et formulaire déclaratif

* Site du MESR : <http://www.recherche.gouv.fr/technologie/mesur/cir/default.htm>

Les modifications successives du dispositif

Créé en 1983, le crédit d'impôt recherche est devenu l'un des dispositifs majeurs dont dispose l'État pour inciter les entreprises à accroître leur effort de R&D.

Jusqu'en 2003, le crédit d'impôt représentait une réduction d'impôt égale à 50 % de l'accroissement en volume de l'effort de recherche et développement d'une société, d'une année par rapport à la moyenne des deux années précédentes. Le montant du crédit d'impôt recherche était limité à 6,10 M€ par entreprise et par an.

La loi de finances pour 2004

* **Deux nouvelles catégories de dépenses sont prises en compte.** Il s'agit des dépenses afférentes aux frais de défense de brevets et de veille technologique dans la limite de 60 000 € pour chacune d'elles.

* **Par ailleurs, afin de renforcer le partenariat entre recherche publique et recherche privée, les dépenses de recherche confiées aux organismes de recherche publics, aux universités et aux centres techniques industriels** (organismes régis par les lois du 22 juillet 1948 et du 17 novembre 1943) **sont retenues pour le double de leur montant.**

* Cependant, **l'innovation majeure** consiste en la prise en compte de deux composantes pour le calcul du crédit d'impôt recherche :

- une part en volume, qui ouvre droit à un crédit d'impôt égal à 5 % des dépenses engagées ;
- une part en accroissement, qui ouvre droit à un crédit d'impôt égal à 45 % de ces mêmes dépenses, minorées de la moyenne des dépenses des deux années précédentes.

La prise en compte du volume des dépenses pour le calcul du crédit d'impôt va permettre à toutes les entreprises qui exposent des dépenses de recherche de bénéficier du dispositif. En effet, la part en volume reste acquise à l'entreprise, même lorsqu'elle diminue ses dépenses de recherche.

* Enfin, le **plafond du crédit d'impôt** est relevé de 6,1 M€ à **8 M€**. Il s'applique à la totalité du crédit d'impôt, résultant de l'accroissement et du volume de dépenses lorsque l'entreprise a effectivement constaté une augmentation de ses dépenses de recherche. Dans le cas contraire, il s'applique à la seule part en volume.

À noter que le rehaussement du plafond ne concerne pas les dépenses exposées par les entreprises du secteur textile-habillement-cuir, qui est toujours plafonné à 100 000 € par période de trois ans consécutifs (règle de *minimis*).

Les nouvelles dispositions s'appliquent au crédit d'impôt calculé au titre des dépenses exposées à compter du 1^{er} janvier 2004, et déclarées en 2005

La loi de finances rectificative pour 2005

La loi de finances rectificative pour 2005 a supprimé la condition de réalisation en France des dépenses de recherche pour le bénéfice du crédit d'impôt recherche. Ainsi, les dépenses correspondant à des opérations de recherche confiées à des organismes de recherche publics, des universités ou des organismes de recherche privés agréés établis dans un état membre de la Communauté européenne sont éligibles au crédit d'impôt recherche.

Corrélativement, les dépenses de recherche externalisées ont été plafonnées à 2 M€.

Les améliorations du crédit d'impôt recherche, votées en loi de finances pour 2005, s'appliquent au crédit d'impôt calculé au titre des dépenses exposées à compter du 1^{er} janvier 2005 et déclarées à partir de 2006.

La loi de finances pour 2006

La loi de finances pour 2006 a apporté les modifications suivantes :

- le taux du crédit d'impôt calculé sur le volume des dépenses est porté de 5 % à 10 % et celui relatif à l'accroissement est ramené de 45 % à 40 % ;
- le plafond du crédit d'impôt recherche est porté de 8 M€ à 10 M€ ;
- les dépenses relatives aux jeunes docteurs sont retenues pour le double de leur montant et les frais de fonctionnement y afférent sont portés de 75 % à 200 % ;
- le plafond de 2 M€ a été porté à 10 M€ pour la recherche sous-traitée, à condition qu'il n'existe pas de lien de dépendance entre le donneur d'ordre et le sous-traitant ;
- le plafond de prise en compte des frais de défense des brevets est porté de 60 000 € à 120 000 € ;
- la durée de la période pendant laquelle les entreprises nouvelles bénéficient de la restitution immédiate est portée de trois à cinq ans.

Le statut de jeune entreprise innovante (JEI)

Créé par la loi de finances pour 2004, le statut de JEI a pour objectif d'épauler les entreprises créées depuis moins de huit ans qui connaissent en général une certaine fragilité dans cette première période de leur existence. Il vise à réduire leur fiscalité et leurs charges sociales concernant les emplois hautement qualifiés, notamment des ingénieurs et des chercheurs indispensables à l'innovation.

Ce dispositif s'applique aux jeunes entreprises innovantes existantes à la date du 1^{er} janvier 2004 ou qui se créent entre cette date et le 31 décembre 2013.

Les entreprises qui remplissent les conditions requises pour être qualifiées de JEI peuvent bénéficier des exonérations suivantes :

- exonération temporaire d'impôt sur les bénéfices ;
- exonération d'imposition forfaitaire annuelle des sociétés ;
- exonération de taxes locales sur délibérations des collectivités locales ;

– exonération des cotisations sociales patronales de sécurité sociale.

	Exonérations fiscales	Exonérations de cotisation	Effectifs exonérés	
	Nombre d'entreprises concernées	Montant (M€)	Nombre d'entreprises concernées	Montant (M€)
2004	860	45	1 349	59,8
2005			1 48	74,2
				8 200

Source : ACOSS pour les données sur les cotisations (données provisoires).

« Soixante-treize pour cent des entreprises effectuant une activité de R&D déclarent bénéficier des avantages accordés par le statut JEI. [...]. Selon les informations recueillies par les directeurs d'incubateur, on dénombre 280 entreprises incubées bénéficiaires du statut de JEI. »

(Source : MESR, *Innovation et recherche technologique – État de la situation et bilan au 31 décembre 2005, avril 2006*).

PME 2006

Thématisques

Innovation

Nature des exonérations, modalités d'application du statut JEI, textes de référence et formulaire déclaratif

* Site du MESR : <http://www.recherche.gouv.fr/technologie/mesur/jei.htm>

* FAQ JEI sur le site OSEO : http://www.oseo.fr/entrepreneurs_porteurs_de_projets/creer/nos_conseils/jeune_entreprise_innovante_jei/documentation

LES PME ET L'EXPORTATION

Agnès Topiol
Valérie Duchateau

Direction générale des douanes et droits indirects

Département des statistiques et des études
économiques

PME 2006

Thématisques

EXPORTATION

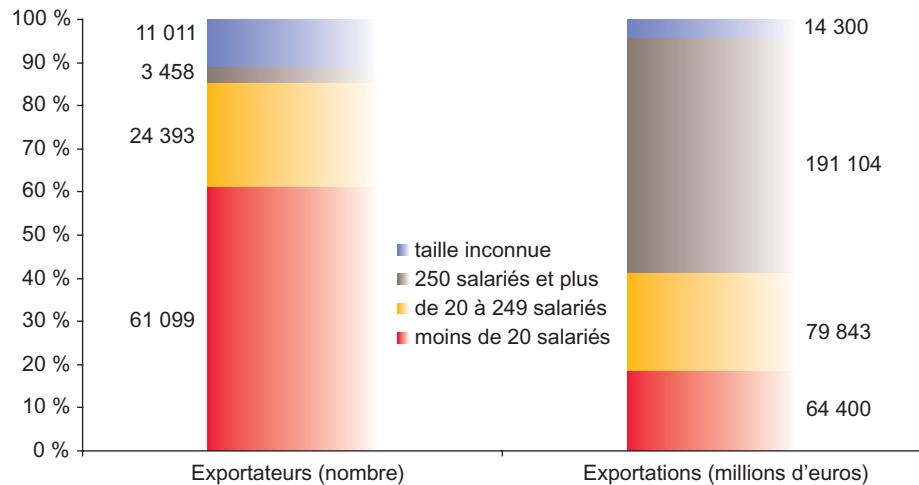
Les données présentées proviennent d'une étude réalisée en août 2006 par le Département des statistiques et des études économiques de la Direction générale des douanes et droits indirects: *Les opérateurs du commerce extérieur en 2005 – Résultats semi-définitifs*. Le texte ci-dessous reprend principalement les éléments de cette étude relatifs aux PME³⁹.

En 2005, près de **100 000 entreprises**

ses⁴⁰ ont vendu à l'étranger pour un montant de **349,6 milliards d'euros**, soit 400 entreprises et 18,6 milliards de plus qu'en 2004. Parmi ces entreprises, près de 85 500 PME ont exporté en 2005 (contre 83 500 en 2004) pour un montant de 144,2 milliards d'euros (contre 133,8 milliards d'euros en 2004). Les très petites entreprises, qui représentent près de 70 % de l'effectif de ces PME exportatrices, ne réalisent que 18,4 % des ventes à l'étranger.

GRAPHIQUE 1

TAILLE DES OPÉRATEURS DU COMMERCE EXTÉRIEUR EN 2005



Source : Douanes.

39. Les petites et moyennes entreprises (PME) sont les entreprises de moins de 250 salariés (catégories « moins de vingt salariés » et « de vingt à 249 salariés »). Les très petites entreprises (TPE) sont les entreprises de moins de vingt salariés et les grandes entreprises (GE), celles de 250 salariés et plus.

40. Le champ retenu pour l'étude est l'ensemble des entreprises ayant déposé une déclaration auprès de la douane en 2005. Le commerce intracommunautaire tombant sous le seuil des 100 000 euros est exclu.

Les PME exportatrices plus nombreuses dans le secteur du commerce

Sur les 100 000 entreprises exportatrices, 45 000 sont des PME du commerce, pour l'essentiel le commerce de gros. Les PME assurent 96,7 % des ventes à l'étranger du secteur du commerce. Les entreprises de moins de vingt salariés, qui représentent 80 % des entreprises exportatrices du commerce, réalisent à elles seules 95,2 % des ventes à l'étranger de ce secteur.

Les PME constituent 95,5 % de l'effectif des entreprises exportatrices de l'**industrie** (35 300), mais leur poids en termes de ventes est nettement inférieur (72,7 %), en comparaison du secteur commerce.

Sur les 11 500 entreprises exportatrices du secteur des **services**⁴¹, 95,4 % sont des PME et elles réalisent 97 % des exportations de biens de ce secteur.

Un nombre limité de partenaires à l'échange pour les PME

Le nombre de pays partenaires à l'échange est fortement lié à la taille des entreprises : les PME ont un nombre de marchés nettement plus réduit que les grandes entreprises qui opèrent plus souvent à l'échelle mondiale (graphique 2). À l'exportation, 60 % des PME vendent au maximum à deux pays partenaires (46 % à un seul pays). Seules 6 % sont très diversifiées géographiquement avec vingt pays partenaires et plus.

TABLEAU 1

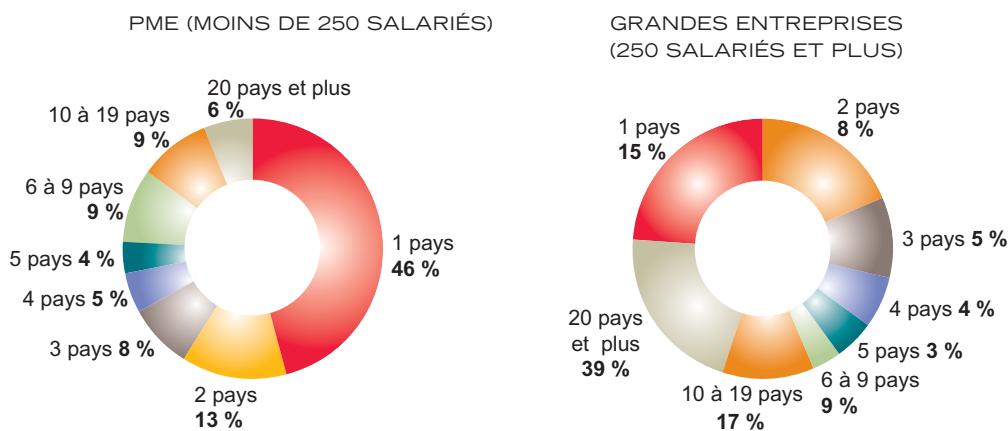
TAILLE DES OPÉRATEURS SELON LES SECTEURS D'ACTIVITÉ

entreprises en % (exportation en %)	100 000 exportateurs (349,6 milliards d'euros d'exportations)				
	Agriculture	Industries	Construction	Commerce	Services
Moins de 20 salariés	95,0 (73,7)	49,7 (31,0)	58,9 (69,7)	79,9 (95,2)	69,9 (86,0)
De 20 à 249 salariés	4,8 (25,8)	43,8 (41,7)	34,7 (2,4)	18,5 (1,5)	24,7 (11,0)
250 salariés et plus	0,2 (0,5)	6,5 (27,3)	6,4 (27,9)	1,6 (3,3)	5,5 (3,0)
Nombre d'exportateurs	5 644	35 300	1 990	45 569	11 497
Exportations en millions €	(7 905)	(131 722)	(1 409)	(131 874)	(76 735)

Source : Douanes.

Lecture : En 2005, le secteur de l'agriculture compte 5 644 entreprises exportatrices pour un montant de 7 905 millions d'euros ; 95 % d'entre elles sont des TPE qui ont exporté 73,7 % du montant global ; 4,8 % emploient entre 20 et 249 salariés et ont exporté 25,8 % du total ; les grandes entreprises représentent 0,2 % et ont exporté 0,5 % du total.

41. L'étude concerne des entreprises appartenant au secteur des services mais qui exportent aussi des biens.

GRAPHIQUE 2
NOMBRE DE CLIENTS ÉTRANGERS PAR OPÉRATEUR


Source : Douanes.

Lecture : Parmi les PME exportatrices, 46 % ont un seul pays client et 6 % en ont 20 et plus.

Des PME présentes sur l'ensemble des marchés mondiaux

En 2005, les PME constituent 92 % des 29 500 entreprises qui ont exporté vers les vingt-cinq pays de l'**Union européenne**, et elles réalisent 43,7 % des ventes vers cette zone. Les PME sont également très présentes au niveau des **pays tiers**⁴² (95 % des entreprises) où elles contribuent à hauteur de 43 % des ventes.

Parmi les 22 000 entreprises qui exportent vers les **États-Unis**, premier client de la France hors pays de l'Union européenne, 91,5 % sont des PME. En revanche, en **Chine** (hors Hong Kong), troisième marché de la France hors pays de l'Union européenne, les PME sont relativement moins nombreuses : elles ne représentent que 80 % des 6 320 entreprises qui y ont exporté en 2005. De plus, le poids des grandes entreprises est prépondérant sur ce marché, avec un peu plus de 70 % des ventes.

PME 2006
Thématisques
EXPORTATION

42. Ce pourcentage sensiblement plus élevé que pour les opérateurs qui réalisent des échanges avec l'Union européenne tient à un seuil de déclaration nettement inférieur pour les échanges extracommunautaires que pour les échanges intracommunautaires.

LES PME ET LEURS MARCHÉS

PME ET MARCHÉS PUBLICS

Henry Savajol
OSEO

PME 2006

Thématiques

MARCHÉS

La réforme du Code des marchés

Aboutissement de la réforme entreprise en 2004, la publication du Code des marchés publics 2006⁴³ concrétise notamment la transposition des directives européennes dans la réglementation française. Applicable dès le premier septembre 2006, ce texte intègre également des dispositions de nature à favoriser l'accès des PME à la commande publique.

L'intégration des directives européennes

L'objectif visé par les pouvoirs publics est d'intégrer en droit interne toutes les souplesses prévues par le droit communautaire et d'offrir ainsi, sans imposer de contraintes supplémentaires, de nouvelles procédures d'achats, souples et sécurisées. Le nouveau Code vise également à rendre plus efficace l'achat public par une utilisation optimale des mécanismes dématérialisés. Concernant les procédures de passation des marchés, sont introduits :

- Une nouvelle définition des marchés à bons de commande⁴⁴, et l'extension du mécanisme des accords-cadres⁴⁵ à l'ensemble des marchés.

– Une procédure dite « système d'acquisition dynamique (SAD) ». C'est un processus d'acquisition entièrement électronique pour des achats d'usage courant, dont les caractéristiques généralement disponibles sur le marché satisfont aux besoins du pouvoir adjudicateur.

– L'autorisation pour les pouvoirs adjudicateurs de constituer un système de présélection d'opérateurs jugés aptes à réaliser tel ou tel type de prestations parmi lesquels l'entité adjudicatrice peut choisir les futurs titulaires de ses marchés.

Par ailleurs, le nouveau Code des marchés intègre de nouvelles dispositions destinées à favoriser la dématérialisation des marchés publics et des dispositions concernant les opérateurs de réseaux.

Les mesures en faveur des PME

Deuxième objectif des pouvoirs publics : améliorer l'accès des PME à la commande publique en offrant aux acheteurs publics de nouveaux outils pour leur permettre d'élargir la concurrence à toutes les catégories d'entreprises.

Les mesures adoptées concernent :

- **L'allotissement des marchés⁴⁶** : « afin de susciter la plus large concurrence, et sauf si l'objet du marché ne permet pas l'identification de prestations distinctes, le pouvoir adjudicateur passe le marché en lots séparés »,

43. Décret n° 2006-975 du 1^{er}août 2006 portant Code des marchés publics, publié au *Journal officiel* du 4 août 2006.

44. Forme intégrée d'accords-cadres où les termes des marchés à passer ultérieurement sont déjà tous définis.

45. L'accord-cadre est un contrat conclu par un ou plusieurs pouvoirs adjudicateurs avec un ou plusieurs opérateurs économiques, qui a pour objet d'établir les termes régissant des marchés à passer ultérieurement.

46. Article 10 du Code.

sauf si cet allotissement présente un inconvénient technique, économique ou financier.

– **Les références professionnelles**⁴⁷: «l'absence de références relatives à l'exécution de marchés de même nature ne peut justifier l'élimination d'un candidat et ne dispense pas le pouvoir adjudicateur d'examiner les capacités professionnelles, techniques et financières des candidats». L'objectif est ici de permettre à des PME qualifiées d'entrer dans le système de la commande publique en les jugeant sur leurs capacités et non sur leurs références.

– **Les capacités**⁴⁸: «Le pouvoir adjudicateur ne peut exiger des candidats que des renseignements ou documents permettant d'évaluer leur expérience, leurs capacités professionnelles, techniques et financières [...]. Il ne peut être exigé des candidats que des niveaux minimaux de capacités liés et proportionnés à l'objet du marché.» Le Code affirme désormais la nécessaire proportionnalité des critères de candidatures à l'objet et aux caractéristiques du marché.

– **L'accès aux appels d'offres restreints**⁴⁹: «Le pouvoir adjudicateur peut fixer un nombre minimum de petites et moyennes entreprises [...] qui seront admises à présenter une offre, sous réserve que le nombre des petites et moyennes entreprises retenues en application des critères de sélection des candidatures soit suffisant.» Lorsque l'acheteur public limite le nombre de candidatures pour un marché (appel d'offres restreint), il peut désormais fixer un *quantum* de petites et moyennes entreprises admises à présenter une offre.

– **La sous-traitance**⁵⁰: «Dans l'avis d'appel public à la concurrence ou

dans les documents de la consultation, le pouvoir adjudicateur peut demander aux candidats d'indiquer dans leur offre la part du marché qu'ils ont l'intention de sous-traiter à des tiers, notamment à des petites et moyennes entreprises.»

Il faut enfin noter que le nouveau Code⁵¹ prévoit que «le pouvoir adjudicateur établit des fiches statistiques sur les marchés qu'il passe et les transmet aux services compétents de l'État, dans des conditions définies par décret», et⁵² qu'il «publie au cours du premier trimestre de chaque année une liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires». Ce qui devrait permettre de disposer à l'avenir de statistiques précises sur la part des PME dans la commande publique.

Ces mesures restent du domaine de l'incitation et visent surtout à rappeler aux pouvoirs adjudicateurs qu'il faut penser à attribuer des marchés aux PME. Les professionnels reconnaissent que ce dispositif va dans le bon sens, mais qu'il n'est pas suffisant au regard de leurs attentes.

Le débat sur les quotas en faveur des PME

Depuis plusieurs années maintenant, des voix se font entendre pour intégrer dans la réglementation des marchés publics des dispositions visant à en réserver une part significative aux petites et moyennes entreprises, à l'instar de ce que font les États-Unis pour les marchés fédéraux.

En effet, le *Small Business Act*⁵³ prévoit dans son article 15 (g) un objectif

47. Article 52 du Code.

48. Article 45 du Code.

49. Article 60 du Code.

50. Article 48 du Code.

51. Article 84 du Code.

52. Article 133 du Code.

53. Voir pour plus de détails la partie du rapport consacrée à l'action publique en faveur des PME à l'étranger.

PME 2006

Thématisques

MARCHÉS

global à atteindre ou à dépasser pour les marchés fédéraux attribués à des petites entreprises, objectif exprimé en pourcentage du montant total annuel de ces marchés, et fixé actuellement à 23 %.

Sur la base du respect de cet objectif global, la SBA négocie avec chaque agence fédérale l'objectif qui lui est propre. Les objectifs diffèrent ainsi d'une agence à l'autre, adaptés à la nature des achats de chaque administration (par exemple, il est de 45 % pour le Département de l'agriculture, de 23 % pour le Département de la défense, et de 16 % pour la NASA).

Pour faciliter l'atteinte de ces objectifs, la *Small Business Administration* met en œuvre plusieurs dispositifs⁵⁴ dont, par exemple, la réservation des plus petits marchés aux petites entreprises.

Pour l'année fiscale 2005, le montant total des marchés passés par les agences fédérales s'est élevé à 314 milliards de dollars, dont 79,6 milliards ont été attribués à des petites entreprises, soit un pourcentage de 25 % supérieur à l'objectif fixé.

Il est cependant impossible, en l'état actuel du droit français et européen et des règlements internationaux de mettre en œuvre un dispositif analogue dans notre pays. En effet, la réglementation nationale et européenne en matière de marchés publics est soumise aux règles de l'Accord sur les marchés publics (AMP) de l'Organisation mondiale du commerce. Celui-ci ne permet pas de prendre des mesures préférentielles en faveur des PME, sauf mesure dérogatoire que les États-Unis, le Canada et la Corée du Sud ont, pour leur part, négociée en 1996.

La renégociation en cours de l'AMP est donc une opportunité pour intro-

duire une clause similaire au profit des PME européennes. C'est le sens du mémorandum que la France a déposé, demandant à la Commission européenne de négocier ce point à l'OMC.

Parallèlement à ces démarches à caractère réglementaire, des initiatives basées sur le volontariat sont développées. Ainsi, le « Pacte PME »⁵⁵ vise à améliorer la part des PME innovantes dans les achats des grands groupes et dans ceux des grandes administrations en facilitant les rencontres entre ces derniers et des petites et moyennes entreprises sélectionnées.

Les statistiques sur les marchés publics

Le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie rappelle, sur son site internet, que les différentes formes de commande publique représentent un montant de 110 milliards d'euros par an, soit environ 9 % du PIB.

Mais, depuis les chiffres publiés par le ministère de l'Économie et des Finances en 1998, aucune donnée détaillée sur le nombre et le montant des marchés publics n'a été diffusée en dehors d'un article de presse en novembre 2006⁵⁶ dans lequel il était signalé qu'un dénombrement effectué en 2004 « mettait en lumière de fortes disparités selon :

- la catégorie d'acheteurs publics : seulement 55 % en nombre et 21 % en montant des marchés de l'État sont attribués à des PME ;
- le secteur d'activité : si la présence des PME dans les marchés de travaux, notamment ceux des collectivités territoriales, est forte (32 %), elle n'atteint que 23 % des marchés de l'État dans

54. Voir pour plus de détails la partie du rapport consacrée à l'action publique en faveur des PME à l'étranger.

55. Action menée en partenariat par le Comité Richelieu et OSEO.

56. « Le point de vue de Jean-François Roubaud (président de la CGPME) – Les PME et les Marchés publics », *Les Échos*, 5 septembre 2006



le domaine des fournitures et 11 % dans celui des services ».

Un des objectifs de la création de l'Observatoire économique de l'achat public en novembre 2005 est de rassembler et traiter les données relatives aux aspects économiques de la commande publique et de produire, en liaison avec les services compétents, des analyses économiques. Ses travaux seront attendus avec impatience par l'ensemble des acteurs et des observateurs.

PME 2006

Thématiques

MARCHÉS

LES PME ET LEURS MARCHÉS

MARCHÉS PRIVÉS : DÉLAIS DE PAIEMENT

Bernard Bardes

Banque de France
Secrétariat général
Direction des entreprises
Observatoire des entreprises

Des besoins de financement plus élevés chez les PME liés à l'importance de leurs délais de paiement et de leur solde de crédit interentreprises

L'Observatoire des entreprises de la Banque de France analyse chaque année l'évolution des délais de paiement et du solde du crédit interentreprises à partir des données comptables collectées dans la base du Fichier bancaire des entreprises (Fiben)⁵⁷. Il s'agit, bien entendu, de délais qui peuvent inclure à la fois des délais contractuels constatés et d'éventuels retards par rapport à la date de règlement prévue.

L'analyse détaillée de l'évolution des délais de paiement et du solde du crédit interentreprises met en évidence un besoin net de financement pour les PME supérieur à celui observé pour les grandes entreprises, qu'il s'agisse des seules entreprises industrielles ou de l'ensemble de l'économie.

Du fait des habitudes de règlement spécifique, les délais de paiement et le solde du crédit interentreprises s'établissent à des niveaux très différents

selon les secteurs. Les écarts selon la taille des entreprises⁵⁸ sont également sensibles.

Sur les quinze dernières années, à l'examen des moyennes des ratios, il apparaît que le solde du crédit interentreprise a évolué très différemment selon la taille. Les très petites entreprises (TPE) ont conservé le solde le plus faible, exprimé en jours de chiffre d'affaire. En effet, malgré des délais fournisseurs plus faibles, car elles supportent des délais clients nettement moins élevés, ce qui réduit leur besoin de financement. Concernant les PME l'évolution à la baisse de la moyenne des soldes de crédit interentreprises s'est ralentie depuis 2000 et leur niveau est maintenant le plus élevé, supérieur même à celui des grandes entreprises. Elles doivent en effet financer des créances clients proches de celles des grandes entreprises en proportion de leur chiffre d'affaires sans obtenir des délais fournisseurs équivalents. Dans le même temps les grandes entreprises ont réduit significativement leur solde de crédit interentreprises, notamment dans l'industrie où il a été divisé par deux en quinze ans.

57. Le commentaire ci-après s'appuie sur les statistiques détaillées de données en moyennes de ratios sur la période 1990-2005 qui seront publiées en novembre 2006 par l'Observatoire des entreprises.

58. Les grandes entreprises sont définies comme celles de plus de 500 salariés, les PME celles de vingt à 499 salariés et les très petites entreprises (TPE), celles avec moins de 20 salariés.

Les très petites entreprises bénéficient de délais clients plus courts que les PME

Sur l'ensemble de l'économie, les délais clients des grandes entreprises ont été supérieurs à ceux des PME jusqu'en 2003. L'inversion entre ces deux tailles d'entreprises apparue en 2004 s'est nettement confirmée en 2005. En revanche, les très petites entreprises ont maintenu des délais clients beaucoup plus courts (inférieurs à ceux des PME de plus de dix jours de chiffre d'affaires en 2005). Il faut toutefois noter que les résultats pour cette tranche de taille sont fortement

influencés par le grand nombre d'entreprises dans les secteurs à faibles délais clients, comme les services aux particuliers (13,1 jours en 2005), le commerce et réparation automobile (25,7 jours) et le commerce de détail (11,9 jours).

Sur le seul champ de l'industrie, le niveau des délais clients dans les très petites entreprises est systématiquement inférieur à celui constaté dans les PME, même si les différences entre ces deux catégories de firmes tendent à s'atténuer sensiblement. Comparativement, les délais clients des grandes entreprises ont été très fortement réduits et sont devenus les plus courts depuis 2002.

PME 2006

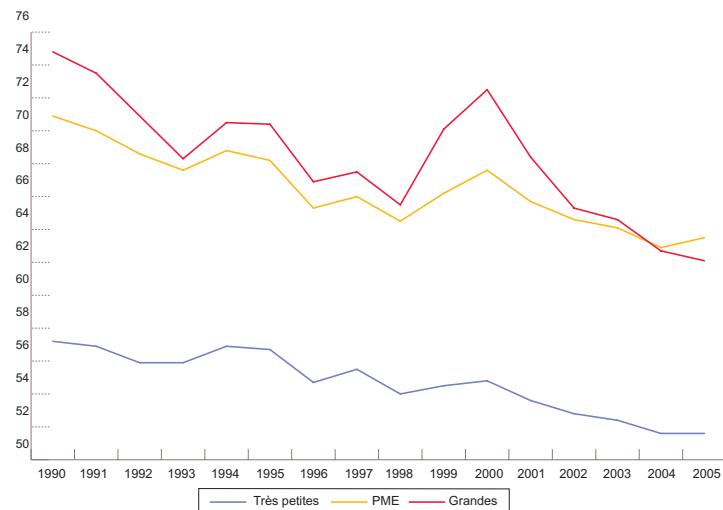
Thématisques

MARCHÉS

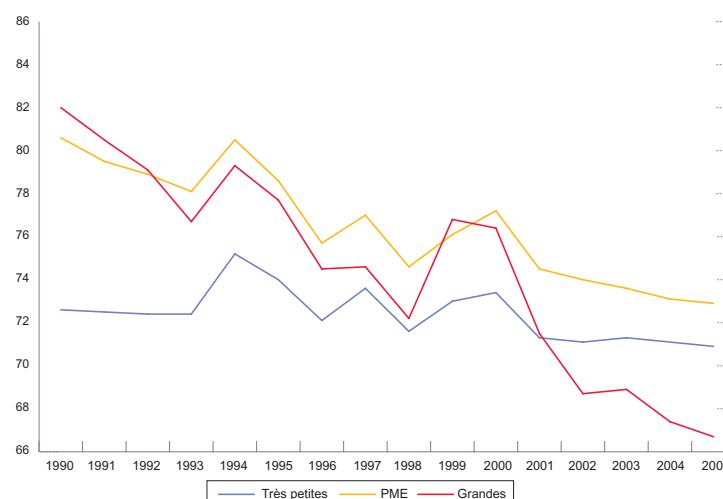
GRAPHIQUE 1

DÉLAIS CLIENTS PAR TAILLE DE 1990 À 2005 – MOYENNE DE RATIOS (EN JOURS DE CHIFFRE D'AFFAIRES)

Ensemble de l'économie



Industrie



Les délais fournisseurs des très petites entreprises sont également inférieurs à ceux des PME

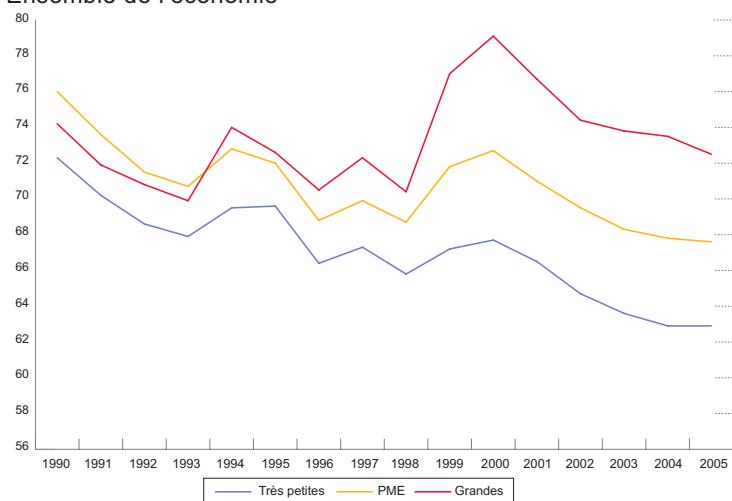
Pour les délais fournisseurs, la hiérarchie selon les tailles d'entreprises est légèrement différente sur l'ensemble de l'économie. Si les TPE ont des délais plus faibles que les PME, en revanche, les grandes entreprises profitent de leur

position pour obtenir des délais nettement plus longs. Sur la seule industrie, PME et TPE ont toujours eu des délais fournisseurs très proches, qu'elles ont réduits de concert. Par contre, les grandes entreprises retrouvent en fin de période les mêmes niveaux qu'au début de la décennie 90 et convergent vers les autres entreprises tout en suivant comme elles les mouvements des cycles conjoncturels.

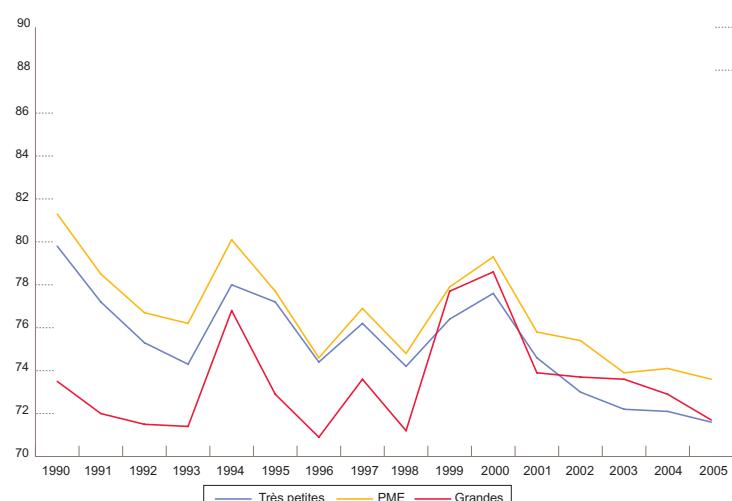
GRAPHIQUE 2

DÉLAIS FOURNISSEURS PAR TAILLE DE 1990 À 2005 – MOYENNE DE RATIOS (EN JOURS D'ACHATS)

Ensemble de l'économie



Industrie



Source et réalisation : Banque de France – Observatoire des entreprises. Mise à jour: août 2006.

Des soldes de crédit interentreprises qui convergent chez les entreprises petites et moyennes

Pour le solde du crédit interentreprises, le niveau observé pour les TPE reste toujours inférieur à celui des PME. Ces niveaux tendent à converger au cours de la période sous revue sur l'ensemble de l'économie, et encore plus sensiblement dans l'industrie.

Pour les grandes entreprises, le solde du crédit interentreprises s'est beaucoup réduit et il est depuis 2001 inférieur à celui des PME sur l'ensemble de l'économie. Dans la seule industrie, sa forte diminution de 1990 à 2005 le fait parvenir à un niveau très inférieur à celui des autres tranches de taille avec désormais des besoins de financement liés au crédit interentreprises fortement réduits.

Toutes tailles d'entreprises confondues, le solde du crédit interentreprises demeure sensiblement différent selon les secteurs. Certains secteurs sont fortement prêteurs, comme les services aux entreprises (48,5 jours), les industries des biens d'équipement (33 jours) et les transports (32,5 jours). D'autres activités, au contraire, ont un solde négatif du crédit interentreprises de manière structurelle, c'est-à-dire qu'elles bénéficient, à ce titre, d'une ressource de financement. C'est notamment le cas des entreprises de services aux particuliers (- 12,9 jours), du sous-secteur « commerce et réparation automobile » (- 10,7 jours) et surtout du commerce de détail (- 23,9 jours), qui comprend les entreprises de la grande distribution. Ces activités, en relation directe avec une clientèle de particuliers, ont des délais clients faibles, mais bénéficient de délais fournisseurs plus élevés.

PME 2006

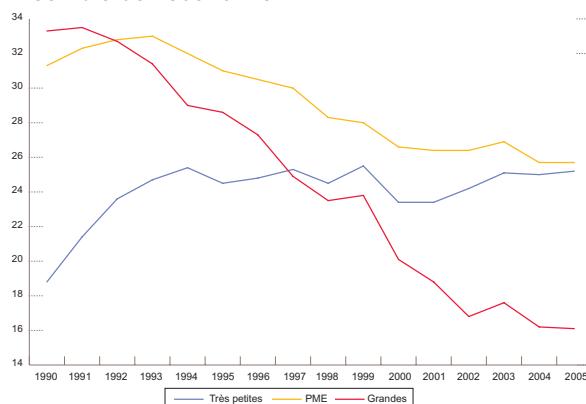
Thématisques

MARCHÉS

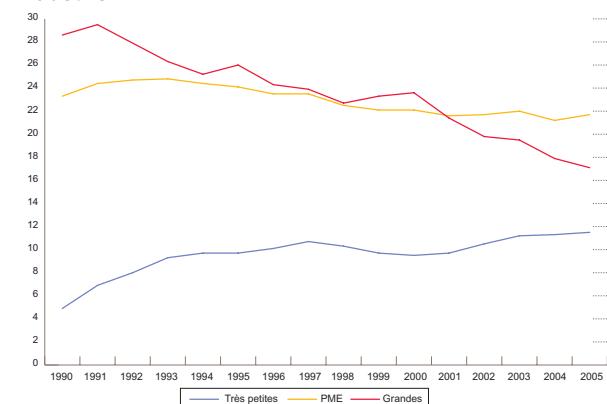
GRAPHIQUE 3

SOLDE DU CRÉDIT INTERENTREPRISES PAR TAILLE DE 1990 À 2005 – MOYENNE DE RATIOS (EN JOURS DE CHIFFRE D'AFFAIRES)

Ensemble de l'économie



Industrie



Source et réalisation : Banque de France – Observatoire des entreprises. Mise à jour : août 2006.



TROISIÈME PARTIE

Actualité

Les femmes dirigeantes

LES FEMMES DIRIGEANTES

LES FEMMES CHEFS D'ENTREPRISE

Henry Savajol
OSEO services

Combien sont-elles ?

On ne sait pas de manière précise combien de femmes sont chefs d'entreprises en France. En effet, les données disponibles permettant de différencier le genre des dirigeants, établies sur la base des catégories socioprofessionnelles, ne font ressortir qu'un total de 1,5 million de chefs d'entreprises (artisans, chefs d'entreprises de plus de dix salariés, commerçants), alors que la France compte plus de 2,5 millions d'entreprises. Certes, une même personne peut être à la tête de plusieurs entreprises, mais ceci n'explique pas tout l'écart constaté. Sur cette base partielle (mais dont on n'est pas certain de la représentativité globale⁵⁹), les femmes représenteraient environ 30 % du nombre des dirigeants, alors qu'elles représentent plus de 45 % de la population active⁶⁰:

En 2005 :

- part des femmes dans la population de quinze ans et plus : **52 %**⁶¹ ;
- part des femmes dans la population active : **45,8 %**⁶² ;
- part des femmes parmi les chefs d'entreprises de plus de dix salariés, les commerçants et assimilés, et les artisans : **28,9 %**⁶³.

Cette participation peu élevée à la direction des entreprises est en outre très différenciée selon les catégories :

- part des femmes parmi les chefs d'entreprises de plus de dix salariés : **16,6 %** ;
- part des femmes chez les artisans : **23,4 %** ;
- part des femmes chez les commerçants : **37,3 %**.

Il faut ajouter que dans les sociétés de plus de dix salariés, la part des dirigeantes diminue régulièrement lorsque la taille de l'entreprise augmente, de 14 % dans les entreprises ayant entre vingt et cinquante salariés, à 8 % pour les entreprises de plus de 200 salariés⁶⁴, pour aboutir à l'observation qu'une seule femme est dirigeante d'une entreprise du CAC 40 !

Par ailleurs, ces chiffres surestiment peut-être la part réelle de femmes dirigeantes. En effet, dans le cadre d'une étude sur la transmission d'entreprise⁶⁵, il est apparu que les transmissions familiales représentaient la moitié des entreprises reprises suite au départ à la retraite du dirigeant, et que, pour 60 % d'entre elles, il s'agissait de reprises par le conjoint qui sont pour moitié une situation transitoire pour préparer la véritable cession.

Mais, pour aussi imprécis qu'ils soient, ces chiffres font apparaître sans contestation une sous-représentation féminine à la tête des entreprises.

59. Pour plus de précisions méthodologiques, voir : « Dirigeant de PME, un métier ? », *Regards sur les PME*, n° 8, publication de l'Observatoire des PME d'OSEO.

60. Population active : population ayant un emploi ou au chômage.

61. Source : INSEE, enquêtes emplois, résultats en moyenne annuelle ; champ : France métropolitaine.

62. Source : INSEE, enquêtes emplois, résultats en moyenne annuelle ; champ : France métropolitaine, actifs occupés de quinze ans et plus.

63. Source : INSEE, enquêtes emplois, résultats en

moyenne annuelle ; champ : France métropolitaine, actifs occupés de quinze ans et plus.

64. Source : INSEE Première, n° 951, mars 2004.

65. Étude réalisée pour la DCASPL, à paraître.

PME 2006

Actualité

FEMMES DIRIGEANTES

Les raisons du déséquilibre

Comme un chercheur l'écrivait en 1996, « patron, dirigeant, chef d'entreprise, entrepreneur, tous ces mots sont du genre masculin »⁶⁶. Conséquence d'une histoire et d'une culture qui n'ont donné que récemment aux femmes (deuxième partie du XX^e siècle) la possibilité de quitter le rôle de « femme ménagère » et d'investir progressivement les domaines de l'entreprise et de la politique. Concernant leur situation juridique, rappelons que ce n'est qu'en 1965 (modification des régimes matrimoniaux) que les femmes ont pu s'affranchir de la tutelle de leur époux.

Si cette évolution vers une participation à la vie économique a été très sensible sur le marché du travail (la part des femmes y est passée de 34 % en 1961 à 46 % en 2005), elle est beaucoup plus lente lorsque l'on monte dans la hiérarchie des postes occupés, jusqu'aux postes décisionnels : 77 % parmi les employés, 47 % dans les professions intermédiaires, 35 % parmi les cadres et professions intellectuelles supérieures et, nous l'avons vu, 29 % parmi les dirigeants d'entreprises.

Sur la base du constat persistant de ce déséquilibre hommes/femmes chez les dirigeants, de nombreux travaux ont été menés pour en rechercher et analyser les causes, et proposer des actions pour y remédier. L'OCDE a notamment conduit sur ce sujet tout un processus d'études d'analyses et de conférences, qui a débouché en 2004, d'une part, sur la publication d'un ouvrage très complet sur ce sujet⁶⁷ et, d'autre part, à l'affirmation, lors d'une conférence ministérielle sur les PME, de la nécessité « de favoriser l'entrepreneuriat féminin par l'élimination des obsta-

cles à la création et à la croissance des entreprises [...] , et par la prise en compte, dès leur formulation, de l'incidence sur l'entrepreneuriat féminin des politiques visant les PME »⁶⁸.

Sans entrer dans le détail des résultats de ces études, on peut dire qu'un des principaux obstacles mis en avant est la difficulté à gérer un bon équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. Les résultats d'une étude menée par l'Observatoire des PME d'OSEO⁶⁹ apportent sur ce point quelques éléments d'information.

Dirigeante de PME : la vie au quotidien

Cette étude a été réalisée à partir d'une enquête menée auprès d'un échantillon représentatif de 1 002 dirigeants d'entreprises de plus de trois ans d'ancienneté et employant de trois à 250 salariés (ne sont donc pas prises en compte les très petites structures, notamment sans salariés, ni les entreprises récentes)⁷⁰.

La part des femmes dans cet ensemble est de 22 %.

Voici ce qui les caractérise par rapport à leurs collègues masculins :

Quel est leur profil ?

Elles sont, en moyenne, plus jeunes : 27 % d'entre elles ont moins de quarante ans (20 % des hommes) et 14 % ont entre cinquante et cinquante-cinq ans (20 % des hommes) :

Cette plus grande « jeunesse » provient vraisemblablement en grande partie de la forte présence des femmes dans certains métiers qui se sont

66. B. Duchéneaut, *Les dirigeants de PME*, 1996.

67. OCDE (2004), *Women's Entrepreneurship: Issues and Policies*.

68. OCDE Déclaration ministérielle d'Istanbul, juin 2004.

69. OSEO, Observatoire des PME (2006), « Dirigeants de PME, la vie au quotidien », Regards sur les PME n° 12

70. Les caractéristiques des femmes créatrices d'entreprise font l'objet de la partie suivante.

développés récemment, notamment les services à la personne (graphique 2).

À taille d'entreprise égale, les femmes ont un niveau de diplôme moins élevé que les hommes. On remarque ainsi que dans les entreprises de plus de cinquante salariés, seules 37 % des femmes ont un diplôme de niveau bac + 4-5, contre 47 % des hommes.

Les différences sont également importantes lorsque l'on considère les spécialités des diplômes (graphique 3).

La spécialité la plus courante chez les femmes est la gestion/comptabilité/finance/banque, alors que pour les hommes cette spécialité n'arrive qu'en troisième position, loin derrière les

formations techniques. On observe également que les femmes sont deux fois plus nombreuses que les hommes à avoir une spécialité communication/littéraire. On retrouve donc chez les dirigeants de PME les mêmes clivages que pour le reste de la population active. Ceci est également en lien avec la présence plus ou moins importante des femmes dans les différents secteurs d'activité (*cf. supra*).

Comment sont-elles arrivées à la tête de l'entreprise ?

Plus jeunes, moins diplômées, dirigeant des entreprises de taille plus modeste, elles étaient pour près de la moitié d'en-

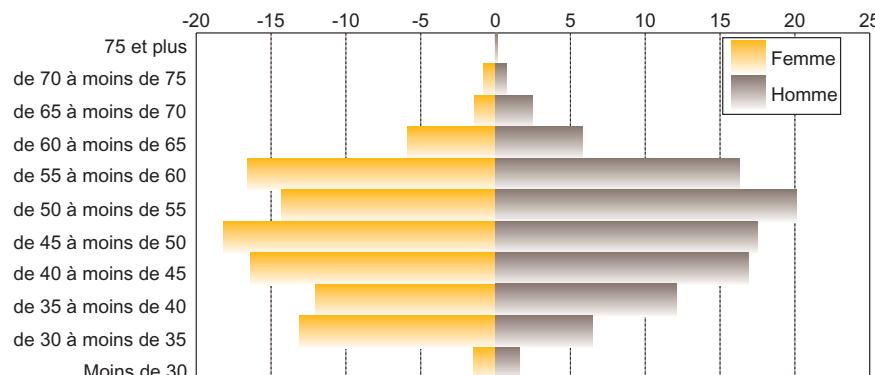
PME 2006

Actualité

FEMMES DIRIGEANTES

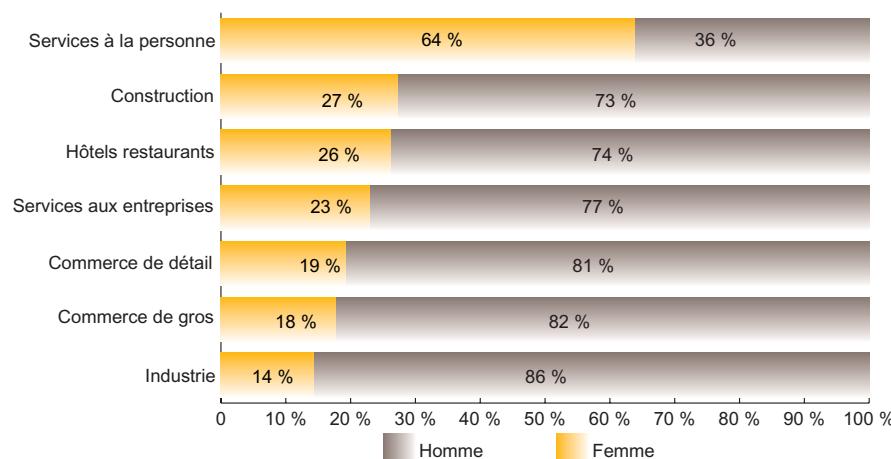
GRAPHIQUE 1

PYRAMIDE DES ÂGES

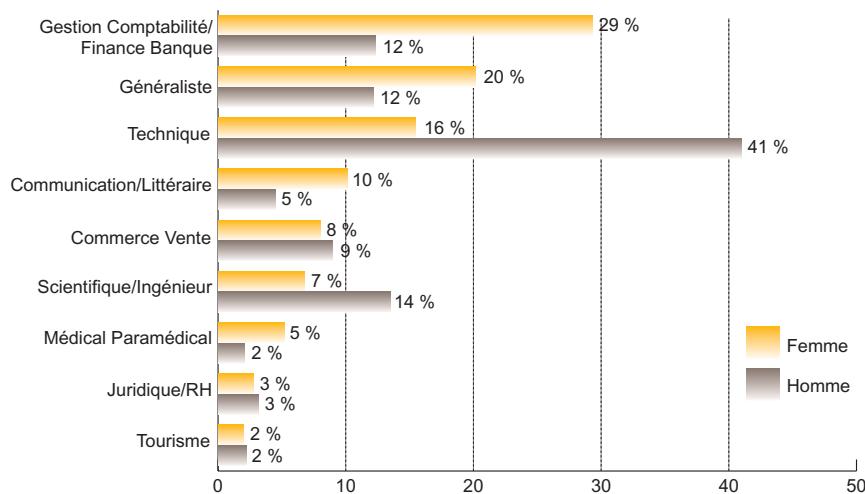


Source : Observatoire des PME-OSEO services.

GRAPHIQUE 2



Source : Observatoire des PME-OSEO services.

GRAPHIQUE 3

Source : Observatoire des PME-OSEO services.

tre elles précédemment employées ou ouvrières (26 % seulement pour les hommes).

Elles ont pris leurs fonctions, plus souvent que les hommes, dans un cadre familial (28 % des cas, 17 % pour les hommes), suite à la reprise de l'entreprise des parents ou du conjoint, ou dans le cadre d'une reconversion professionnelle.

Comment gèrent-elles leur entreprise ?

Seules 27 % des femmes vivant en couple déclarent gérer seules leur entreprise (49 % pour les hommes). Elles sont plus nombreuses que les hommes à gérer avec leur conjoint (37 % des cas, contre 19 % pour les hommes) ⁷¹.

Si l'on tient compte des femmes dirigeantes vivant seules, au total, la proportion d'entreprises de trois à 250 salariés gérées par une femme seule n'est que de 11 %.

Ces différences de comportement sont accusées dans les plus petites entreprises (graphique 4).

En revanche, dans celles de plus de

cinquante salariés, 17 % des femmes et 11 % des hommes seulement gèrent avec leur conjoint.

Le constat de la forte implication des conjoints hommes dans la gestion des entreprises amène à s'interroger sur le rôle réel d'une fraction des femmes dirigeantes. On peut en effet supposer qu'un certain nombre exerce le rôle de dirigeant de l'entreprise de leur conjoint, lorsque celui-ci, pour des raisons juridiques ou fiscales ne souhaite pas exercer ce rôle.

Quelles sont les conditions de travail ?

De manière générale, le temps de travail ⁷² augmente avec la taille de l'entreprise. Le plus fort positionnement des femmes dirigeantes dans les plus petites entreprises se traduit par un temps de travail hebdomadaire moins important que pour les hommes : cinquante heures contre cinquante-huit heures.

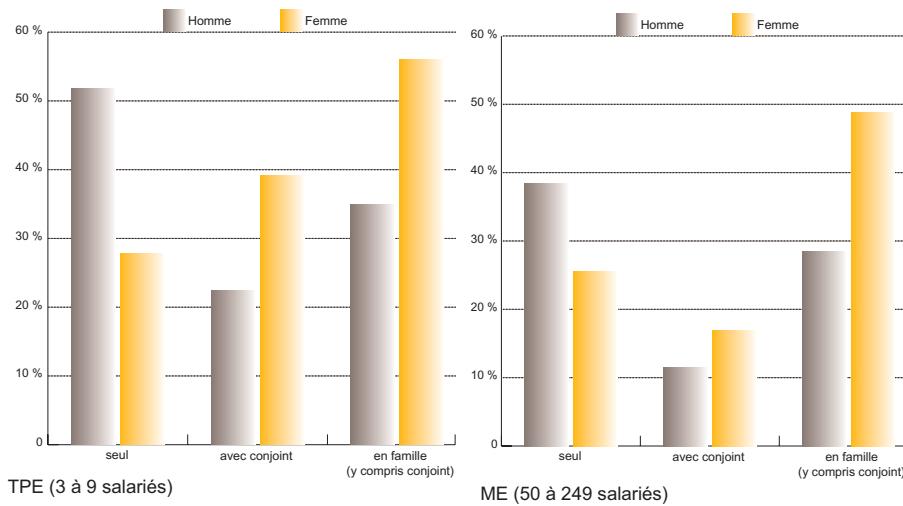
Si la plupart des dirigeants hommes déclarent travailler le week-end (près des deux tiers d'entre eux le font souvent ou régulièrement), c'est beaucoup

71. 81 % des chefs d'entreprises vivent maritalement. C'est sur ce sous-échantillon que ces pourcentages sont calculés.

72. Il s'agit ici du temps de travail ressenti par le chef d'entreprise. Le dirigeant peut y inclure du temps consacré à des activités périphériques (déjeuners, réunions de dirigeants...) dès lors qu'il les ressent comme du temps de travail.

GRAPHIQUE 4

MODE DE GESTION DE L'ENTREPRISE



Source : Observatoire des PME-OSEO services.

plus rare pour les femmes qui privilégient beaucoup plus la vie familiale (graphique 5).

Malgré tout, les dirigeantes se déclarent plus souvent stressées et fatiguées que les hommes : 70 % d'entre elles disent être « assez ou très souvent stressées », contre 55 % des hommes.

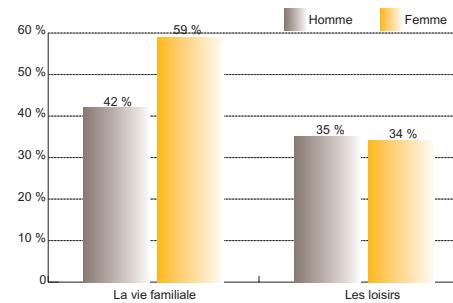
Et 60 % déclarent être « assez ou très souvent fatiguée », alors que les hommes ne sont que 44 % dans ce cas :

L'ensemble de ces résultats illustre clairement les différences qui demeurent entre dirigeantes et dirigeants de petites ou moyennes entreprises, que

ce soit en termes de formation, de centres d'intérêts ou de niveau de responsabilité, et les conséquences qui en découlent.

GRAPHIQUE 5

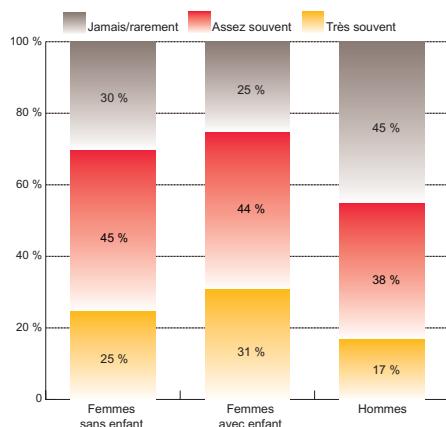
DISPONIBILITÉ DES DIRIGEANTS



Source : Observatoire des PME-OSEO services.

GRAPHIQUE 6

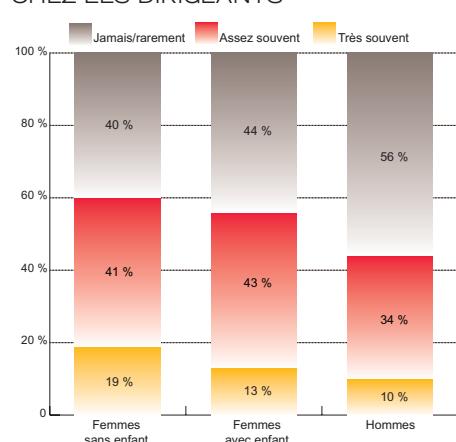
RESENTE DU STRESS CHEZ LES DIRIGEANTS



Source : Observatoire des PME-OSEO services.

GRAPHIQUE 7

RESENTE DE LA FATIGUE CHEZ LES DIRIGEANTS



Source : Observatoire des PME-OSEO services.

PME 2006
Actualité
FEMMES DIRIGEANTES

LES FEMMES DIRIGEANTES

LES FEMMES CRÉATRICES ET REPREENEURS EN 2002

André Letowski
APCE

PME 2006

Actualité

FEMMES DIRIGEANTES

Quels sont les profils des femmes créatrices et repreneurs ? Ceux de leur entreprise ? Quelles modalités de préparation du projet ? Quel fonctionnement au cours des premiers mois ? Quelles différences avec leurs collègues hommes ? Ce texte développe deux profils spécifiques aux femmes, celui des jeunes femmes issues de l'enseignement supérieur et celui des femmes « inactives » en ce qui concerne l'activité professionnelle avant la création. Il fait enfin le point sur la pérennité des entreprises créées ou reprises par les femmes, pérennité toujours inférieure de huit à dix points, sauf en ce qui concerne les caractéristiques les moins favorables à la pérennité. Dans ce cas les taux sont proches que l'on soit femme ou homme.

2002 correspond à la dernière enquête SINE de l'INSEE, la prochaine ayant lieu au deuxième semestre 2006 (mais les résultats ne seront connus qu'à l'automne 2007).

Un peu plus de 80 000 femmes nouvelles dirigeantes en 2005

Vingt-neuf pour cent des créations et reprises sont en 2002 le fait des femmes. Toutefois, ces dernières sont davantage repreneurs que les hommes puisque 30 % d'entre elles sont repreneurs alors que les hommes ne sont que 21 % ; à l'inverse, les hommes sont à 79 % créateurs et les femmes à 70 %. Ceci nous conduit à évaluer le

nombre de femmes créatrices en 2005 à 66 000 (en intégrant les réactivations) et celui de femmes repreneurs à 16 000, soit un total d'environ 80 000 femmes concernées en 2005 par la création ou la reprise ; rappelons que nous ne connaissons pas le nombre exact du fait que le fichier d'immatrication des entreprises ne précise le sexe du dirigeant que quand l'entreprise est une entreprise individuelle.

Qu'en est-il des femmes créatrices (en création pure) ?

Le profil des femmes créatrices diffère assez souvent de celui des hommes

Si les deux profils sont proches en ce qui concerne l'âge, l'importance du chômage et la fréquence d'un entourage entrepreneurial, ils diffèrent en beaucoup d'autres points : les deux tiers des femmes créatrices ont pour objectif principal la création de leur propre emploi (la moitié pour les hommes) ; l'idée d'un nouveau produit ou d'un nouveau marché, le goût d'entreprendre est moins fréquent que chez les hommes, alors que l'opportunité offerte par le chômage de créer y est plus marquante comme motivation ; 23 % des créatrices viennent par ailleurs de « l'inactivité

professionnelle », contre 11 % des hommes. Professionnellement, les femmes ont un niveau d'expérience professionnelle plus modeste ; 21 % ont déjà créé dans le passé (contre 37 % pour les hommes), 60 % avaient été employées ou ouvrières et 23 % cadres ou agents de maîtrise contre respectivement 55 % et 32 % pour les hommes. De par leur activité professionnelle, quand elles en ont eu une expérience, les femmes ont été moins préparées à reproduire à l'identique cette expérience dans la création de leur entreprise. Tous ces éléments sont pénalisants pour la pérennité et/ou le développement de l'entreprise nouvelle.

De fait, les entreprises créées par les femmes sont plus modestes à la fois en ambition et en moyens

Les deux tiers créent sous forme d'entreprise individuelle (53 % pour les hommes). 85 % n'ont pas de salarié au démarrage et 18 % seulement envisagent d'embaucher dans la première année d'activité. Soixante-deux pour cent ont réuni moins de 8 000 euros pour mettre en marche l'entreprise, mais 22 % ont réuni au moins 16 000 euros. Ce type de situation est toutefois adapté aux activités créées, très tournées vers une clientèle de particuliers (70 % contre 56 % pour les hommes). Les femmes sont ainsi beaucoup plus présentes dans les activités de services (75 % des services aux personnes, 63 % des créations du secteur santé, 45 % du secteur éducation, sont le fait de femmes) ; elles le sont encore dans les activités du commerce (37 % du commerce de détail, 37 % des cafés et restaurants). Elles le sont aussi au sein des services aux entreprises (31 % des services dits opérationnels : (secrétariat, intérim, gardiennage, nettoyage...).

Plus que les hommes, les femmes ont fait appel à des appuis pour mettre en place leur projet (50 % contre 44 %)

Elles font surtout appel au conjoint et à la famille. Dans ce contexte, nous ne pouvons pas connaître l'importance en nombre des femmes qui assument la responsabilité juridique de l'entreprise alors que le conjoint en est l'acteur économique principal, celui-ci ne pouvant en être le dirigeant légal. Il faut noter ici le peu de femmes créatrices faisant appel à une structure spécifique d'accompagnement à la création d'entreprise. Enfin en termes de prêt bancaire, les femmes en bénéficient au même niveau que les hommes.

Qu'en est-il des femmes repreneurs en 2002 ?

Pour comprendre le profil des dirigeantes, observons d'abord le type de reprise puis le profil de l'entreprise reprise

Le type de reprise

Une minorité de femme (18 %) a repris l'entreprise à la suite d'un héritage ou d'une donation, contre 12 % pour les hommes, ce qui expliquerait une fréquence un peu plus grande de femmes repreneuses de plus de cinquante ans (20 % d'entre elles contre 14 % chez les hommes). L'enquête SINE 1998 avait complété le questionnement en demandant combien de femmes avaient repris l'affaire de leur conjoint (souvent à la suite d'un décès, d'un accident) ; c'était alors le fait de 8 % des reprises par les femmes. Autres indicateurs allant dans ce sens, le fait que 17 % reprennent pour une durée inférieure à cinq ans ou encore celui que 11 % exercent par ailleurs une autre activité à titre principal. Les deux tiers d'entre elles, en 2002 comme en 1998, ont toutefois racheté l'entreprise à un tiers, agissant comme le font les hommes repreneurs.

PME 2006

Actualité

FEMMES DIRIGEANTES

Le profil de l'entreprise reprise

En termes d'activité, ce sont plus souvent des commerces de détail (29 % des reprises par les femmes) et pour 47 % des activités de services aux particuliers (coiffure, soins du corps...), regroupant ainsi les trois quarts des reprises par les femmes alors que ce ne sont que 55 % de celles reprises par les hommes. En revanche, les hommes se positionnent nettement plus souvent que les femmes dans les activités de construction, industrie, transports, services aux entreprises (25 % contre huit pour les femmes). De ce fait la clientèle dominante des femmes est à 90 % une clientèle de particuliers; notons que peu (10 %) exercent leur activité en appartenant à un réseau d'enseigne (franchise, concession, voire en appartenant à un groupement d'achats).

Les entreprises reprises sont plus modestes puisque 42 % seulement sont employeurs au démarrage (contre 52 % chez les hommes), ces derniers étant 9 % à reprendre avec au moins six salariés (3 % pour les femmes). Ainsi, l'effectif moyen en personnes occupées (intégrant le dirigeant) est-il de 4,1 pour les hommes et de 2,7 chez les femmes. D'ailleurs, 16 % affirment vouloir embaucher dès l'année à venir.

Si un peu plus d'un tiers des femmes disent avoir réuni au moment de la reprise, en intégrant les emprunts bancaires dont elles peuvent être bénéficiaires, au moins 40 000 euros (contre 42 % chez les hommes), un tiers n'a réuni au plus que 8 000 euros. Il est vrai que les femmes reprenant au conjoint, bénéficiaire d'un héritage ou d'une donation, n'ont besoin que de peu de fonds au démarrage. Ceci étant, remarquons que les femmes ont eu autant accès au crédit bancaire que les hommes : 44 % disposent d'un prêt bancaire au titre de l'entreprise et 26 % d'un prêt à titre personnel.

Le profil des femmes repreneurs

Les femmes sont moins expérimentées professionnellement que les hommes : 19 % disent venir de l'inactivité professionnelle (7 % pour les hommes) et 53 % déclarent avoir exercé une activité professionnelle identique à celle de la reprise (60 % chez les hommes repreneurs); la situation est pour les femmes la même en reprise qu'en création. Dix-neuf pour cent d'entre elles ont déjà créé ou repris dans le passé, mais moins que les hommes qui déclarent avoir été 32 % à le faire.

Leur niveau de qualification est aussi plus modeste, puisque les trois quarts de celles qui avaient exercé une activité professionnelle l'avaient conduite comme employées, et pour une faible part comme ouvrières, contre 69 % pour les hommes (plus souvent en situation d'ouvriers). De plus, 15 % ont préalablement travaillé comme cadre ou agent de maîtrise, alors que les hommes sont 23 %. Sans doute le type de formation initiale reçue a-t-il contribué à cette qualification plus modeste puisque la formation de type technique est moins fréquente (38 % ont un CAP, un BEP ou un bac pro contre 45 % pour les hommes) et le type de formation supérieure moins tournée vers les bac + 5 (un tiers contre 42 % pour les hommes).

Les femmes reprennent davantage dans la préoccupation de « créer leur emploi » (58 % contre 45 % des hommes). Si le désir d'indépendance est la motivation principale de la reprise (les deux tiers, comme pour les hommes), ces dernières affirment moins le goût d'entreprendre et mettent un peu plus en avant le fait d'être sans emploi comme motivation de la reprise.

La mise en place du projet et le fonctionnement de l'entreprise

Si les deux tiers des femmes se font aider pour monter leur projet, essentiellement par leur conjoint (42 % alors que les hommes ne les sollicitent que pour 32 % d'entre eux), elles dirigent ensuite plus souvent seules (62 % contre 57 % pour les hommes), ne faisant alors que peu appel à leur conjoint comme codirigeant de l'entreprise (22 %).

Celles-ci sollicitent largement l'expert-comptable (88 %) et bénéficient quelque peu de l'appui des fournisseurs et des clients, quasiment au même niveau que les hommes.

Deux cas particuliers

Celui des jeunes femmes issues de l'enseignement supérieur

Les nouvelles dirigeantes femmes, notamment les moins de trente-cinq ans, sont plus nombreuses à être diplômées de l'enseignement supérieur que leurs aînées. Cette situation est largement due au fait que les femmes exercent nettement plus que les hommes des activités réglementées (31 % contre 16 % pour les hommes) dans les secteurs de la santé et des activités juridiques. Si l'on exclut cette présence forte des femmes dans ces activités réglementées, leur importance serait nettement réduite.

Quatre groupes d'activités homogènes ont pu être observés

* Les créatrices/repreneurs dans **les activités réglementées** (près d'un tiers des dirigeantes issues du supérieur) sont localisées à 70 % dans le secteur de la santé (auxiliaires médicales surtout), et seulement 30 % dans les services aux entreprises (activités juridiques, essentiellement). L'objectif

principal de la création est de créer leur emploi dans un secteur où le fait d'exercer en profession libérale est très habituel. C'est d'ailleurs le type de création où l'on crée le plus dès la sortie des études (20 % contre 7 à 9 % pour les autres secteurs). On y crée en entreprise individuelle, dirigeant seule son affaire, sans grands capitaux initiaux (les trois quarts disent avoir réuni au plus 8 000 euros), avec une clientèle essentiellement de particuliers. Peut-on parler d'entreprise au sens inscription dans une concurrence ?

*Les créatrices/repreneurs dans **les autres activités de service** (le tiers des dirigeantes issues du supérieur) sont principalement localisées dans les activités de conseil pour les affaires et la gestion, celles d'enseignement, celles de secrétariat/traduction, et enfin les activités artistiques, récréatives, culturelles et sportives. On y trouve très peu de reprises. Leur clientèle principale est une clientèle d'entreprises, pour partie de niveau national ou international; 14 % travaillent en sous-traitance à titre principal.

Peu sont employeurs et souhaitent développer fortement leur entreprise. Est-ce la raison pour laquelle près d'un quart travaille par ailleurs comme salariée à titre principal ? Le chômage ou l'inactivité est, pour 55 % d'entre elles, une des raisons importantes qui les ont conduites à créer. Ceci étant, 51 % citent aussi comme motivation principale de la création le goût d'entreprendre, et pour 31 % le fait de s'inscrire dans une idée nouvelle de produit, de prestation ou de marché. Disons aussi que les deux tiers avaient exercé comme cadre, agent de maîtrise ou profession intermédiaire.

* Les créatrices/repreneurs dans **des activités de type commerce** (29 % des dirigeantes issues du supérieur). La moitié est localisée dans le commerce de détail. Un tiers a repris une entreprise. Ces dirigeantes s'inscrivent,

PME 2006

Actualité

FEMMES DIRIGEANTES

plus que leurs collègues des services, dans une logique de développement de l'entreprise: entreprise majoritairement créée ou reprise sous forme de société, embauche dès le démarrage (30 % sont employeurs), objectif majoritaire de développement de l'entreprise, capitaux initiaux conséquents (un tiers avec plus de 40 000 euros), saisie d'une opportunité pour créer ou reprendre. De ce fait, plus de la moitié ont bénéficié de prêts bancaires. Doit-on voir là l'effet conjugué des études supérieures (surtout bac + 2), de l'activité professionnelle antérieure et de la capacité de rebondir ?

* Les créatrices/repreneurs dans **le secteur secondaire et celui des transports** (7 % des nouvelles dirigeantes issues de l'enseignement supérieur): l'entreprise est là encore inscrite majoritairement dans une perspective de développement (39 % ont des salariés dès le démarrage, 26 % ont l'intention d'embaucher au cours de l'année à venir, les deux tiers font l'objet d'une création en société, 56 % citent comme motivation principale le goût d'entreprendre). Toutefois, la participation forte du conjoint, de la famille et d'associés au montage et à la codirection de l'entreprise, le fait que 37 % de ces dirigeantes ont par ailleurs un autre emploi à titre principal, ne permettent pas de savoir si une majorité ou une minorité de dirigeantes sont pleinement chefs d'entreprise ou seulement prête-nom ou associées.

Celui des femmes inactives professionnellement avant de créer

En 2002, 45 % des femmes créatrices ou repreneurs étaient « actives » (salariés ou chefs d'entreprise), 16 % au chômage de courte durée, soit 61 % de femmes ayant choisi de créer ou reprendre rapidement; 22 % se déclaraient « inactives » professionnelles (la

grande majorité étant femmes au foyer sans indemnité de chômage) et 16 % au chômage de longue durée. Par ailleurs, 11 % étaient bénéficiaires du RMI ou des ASS.

Nous allons nous attacher à observer de façon plus spécifique les femmes « inactives » professionnellement; pour ce faire nous avons créé trois sous-groupes, l'un appelé « femmes inactives », sous-groupe duquel nous avons éliminé les étudiantes créant ou reprenant sans passer par une activité professionnelle salariée et où nous avons aussi exclu les bénéficiaires de RMI et ASS (16 %); un autre appelé « femmes en situation précaire » où nous avons regroupé les femmes en chômage de longue durée et les bénéficiaires de RMI et ASS (20 %) (dans ce sous-groupe la moitié est bénéficiaire du RMI ou de l'ASS). Un dernier sous-groupe (64 %) enfin est constitué des autres créatrices et repreneurs (principalement des femmes « actives », intégrant aussi les étudiantes).

Quel est sommairement le profil des femmes inactives (hors étudiantes) et celui des femmes en situation précaire ?

Rien d'étonnant à ce que les femmes « inactives » soient majoritairement âgées de plus de quarante ans (notamment de plus de cinquante ans pour 26 %) alors que celles en situation précaire sont plus jeunes (69 % entre trente et cinquante ans, dont 37 % de trente à quarante ans), comme l'est le troisième sous-groupe (60 % ont moins de quarante ans).

Femmes	Moins de 30 ans	De 30 à 39 ans	De 40 à 49 ans	50 ans et plus
Inactives	14	32	28	26
Précaires	18	37	32	14
Autres	25	35	26	14

Le fait que les femmes inactives soient plus âgées conduit aussi à ce que l'activité créée ou reprise soit pensée pour une courte durée (22 % contre 11 % pour les autres).

Les femmes inactives sont plus souvent sans diplôme ou plus largement de niveau CAP/bac professionnel, et les autres (surtout des actives) de niveau enseignement supérieur (dont une forte minorité bac + 5, correspondant aux professions de santé, aux activités juridiques et aux autres services aux entreprises).

Les inactives et les précaires ont en commun le fait d'être expérimentées dans l'activité de création ou de reprise (au plus un tiers) et celui d'être moins motivées par le goût d'entreprendre et celui de développement d'entreprise, privilégiant davantage la création de leur propre emploi. Notons toutefois que 21 %, quel que soit le sous-groupe, ont déjà créé ou repris ou participent à la codirection de l'entreprise du conjoint.

Quel est le profil de l'entreprise et son fonctionnement ?

Les précaires sont peu repreneurs (19 %), nettement moins que le sous-groupe des actives (33 %) et même des inactives (30 %), de fait plus souvent repreneurs de l'entreprise du conjoint ou d'une entreprise familiale.

Les inactives et les précaires privilégient des activités comme le commerce de détail (dont un quart dans les ventes sur les marchés pour les inactives) et quelque peu les cafés et restaurants (dont 34 % la restauration rapide pour les précaires). En définitive, 55 % des précaires et des inactives privilégient le commerce alors que l'autre sous-groupe privilégie les services, notamment de santé.

Les entreprises créées ou reprises par les précaires voire les inactives sont plutôt de très petite taille : en moyenne le sous-groupe « autre » emploie au démarrage 0,63 salarié contre 0,49 pour les inactives et 0,29 pour les précaires. Ces dernières sont 87 % à créer ou reprendre sans salarié.

Pourtant, globalement, les capitaux initiaux réunis sont proches, du moins par

tranches de capitaux, quel que soit le groupe. Paradoxalement encore, l'accès au crédit est plutôt favorable pour les précaires, même si l'accès est plus fréquent que les deux autres sous-groupes par le biais de prêts bancaires personnels ou autres emprunts (prêts d'honneur...).

Femmes	Prêt bancaire	Dont au titre		Autres emprunts
		Entreprise	Personnel	
Inactives	34	22	15	3,6
Précaires	42	26	20	8,4
Actives	46	32	18	5,8

Le prêt est moins fréquent pour les inactives parce que plus repreneurs de l'entreprise familiale (dont celle du conjoint).

Sans doute faut-il aussi lier le bénéfice de prêt à la formation et à l'accompagnement pour monter le projet.

Femmes	Accompagnement au montage par			Formation volontaire ou obligatoire
	le conjoint	la famille	une structure d'appui à la création	
Inactives	38	16	4	23
Précaires	26	13	23	40
Actives	29	18	7	30

Ceci étant, les précaires dirigent plus souvent seules leur entreprise (objectif création de son emploi plus fréquent) et font moins souvent appel au démarrage à un expert-comptable (60 % contre 72 % pour les actives).

Mais il ne faudrait pas oublier la place du conjoint femme dans l'entreprise nouvelle

Selon SINE 2002 toujours, dans près de 20 % des créations/reprises, les conjoints participent à la vie de l'entreprise de façon régulière et conséquente ; parmi ces 20 %, ne sont pas pris en compte les conjoints salariés ou codirigeants.

PME 2006

Actualité

FEMMES DIRIGEANTES

La mise en place du projet avec le conjoint (19 % des créations/reprises)

Quarante-cinq pour cent ont créé une société

Les activités de construction y sont plus fréquentes (26 %) et les activités de services aux entreprises moins courantes (14 %). Ils sont plus souvent employeurs au démarrage de l'entreprise.

Quarante-huit pour cent codirigent leur entreprise avec une autre personne et, dans la majorité des cas, la codirection se fait avec le conjoint (87 %)

Bien que ces nouveaux chefs d'entreprise prévoient majoritairement d'assurer leur propre emploi (54 %), ils sont toutefois plus nombreux que les autres à déclarer vouloir développer leur entreprise (46 %). Cela s'accompagne d'une proportion légèrement plus importante de créateurs prévoyant d'embaucher des salariés dans les mois qui suivent l'enquête (27 %).

La codirection de l'entreprise (12 % des créations/reprises)

Les créateurs/repreneurs codirigeant avec le conjoint sont pour leur part nettement plus repreneurs, inscrits dans les activités de commerce et d'artisanat (alors que les précédents sont plus présents dans les services). Ils ont une qualification professionnelle plus fréquente d'ouvrier et d'employé, mais ils viennent moins du chômage. L'ambition du projet est plus marquée (plus d'emploi salarié au démarrage, plus d'intentions d'embauches à court terme, plus de capitaux initiaux, nettement plus d'emprunts bancaires que les deux autres groupes...). L'appui du conjoint serait-il alors capital ? Le fait de conduire un projet en « couple » serait-il un atout conséquent à la fois pour pérenniser et pour développer ?

La pérennité des entreprises créées par des femmes

Les dernières données statistiques très élaborées en termes de caractéristiques des profils des entreprises et de leurs dirigeants sont celles de la **génération du premier semestre 1998**, observée trois et cinq ans après la création. Nous ne traiterons ici que des créations pures.

Les taux de pérennité sont globalement inférieurs à ceux des hommes : 58 % à trois ans et 46 % à cinq ans contre respectivement 64 et 51 %

Ceci étant, il importe de rappeler au lecteur que le taux de pérennité est en fait celui de la cessation administrative, sans que nous connaissons dans SINE ou SIRENE les raisons de ces cessations ; d'ailleurs, un travail récent de la DECASPL montrait que le taux à cinq ans de cessations pour difficultés économiques n'était pas de 50 % mais de 38.

De plus, les taux de pérennité sont très corrélés aux caractéristiques des entreprises et de leurs dirigeants ; citons deux exemples : ainsi le fait que le quart des femmes créatrices étaient préalablement « inactives » professionnellement (10 % pour les hommes) et que cette appartenance se traduit par des taux faibles de pérennité (44 % à cinq ans pour les femmes et 41 % pour les hommes) conduit mathématiquement à un taux moyen plus faible de pérennité pour les femmes. À l'inverse, le fait que les hommes soient beaucoup plus souvent ex-salariés ou ex-chefs d'entreprise (50 % contre 37 pour les femmes) et que cette spécificité conduit à un taux favorable de pérennité (55 % à cinq ans pour les

hommes) et donc à un taux moyen plus élevé que celui des femmes. Ceci étant, les femmes « actives » ont un taux inférieur de sept points à celui des hommes actifs (48 contre 55 %).

Les caractéristiques conduisant à des taux faibles de pérennité montrent une assez grande proximité des femmes et des hommes

Il en est ainsi de l'âge, les moins de trente ans ayant des taux faibles (38 % chez les femmes à cinq ans et 40 pour les hommes); ou encore le fait de venir d'un chômage longue durée ou de l'inactivité professionnelle (de 41 à 45 %, que l'on s'intéresse aux femmes ou aux hommes); autre exemple encore, le fait de créer dans une activité totalement différente à celle exercée professionnellement (44 % pour les hommes et 41 chez les femmes).

En revanche, les caractéristiques aux taux les plus élevés de pérennité sont d'abord très favorables aux hommes

Exemple des trente-cinquante ans, âge où l'expérience professionnelle est un atout conséquent pour réussir la création de son affaire, où les hommes pérennissent à cinq ans entre 53 et 54 %, alors que les femmes affichent 44 à 47 %. Autre exemple, celui des créateurs ex-chefs d'entreprise où les hommes sont 54 % à pérenniser à cinq ans contre 44 % pour les femmes; même chose en ce qui concerne les chômeurs de courte durée (52 % pour les hommes contre 44 %).

Une explication possible: une ambition moins grande des femmes, conjuguée à une expérience

professionnelle moins en rapport avec la création

Vingt-cinq pour cent des hommes ont déjà créé ou repris contre 15 % des femmes. Par ailleurs, nous avions déjà vu que les femmes étaient moins souvent expérimentées dans l'activité de création.

Nous avions aussi constaté que les femmes étaient au démarrage moins employeurs, qu'elles souhaitaient moins embaucher l'année qui suit la création. Il en est de même quand on les observe trois ans après la création (pour les entreprises toujours en activité bien sûr): près de la moitié des hommes sont alors employeurs contre 34 % des femmes; 20 % des hommes ont au moins trois salariés contre 13 % des femmes. Dix-sept pour cent des hommes envisageaient d'embaucher la quatrième année de la création contre 11 % des femmes.

En termes d'investissement, le tiers des femmes n'a pas investi à nouveau entre le démarrage et l'interrogation à laquelle ils ont répondu trois ans après la création, à comparer avec 26 % des hommes.

Noter qu'en termes de codirection, les taux de pérennité les meilleurs sont ceux des hommes codirigeant l'entreprise avec leur conjoint (59 % à cinq ans), voire avec un associé (55 %), alors que les femmes codirigeant avec leur conjoint ont un taux inférieur de dix points, sans améliorer le fait de diriger seule.

Qu'en est-il en ce qui concerne les précaires et les inactives ?

L'utilisation des données 1998 à trois et à cinq ans permet d'approcher les taux de pérennité de ces sous-groupes, sachant toutefois que leur définition n'est pas exactement la même qu'en 2002; leur proximité nous permet toutefois de repérer les tendan-

PME 2006

Actualité

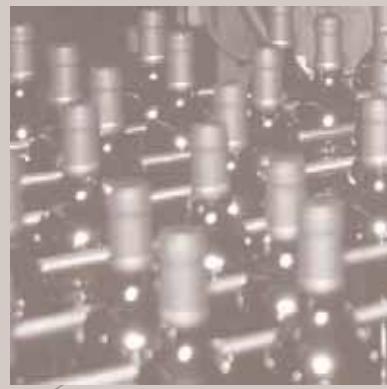
FEMMES DIRIGEANTES

ces ; deux faits majeurs s'imposent en ce qui concerne les taux de pérennité à trois et à cinq ans :

– d'une part, que l'on soit homme ou femme, les écarts entre les taux de pérennité à trois et à cinq ans sont entre onze et quinze points, quel que soit le sous-groupe observé ;
– d'autre part, les décalages hommes/femmes en taux de pérennité sont de six à huit points pour les sous-groupes actifs et chômeurs de courte durée et de un à quatre points pour les sous-groupes chômeurs longue durée et inactifs ; à titre d'exemple, les actifs hommes ont un taux de pérennité à cinq ans de 56 % et les femmes de 50 %, les chômeurs de courte durée à cinq ans de 55 % pour les hommes et les femmes de 47 % ; par contre, les hommes chômeurs longue durée affichent un taux de 48 % et les femmes

de 46 % ; noter qu'en ce qui concerne les taux de pérennité à cinq ans des inactifs, ce sont les hommes qui ont un taux moins favorable que les femmes (45 % à comparer à 49 % pour les femmes).

Ceci étant, les femmes sont plutôt satisfaites d'avoir créé, puisque les dirigeantes toujours en activité trois ans après la création, répondent à 49 % être un peu satisfaites et 43 % beaucoup (contre respectivement 46 % et 47 % pour les hommes). Comme les hommes, la moitié des dirigeantes toujours présentes à trois ans répondent n'avoir pas rencontré de problème essentiel depuis la création ; comme pour ces derniers, les problèmes les plus évoqués sont les problèmes financiers (25 %), puis les problèmes de débouchés (17 %).



QUATRIÈME PARTIE

L'action publique

L'action publique en France

L'action publique à l'étranger

L'ACTION PUBLIQUE EN FRANCE

BILAN DE L'ACTION D'ORGANISMES PUBLICS

Caisse des dépôts
OSEO
Agence française de développement

Les actions de la Caisse des dépôts

L'action de CDC Entreprise – FP Gestion⁷³

CDC Entreprise – FP Gestion, acteur majeur du capital-investissement français, accompagne le développement du marché. Filiale de CDC Entreprises dédiée à la mise en œuvre du Programme PME Innovation de la Caisse des dépôts, elle gère principalement des fonds de fonds, en prenant des participations minoritaires dans des organismes de capital-investissement ou dans des Fonds communs de placement à risque (FCPR). Elle investit aux côtés d'acteurs, publics et privés, en s'attachant à exercer sur ces derniers un effet d'entraînement. Elle intervient en priorité sur les segments du capital-investissement régional, national et du capital-risque technologique.

Fin 2005, CDC Entreprises – FP Gestion gère 1,11 milliard d'euros dont 673 M€ pour compte propre et 437 M€ pour compte de tiers. Elle détient à cette date un portefeuille de 139 participations et finance, par leur intermédiaire quelque 2 500 entreprises à potentiel de croissance.

Depuis l'origine de son action en 1994, CDC Entreprises – FP Gestion a développé le capital-investissement

régional pour assurer un développement durable et équitable des entreprises.

À ce titre, elle investit dans **des fonds et des sociétés de capital-investissement régional** indépendants des grands réseaux financiers.

Premier contributeur au développement du marché français du capital-investissement de proximité, CDC Entreprises est actionnaire de soixante-seize organismes régionaux qui gèrent plus de 1,5 milliard d'euros d'actifs. Ces fonds ont investi au total plus de 930 M€ dans près de 2 000 sociétés.

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique d'intervention sur les segments insuffisamment couverts par les acteurs du marché, CDC Entreprises – FP Gestion a créé, en juillet 2005, un véhicule d'investissement direct doté de 40 M€, **le Fonds Patrimoine et Création (P&C)**. Ce fonds a pour vocation d'intervenir dans des sociétés « culturelles et patrimoniales » matures et rentables, réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 5 M€ et dont l'activité s'exerce notamment dans les secteurs de l'édition littéraire, du cinéma, de l'audiovisuel, de la musique et du luxe.

CDC Entreprises – FP Gestion mène également une action importante **en direction des jeunes entreprises technologiques**.

Elle est ainsi sponsor de **fonds d'amorçage régionaux généralistes et nationaux sectoriels et de fonds de**

PME 2006

L'action publique

EN FRANCE

73. www.cdcentreprises.fr

capital-risque. L'action de CDC Entreprises – FP Gestion sur ce segment qui couvre l'ensemble des domaines technologiques et stades de financement, vise désormais à accompagner et pérenniser le dispositif actuel, d'une part en renforçant les fonds existants qui ont démontré leur capacité à attirer des investisseurs tiers et d'autre part, en préparant la nouvelle génération des fonds.

En lançant le **Fonds de fonds technologique (FFT)** en septembre 2005, elle a ainsi inauguré la troisième génération de fonds de capital-risque. Le FFT se caractérise par des critères d'intervention rénovés plus sélectifs que ses prédécesseurs, les Fonds publics, BEI et le Fonds de promotion pour le capital-risque (FPCR), et investit dans des fonds de taille importante, capables d'accompagner à plus long terme le développement des entreprises technologiques à très fort potentiel de croissance.

Au 31 décembre 2005, CDC Entreprises – FP Gestion est actionnaire de cinquante-cinq fonds d'amorçage et de capital-risque pour un montant de 399 M€. Ces fonds ont eux-mêmes investi 980 M€ dans plus de 700 entreprises technologiques.

CDC Entreprises détient également un portefeuille de participations directes dans des entreprises technologiques, via le Fonds de co-investissement pour les jeunes entreprises (FCJE), qui a aujourd'hui achevé sa période d'investissement. Doté en mars 2002 de 90 M€ par l'État, le FEI et CDC Entreprises, le FCJE a engagé fin 2005, 54,3 M€ aux côtés d'autres fonds de capital-risque dans quarante-six jeunes entreprises technologiques.

CDC Entreprises – FP Gestion développe parallèlement et modestement ses activités au-delà des frontières françaises selon deux axes: elle accompagne d'une part, le dévelop-

ement du capital-investissement dans les pays émergents proches de la France, notamment au Maghreb et au Machrek (Averroès Finance, Sindibad). D'autre part, elle met en place des partenariats avec des acteurs étrangers permettant de développer l'ouverture internationale des fonds d'investissement français, notamment au travers de participations croisées (Fonds Mezzogiorno en Italie, T2C2/Bio 2000 au Canada, Vimac aux USA et Canada...).

L'action de la CDC en faveur des très petites entreprises

L'action de la CDC en faveur du développement des très petites entreprises (moins de vingt-cinq salariés) est toujours intermédiaire.

En dotant différents types d'outils financiers, elle participe à la constitution et au renforcement des fonds propres des très petites entreprises et incite les banques à accorder à ces projets des crédits de démarrage.

Dans ce cadre, la CDC soutient et finance quatre grands réseaux d'accompagnement des créateurs d'entreprises, tous les quatre actifs sur des cibles diversifiées de créateurs :

- l'Association pour le droit à l'initiative économique ;
- France initiative ;
- le réseau Entreprendre ;
- le réseau des Boutiques de gestion.

Le dernier bilan d'activité de l'année 2005 CDC faisait ressortir les chiffres suivants :

- La CDC a soutenu 283 fonds de prêts d'honneur relevant majoritairement des trois premiers réseaux cités ci-dessus, et a apporté 23 % de leur actif total ;
- 51,2 M€ ont été engagés par la CDC dans ces fonds depuis 1998, dont un peu plus de 5 M€ en 2005 ;
- 11 600 entreprises nouvelles ont

été financées grâce au prêt d'honneur, soit une croissance de 13% par rapport à 2004. Ces 11 600 entreprises représentent 9% des créations et reprises d'entreprises ayant obtenu un prêt bancaire et 4,4% de l'ensemble des créations et reprises d'entreprises en France. Cela a permis la création de 25 300 emplois, soit 17% de plus qu'en 2004.

La CDC soutient aussi France Active qui propose aux populations en difficulté, créatrices d'entreprises et aux entreprises de l'économie solidaire deux grands types de produits :

- de la garantie d'emprunt bancaire via notamment le Fonds de cohésion sociale, qui a permis une forte augmentation des projets soutenus et une meilleure articulation entre les réseaux d'aide à la création d'entreprises et France active ;
- des apports en fonds propres, grâce à la mobilisation de l'épargne salariale solidaire que recueillent les outils financiers de France active (SIFA et FCPIE).

En 2005, France Active, qui anime un réseau de quarante fonds territoriaux, a accordé plus de 3 500 concours, ce qui a permis la mobilisation de 52 M€ et la création ou la consolidation de près de 10 000 emplois, dont plus de 50% au profit de personnes en situation précaire.

Au travers de ses directions régionales qui gèrent la relation de la CDC avec l'ensemble de ces différents outils territoriaux, la CDC contribue aussi, auprès des collectivités locales, à la définition et à la mise en œuvre de leurs politiques régionales de développement économique

Les actions d'OSEO

OSEO a accompagné près de 55 000 entreprises en 2005, toutes interventions confondues. Sur ces

55 000 entreprises, 37 000 ont un effectif inférieur à dix salariés, soit deux entreprises accompagnées sur trois. OSEO a donc continué de porter une attention soutenue aux plus petites entreprises, segment de clientèle qui éprouve davantage de difficultés que les autres à obtenir facilement des financements.

L'activité est en progression : OSEO a pris 3,7 milliards d'euros de risques (3,4 milliards d'euros en 2004), soit une augmentation de 8,8%, qui a permis la mise en place de 8,8 milliards d'euros de financements à moyen et long terme.

Plus de 5 milliards d'euros ont, par ailleurs, été mis à la disposition des entreprises pour financer à court terme près de 7 200 PME titulaires de créances sur les grands donneurs d'ordre, publics et privés. Soixantequinze pour cent d'entre elles sont des entreprises de moins de vingt salariés.

Conformément à sa mission, OSEO a concentré ses interventions sur les finalités où s'attache le niveau de risque le plus élevé, là où le marché n'apporte pas spontanément de réponse adaptée : la création, l'innovation, la transmission. Ces finalités concernent 62% en nombre des interventions du groupe, soit plus de 34 000 entreprises et près de 50% des programmes accompagnés, soit 4,3 milliards d'euros.

Création d'entreprise

En 2005, 26 700 opérations de créations ont été accompagnées à travers la garantie ou les prêts à la création d'entreprise (14 356 PCE) qui concernent les plus petits projets (y compris les premières installations par reprise de fonds de commerce).

Après plus de cinq ans d'existence, ce sont près de 80 000 PCE qui auront été distribués, correspondant à la création de plus de 100 000 emplois.

PME 2006

L'action publique

EN FRANCE

Ce produit, à fort effet de levier, est un véritable succès qui a permis de dynamiser les petites créations dont la sinistralité reste d'un tiers à cinq ans, et qui nécessitent donc un accompagnement spécifique pour couvrir le risque élevé de cette étape clé de la vie de l'entreprise.

Innovation

Le soutien à l'innovation au sens large est un axe prioritaire du groupe : 300 M€ de risques ont été pris, en 2005, en faveur de 3 600 entreprises innovantes (y compris les entreprises en création) qui ont rendu possible la mise en place de 950 M€ de financements.

Le montant des **avances remboursables** en cas de succès et des subventions qui constituent le cœur du dispositif de soutien à l'innovation, s'est élevé à 224 M€ en 2005, générant 660 M€ de programmes innovants. Quarante-trois pour cent des entreprises concernées par ces soutiens ont moins de dix salariés.

Le **Contrat de développement innovation** (CDI), destiné à financer les investissements immatériels (sans valeur de gage) des entreprises en développement a connu un excellent démarrage : 65 M€ de risques pris en 2005 en faveur de 370 entreprises accompagnées, ayant permis la réalisation de 250 M€ de programmes.

Par la mobilisation du **crédit d'impôt recherche**, OSEO apporte aux entreprises innovantes réalisant des programmes de R&D importants une source originale de financement. En 2005, près de 300 entreprises bénéficiaient de cet apport de trésorerie pour un encours de 52 M€.

Par ailleurs, pour ouvrir la porte des grands comptes aux PME, OSEO a mis en place, en partenariat avec le Comité Richelieu, le « Pacte PME », déjà signé par vingt-trois grands donneurs d'ordre qui s'engagent à réserver aux

PME une part de leurs commandes. Les grands comptes représentent 80 milliards d'euros d'achats annuels. Ce dispositif regroupe aujourd'hui quelque 150 PME de haute technologie.

Transmission

Depuis vingt ans, OSEO a accompagné plus de 34 000 entreprises, ce qui le positionne comme un acteur privilégié des transmissions de tous secteurs d'activité, de toutes tailles et de toutes formes de reprise⁷⁴.

En 2005, OSEO a garanti 600 M€ de risques ayant permis la mise en place de près d'1,6 milliard d'euros de financements au profit de 3 600 entreprises. Trois cents d'entre elles ont été cofinancées avec les partenaires bancaires pour un montant d'environ 170 M€ correspondant à 423 M€ de programmes.

Le contrat de développement transmission, financement sans garantie avec un différé en capital de deux ans maximum, mis en place par OSEO en collaboration avec les régions (quatre-vingt-treize contrats signés en 2005), a connu une belle progression, l'activité ayant doublé par rapport à 2004.

Développement

Le **financement des investissements** des entreprises dans les étapes clés de leur croissance est un axe majeur de l'activité d'OSEO. Deux milliards d'euros de risques ont été pris en 2005, en cofinancement et en garantie, soit une progression de 12 % par rapport à l'exercice précédent. Les interventions d'OSEO aux côtés de ses partenaires bancaires ont permis la mise en place de 4,8 milliards d'euros de financements en 2005 qui ont bénéficié à 14 000 PME (12 000 en 2004), sous forme de crédit-

74. Cette connaissance et ce savoir-faire ont été rassemblés dans une étude de référence, retraçant cette expérience, unique en France, publiée à la mi-2005 et disponible en ligne sur oseo.fr

bail, de prêts à moyen et long terme et de financement court terme.

Le financement à court terme des entreprises est une mission de service public confiée à OSEO qui consiste à conforter la trésorerie des entreprises qui souhaitent accéder à la commande publique. Le montant des avances effectuées en 2005 s'est élevé à 5 Md € et a bénéficié à près de 7 200 entreprises. Ce sont très majoritairement des petites entreprises (75 % d'entre elles ont moins de vingt salariés), qui recourent à cette facilité.

Pour consolider le **haut de bilan** des entreprises, OSEO dispose de plusieurs instruments d'intervention et en premier lieu la garantie des opérations réalisées par les organismes de fonds propres. En dépit d'un ralentissement important de l'activité de capital-risque, en particulier durant le premier semestre 2005, les interventions en garantie sur des investissements en fonds propres sont restées équivalentes à celles de l'année 2004 et se sont élevées à 169 M€.

Partenariat avec les régions

OSEO accompagne la décentralisation et se positionne comme un partenaire privilégié des régions, chefs de file et piliers du développement économique local.

L'année 2005 a été marquée par la signature de **fonds de garantie régionaux** avec les régions Bourgogne, Limousin, Nord-Pas-de-Calais et Rhône-Alpes. C'est donc désormais l'ensemble des régions françaises qui ont confié au groupe la responsabilité de gérer ces fonds au service de leur politique économique et d'aménagement des territoires.

Le dynamisme de ces collaborations s'est encore renforcé en 2005, avec près de 1 500 concours garantis, représentant 241 M€ de financements, soit une hausse de 35 % par rapport à

l'année 2004. L'activité a été multipliée par trois en deux ans.

Des **fonds régionaux pour l'innovation** ont été créés, avec un ciblage sur les priorités régionales (secteurs, pôles de compétitivité, types d'entreprises...) sur la base d'un diagnostic partagé permettant une meilleure adéquation des moyens. Ceux-ci sont ainsi mutualisés en un point unique. Huit conventions globales ont été signées à ce jour et sept autres sont en préparation. L'objectif est d'étendre le dispositif à l'ensemble des collectivités régionales.

Grâce à ces conventions, les engagements mis en place dans les entreprises innovantes se sont élevés à 9,13 M€ pour 274 opérations, auxquels il convient d'ajouter 4,48 M€ pour 117 opérations instruites par OSEO anvar et gérées pour le compte des collectivités territoriales.

Les **prêts participatifs de développement** (PPD) sont des crédits sans garantie, conçus comme un produit de proximité s'adressant prioritairement aux collectivités territoriales qui souhaitent, dans une perspective de développement de leurs territoires, soutenir les PME en croissance. Six régions et neuf départements ont à ce jour signé des conventions avec OSEO et d'autres partenariats de ce type devraient se concrétiser en 2006.

Depuis la création des PPD, les dotations des collectivités territoriales se sont élevées au 30 avril 2006 à 5,1 M€ correspondant à 8,5 M€ de prêts participatifs, auxquels s'ajoutent les prêts bancaires associés, pour un montant au moins équivalent, correspondant à 158 dossiers.

OSEO est également présent dans les DOM, représenté par l'AFD, avec notamment le Fonds DOM pour la garantie d'opérations d'investissements et le financement d'entreprises titulaires de commandes publiques.

PME 2006

L'action publique

EN FRANCE

L'action publique de l'AFD dans l'ensemble des collectivités d'outre-mer

Fort de son réseau d'agences et de filiales, l'action de l'AFD s'articule autour de trois domaines: l'accompagnement des politiques publiques, le financement du secteur privé et le renforcement de la cohésion sociale. Le développement de ses partenariats et de sa production intellectuelle consacrée à l'outre-mer constitue également des axes forts de sa stratégie. Plus particulièrement, dans le secteur privé, l'AFD propose une gamme variée d'interventions en faveur des PME ultra-marines, en partenariat avec les collectivités, les banques et l'ensemble des acteurs locaux.

Un produit de taux bonifié spécifique

L'AFD met à disposition des petites et moyennes entreprises un produit d'aide de taux, sur ressources bonifiées par le Trésor: le «prêt aidé à l'investissement» (PAI). Ce produit développé par l'AFD s'inscrit dans la gamme des aides au financement des investissements productifs à moyen et long terme. Introduits fin 2003, ces prêts sont diffusés par les groupes bancaires partenaires installés dans l'outre-mer, soit une trentaine d'établissements de crédit partenaires de l'Agence. Avec un total de près de 100 M€ d'engagements pour 2005, l'AFD accompagne plus de 550 entreprises par an. Le succès de ce mécanisme d'appui aux PME repose sur la qualité du partenariat entre l'Agence et les banques locales qui s'engagent à en assurer une large diffusion en l'intégrant dans leur politique commerciale.

La garantie des crédits bancaires

En facilitant l'accès au financement bancaire des PME, les fonds de garantie constituent une aide économique majeure. Dans chaque géographie d'outre-mer, l'AFD est opérateur de différents fonds de garantie qui peuvent couvrir jusqu'à 80 % des crédits bancaires. En particulier, le fonds «DOM» est un outil de place dans lequel les principales banques des départements d'outre-mer sont impliquées. Mis en place fin 1999 sur ressources de l'État, des régions et de l'Union européenne, le fonds doté de 53 M€ est cogéré par OSEO et l'AFD. En six ans, près de 6 500 opérations de garanties ont été réalisées, très majoritairement en faveur de très petites entreprises (90%). Les entreprises en création en sont les principales bénéficiaires (une garantie octroyée sur deux), confirmant le rôle du dispositif dans l'accès au crédit bancaire des jeunes entreprises. Dans les autres collectivités d'outre-mer, l'AFD assure également la promotion et la gestion de fonds de garantie locaux: FGM à Mayotte, FGSPM à Saint-Pierre-et-Miquelon et SOGEFOM en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et à Wallis et Futuna.

Soutenir les PME dans le cadre des marchés publics

Dans le cadre du mandat qui lui a été confié par OSEO, l'AFD a pour objectif d'assurer dans l'outre-mer la promotion et la commercialisation du dispositif FCT (financement court terme), dont la mission d'intérêt public est de faciliter l'accès des PME à la commande publique en leur permettant notamment de disposer d'une trésorerie immédiatement disponible. En 2005, près de 700 entreprises des DOM et de Mayotte ont pu bénéficier

de ces solutions de financement formant globalement plus de 210 M€ d'autorisations (contre 480 entreprises et 180 M€ il y a cinq ans).

Conforter le haut de bilan des entreprises

L'AFD intervient également en faveur du renforcement des fonds propres des entreprises afin de consolider leur structure financière et de faciliter leur croissance. L'Agence a mis en place, en partenariat avec les Caisses d'épargne et la Caisse des dépôts et consignations, une offre diversifiée pour l'ensemble de l'outre-mer par le biais de deux dispositifs de capital-investissement: le Fonds commun de placement à risque (*Alyseventure*) et les sociétés régionales de capital-risque (organisées en réseau autour de la holding Alyse Participations en partenariat avec les régions et divers acteurs privés).

Par ailleurs, dans le cadre du partenariat avec OSEO et des réflexions permanentes sur l'optimisation de la gamme produite en faveur du secteur privé, un nouveau dispositif est en phase de lancement dans l'outre-mer. Il s'agit du prêt participatif de déve-

loppelement (PPD), dont l'objet est de permettre aux entreprises de renforcer leur haut de bilan par un prêt sans garantie inscrit en quasi-fonds propres. Ce prêt sera subordonné à l'obtention d'un prêt bancaire classique, en parfait partenariat avec les banques.

Le soutien à la microfinance

Dans le cadre de son action visant à promouvoir le développement économique de l'outre-mer en favorisant notamment la création d'entreprises, d'emplois et de richesses, l'AFD cherche également, en tant qu'établissement de place, à accompagner les organismes de microfinance pour favoriser l'émergence d'un accès durable au microcrédit pour les populations ultramarines.

L'insertion les exclut du marché du travail dans l'économie de marché en leur permettant de créer leur propre microentreprise, leur propre emploi et de générer des revenus est un axe stratégique important que l'AFD conduit et renforce en particulier à travers son partenariat financier et technique avec l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE).

PME 2006

L'action publique

EN FRANCE

L'ACTION PUBLIQUE EN FRANCE

PRINCIPALES MESURES PRISES EN FAVEUR DES PME EN 2005-2006

Hahmed Mouzaoui
OSEO

«La politique en faveur des PME consiste à créer les conditions propices à leur développement et donc à l'emploi» (PLF 2006). Après les nombreuses mesures mises en place entre 2003 et 2005, avec, notamment, la loi pour l'initiative économique du 1^{er} août 2003 et celle en faveur des petites et moyennes entreprises en 2005, la question de l'emploi est devenue prioritaire et s'est traduite par plusieurs textes législatifs et réglementaires touchant notamment les PME.

Ces textes cherchent pour l'essentiel à :

- appuyer la création, le développement et la transmission des PME ;
- faciliter l'embauche de personnes éloignées du marché du travail, notamment dans les entreprises petites et moyennes ;
- promouvoir un aménagement du territoire favorable à l'emploi ;
- favoriser le développement économique par l'accès des PME à de nouveaux marchés ;
- inciter les PME à accroître leurs dépenses de recherche et développement ;
- simplifier les procédures administratives ;
- adapter la fiscalité et la réglementation aux travers des lois de finances.

Les dispositions de la loi pour l'initiative économique sont largement entrées en vigueur à ce jour. Plusieurs décrets d'application de la loi du

2 août 2005 ont également été promulgués. Les dispositions législatives et réglementaires mentionnées ci-après sont classées par grands thèmes, sans prétention à l'exhaustivité ou à la précision. Des références et des liens (valides à la date de rédaction, octobre 2006) vers les textes officiels et des compléments d'information ont été ajoutés, selon le cas, afin d'illustrer les mesures engagées.

Création – Transmission

Loi n° 2006-339 du 23 mars 2006 relative au retour à l'emploi et sur les droits et les devoirs des bénéficiaires de minima sociaux

Dans le cadre de la mise en place de la loi et notamment de la prime pour l'emploi afférente, le bénéficiaire de la prime doit :

- soit conclure un contrat de travail avec un employeur tenu de cotiser à l'assurance chômage pour une durée travaillée au moins égale à soixante-dix-huit heures par mois pendant quatre mois ;
- soit créer ou reprendre une entreprise.

Le dossier législatif est consultable sur Legifrance :

[http://www.legifrance.gouv.fr/
html/actualite/actualite_legislative/2006-339/retour_emploi.htm](http://www.legifrance.gouv.fr/html/actualite/actualite_legislative/2006-339/retour_emploi.htm)

Ainsi que le texte de loi :

http://www.legifrance.gouv.fr/html/actualite/actualite_legislative/decrets_application/2006-339.htm

Le calendrier détaillé d'application des mesures est accessible sur Legifrance :

http://www.legifrance.gouv.fr/html/actualite/actualite_legislative/decrets_application/echeancier_2006-339.htm

Le ministère du Travail, de la Cohésion sociale et du Logement a également mis en ligne un dossier sur la prime de retour à l'emploi et les mesures en faveur de la création d'entreprise :

<http://www.travail.gouv.fr/informations-pratiques/fiches-pratiques/chomage/prime-retour-emploi-2680.html>

Arrêté du 23 février 2006 portant agrément de la convention du 18 janvier 2006 relative à l'aide au retour à l'emploi et à l'indemnisation du chômage et de son règlement annexé – Nouvelle convention UNEDIC

À noter parmi les mesures qui figurent dans la convention UNEDIC de 2006 :

- de nouveaux cas de démission considérés légitimes comme l'hypothèse du salarié quittant son emploi – sans bénéficier de l'allocation-chômage – pour créer ou reprendre une entreprise déclarée dont l'activité a ensuite cessé pour des raisons indépendantes de la volonté du créateur ou du repreneur;
- l'aide à la reprise ou à la création d'entreprise : elle est attribuée à l'allocataire bénéficiaire de l'aide aux chômeurs créateurs d'entreprise (ACCRE), dont le projet de reprise ou de création a été validé par la DDTEFP (Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle) et qui ne cumule pas l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) avec une rémunération.

Pour plus d'information, on consultera le dossier *L'ASSEDIC accompagne les chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise* mis à jour en mai 2006 :

http://info.assedic.fr/demandeurs_emploi/travail/documents/Ntc825.pdf

Arrêté consultable sur Legifrance :

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=SOCF0610470A>

Loi n° 2006-728 du 23 juin 2006 portant réforme des successions et des libéralités

La loi inclut plusieurs mesures pouvant intéresser les dirigeants d'entreprises, notamment PME :

- Le régime des donations-partages voit ainsi son champ d'application élargi aux tiers, notamment aux membres du personnel de l'entreprise. Les droits de mutation attachés à ce type d'opération sont en principe de 60 %. Ils pourront être réduits de 75 % dès lors que le dirigeant appliquera les dispositions de la loi Dutreil en matière de transmission. Les donations-partages pourront également concerner les enfants et petits-enfants.
- La gestion de l'entreprise pourra également être facilitée par l'introduction du nouveau dispositif de mandat posthume. Ce dernier permet au dirigeant, avant son décès, de désigner un mandataire qui pourra, après le décès, gérer l'entreprise durant deux ans maximum.
- La loi permet également aux bénéficiaires de la transmission de prendre certaines décisions à la majorité des deux tiers alors que jusqu'à présent l'unanimité était requise.

Pour plus d'information on consultera le dossier législatif sur Legifrance :

http://www.legifrance.gouv.fr/html/actualite/actualite_legislative/2006-728/reforme_succession.htm

PME 2006

L'action publique

EN FRANCE

Le texte de la loi est consultable sur Legifrance :

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=JUSX0500024L>

Décret n° 2006-679 du 9 juin 2006 modifiant le décret n° 96-650 du 19 juillet 1996 relatif aux centres de formalités des entreprises (CFE)

Ce décret est pris notamment en application de la loi du 1^{er} août 2003 pour l'initiative économique. La loi, dans son article 2, institue le récépissé de dépôt du dossier de création d'entreprise, document qui est remis immédiatement et gratuitement au créateur ou repreneur d'une entreprise ou d'une société nécessitant une immatriculation au Registre du commerce et des sociétés (RCS) ou au Répertoire des métiers (RM). Seule condition à respecter : le dossier remis au CFE doit être complet. Il permet au créateur ou repreneur d'entreprendre immédiatement les différentes démarches nécessaires au lancement de son activité auprès des organismes publics et des organismes privés chargés d'une mission de service public : ouverture d'un compte à EDF-GDF, insertion dans l'annuaire, déclaration à la Poste. Le décret précise les conditions d'application liées à une déclaration d'entreprise par voie électronique.

Le texte du décret est consultable sur Legifrance :

http://www.legifrance.gouv.fr/imagesJOE/2006/0610/joe_20060610_0133_0036.pdf

Dossier sur le CFE sur le site de l'APCE :

http://www.apce.com/index.php?n=1&rubrique_id=500000000&type_page=IH&simple=1&mfc=cfe&contenu_id=896&tpl_id=106&simple=1#896

Rappel du décret 96-650 du 19 juillet 1996 relatif aux centres de formalités des entreprises :

<http://annuaire-cfe.insee.fr/AnnuaireCFE/pdf/Cfe.pdf>

Emploi – Formation

Ordonnance n° 2006-433 du 13 avril 2006 relative à l'expérimentation du contrat de transition professionnelle

Au travers de cette ordonnance, l'employeur propose à chaque salarié dont il envisage de prononcer le licenciement pour motif économique, de conclure un contrat de transition professionnelle avec la filiale de l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes créée à cet effet. Cette proposition doit être faite avant le 23 mars 2007, soit lors de l'entretien préalable au licenciement, soit à l'issue de la dernière réunion des instances représentatives du personnel. L'expérimentation se déroulera sur sept bassins d'emploi dont la liste est fixée à l'article 1^{er} de l'ordonnance et dont le ressort sera précisé par arrêté du ministre de l'Emploi. Le contrat de transition professionnelle (CTP) concerne les salariés licenciés pour motif économique dans les entreprises de moins de 1 000 salariés et les entreprises en redressement ou liquidation judiciaires.

Texte de l'ordonnance sur Legifrance :
<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=SOCX0600050R>

Présentation de l'expérimentation du contrat de transition professionnelle en ligne sur le site du ministère du Travail, de la Cohésion sociale et du Logement :

http://www.travail.gouv.fr//IMG/pdf/Presentation_de_l_experimentation_du_contrat_de_transition_professionnelle.pdf

Loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances – Mesures relatives à la formation

Cette loi comporte plusieurs dispositions nouvelles relatives à la formation

qui intéressent plus particulièrement les PME :

- En matière d'apprentissage, l'élargissement du champ d'application de l'apprentissage et du crédit d'impôt apprentissage consacré par les articles 2 à 7, permet notamment d'ouvrir aux jeunes une « formation apprentissage junior » dès quatorze ans. Les entreprises accueillant les jeunes suivant cette formation pourront bénéficier :
 - d'un crédit d'impôt spécifique d'un montant de 100 euros par élève et par semaine (dans la limite de vingt-six semaines) en cas de signature d'un contrat d'apprentissage,
 - d'une majoration du crédit d'impôt attaché à ce contrat (2 200 euros au lieu de 1 600 euros).

➤ Les créateurs d'un débit de boisson ou d'un restaurant devront suivre une formation spécifique sur les droits et obligations attachés à l'exploitation de ce type d'établissement ainsi que sur les problématiques de santé publique (article 23).

Le dossier législatif est consultable en ligne sur Legifrance :

http://www.legifrance.gouv.fr/html/actualite/actualite_legislative/2006-396/egalitedeschances.htm

Consultation du décret relatif à la formation d'apprenti junior sur Legifrance :

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=MENE0601527D>

L'échéancier de mise en application de la loi est accessible sur Legifrance :

http://www.legifrance.gouv.fr/html/actualite/actualite_legislative/dcrets_application/echeancier_2006-396.htm

Fiche pratique sur l'apprentissage junior en ligne sur le site du ministère du Travail, de la Cohésion sociale et du Logement :

<http://www.travail.gouv.fr/informations-pratiques/fiches-pratiques/contrats-travail/apprentissage-junior-3242.html>

Aménagement du territoire

Loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances

- Mesures relatives aux zones franches urbaines

La création d'une nouvelle génération de zones franches urbaines à compter du 1^{er} août 2006 décidée par la loi pour l'égalité des chances dans son article 26, s'accompagne d'une série d'exonérations fiscales et sociales aux profits d'entreprises répondant, notamment, aux critères européens des PME. Sont ainsi instaurées :

- Un régime d'exonération des bénéfices uniques pour les entreprises nouvelles (article 29) en faveur des entreprises qui se créent et s'implantent entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2011 dans l'une des ZFU, ou déjà implantées au 1^{er} janvier 2006 dans les nouvelles ZFU créées en 2006. La durée de l'exonération, totale pendant cinq ans, puis dégressive, est de quatorze ans. Le montant de bénéfice exonéré est limité à 100 000 euros par an.
- Une modification du régime d'exonération de taxe professionnelle (article 29), remplacé par un nouveau dispositif unique d'exonération applicable dans toutes les ZFU, quelle que soit leur date de création.
- Une modification du régime d'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties (article 29). Il concerne les immeubles situés dans une ZFU et rattachés entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2011 à un immeuble remplissant les conditions pouvant bénéficier de l'exonération de taxe professionnelle instituée par la loi. Le montant de l'ensemble des

PME 2006

L'action publique

EN FRANCE

aides publiques dont bénéficie l'entreprise ne pourra pas dépasser 100 000 euros sur une période de trois ans.

- Une déduction d'impôt sur les sociétés pour souscription au capital d'une société située en ZFU (article 30). Toute société située en ZFU peut, quels que soient sa forme et son régime d'imposition, bénéficier de ces versements, à condition qu'elle exerce une activité industrielle, commerciale ou artisanale (sauf exceptions) et qu'elle remplisse par ailleurs les critères européens de définition des PME.

- Une modification du régime d'exonération de cotisations patronales en faveur des entreprises (article 31). Les mesures existantes sont prorogées jusqu'au 31 décembre 2011, mais les conditions permettant de bénéficier de cette exonération sont modifiées. En effet, les entreprises implantées ou créées dans les ZFU ouvertes en 1997 devront répondre aux critères d'effectif, de chiffre d'affaires et de total de bilan actuellement applicables aux PME.

- Une prorogation de l'exonération de cotisations patronales en faveur des associations (article 32) instaurée en 2004 jusqu'au 31 décembre 2001 et son extension aux associations implantées dans les nouvelles ZFU qui seront délimitées en 2006.

- La prorogation de l'exonération de cotisation d'assurance maladie-maternité en faveur des commerçants et artisans (article 34) au 31 décembre 2011 et l'extension aux artisans et commerçants implantés dans les ZFU qui seront créées en 2006.

Consultation du texte de loi en ligne sur Legifrance :

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=SOCX0500298L>

Dossier législatif complet sur Legifrance :

http://www.legifrance.gouv.fr/html/actualite/actualite_legislative/2006-396/egalitedeschances.htm

Échéancier des décrets d'application :

http://www.legifrance.gouv.fr/html/actualite/actualite_legislative/décrets_application/echeancier_2006-396.htm

Voir également le site de la Direction générale des impôts :

<http://alize.finances.gouv.fr/dgiboi/boi2003/4fepub/textes/4a103/4a103.htm>

Circulaire du 26 janvier 2006 relative à l'application au plan local des règles communautaires de concurrence relatives aux aides publiques aux entreprises

Cette circulaire expose de façon synthétique la réglementation communautaire de la concurrence en matière d'aides d'État et la procédure à suivre pour son application au niveau local.

Circulaire en ligne sur Legifrance :

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=PRMX0609055C>

Développement économique

Décret n° 2006-647 du 31 mai 2006 relatif à la création du comité d'orientation et de coordination du programme «Entrepreneurs, faites le choix de l'économie numérique»

Pour inciter les très petites entreprises à exploiter plus largement les technologies de l'information, les pouvoirs publics lancent un programme

spécifique assorti de formations et financements adaptés. Il vise 200 000 entreprises françaises sur deux ans. La première étape est constituée par la mise en place d'un comité d'orientation et de coordination spécifique.

Décret en ligne sur Legifrance :

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=PMEA0610004D>

Informations sur le programme « Économie numérique » :

<http://www.pme-commerce-artisanat.gouv.fr>
<http://www.pme-commerce-artisanat.gouv.fr/croissance/programme.pdf>

Circulaire du 8 décembre 2005 relative aux relations commerciales (loi Galland)

La circulaire met en œuvre la réforme de la loi Galland portée par le titre VI de la loi du 2 août 2005 en faveur des PME. Cette dernière a pour objectif de moderniser les relations commerciales en :

- prohibant les accords imposés par les grands industriels visant à faire retirer des linéaires les produits similaires fabriqués par les PME, encourageant ainsi la concurrence (articles 40 et 49) ;
- protégeant les PME dans la négociation commerciale en empêchant les centrales d'imposer leurs politiques d'achat (article 42) ;
- modifiant la définition du seuil de revente à perte en autorisant la restitution aux consommateurs d'une grande part des marges arrivées (article 47) ;
- assouplissant et rendant plus effectives les procédures administratives et pénales visant les infractions au droit commercial (articles 44, 46, 53, 54, 55).

La circulaire est consultable sur Legifrance :

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=PMEA0510001C>

**Décret n° 2006-595
du 23 mai 2006 relatif
à l'attribution du
label « Entreprises du
patrimoine vivant »**

Le label « Entreprises du patrimoine vivant » a été créé par l'article 23 de la loi en faveur des PME du 2 août 2005 pour promouvoir le développement des entreprises détenant « un patrimoine économique, composé en particulier d'un savoir-faire rare renommé ou ancestral, reposant sur la maîtrise de techniques traditionnelles ou de haute technicité et circonscrit à un territoire ».

Le label vise trois objectifs principaux :

- valoriser les entreprises représentatives de l'identité économique et culturelle française ;
- inciter ces entreprises à innover et créer un marché international pour leurs produits ou prestations ;
- conforter leur croissance.

Les entreprises labellisées bénéficient de trois types d'appuis :

- Des aides fiscales sous forme :
 - d'une majoration du crédit d'impôt apprentissage à 2 200 euros par apprenti employé ;
 - d'un crédit d'impôt de 15 % des certaines dépenses liées à la conception et au lancement de nouveaux produits. Les entreprises labellisées en cours d'année peuvent faire valoir les dépenses engagées depuis le 1^{er} janvier 2006.
- Une médiatisation à l'échelle nationale et internationale.
- Un accompagnement spécifique.

Texte du décret sur Legifrance :

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=PMEX0600053D>

Texte de l'arrêté du 26 mai 2006 relatif à la procédure d'attribution du label « Entreprises du patrimoine vivant » :

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=PMEA0620042A>

PME 2006

L'action publique

EN FRANCE

Site « Entreprises du patrimoine vivant »:
<http://www.patrimoine-vivant.com/accueil.php>

Décret n° 2006-975 du 1er août 2006 portant Code des marchés publics

En vigueur à compter du 1^{er} septembre 2006, le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Code des marchés publics a été publié au *Journal officiel* du 4 août 2006. Cette réforme d'envergure répond à la nécessité de transcrire en droit interne les dispositions des directives européennes 2004/17 et 2004/18 du 31 mars 2004 :

- en intégrant de nouvelles procédures d'achats, souples et sécurisées ;
- en favorisant une utilisation optimale des mécanismes dématérialisés.

Ce nouveau Code s'est aussi donné pour objectif d'améliorer l'accès des PME à la commande publique grâce à un certain nombre de mesures spécifiques :

- tous les marchés seront passés en lots séparés sauf si cet aliotissement présente un inconvénient technique, économique ou financier ;
- l'absence de référence à de précédents marchés de même nature ne peut constituer un critère éliminatoire de candidature ;
- la nécessaire proportionnalité des critères de candidatures à l'objet et aux caractéristiques du marché est affirmée ;
- la possibilité d'un quantum de petites et moyennes entreprises parmi les candidatures admises à présenter une offre lorsque ce nombre est limité par l'acheteur public ;
- la possibilité de demander aux candidats d'indiquer dans leur offre la part du marché qu'ils ont l'intention de sous-traiter à des tiers, no-

tamment à des petites et moyennes entreprises ;

- l'obligation pour les acheteurs de mesurer et rendre compte des commandes passées aux PME est imposée.

Notons que la France souhaite renforcer ce dispositif par un accès privilégié des PME à la commande publique. Un mémorandum a été transmis à la Commission européenne en ce sens.

La circulaire portant manuel d'application du Code, publiée en même temps que ce dernier, cherche à faciliter le travail de l'acheteur en lui donnant les éléments nécessaires à la bonne application du décret et à la meilleure gestion de ses marchés.

L'intervention d'OSEO est reconnue par l'article 111 du décret qui précise : « Lorsque OSEO bdpme envisage d'accorder des avances de trésorerie au bénéfice des titulaires des marchés soumis aux dispositions du présent Code ou au bénéfice de leurs sous-traitants ayant droit au paiement direct, il peut obtenir du pouvoir adjudicateur toute pièce justificative validant l'existence de la créance financée. »

Texte du décret sur Legifrance :

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=ECOM0620003D>

Texte de la circulaire d'application sur Legifrance :

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=ECOM0620004C>

Portail « Marchés publics » sur le site du MINEFI – collectivités locales :

http://www.colloc.minefi.gouv.fr/colo_struct_marc_publ/index.html

Présentation du dispositif réglementaire sur le site du MINEFI :

http://www.minefi.gouv.fr/themes/marches_publics/directions_services-daj-marches_publics-presentationcode2006.php

Recherche – Innovation

Loi de programme n° 2006-450 du 18 avril 2006 pour la recherche

La loi pour la recherche vise, entre autre, à soutenir l'effort des PME en matière de recherche et d'innovation. Un renforcement des dispositifs d'incitation à la R&D via des exonérations fiscales telles le crédit d'impôt recherche, l'aide au financement de projets et les moyens d'intervention d'OSEO anvar accrus sont prévus par la loi. Par ailleurs, une attention particulière est apportée à l'implication de PME dans les partenariats de recherche conduits par les laboratoires labellisés Carnot, dans le cadre de l'initiative Eurêka ainsi que dans les réseaux de recherche et d'innovation technologique (RRIT) et dans les pôles de compétitivité.

Loi en ligne sur Legifrance :
[http://www.legifrance.gouv.fr/
WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=MENX0500251L](http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=MENX0500251L)

Dossier législatif sur Legifrance :
[http://www.legifrance.gouv.fr/
html/actualite/actualite_legislative/2006-450/programme_recherche.htm](http://www.legifrance.gouv.fr/html/actualite/actualite_legislative/2006-450/programme_recherche.htm)

Échéancier des décrets d'application :
[http://www.legifrance.gouv.fr/html/actualite/
actualite_legislative/decrets_application/echeancier_2006-450.htm](http://www.legifrance.gouv.fr/html/actualite/actualite_legislative/decrets_application/echeancier_2006-450.htm)

Pacte pour la recherche sur le site dédié du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche :
[http://www.pactepourlarecherche.
fr/pacte/index.htm](http://www.pactepourlarecherche.fr/pacte/index.htm)

Décret n° 2005-1021 du 25 août 2005 relatif à l'Agence de l'innovation industrielle

L'Agence de l'innovation industrielle soutient des programmes mobilisateurs pour l'innovation industrielle proposés par des

grandes entreprises pour des activités qui dépassent leur R&D habituelle, en vue de les aider à atteindre une dimension mondiale, avec deux objectifs : les emplois hautement qualifiés et les exportations. À cette fin, elle participe, aux côtés des industriels eux-mêmes, au financement de grands programmes mobilisateurs d'innovation industrielle (PMII). Des PME participent régulièrement aux programmes mobilisateurs.

Décret en ligne sur Legifrance :
[http://www.legifrance.gouv.fr/
WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=ECOX0500212D](http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=ECOX0500212D)

Site de l'Agence de l'innovation industrielle :
<http://www.aii.fr/srt/aii/home>

Simplifications administratives

Ordonnance n° 2005-1528 du 8 décembre 2005 relative à la création du régime social des indépendants

Ce nouveau régime est issu de la fusion des trois caisses de protection sociale de 4,2 millions de travailleurs indépendants : l'Organic (retraite des commerçants), la Cancava (retraite des artisans) et la Canam (assurance-maladie des commerçants et artisans). Les prestations servies aux travailleurs indépendants seront dorénavant versées par un seul organisme pour les risques de maladie, de maternité, d'invalidité, de retraite, de décès et pour les indemnités journalières. Par ailleurs, il a été convenu que le RSI délèguerait aux Urssaf la mission d'encaisser les cotisations. Le RSI pilotera également un fonds d'action sociale susceptible d'aider les cotisants en difficulté.

Consulter l'ordonnance sur Legifrance :
[http://www.legifrance.gouv.fr/
WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=SANX0500279R](http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=SANX0500279R)

Consulter le site du RSI :
<http://www.le-rsi.fr>

PME 2006

L'action publique

EN FRANCE

Décret n° 2005-1264 du 7 octobre 2005 relatif au rescrit social et modifiant le Code de la sécurité sociale et le Code rural

Le « rescrit social », instauré par une ordonnance de juin 2005, permettra à tout employeur ou futur employeur de demander des explications complémentaires à l'Urssaf compétente. Il autorisera des interrogations portant notamment sur :

- les contributions liées à la retraite et à la prévoyance ;
- les exonérations pour les entreprises installées en zone de revalorisation rurale, en zone de redynamisation urbaine et en zone franche urbaine.

L'organisme saisi devra répondre – de façon motivée – dans un délai de quatre mois pour clarifier tel ou tel point obscur. Le cotisant qui se sera conformé à cette décision explicite pourra l'opposer aux inspecteurs et contrôleurs de l'Urssaf lors d'un examen de la régularité de l'application des textes législatifs et réglementaires. La sécurité juridique s'en trouvera ainsi renforcée.

Consulter le décret en ligne sur Legifrance :

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=sans0522812d>

Décret n° 2006-966 du 1 août 2006 relatif au conjoint collaborateur

Le statut de conjoint collaborateur s'adresse au conjoint non-associé exerçant une activité professionnelle régulière dans l'entreprise commerciale, artisanale ou libérale, sans percevoir une rémunération. Ce statut ouvre droit à différents avantages dont celui de pouvoir accomplir à la place et au nom du chef d'entreprise tous les actes administratifs relatifs à l'exploitation de l'entreprise. Il est alors présumé avoir reçu un mandat

de son époux exploitant.

Consulter le décret en ligne sur Legifrance :

<http://www.legifrance.gouv.fr/texteconsolide/ATHDY.htm>

Mesures fiscales de la loi de finances pour 2005 et de la loi de finances rectificative pour 2005

Sont rappelées ci-après, de façon sommaire, les principales mesures concernant plus spécifiquement les PME. Ainsi, par exemple, ne sont pas mentionnées les révisions de barèmes d'impôts et taxes et autres mesures ponctuelles touchant les entreprises.

On notera ainsi en 2006 parmi les mesures touchant les entreprises :

- La prorogation de la liste des communes classées en ZRR (zones de revitalisation rurale) antérieurement à la loi du 23 février 2005, jusqu'au 31 décembre 2007 (LFR 2005).
 - En matière de crédit d'impôt recherche (CIR), une augmentation de la réduction d'impôt portée désormais à :
 - 10 % des dépenses de recherche réalisées au cours de l'année (contre 5 % précédemment) ;
 - 40 % de la variation des dépenses de l'année comparée à la moyenne des dépenses des deux dernières années civiles (contre 40 % en 2005).
- Le plafond de cet avantage fiscal est porté de 8 millions d'euros à 10 millions d'euros à compter de 2006. Par ailleurs, les entreprises nouvelles pourront bénéficier dès 2005 du remboursement immédiat du crédit d'impôt excédant la cotisation d'impôt à payer l'année de leur création ou au cours des quatre années suivantes au lieu de deux (LF 2006).

- Les FCPI (fonds communs de placement dans l'innovation) et FIP (fonds d'investissement de proximité) bénéficient d'une prorogation des réductions d'impôts qui y sont attachées pour les personnes physiques, du 31 décembre 2006 au 31 décembre 2010 (LF 2006).
- Un assouplissement du dispositif des sociétés unipersonnelles d'investissement à risque (SUIR), avec notamment un relèvement à 30% du plafond de participation, des droits financiers et des droits de vote (LF 2006).
- Un assouplissement de la condition de détention du capital social pour les jeunes entreprises innovantes: désormais une JEI peut également être actionnaire d'une autre JEI, cette mesure s'appliquant aux résultats des exercices clos à compter du 1^{er} janvier 2006 (LFR 2005).
- Une extension du dispositif du crédit d'impôt pour prospection commerciale aux dépenses de prospection engagées dans l'Espace économique européen (précédemment seules les dépenses engagées hors UE étaient considérées – LFR 2005).
- Une extension de l'aide majorée, sous forme de crédit d'impôt, au titre de l'embauche d'apprentis par des entreprises portant le label « Entreprises du patrimoine vivant » (LFR 2005).
- L'instauration d'un crédit d'impôt pour les métiers d'art: l'avantage fiscal est égal à 10% de la somme des dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt. Il est plafonné à 100 000 euros par entreprise par période de trois ans consécutifs (LFR 2005).

Au titre des mesures concernant la transmission d'entreprise on retiendra :

- La réforme du dispositif d'imposition des plus-values profes-

sionnelles en cas de cession réalisées par des PME. Ce régime est désormais réservé aux activités exercées à titre professionnel. Cela implique la participation personnelle, directe et continue, du chef d'entreprise ou de l'associé à l'activité. Par conséquent, la cession d'un fonds de commerce donné en location-gérance n'ouvre plus droit au bénéfice de cette mesure. L'exonération est subordonnée à la cession d'un élément du patrimoine professionnel (LFR 2005).

➤ La pérennisation et l'aménagement du dispositif d'exonération lors d'une cession de branche complète d'activité. La valeur des éléments cédés servant de base de calcul aux droits d'enregistrement ne doit pas excéder 300 000 euros au 31 décembre 2005. Les transmissions à titre gratuit sont désormais incluses dans le dispositif, tandis que les sociétés soumises à l'IS doivent dorénavant respecter les critères européens de définition de la PME pour pouvoir y prétendre. Des aménagements sont également apportés :

- au montant de la plus value prise en compte ;
- au délai d'exercice de l'activité cédée ;
- au cumul éventuel avec le dispositif d'exonération en cas de départ à la retraite (LFR 2005).

➤ L'instauration d'un régime d'exonération de la plus-value professionnelle réalisée par un entrepreneur individuel ou un associé de sociétés de personnes demandant la liquidation de ses droits à la retraite. Cette mesure s'applique quelle que soit l'activité exercée. Son bénéfice est soumis aux conditions suivantes :

- l'entreprise doit remplir les critères européens de la PME ;
- la cession doit être à titre onéreux ;

PME 2006

L'action publique

EN FRANCE

- l'activité doit avoir été exercée pendant cinq ans au moins ;
- le cédant doit arrêter, dans l'année suivant la cession, toute fonction au sein de l'entreprise, et faire valoir ses droits à la retraite ;
- le cédant ne doit pas détenir plus de 50 % des droits sociaux dans la société cessionnaire.

La cession d'un fonds de commerce mis en location-gérance notamment ouvre droit au bénéfice de cette mesure si la transmission s'opère au profit du locataire-gérant. L'exonération de plus-value professionnelle est totale. Sont exclues de l'exonération les cessions de biens immobiliers. En revanche, les plus-values exonérées restent soumises à la CSG et la CRDS (LFR 2005).

➤ L'instauration d'un abattement, sous conditions, sur la plus-value réalisée lors de la cession d'actions ou de parts sociales par des particuliers égale à un tiers de la plus-value par année de détention au-delà de la cinquième année. Cette mesure ne sera effectivement applicable qu'à compter de 2012. Il est par ailleurs créé un régime transitoire réservé aux droits sociaux acquis avant le 1^{er} janvier 2006 (LFR 2005).

Au titre des mesures sociales on retiendra :

- L'instauration de la déductibilité fiscale des cotisations sociales du conjoint collaborateur. La loi en faveur des PME du 2 août 2005 oblige le conjoint exerçant une activité professionnelle régulière au sein de l'entreprise d'opter pour l'un de ces trois statuts :
 - conjoint collaborateur ;
 - conjoint salarié ;
 - conjoint associé.

Par ailleurs, le conjoint collaborateur ou associé est contraint de s'affilier au régime d'assurance vieillesse de base et complémentaire et d'invalidité-décès. Les aménagements apportés prévoient la possibilité de déduire des résultats imposables de l'entreprise les cotisations sociales obligatoires relatives à l'assurance vieillesse et d'invalidité-décès du conjoint collaborateur et au rachat de cotisations sociales réalisé par ce dernier.

- La prorogation des dispositifs d'aide au secteur de l'hôtellerie, cafés, restaurants : l'aide forfaitaire mensuelle par salarié de 114,4 à 143 euros, est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006 (LF 2006).
- La baisse du plafond d'exonération de cotisations sociales patronales en ZFU : à compter du 1^{er} janvier 2006, l'exonération est limitée à un plafond de rémunération égal à 140 % du SMIC contre 150 % auparavant (LF 2006).

Pour plus d'information sur la loi de finances pour 2006 et la loi de finances rectificative pour 2005, voir :

- le site du MINEFI :
http://www.minefi.gouv.fr/themes/finances_etat/budget/2006/directions_services-sircom-finances_etat-lf2006-index.php
http://www.minefi.gouv.fr/themes/finances_etat/budget/2005/plfr0511/directions_services-sircom-finances_etat-plfr0511sommaire.php
- le dossier législatif complet sur Legifrance pour la LF pour 2006 :
http://www.legifrance.gouv.fr/html/actualite/actualite_legislative/2005-1719/plf2006.htm
- le dossier législatif complet sur Legifrance pour la LFR pour 2005 :
http://www.legifrance.gouv.fr/html/actualite/actualite_legislative/2005-1720/plfr_2005.htm

L'ACTION PUBLIQUE À L'ÉTRANGER

LE SMALL BUSINESS ACT

Henry Savajol
OSEO

Le 3 juillet 1953, sous la présidence de Dwight D. Eisenhower, le Congrès des États-Unis vote le *Small Business Act*. Texte majeur, fondateur de la politique américaine en faveur des petites entreprises, cette loi, amendée et enrichie régulièrement, expose la philosophie et les objectifs de ses concepteurs et les mécanismes mis en œuvre pour les atteindre.

Complexé dans son état actuel, volumineux (le *Small Business Act* fait 217 pages dans sa version téléchargeable sur internet !⁷⁵), ce texte, souvent cité en exemple dans les pays européens, et notamment en France à propos de l'accès des petites et moyennes entreprises aux marchés publics, a une portée beaucoup plus large : il crée et définit les règles de fonctionnement de la *Small Business Administration* (SBA), il en fixe les grandes missions et en détaille les procédures d'intervention.

Philosophie et Objectifs du *Small Business Act*

Le texte fait explicitement référence dans son deuxième article aux principes de liberté d'entreprise et de libre concurrence :

« L'essence du système économique américain de l'entreprise privée est la libre concurrence... La préservation et l'expansion de cette concurrence sont essentielles, non seulement pour le bien-être économique, mais aussi pour la sécurité de la nation. Cette sécurité et ce bien-être ne peuvent être atteints sans encourager et développer les petites entreprises [...]. Le Gouvernement doit aider, conseiller et protéger dans toute la mesure du possible les intérêts de la petite entreprise, afin de préserver l'esprit de libre concurrence [...], d'assurer qu'une proportion équitable des marchés publics soit passée avec des petites entreprises, et de maintenir en la renforçant l'économie de la nation dans son ensemble. »

Définition de la petite entreprise

La « petite entreprise » est définie dans le troisième article du *Small Business Act* comme une entreprise indépendante en termes de détention du capital et en termes de gestion, et qui n'est pas en position dominante dans son champ d'activité. Le texte précise en outre que la *Small Business Administration* peut définir des critères supplémentaires de taille maximale (effectif ou chiffre d'affaires maximum).

Pour établir ces critères de taille, la SBA analyse les caractéristiques structurelles de chaque secteur d'activité et les

PME 2006

L'action publique

À L'ÉTRANGER

75. www.sba.gov/regulations/sbaact/sbaact.pdf

positions relatives des entreprises en termes de taille au sein de chacun de ces secteurs. Les facteurs suivants sont pris en compte : niveau de la concurrence, coût et barrières à l'entrée dans le secteur, répartition des ventes et de l'emploi par taille d'entreprise, impact du choix des critères sur les objectifs des programmes de la SBA, prise en compte des observations des entreprises sur les critères proposés.

Les critères de taille maximale les plus communs sont les suivants :

- 500 salariés pour la plupart des secteurs industriels ;
- 100 salariés pour le commerce de gros ;
- 6,5 millions de dollars de chiffre d'affaires pour la plupart des commerces de détail et les services ;
- 31 millions de dollars pour le secteur de la construction ;
- 13 millions de dollars pour les secteurs du second œuvre du bâtiment ;
- 0,75 million de dollars pour la plupart des secteurs de l'agriculture.

Environ un quart des secteurs d'activité ont des critères de taille différents. Ils varient entre 0,75 million de dollars et 32,5 millions de dollars de chiffre d'affaires et entre 100 à 1 500 salariés⁷⁶.

Création, organisation et missions de la *Small Business Administration*

Pour mettre en œuvre les objectifs du *Small Business Act*, il est créé (article 4 (a)) une agence fédérale, la *Small business administration* (SBA), placée sous la responsabilité directe du président des États-Unis, indépendante de toute autre agence ou département du gouvernement fédéral.

Cette agence prenait la suite de différents organismes publics créés aux États-Unis dès 1932, à la suite de la Grande Dépression (*Reconstruction Finance Corporation*), puis, pendant la Seconde Guerre mondiale (*Smaller War Plant Corporation* en 1942) et pendant la guerre de Corée (*Small Defense Plants Administration* en 1951).

La SBA est dirigée par un administrateur, nommé par le président des États-Unis et confirmé par le Sénat (article 4 (b)). L'article 5 définit l'ensemble des fonctions et des pouvoirs de l'administrateur, mais il est intéressant de noter que dès l'article précédent (article 4 (b)), il lui est expressément demandé de faire établir et de gérer une base de données et de publier chaque année un rapport sur les petites entreprises, pour fournir au Congrès et à l'administration des informations sur leur évolution. Des dispositifs précis de *reporting* des actions de la SBA sont prévus à l'article 10 (rapports d'activité détaillés pour chaque programme).

La SBA dispose d'environ quatre-vingtquinze implantations aux États-Unis et emploie environ 3 000 personnes. Son budget est voté chaque année par le Congrès américain. Il s'élève actuellement à environ 600 millions de dollars (596 millions de dollars pour l'année fiscale 2006 et 624 millions de dollars souhaités pour l'année fiscale 2007), après avoir atteint près de 900 millions de dollars dans les années 1990.

En effet, malgré le consensus sur son efficacité (les dirigeants de la SBA rappellent volontiers que le budget de la SBA est couvert par les impôts versés par trois sociétés qu'elle avait aidées à leur démarrage : Apple, Intel et Federal Express), la SBA a vu ses moyens diminuer et a dû se réorganiser et améliorer ses processus internes afin de poursuivre au mieux ses missions.

Celles-ci ont évolué et se sont élargies progressivement au fil des années.

76. La liste détaillée des critères de taille par secteurs d'activité est disponible sur le site internet de la SBA (document d'environ 40 pages).

L'objectif initial de soutien aux petites entreprises a été progressivement étendu au soutien à des groupes sociaux ou à des communautés jugés sous-représentés à la tête de petites entreprises. Le soutien aux petites entreprises est ainsi devenu un élément de la politique d'« affirmative action »⁷⁷. Considérant par exemple que :

- « certaines communautés ne possèdent que peu du capital productif » et « qu'accroître leur accession à la tête de petites entreprises est essentiel au bien-être de la nation en les insérant dans le système de la libre entreprise » (article 2 (d));
- « l'opportunité d'une participation entière de personnes socialement et économiquement désavantagées au système de la libre entreprise est essentielle... pour l'intérêt national » (article 2 (f));
- « en dépit de progrès récents, les femmes sont sujettes à des discriminations dues à leur sexe dans leurs tentatives entrepreneuriales » (article 2 (h));

le Congrès a autorisé la SBA à développer des programmes spécifiques en faveur de diverses communautés, anciens combattants, minorités ethniques, femmes, etc.

Par ailleurs, la SBA a été chargée de mettre en œuvre les dispositifs de soutien fédéral aux victimes de catastrophes naturelles (article 2 (g)).

Les programmes de la SBA

On peut regrouper les divers programmes portés par la SBA (environ une trentaine au total⁷⁸) en quatre grandes catégories :

* L'accès au financement: la SBA offre aux petites entreprises toute une

gamme d'instruments de financement allant des microcrédits à des financements importants par la dette et des prises de participation.

* Le développement des entreprises : (éducation, information, assistance technique et formation). Il s'agit de conseils individuels personnalisés et par l'intermédiaire du réseau internet ainsi que des formations aux entrepreneurs débutants dans près de 1 600 sites répartis dans le pays

* Les marchés publics (passation de marchés fédéraux) : la SBA, en collaboration avec les différents départements fédéraux, s'emploie à ce que les petites entreprises bénéficient d'une part significative des marchés publics fédéraux. Il leur offre également des opportunités de soumissionner pour des marchés de sous-traitance, et des programmes de formation.

* La défense des intérêts des petites entreprises : La SBA passe en revue les projets de lois adoptées par le Congrès et évalue l'impact de la réglementation sur les petites entreprises. Elle mène par ailleurs un large éventail de recherches sur les petites entreprises et leur environnement.

L'accès au financement

L'article 7 du *Small Business Act* autorise la SBA à participer au financement des petites entreprises, soit par des prêts directs, soit indirectement, par des garanties octroyées aux institutions de crédit privées. Au fil du temps, cette dernière formule a été privilégiée. Par ailleurs, la SBA a mis en place en 1958, un programme de financement par pri-
ses de participation, le *Small Business Investment Company Program* (SBIC).

Le programme de garantie de prêts (article 7 (a)), autour duquel s'articulent de nombreux autres programmes plus ciblés, est le principal instrument d'intervention de la SBA. Au cours de l'exercice fiscal 2005, 14 milliards de

PME 2006

L'action publique

À L'ÉTRANGER

77. Ensemble des programmes destinés à éliminer les discriminations fondées sur la race, la religion, le sexe ou l'origine nationale.
 78. voir www.sba.gov/aboutsba/sbaprograms.html

dollars de prêts ont été garantis au profit de près de 90 000 petites entreprises. En règle générale, la SBA garantit 75 % des prêts, à hauteur maximum d'un million de dollars. Ces prêts, à court, moyen ou long terme, couvrent une large gamme, du financement de fonds de roulement au financement d'investissements d'équipement ou immobiliers, dans les différentes phases de la vie des entreprises (création, développement, exportation...).

Afin de réduire le coût de ses interventions pour le contribuable, la SBA cherche progressivement à diminuer le coût de cette procédure en accroissant le montant des commissions qu'elle fait supporter aux organismes de prêts qu'elle garantit. Des procédures simplifiées ont également été mises en place faisant une large place à la délégation de décision aux banques.

Le programme 504 (article 7 (a) 13) est destiné à promouvoir le développement économique de communautés. Par l'intermédiaire d'un réseau de sociétés de développement homologuées (CDC : « Certified Development Company »), la SBA facilite le financement d'investissements importants (terrains et constructions). Les CDC sont des associations constituées pour contribuer au développement de leur communauté, qui accordent des prêts en partenariat avec les institutions de crédit, garantis par la SBA. Pendant l'exercice fiscal 2005, près de 9 000 opérations ont été réalisées pour un montant d'environ 5 milliards de dollars.

Le programme de microcrédits (article 7 (m)), établi en 1992, offre à des très petites entreprises des prêts de la SBA, d'un montant maximum de 35 000 dollars, par le biais d'un réseau de préteurs intermédiaires. Ces prêts peuvent être associés à une subvention à l'organisme intermédiaire lui permettant d'assurer une assistance technique à l'emprunteur. En 2005, 2 500 prêts,

pour 20 millions de dollars, ont été distribués.

Le programme SBIC (*Small Business Investment Company*) a été mis en œuvre par la SBA en 1958 suite au vote par le Congrès de l'*« Investment Company Act*». Les SBIC sont des sociétés ou des associations privées (environ 450 actuellement), autorisées et contrôlées par la SBA, qui prennent des participations dans des petites entreprises avec leurs propres capitaux ainsi qu'avec des fonds levés par la vente de titres garantis par la SBA. En 2005, 2 500 opérations ont été mises en place pour environ 360 millions de dollars.

Le programme de prêt aux victimes de catastrophes naturelles (article 7 (b)) est actuellement, malheureusement, fort utilisé. Dans ce cadre, la SBA est autorisée à effectuer, d'une part, des prêts à des particuliers pour leurs pertes non assurées, pour financer les réparations de leur résidence principale et, d'autre part, des prêts pour sinistre matériel non assuré ou pour préjudice économique aux petites entreprises. Pendant l'exercice fiscal 2005, 42 000 prêts, pour 1,3 milliard de dollars, ont été distribués.

Le développement des entreprises

Sous cette appellation sont regroupés les divers programmes d'assistance technique institués par le *Small Business Act* (article 8 (b)).

Les centres de développement des entreprises (SBDC), prévus à l'article 21, sont fondés sur une collaboration entre le secteur privé, les gouvernements locaux, les universités et la SBA. Celle-ci finance au maximum 50 % des opérations menées par les centres. Les prestations fournies concernent tous les aspects de la gestion des entreprises et s'adressent à ceux qui veulent créer comme à ceux qui souhaitent dévelop-

per leur activité mais qui ne peuvent recourir à des consultants privés. Cette activité a concerné 700 000 entrepreneurs en 2005.

Le programme SCORE (*Service Corps of Retired Executives*), créé en 1964 (article 8 (b) (1) (B)) a pour rôle de mettre en relation l'offre de conseil de la part de retraités avec les besoins des petites entreprises. Au cours de l'exercice fiscal 2005, les 10 500 bénévoles ont prodigué leurs conseils à plus de 400 000 entrepreneurs.

Le programme WBC (*Women Business Center*) offre, grâce à un réseau de quatre-vingtquinze centres, conseil et formation aux femmes. Il apporte des prestations de mentorat aux femmes chefs de petites entreprises. En 2005, ces prestations ont bénéficié à 150 000 femmes.

D'autres programmes d'assistance de la SBA existent, notamment de formation en ligne comme **E-Business Institute**, qui offre en ligne des cours, des ateliers, des outils pédagogiques, ou comme le réseau des centres d'aide aux exportations américaines (USEAC) qui, en collaboration avec le Département américain du commerce et l'EXIM Bank, apporte des prestations de services et des prêts aux petites entreprises exportatrices (activité prévue dans l'article 2 (b) du *Small Business Act*). Par ailleurs, la SBA a développé un site internet (www.sba.gov) très riche (plus de 40 000 pages d'informations) et très consulté.

Les marchés publics

S'assurer que les petites entreprises bénéficient d'une part équitable des marchés fédéraux est l'un des objectifs majeurs du *Small Business Act*.

Ce principe est mis en œuvre, d'une part grâce à la fixation annuelle, pour chaque administration, d'un objectif chiffré de marchés à passer avec des petites entreprises et, d'autre part, par

des programmes spécifiques destinés à organiser et faciliter l'accès des petites entreprises (notamment celles qui sont « défavorisées ») aux marchés.

Les objectifs de marchés fédéraux. Le *Small Business Act* établit dans son article 15 (g) un objectif global à atteindre ou à dépasser pour les marchés fédéraux attribués à des petites entreprises, objectif exprimé en pourcentage du montant total annuel de ces marchés, et fixé actuellement à 23 %.

Sur la base du respect de cet objectif global, la SBA négocie avec chaque agence fédérale l'objectif qui lui est propre. Les objectifs diffèrent ainsi d'une agence à l'autre, adaptés à la nature des achats de chaque administration.

Cet objectif global en faveur des petites entreprises inclut des objectifs globaux en faveur de plusieurs catégories de petites entreprises (objectifs eux-mêmes négociés ensuite avec chaque agence fédérale):

- petites entreprises détenues par des femmes: 5 % (contrats de sous-traitance inclus);
- petites entreprises détenues par des anciens combattants handicapés: 3 % (contrats de sous-traitance inclus);
- petites entreprises détenues par des personnes socialement et économiquement désavantagées: 5 % (contrats de sous-traitance inclus);
- petites entreprises situées dans des zones géographiques défavorisées: 3 %.

Pour l'année fiscale 2005, le montant total des marchés passés par les agences fédérales s'est élevé à 314 milliards de dollars, dont 79,6 milliards ont été attribués à des petites entreprises, soit un pourcentage de 25 % supérieur à l'objectif fixé dans le *Small Business Act*.

Pour que ces objectifs soient atteints et dépassés, le *Small Business Act* définit plusieurs programmes destinés à faciliter l'accès des petites entreprises aux marchés fédéraux:

PME 2006

L'action publique

À L'ÉTRANGER

Le programme de réservation de marchés prévoit (article 15 (j) (1)) que tous les marchés d'acquisition de biens et services compris entre 2 500 dollars et 100 000 dollars doivent être réservés exclusivement aux petites entreprises. Cette règle s'applique dès qu'au moins deux petites entreprises sont en compétition avec des offres au prix du marché. Cette règle peut également s'appliquer dans les marchés d'un montant supérieur à 100 000 dollars, mais avec des procédures plus complexes.

Des programmes spécifiques destinés à faciliter l'accès aux marchés publics de certaines petites entreprises ont été mis en place : pour les petites entreprises situées dans des zones géographiques défavorisées, pour celles détenues par des femmes (article 8 (m)), et pour celles détenues par des personnes socialement et économiquement défavorisées (article 8 (a)). Dans ce dernier cas, le *Small Business Act* autorise la SBA à contracter directement avec des agences fédérales pour un marché donné, celui-ci étant sous-traité par la SBA à une petite entreprise éligible au programme 8 (a).

Le programme de développement de la sous-traitance en faveur des petites entreprises (article 8 (d) (4) (A)) s'appuie sur l'obligation faite aux soumissionnaires de marchés d'un montant supérieur à 500 000 dollars (un million de dollars pour les contrats de construction) de fournir un plan de sous-traitance précisant le pourcentage du marché qu'ils envisagent de sous-traiter à des petites entreprises et indiquant le nom de la personne responsable de la mise en œuvre de ce plan.

Le programme de certification de compétence (article 8 (b) (7) (A)) permet à la SBA de délivrer à une petite entreprise dont la candidature à un marché a été rejetée, un « certificat de compétence », après une étude approfondie de ses capacités techniques et

financières. L'obtention de ce certificat permet à la petite entreprise de faire appel de la décision de rejet.

Les programmes Small Business Innovation Research (SBIR) et Small Business Technology Transfert (STTR) ont été mis en œuvre pour répondre à l'objectif fixé dans l'article 9 du *Small Business Act* : faciliter et développer la recherche dans les petites entreprises et encourager l'utilisation de technologies innovantes. Toute agence fédérale dont le budget annuel de recherche-développement est supérieur à 100 millions de dollars doit en attribuer au moins 2,5 % à des petites entreprises (article 9 (f) (1)). Toute agence fédérale dont le budget annuel de recherche-développement est supérieur à un milliard de dollars doit en attribuer 0,3 % à des petites entreprises de haute technologie qui collaborent avec des organismes de recherche à but non lucratif (article 9 (n)).

Le *Small Business Act* (article 15 (k)) prévoit aussi que chaque agence fédérale nomme un responsable de l'accès des petites entreprises aux marchés, chargé de leur apporter un soutien comptable, technique et administratif. L'article 15 (l) autorise la SBA à affecter dans les principaux services d'achats des représentants obligatoirement associés à la passation des marchés.

Par ailleurs, le *Small Business Investment Act* de 1958 (titre IV; part B) autorise la SBA à garantir les cautions demandées aux petites entreprises qui soumissionnent pour des marchés fédéraux, étatiques ou locaux.

La défense des intérêts des petites entreprises.

Par une loi de 1976, (non intégrée au sein du *Small Business Act*), le Congrès américain a décidé de créer au sein de la SBA un bureau de défense des intérêts des petites entreprises (*Office of Advocacy*). Son responsable est

nommé par le président des États-Unis et confirmé par le Sénat et il rend compte directement au président et au Congrès. L'*Office of Advocacy* est chargé des missions suivantes :

Représentation des intérêts des petites entreprises

Le responsable de l'*Office of Advocacy* est le porte-parole des petites entreprises. Il témoigne devant le Congrès et l'administration en leur faveur.

Suivi des propositions de réglementation concernant les petites entreprises

Afin de minimiser les contraintes qui leur sont imposées, l'*Office of Advocacy* reçoit les projets de texte préparés par l'administration fédérale, donne un avis sur les dispositions envisagées et en analyse l'impact sur les petites entreprises.

Études économiques sur les petites entreprises

L'*Office of Advocacy* est chargé de rassembler les données existantes sur les petites entreprises et d'analyser leur rôle dans l'économie.

Plan du *Small Business Act* et point principal traité dans chaque article

Article 1 : dénomination

Article 2 : objectifs

Article 3 : définitions des termes employés

Article 4 : création de la SBA

Article 5 : pouvoirs de l'Administrateur de la SBA

Article 6 : dispositions financières

Article 7 : prêts aux petites entreprises (y compris catastrophes naturelles)

Article 8 : marchés publics

Article 9 : recherche et développement

Article 10 : *Reporting* de la SBA

Articles 11, 12, 13 et 14 : dispositions juridiques

Article 15 : marchés publics, dont objectifs

Article 16 à 19 : dispositions juridiques

Article 20 : autorisations annuelles d'intervention

Article 21 : activités de conseil

Article 22 : programmes export

Article 23 : programme « *El nino* » 1982

Article 24 : programme « *Tree Planting* » 1991

Article 25 : programme « *Central European Small Business Enterprise Development Commission* » 1991

Article 26 : création au sein de la SBA d'un « *Office of Rural Affairs* »

Article 27 : programme « *Drug-free Workplace* » 1998

Article 28 : programme « *Pilot Technology Access* » 1992

Article 29 : programme « *Women Business Center* » 2000

Article 30 : création d'une fonction de médiation 1996

Article 31 : programme « *HUBZone* »

Articles 32 et 33 : programme « *Veterans* »

Article 34 : programme « *Federal and State Technology Partnership* »

Article 35 : programme « *Mentoring Network* »

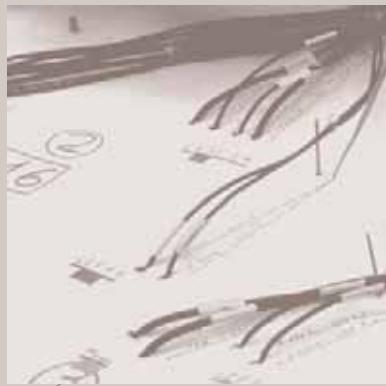
Article 36 : programme « *Procurement for Veterans* »

Article 37 : disposition juridique

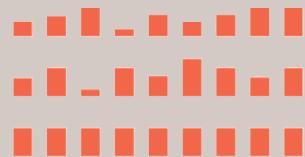
PME 2006

L'action publique

À L'ÉTRANGER



L'observatoire des PME



REMERCIEMENTS

Didier Havette
Directeur général d'OSEO services

PME 2006

L'Observatoire des PME remercie vivement l'ensemble des auteurs de ce rapport, et plus généralement toutes celles et tous ceux qui ont contribué à sa réalisation, ainsi que les organismes et institutions auxquels ils appartiennent, notamment

L'INSEE

La Banque de France

L'ACPE

L'agence française de développement

La direction générale des douanes

Le ministère de la Recherche

**Observatoire
des PME**

REMERCIEMENTS

Le groupe OSEO et la Caisse des dépôts, qui sont par ailleurs membres du GIE OSEO services, éditeurs du présent rapport, trouvent tout naturellement leur place dans ces remerciements auxquels je souhaite aussi associer la Documentation française qui a permis par la qualité de ses équipes de donner corps à ce rapport et d'en assurer la meilleure diffusion.

Pour ce travail, qui constitue un outil unique de synthèse annuelle sur l'évolution des PME, et qui trouvera, je n'en doute pas, le large public à la mesure de l'intérêt qu'il présente, je souhaite ici remercier en les nommant personnellement : Jacques Astoin, Bernard Bardes, Mireille Bardos, Michel Barreteau, Jean-Luc Cayssials, Valérie Duchateau, Joël Houdet, Roselyne Kerjosse, Gaëlle Lejeune, André Letowski, Christian Orfila, Hahmed Mouzaoui, Philippe Percheron, Henry Savajol, Laurence Tassone, Agnès Topiol.

J'associe enfin à ces remerciements les personnalités dont l'impulsion et l'éclairage ont permis ou facilité ce travail coopératif ainsi que l'ensemble des travaux de l'Observatoire des PME : les présidents Jean-Pierre Denis et Christian Marbach, ainsi que les membres du conseil scientifique de l'Observatoire des PME : Michel Berry, Jean-Marc Béguin, Christian de Boissieu, Bernard Brunhes, Jean-Jacques Duby, Jacques Lesourne.

P RÉSENTATION

PME 2006

Observatoire
des PME

PRÉSENTATION

Activité et missions

Au sein d'OSEO services, l'Observatoire des PME réunit dans une activité d'étude le groupe OSEO et la Caisse des dépôts. Ces organismes qui, chacun dans leur domaine, ont développé de longue date des programmes de soutien aux PME et TPE ont souhaité structurer leur partenariat et constituer un véritable pôle d'appui à la connaissance, et au développement, des PME.

L'Observatoire des PME a vocation à s'ouvrir aux organismes qui participent de l'action publique en faveur des PME.

Recenser les informations disponibles sur les PME, clarifier les concepts utilisés, comparer les situations en France et à l'étranger, combler les lacunes de la connaissance, diffuser les informations, telles sont les missions de l'Observatoire des PME.

Le travail de l'Observatoire repose, d'une part sur une approche quantitative de la réalité des petites et moyennes entreprises, et d'autre part sur des démarches d'études plus qualitatives.

Organisation

La présidence de l'Observatoire des PME a été confiée à Christian Marbach, membre de l'Académie des technologies, qui a dirigé précédemment d'importants organismes dédiés au développement des entreprises (notamment, président-fondateur de SOFINNOVA, président directeur général de l'ANVAR, directeur général de l'Industrie, président de la cité des Sciences et de l'Industrie).

L'Observatoire est animé respectivement par Didier Havette, directeur général d'OSEO services, et Henry Savajol, directeur de l'Observatoire des PME.

MÉTHODE

Le conseil scientifique

L'Observatoire s'est doté d'un Conseil scientifique composé de personnalités dont les qualités et expériences professionnelles assurent la plus grande pertinence dans la détermination des sujets d'étude ainsi que dans les modalités de réalisation des travaux. Le Conseil scientifique se compose de :

- Michel Berry, directeur de l'École de Paris du management
- Jean-Marc Béguin, directeur des statistiques d'entreprise à l'INSEE
- Christian de Boissieu, professeur à l'université Paris-Sorbonne, président délégué du Conseil d'analyse économique du Premier ministre
- Bernard Brunhes, vice-président du groupe BPI et président de France Initiative Réseau
- Jean-Jacques Duby, président de l'Observatoire des sciences et techniques
- Jacques Lesourne, président de Futuribles International

Les membres du conseil scientifique sont appelés à réagir sur le programme d'études de l'Observatoire qui leur est soumis chaque année, ainsi que sur les cahiers des charges des études et les résultats d'étape.

Le Comité d'orientation

La mise en œuvre du programme d'études est suivie en cours d'année au sein du Comité d'orientation de l'Observatoire des PME, qui intègre des représentants de l'APCE, la Banque de France, la DCASPL du ministère des PME, l'INSEE, la CGPME, et bien sûr du groupe OSEO et de la Caisse des dépôts.

Les Comités de pilotage

Chaque étude de l'Observatoire est pilotée par un groupe de travail spécifique : le Comité de pilotage ; les participants à ce comité sont : les membres fondateurs de l'Observatoire, et des acteurs parmi les plus compétents pour le domaine traité. Les études s'appuient, notamment, sur des enquêtes réalisées directement auprès des entreprises.

Les études sont publiées depuis le début de l'année 2003, dans le cadre de la collection de l'Observatoire des PME : « Regards sur les PME ».

PME 2006

Observatoire
des PME

MÉTHODE

LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE

PME 2006

Observatoire
des PME

RECHERCHE

L'Observatoire des PME s'est rapproché du monde universitaire : il a notamment fait réaliser par l'Andese (association nationale des docteurs en sciences économiques) un travail de recensement des thèses et travaux concernant les PME.

Le recensement de l'Andese a produit les résultats suivants :

- 32 thèses ont été achevées sur les 5 dernières années, 1997-2002, et 85 au total sur toute la période couverte par ce recensement : 1974-2002. Ces thèses ont été classées en 13 groupes : Financement, Innovation et Technologie, Environnement, Stratégies, Organisation et gestion, L'entrepreneur, Artisanat et TPE, Gestion des ressources humaines, Sous-traitance, Défaillance d'entreprises, Exportation, Fiscalité, Essaimage.
- 72 laboratoires et centres de recherche ont par ailleurs été identifiés comme intéressés, à des degrés divers, par l'étude des PME

L'Observatoire des PME a ensuite initié un travail complémentaire visant à faire le point sur l'ensemble des travaux universitaires relatifs aux PME, au-delà des seules sciences économiques et au-delà des seules thèses. Ce travail donnera lieu à publication dans le cadre de la collection Regards sur les PME.

Par ailleurs, l'Observatoire des PME se tient à la disposition des chercheurs afin d'étudier toute coopération permettant de valoriser les projets de recherche en cours ou les travaux récemment achevés mais insuffisamment connus du monde économique, ainsi qu'impulser de nouveaux axes de recherche. Pour tout contact sur ce sujet, s'adresser à Henry Savajol, henry.savajol@oseo.fr

PUBLICATIONS

La publication des travaux de l'Observatoire des PME est assurée dans le cadre de deux collections : « Rapport OSEO sur l'évolution des PME » et « Regards sur les PME ».

Ces publications sont diffusées par La Documentation française, et les achats en ligne peuvent être effectués sur le site Internet www.ladocumentationfrancaise.fr ou via le site www.oseo.fr (rubrique Tous nos services/Observatoire des PME)

Les travaux de l'Observatoire des PME sont destinés principalement aux personnes et organismes, publics et privés, dont le travail et les missions concourent à la création, au développement, et à la transmission des PME, et à tous ceux qui, à un titre ou à un autre, ont la capacité d'améliorer les services de toutes natures, administratifs ou commerciaux, qui sont rendus aux PME.

Pour toute question sur la diffusion de ces collections : observatoiredespmef@oseo.fr

- « **Regards sur les PME** »

Numéros parus :

- 1) *PME : clés de lecture*
- 2) *PME : l'appui à la création*
- 3) *Gestion du personnel et de l'emploi dans les petites entreprises*
- 4) *Les PME et l'environnement*
- 5) *PME et Marchés publics*
- 6) *Connaissance de l'entreprise par les élèves. Contribution du collège et du lycée*
- 7) *Entreprises artisanales du bâtiment. Pratiques bancaires et besoins de financement*
- 8) *Dirigeant de PME, un métier ? Éléments de réponse*
- 9) *L'accès aux métiers et à l'exercice d'activités dans les PME : typologie et recensement des réglementations*
- 10) *PME et innovation technologique, pour une relation plus naturelle*
- 11) *L'appui à la création trois ans après. Regards de chefs d'entreprise*
- 12) *Dirigeants de PME. Au-delà du métier, la vie au quotidien*

- « **Rapport annuel sur l'état des PME** »

PME 2005

- « **Enquête semestrielle de conjoncture sur les PME** »

Ces enquêtes sont systématiquement publiées sur le site www.oseo.fr.

- **oseo.fr**

oseo.fr, le site d'OSEO s'adresse aux PME et à leurs partenaires (réseaux d'accompagnement, établissements financiers...) pour leur offrir les informations, conseils et services utiles, pour créer son entreprise, se développer, innover, s'internationaliser, gérer au quotidien, reprendre ou transmettre son entreprise.

Les études de l'Observatoire sont consultables sur le site Internet oseo.fr, menu « Tous nos services », puis, « Observatoire des PME ».

PME 2006

**Observatoire
des PME**

PUBLICATIONS

LES MEMBRES DU GIE OSEO services

PME 2006

**Observatoire
des PME**

L'Observatoire des PME est l'activité d'études du Groupement d'intérêt économique OSEO services ; les membres de ce groupement sont le groupe OSEO et la Caisse des dépôts.



OSEO à pour mission de :

- fournir des réponses aux besoins des PME, lors de leur émergence, comme lors de leur développement, et qui ne sont pas couvert par les acteurs privés ;
- favoriser l'innovation sous toutes ses formes au sein des entreprises, en tant que facteur clé de compétitivité ;
- renforcer la lisibilité, l'efficacité et les effets de levier attachés aux dispositifs de soutien nationaux et locaux actuels en faveur des PME.

oseo.fr



La Caisse des dépôts, établissement public créé en 1816, exerce à la fois des activités publiques et des activités concurrentielles.

Dans le cadre de ses missions d'intérêt général, elle porte, depuis 1994, des programmes à destination des PME et TPE :

- le financement en fonds propres des PME et de l'innovation ;
- les très petites entreprises et l'économie sociale.

caissedesdepots.fr

cdcentreprises.fr

